

www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn

DA
S-3111

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ IMPÉRIALE
DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE

TOME VINGT-CINQUIÈME

TROISIÈME SÉRIE, TOME V

OUVRAGES PUBLIÉS

**PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE
DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.**

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8, avec planches. Paris, 1807-1812.

NOTA. Pour qu'un exemplaire soit bien complet, il faut y joindre les 128 premières pages du VI^e volume, qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

1^{re} série, 10 vol. in-8, avec planches. Paris, 1817-1834.

2^e série, 10 vol., avec planches. Paris, 1835-1850.

3^e série, 5 vol., avec planches. Paris, 1857-1862.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Années 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861. 5 vol. in-8.

ANNUAIRES

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

POUR 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855.

8 vol. in-18.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE, réduction aux deux tiers de la partie de la carte de Peutinger qui concerne la Gaule.

NOTA. Ces divers ouvrages se vendent :

Au secrétariat de la Société, au palais du Louvre;

Et chez M. DUMOULIN, libraire de la Société, quai des Augustins, n^o 13

www.biblio.com.cn

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ IMPÉRIALE
DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE

TROISIÈME SÉRIE
TOME CINQUIÈME



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 13

M DCCC LXII

16534.



MÉMOIRE

SUR

l'AUTEL DE L'ÉGLISE DE MINERVE

(DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT).

Par M. EDMOND LE BLANT, Membre résidant.

—
Lu à la Société, les 8 et 15 décembre 1858.
—

Si la dévotion, chez les païens, fit accomplir de véritables pèlerinages, c'est au sentiment chrétien qu'il fut donné d'en multiplier le nombre. Les combats de la foi nouvelle avaient, sur tous les points du sol, laissé de puissants souvenirs. Aux tombes des confesseurs et des martyrs, partout où se montrait une sainte trace, la terre était devenue sacrée, et chacun voulait, comme dans un lieu plus voisin du ciel, y porter ses vœux et sa prière. Ainsi que la Palestine et l'Italie, la Gaule eut ses centres de pèlerinage; on allait à la cité de Saint-Martin¹, comme à Jérusalem et à Rome, chercher le re-

1. *Concil. Cabillon.* II, a. 813, can. 44 et 45, dans Labbe, t. VII, col. 1282; Greg. Turon., *Mirac. S. Mart.*, I, 32 et passim.

mède de ses maux et la rémission de ses fautes. L'historien qu'il faut toujours citer lorsqu'il s'agit de nos origines, nous montre fréquemment nos sanctuaires assiégés de pieux visiteurs, et plus d'un antique document parle des pèlerins de Tours¹, d'Autun², de Lyon³, de Montmartre⁴, du Ham⁵, de Saint-Maximin⁶, de Narbone⁷, de Chartres⁸, etc.

Parvenus au but de leur voyage, les païens y laissaient souvent le témoignage écrit de leur venue; parfois ils inscrivaient aussi les noms des vivants et des morts vers lesquels se reportait leur

1. Voy. mes *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 225.

2. Gregor. Turon., *De glor. conf.*, c. LXXIV.

3. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 44.

4. *Id.*, p. 268 et suiv.

5. *Id.* p. 184 et suiv.

6. L'abbé Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, t. I, p. 451, 458.

7. *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n° 615.

8. *Id.*, t. I, p. 307. Dans un curieux article du *Bulletin monumental*, t. XIX, p. 506 et suiv., M. Hucher signale une série de médailles de plomb, fondues au moyen âge, pour être distribuées aux pèlerins. Telles étaient celles que portait Louis XI. A l'époque mérovingienne, les chrétiens rapportaient de leur visite, de la poudre des tombes saintes, de l'eau qui les avait lavées, des fils du drap qui les couvrait, de la poussière recueillie dans les sanctuaires, de la cire prise à leurs cierges, de l'huile puisée dans leurs lampes, et jusqu'à la terre et au sable ramassés au dehors des saints lieux. (Greg. Turon.; Marini, *Papiri diplomatist*, passim, etc.)

pensée. C'est ainsi qu'une sœur songeait à son frère en admirant la majesté des pyramides¹, un frère à sa sœur, dans le temple de Sunium², et que l'acte d'adoration de toute une famille est souvent apporté par un seul voyageur³.

Les fidèles conservèrent cet usage; j'ai vu, aux parois d'une catacombe, des prières pour une morte chérie⁴; un prêtre traça sur un autel, une invocation pour son troupeau⁵, et le chrétien de Plaisance qui vint, au sixième siècle, s'incliner, à Cana, sur le lit du Sauveur, y grava le nom de ses parents⁶.

1. Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, t. II, p. 517, rapporte cette inscription qu'on lisait autrefois sur l'une des pyramides :

Vidi Pyramidas sine te, dulcissime frater;
Et tibi, quod potui, lacrymas hic mœsta profudi;
Et nostri memorem luctus hanc scripsi querelam.

2. Le Bas, *Revue archéologique*, avril 1844, p. 46 :

ΟΝΗΣΙΜΟΣ
ΕΜΝΗΣΘΗ
ΤΗΣ ΑΔΕΛΦΗΣ
ΧΡΗΣΤΗΣ

3. Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, t. II, p. 28 et passim; Boeckh, *C. I. G.*, t. III.

4. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 274.

5. Voy. ci-dessous, p. 23.

6. Antonini Placentini *Itinerarium*, c. III : « Deinde mil-

La France garde, comme tant d'autres contrées, plusieurs de ces fragiles inscriptions; j'en retrouve, à Montmartre, dans la crypte du saint Martyr¹, et l'autel de Ham porte encore les noms de quelques anciens visiteurs².

Un monument semblable, dont j'ai déjà signalé l'existence, conserve dans leur intégrité les marques de la vénération de nos pères.

Au milieu des gorges de l'Hérault, et dans une sorte de cratère, s'élève, sur un renflement de terrain, un village misérable, oublié du reste du monde. Là fut jadis une place forte qu'anéantirent nos vieilles guerres³. Une charte, datée du

« lia tria venimus in Cana, ubi Dominus fuit ad nuptias; et
« accubimus in ipso accubitu, ubi ego indignus parentum
« meorum nomina scripsi. »

1. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t, I, n. 201.

2. *Ib.*, n. 91.

3. J'emprunte à l'*Histoire de la croisade contre les Albigeois* le sauvage récit du massacre où périrent les défenseurs de cette place :

« Devant le château de Minerve qui s'élève du côté de la mer, le comte de Montfort mit le siège, ainsi qu'il l'avait projeté. Il dressa ses calabres, la Mauvaise-Voisine et ses autres pierriers, la Dame et la Reine; il battit les hautes murailles et la salle de pierre cimentée de chaux et de sable.... Le château n'est point bâti en plaine, mais sur un mont escarpé. Jusqu'aux ports de l'Espagne il n'est point de plus forte place, excepté Cabaret et Termes, où commence le pays de Cerdagne. Guillaume de Minerve y tenait et s'y réjouissait avec les siens; mais nos Français et les gens de Champagne, Manceaux, Angevins, Bretons,

neuvième siècle, constate l'existence du *Castrum Menerba*¹; mais, sans parler de son nom, qui paraît indiquer une origine païenne, Minerve a son plus vieux titre d'antiquité dans l'autel de marbre où le prêtre officie chaque jour. C'est celui que, vers l'année 460², dédia le saint évêque Rustique, ainsi que l'annonce l'inscription :

RVSTICVS EPS ANNO XXX EPTS SVI FF³

Rien ne manque à la table sainte, autrefois élevée sur des colonnes⁴ et placée au milieu du

Lorrains, Frisons et Allemands, l'y surent prendre par force avant qu'arrivât le temps de la grêle; ils brûlèrent maint hérétique, traître et fils de chienne, mainte folle mécréante qui hurlait dans la flamme. On ne laissa à qui que ce fût rien qui valût une châtaigne, et les morts furent enfouis dans la fange, afin que ces mauvais cadavres n'empestassent pas notre gent étrangère. » (Fauriel, *Cansos de la cruzada contr'els ereges Dalbeges*, c. XLVIII et XLIX.)

Quatre cents habitants à peine remplissent aujourd'hui les ruines que laissa Simon de Montfort. Voir, sur Minerve, Renaud de Vilbach, *Voyages en Languedoc*, p. 465 et suiv.; *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. I, p. 332, 333, etc.

1. Dom Vaissète, *Histoire de Languedoc*, t. I, preuves, col. 124 et 125. Une autre charte, datée de 843, nomme le *pagus Minerbensis*, *ibid.*, col. 78.

2. Voir, sur la date de l'épiscopat de saint Rustique, le *Gallia christiana*, t. VI, col. 7 et suiv.

3. *Rusticus episcopus anno xxx episcopatus sui fieri fecit.*

4. Thiers, *Dissertations sur les autels des églises*, p. 21-24.

chœur¹, suivant l'usage des premiers temps chrétiens. Sur sa face principale et au-dessus de la légende dédicatoire, quatre trous percés à la bouterolle et, au milieu, une cinquième cavité plus élargie, semblent marquer la place des tenons où s'attachaient, aux jours de fête, les guirlandes dont parle Fortunat².

Un fait particulier ajoute à l'intérêt de ce monument. Minerve devint un lieu de pèlerinage, et l'autel se couvrit des noms d'une immense foule de visiteurs. Les fidèles, durant plusieurs siècles, vinrent prier à cette table sainte, et les signatures des nouveaux venus effacèrent souvent celles de leurs pères. Semés sur les quatre faces du marbre, mais groupés avec intention à la

1. Thiers, *Dissertations sur les autels des églises*, p. 101 et suiv.

2. L. VIII, c. xi, Ad domnam Radegundem, *De floribus super altare*. Saint Jérôme, saint Grégoire de Tours, saint Augustin et saint Paulin de Nole parlent aussi des guirlandes de fleurs, de pampres et de feuillages dont on décorait les autels et les églises (*Ep. lx*, ad Heliodorum, *Eptaphium Nepotiani*, § 12; *De glor. conf.*, c. i; *De civit. Dei*, c. xxii, p. 8; *De S. Felice*, Natalitium carmen III, v. 110.) On voit, par les sculptures des autels païens, comment devaient se disposer ces guirlandes. Grégoire de Tours nous montre ailleurs le sol des lieux saints jonché de verdure (*De glor. mart.*, c. lxxi; *De glor. conf.*, c. xcii), et, dans un curieux passage (*De glor. conf.*, c. lxxi), la tombe d'un saint couverte, en signe de deuil, de ronces et d'épines, au lieu des fleurs dont elle devait être ornée.

droite¹, les noms s'y superposent aux noms et ne présentent plus, sur certains points, qu'un réseau de traits indéchiffrables. Quelques-uns,

1. Bien que le centre de la table présente ailleurs de larges portions demeurées libres, les pèlerins, pour la plupart, se sont inscrits vers la droite, superposant leurs signatures à d'anciens actes de visite. Cette apparente singularité s'explique : la droite de l'autel est la partie la plus honorable, comme le montre une lettre de saint Ambroise (*Ep.* xxii, § 13), et l'on sait l'idée funeste qui s'attache au côté gauche, où se relèguent les boucs et les pécheurs (Paul. Nol., *Ep.* xxxiii, ad Sever. ed. Muratori, p. 207; Commodianus, *Instructiones*, c. xlii; Prudent., *Peristeph.*, hymn. X, vers. 1136 et sqq.; Greg. Turon., *Mirac. S. Mart.*, II, 60; Gruter, 1169, 1). En recherchant, toutefois, la droite absolue de l'autel, les chrétiens de Minerve semblent avoir oublié que la gauche de l'église est à la droite du Seigneur, et que les hommes y étaient autrefois placés, comme dans la partie la plus noble. Voy. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 107; F. Cancellieri, *De secretariis*, t. I, p. 187.

Il en est autrement pour la bordure de notre autel; le double cadre qui entoure la table principale (voir le profil, pl. II, n. 94), présente, sur la gauche, un certain nombre de noms, comme si les fidèles qui ont passé derrière ce monument avaient encore voulu s'inscrire à leur droite. La moulure extérieure, où je n'ai distingué que quelques lettres (n. 40 A), porte, en effet, plusieurs traces de signatures à demi effacées. Le diacre, disent les *Us de Cîteaux*, doit encenser d'abord le côté droit de l'autel, puis passer derrière pour encenser le côté gauche (*Liber usuum Cisteriensis ordinis*, p. 102; Paris, 1628, in-8). Les chrétiens de Minerve auraient-ils suivi une même marche, en cherchant toujours leur droite, de quelque côté qu'ils fussent placés?

plus largement tracés ou gravés sur des parties moins couvertes, se dégagent de cette mêlée et peuvent être saisis par l'antiquaire. J'ai longtemps interrogé le marbre, étudié, dans les caractères qui le couvrent, la diversité des mains et des âges et, du nombre infini de ces inscriptions, tiré quatre-vingt-treize légendes que reproduit la planche II de ce mémoire¹.

Pour déterminer, autant qu'il est en moi, les temps auxquels appartiennent ces signatures, je chercherai, surtout dans les contrées voisines, les monuments datés qui présentent des homonymes ; je négligerai, comme de raison, les noms communs à tous les temps chrétiens, qui ne portent, dès lors, avec eux aucun caractère d'époque.

1 $\overline{\text{DSDE}} \overline{\text{PBR}}$

Deusdet Presbyter. J'ai déjà parlé de l'abréviation $\overline{\text{DS}}$ ² et de la suppression du T final³. Le nom *Deusdet*, qui se montre trois fois sur l'autel de Minerve, paraît dès le début du sixième siècle⁴.

1. J'ai marqué, dans le plan de l'autel (pl. I), la place qu'y occupe chacun des actes de visite ; à l'exception des nn. 49 et 56, qui figurent dans les fac-simile (pl. II) à la grandeur d'exécution, toutes les légendes y sont réduites de moitié.

2. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 24.

3. *Id.*, p. 337.

4. Bozio, *Roma sotterranea*, p. 152.

6 WIDBTS

*Widbertus*¹.

7 RICOBTS

*Ricobertus*².8 BONITA³

9 AVFEMANDO

10 DACO⁴

11, GODAFLANIDIA

12 COSTABILES⁵

13 LANETVS

14 NATALIS⁶

15 AGAMBERTVS

16 DSDE PB

Turon. *Hist. Fr.*, l. VIII, c. xxxii; *Revue numismatique*, t. XXI, p. 198 et 198.

1. Pardessus, *Diplom.*, t. II, p. 378, a. 739. Cf. ci-dessous, n. 17.

2. *Id.*, t. II, p. 376, a. 739, « Ricuberta; » passim, « Rigobertus. »

3. Le masculin « Bonitus » est bien connu; voy. Pardessus, t. II, p. 200, a. 685; je le retrouve, à Lyon, sur une épitaphe du moyen âge; voy. Millin, *Voyage*, t. I, p. 493.

4. Greg. Tur., *H. Fr.*, V, 26, « Dacoo. »

5. *Cartul. de St-Victor*, t. I, p. 190, a. 1068, « Costabilis; » Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 187, a. 587, « Costabulus; » *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, nn. xxix et lxiii, a. 898 et 893, « Costabilis; » n. clxxiv, a. 937, « Constabilis. »

6. *Cartul. de St-Victor*, t. II, p. 634, 640, 684, a. 814, « Natalia. »

Voy. ci-dessus n° 1. Cette signature et celle du n. 73 semblent être de la même main.

17 QVIDBERTVS

Autre forme du nom *Widbertus* que nous avons vu plus haut¹.

18 MARTINVS

19 ARNVLEVS²

20 ELAI NADER? PBT

21 STEFANVS

22 INGVINVS³

23 GARIFREDVS PBR⁴

24 ILAROS

La ligature que présente ce nom rappelle les inscriptions des monnaies de Charlemagne. Dans un acte daté de 684, le nom peu hellénique de Riculfus est écrit Rigulfos, par une fantaisie semblable à celle du pèlerin de Minerve⁵. On trouve, dans les chartes, un certain nombre

1. N. 6. Cf. dans le Grégoire de Tours de Ruinart, p. 601 et 602, Fredegar., *Chronc.*, c. xiv et xviii, « Quintrio » et « Wintrio » ; « Liturg. Mozarab. », éd. Migne, t. I, p. 406, « guimpla » et « wimpla, » etc.

2. *Hist. de Languedoc*, t. I, preuves, col. 88, a. 820 ; *Cartul. de St-Victor*, t. II, p. 648, a. 814, etc. ; Greg. Tur., passim.

3. Guérard, *Polypt. d'Irminon*, t. II, p. 148 et 217, « Inguinus. »

4. *Hist. de Languedoc*, t. II, preuves, col. 92, a. 949.

5. Pardessus, *Diplom.*, t. II, p. 188.

de souscriptions latines écrites en caractères grecs¹; cette singularité, qui, dans les monuments épigraphiques, accuse l'ignorance des graveurs², indique, au contraire, dans les diplômes, une certaine prétention à l'érudition³.

25 [S]TEFANVS

26 EVPETICVS PRBT⁴

27 AVDGARIVS PRSET⁵

28 BERNARDV[S]⁶ GVILL[ELMVS]

Signatures superposées.

29 COCBERTVS

30 ARNVLFVS PRBT †

Une croix est tracée entre cette signature et

1. Marini, *Pap. dipl.*, p. 116 et 253; *Cartul. de St-Vict.*, t. II, p. 106, a. 1026; p. 196, a. 1060.

2. Fabretti, *Inscript.*, p. 390, 391; Marini, dans Mai, *Coll. vatic.*, t. V, p. 443, n. 5, etc. Une inscription, récemment découverte à St-Laurent-hors-les-murs, porte les mots :

ΩΩΤΗΡ ΕΝ ΠΑΚΗ.

3. Cf. Ord. Vital., édit. de la Soc. de l'hist. de France, t. I, notice par M. L. Delisle, p. xli, et Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. I, p. 43.

4. « Heureticus? » (ἡυρετικός)

5. *Hist. de Languedoc*, t. II, preuves, col. 107, a. 961, « Autgarius; » Villanueva, *Viage literario*, t. VI, p. 268, circa a. 909, « Audgarius; » Bibliothèque impériale, dép. des mss. Fontanieu, *Titres originaux*, portefeilles 255-620, f° 93, concile du 3 mai 909 : « Audgerius Scæ Luto-
« vensis æcclesiæ eps ss. »

6. Villanueva, t. X, p. 289, a. 1017; t. XIX, p. 210,

la suivante; je l'ai, à tout hasard, jointe au nom d'*Arnulfus*, parce que, dans les autres parties de l'autel, ce signe est placé après les vocables¹.

31 RAGAMFREDVS² LEVITA

Le titre de *levita*, qui reparait plus d'une fois sur l'autel de Minerve, désignait, comme on le sait, la fonction ecclésiastique qui précédait le sacerdoce³. C'est l'équivalent de *diaconus*. De nombreux textes ont déjà été rassemblés pour établir ce fait⁴. Je citerai encore un traité attribué à saint Jérôme⁵ et un livre d'Alcuin⁶. Saint Étienne, le plus illustre des diacres, est appelé *levita* par Fortunat⁷ et par Grégoire de

a° 1112; *Hist. de Languedoc*, t. I, pr. col., p. 118, a. 867 et circa a. 873; *Cartul. de St-Vict.*, t. II, p. 638, a. 814 et passim, etc.

1. NN. 75, 75 A, 82.

2. Pardessus, *Diplom.*, t. II, p. 229 et 312, a. 693 et 717; Greg. Tur., édit. Ruinart, p. 672, 673, 674.

3. Voy., ci-dessous, la signature n. 46.

4. Du Cange, h. v°; Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 53, 54; Bona, *Rerum liturgic.*, l. I, c. xxv.

5. *De septem gradibus ecclesiarum*, § 8, De quinto gradu ecclesiarum, qui levitarum seu diaconorum ordo est.

6. *De divinis officiis*, c. xxxiv : « Tres superiores gradus, levitarum, presbyterorum, episcoporum. » Edit. de D. Froben, 1777; in-fol., t. II, p. 490. Voy. encore Grégoire de Tours, *De glor. conf.*, c. xx; Mabillon, *Liturgia Gallicana*, l. II, § 78, p. 179.

7. L. I, c. 3.

Tours¹; le même titre est donné à saint Vincent². Je le retrouve particulièrement dans les chartes de l'Espagne et du midi de la France; les lévites y figurent d'ordinaire comme ayant tenu la plume³.

Aux monuments épigraphiques cités par Burmann comme mentionnant la fonction de lévite, il faut joindre une épitaphe de Clermont⁴ et trois autres signalées en Piémont par l'abbé Gazzera⁵.

32 CVDALBLI⁶

33 AMELIVS⁷

1. *Hist. Fr.*, l. II, c. vi; *De glor. mart.*, c. xxv, xxxiv.

2. Prudent. *Peristeph.* hymn. V, vers. 31; Greg. Turon., *Hist. Fr.*, IX, 6; *De glor. mart.*, c. xlv et xc, cf. cv; Gori, *Diptych.*, t. III, tab. viii.

3. Pardessus, *Diplom.*, t. II, p. 13, a. 631; *Hist. de Languedoc*, t. I, preuves, col. 113, a. 862; t. II, preuves, col. 32, a. 898; Villanueva, t. VI, p. 253, a. 1100; *Cartul. de St-Victor*, t. I, p. 641, a. 1015, etc.

4. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 566.

5. *Iscrizioni cristiane del Piemonte*, p. 29, 30 et 114, sixième et septième siècles.

6. « Gundalbil...? »

7. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, VIII, 28; *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 324, neuvième siècle; Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 276, a. 706; Bibl. imp., dép. des mas.; Fontanieu, *Titres originaux*, portefeuilles 253-620, f° 93, concile du 3 mai 909 : « Amelius Uzeticensis ecclesie humilis eps; » *Hist. de Languedoc*, t. II, preuves, col. 44, a. 904; col. 72, a. 934; col. 60, a. 945, etc.

34 ANDOSISCLVS

35 ROLANDVS¹

36 DVRANTAV?

37 DADO²

38 DOMINICVS . CLARA?

38A Croix isolée, acte de visite d'un pèlerin illettré³.

39 NANTELMIN[V]S.⁴ RIC

40 SALAMON .

Ainsi que je l'ai dit ailleurs, les noms d'origine biblique sont d'une extrême rareté chez les premiers fidèles de l'Occident⁵. Celui de

1. Parmi les vieux vocables dont l'usage s'est perpétué, il n'en est pas qui se présente sous des formes plus diverses. M. Francisque Michel en a relevé un certain nombre (*Chanson de Roland*, p. 206-210). Je lis, dans le seul *Cartulaire de Saint-Victor*, « Rolandus, » t. II, p. 312, a. 1218; « Rotlandus, » p. 416, a. 1150; « Rotlannus, » t. I, p. 641, a. 1015; « Rothlannus, » p. 642, a. 1019; « Rodolandus, » t. II, p. 640, a. 814. Nous retrouverons, ci-après, cette dernière forme.

2. Fredegar., *Chronicum*, c. LXXVIII; Greg. Tur., *Vit. Patr.* VIII, 11; *Hist. de Languedoc*, t. II, preuves col. 22, a. 883; Eginhard, t. II, p. 336, édit. de la Soc. de l'hist. de France; *Cartul. de St-Victor*, t. I, p. 374, circa a. 1030, « Dado; » *Hist. de Languedoc*, t. II, col. 93, a. 950; col. 122, a° 970, « Dato, » etc.

3. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 275.

4. Lupi, *Codex diplomaticus civitatis et ecclesie Bergomatis*, t. II, p. 243, 244, a. 950, « Nantelminus. »

5. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 145.

Salomon, qui n'existe pas dans leurs inscriptions, ne se répand réellement qu'à la fin de l'époque mérovingienne; il devient plus tard d'un usage très-fréquent¹.

40A P̃BRT

Presbyter. Débris d'une signature effacée.

41 RODOLANDVS

Voy. ci-dessus, n. 35.

42 BETA², plus une croix isolée et quelques caractères sans suite.

43 AGELBERTVS PBR (ITERO?)

On trouve sur les monuments antiques un E

1. Ce fut le nom de trois ducs de Bretagne, aux cinquième, septième et neuvième siècles, et du célèbre général de Justinien. Voy., en outre, Gislemar, *Vita S. Droctrovxi*, dans les *Acta SS. Ord. Bened.*, t. I, p. 254; Pardessus, *Diplom.*, t. II, p. 143, a. 667; Villanueva, t. VI, p. 290, a. 1022; p. 301, a. 1043; t. IX, p. 217, a. 929; t. X, p. 253, a. 914; t. XIII, p. 223, a. 842; t. XVI, p. 160, a. 1149; *Mém. de la Soc. archéol. de Montpellier*, t. II, p. 263, circa a. 908; *Hist. de Languedoc*, t. I, preuves, col. 33, circa a. 810; col. 36, a. 811; col. 106, a. 839; col. 113, a. 862; col. 119, a. 867; t. II, preuves, col. 64, a. 924; col. 93, a. 932; *Bulletin monum.*, t. I, p. 71, inscription du dixième siècle à Poitiers; ci-dessous, p. 39, etc. La forme *Salamon* est assez fréquente dans ces textes.

2. *Cartul. de St-Victor*, t. II, p. 639, 640, « Beto; » *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1841, p. 70, « Betto, » monétaires mérovingiens de Reims et de Soissons; Par-

formé de deux I parallèles, dont l'Italie, la Germanie et la Gaule nous offrent plus d'un exemple¹. Dès la chute du paganisme, l'E de la capitale romaine remplace bientôt cette lettre tout exceptionnelle; inconnue à la paléographie des bas temps, elle ne paraît ni sur les inscriptions chrétiennes², ni dans les manuscrits du moyen âge et demeure, pour ainsi dire, à l'état de curiosité épigraphique. Ce caractère archaïque et

dessus, *Diplom.*, t. I, p. 135, a. 572, « Bethta; » *Bullet. monument.*, t. XVIII, p. 307, sur un anneau d'or trouvé aux environs de Mulsanne (Sarthe) : DROMACIVS, BETTA; Dronke, *Codex diplomaticus Fuldensis*, n. 711, huitième siècle, « Betta. »

1. R. Garrucci, *Graffiti de Pompei*, 2^e édit., p. 31 et 38; Orelli, 4612; Steiner, *Codex inscript. roman. Danubii et Rheni*, nn. 1315 et 2091; E. Tudot, *Enseignes et inscriptions murales qui subsistent encore sur les constructions anciennes à Moulins*, p. 14, borne milliaire de l'époque d'Aurélien, etc.; conf. A. de Longpérier, *Note sur la forme de la lettre E dans les légendes de quelques médailles gauloises* (*Revue numismatique*, nouvelle série, t. I, p. 75 et suiv.); Masmann, *Libellus aurarius*, p. 47 et 48; Petrus Diaconus, *De notis litterarum*, dans D. Gothofredus, *Auctores lingue latinæ*, p. 1502.

2. J'hésiterais à en reconnaître l'existence dans le mot DOMIINV et dans le nom IVLIAII de deux inscriptions chrétiennes que rapportent le P. Marchi, *Architett.*, p. 120, et Boldetti, *Osservazioni*, p. 432. Il faut voir, sans doute, dans le verbe REQVIESCIIT d'une épitaphe de Vienne, (*Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 416) une répétition fautive, ou l'H grec mal formé (conf. t. I, n. 38), plutôt qu'un exemple de l'E archaïque.

bizarre aurait pourtant survécu dans l'ombre et, comme les vieux mots d'Ennius conservés dans la langue du peuple¹, il se serait gardé, à travers les âges, dans l'écriture courante de nos pères. Les pèlerins l'auraient tracé à Minerve comme l'avaient fait les ôisifs de Pompéi² et les monétaires gaulois; le mot *itero* d'un double acte de visite serait écrit sur notre marbre comme sur les monnaies de Marc Antoine³.

J'hésite devant ce fait étrange.

Ici, comme au colosse de Memnon, plus d'un voyageur a renouvelé sa visite, et si l'on en juge par la ressemblance des écritures, le prêtre *Agelbertus*, dont je retrouve ici le nom, aurait signé par deux fois sur l'autel.

Examinons cette dernière légende.

J'ai, dans la réduction pantographique, exactement gardé sur ma copie, la place qu'elle occupe par rapport au nom de *Vidal* (n. 47). Voici ce que montre cette position relative. *Agelbertus*, venu le dernier, semble avoir ajouté à son titre, en lettres de même force et de même valeur, un mot pour lequel aurait manqué l'espace. Rien de plus simple, je le confesse, que de voir dans cette surcharge apparente un voca-

1. *Inscripti. chrét. de la Gaule*, t. I, n. 236.

2. Garrucci, *Inscriptioes des murs de Pompéi*, pl. VII et passim.

3. Eckhel, *D. N. V.*, t. VI, p. 20.

ble indépendant et isolé, celui de *Miro*, si fréquent à l'époque carlovingienne. On remarque toutefois que, dans les monuments méridionaux où j'ai cherché des homonymes, le nom d'*Agelbertus* est peu fréquent¹, et cette rareté rend moins probable la venue de deux hommes du même nom et revêtus du même caractère. Une autre inscription atteste, pour *Vidal*, le fait d'une seconde visite : *VIDALES ITIIRO PRÉSNTES*, ou (*Signum*) *Vidalis itero præsantis*. C'est ce même mot *ITIIRO* qui semble ajouté au nom d'*Agelbertus*. Je sais que, pour ces deux graffiti, l'E à jambages parallèles ne paraîtrait que dans ce mot seul; qu'il faut, pour ainsi dire; faire violence à l'alphabet de tout notre marbre; pour y placer le caractère archaïque dont *ITIIRO* supposerait l'existence. Bien que l'emploi simultané des deux E soit constant dans les textes anciens² que les formes d'une même lettre alternent souvent sur les marbres³, et que l'autel

1: Dans les nombreuses chartes de l'*Histoire de Langue-doc et du Cartulaire de Saint-Victor*, je n'ai trouvé que deux fois ce nom, qui manque dans le *Viage littéraire*; plus au nord, il devient moins rare, car mon savant confrère, M. Deloche, m'en signale quatre exemples dans le *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu* dont il vient de donner une édition (nn. cxxv; cxxviii, cxxxii et cxxxv).

2. Maffei, *Museum Veronense*, p. 470; Lanki, *Saggio di lingua Etrusca*, 2^e édit., t. I, p. 123, n. 6.

3: Marini, *Opelli*, p. 126 et 287.

de Minerve en fournisse lui-même la preuve, mon hésitation est grande, et rien ne m'apporte ici la certitude.

J'ai dû, toutefois, en appeler au lecteur et soumettre à son jugement une délicate question de paléographie.

44 RICVLFVS PRSĒT¹

45 ALARICVS¹

46 WILIELEMVS¹ LEVITA, et, en surcharge, PBT.

Encore un pèlerin qui a fait une double visite;

1. *Hist. de Languedoc*, t. I, preuves, col. 102, a. 834 « Sumnodo et Riculfo gothis »; t. II, col. 32, a. 897; col. 42, a. 902; *Cartul. de St-Victor*, passim; Eginhard, t. I, p. 110.

2. Ce nom illustre est demeuré longtemps en usage. Villanueva, *Viage literario*, t. X, p. 237 et 239, a. 840; *Hist. de Languedoc*, t. I, preuves, col. 99, a. 832; t. II, col. 64, a. 924, 925; col. 65, a. 934; col. 70, a. 933; Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 82, a. 533; t. II, p. 448, a. 717.

3. Le nom de « Wilelmus » est d'une extrême fréquence dans les chartes; il revêt comme nous le voyons ici (conf. nn. 28 et 83), les formes les plus diverses. Villanueva, t. VII, p. 242, a. 1195, « Guillelmus; » t. VIII, p. 249, a. 1135, « Guielmus; » t. IX, p. 219, a. 999, « Wigelmo, » p. 224, « Wilielmus; » t. X, p. 277, a. 988, « Wiglhelmus; » p. 306, a. 1035, « Guilelm; » p. 323, a. 1033, « Guiliel; » t. XV, p. 212, a. 1052, « Guuilielmus; » passim, « Guilermus; » *Cartul. de St-Victor*, t. II, p. 634, a. 1060, « Vui-lielmus, » etc.; *Hist. de Languedoc*, t. I et II, passim.

lévite lors de sa première venue, il a depuis été fait prêtre, et a ajouté ce titre à sa signature.

47 VIDAL.

On remarquera, au milieu de tant de noms latinisés, ce vocable écrit dans sa forme vulgaire. Il en est de même de ceux d'*Andral*, d'*Ermen* et de *Gonber* que nous rencontrerons plus loin, et de plusieurs signatures d'anciennes chartes¹. Une épitaphe en langue romane nous a été conservée dans une pièce latine datée de 844 et appartenant à la même contrée².

Nous retrouvons plus bas le nom de ce *Vidal*.

48 DINAP?

49 BOSPORVS

Transcription régulière et sans aspiration du mot βόσπορος. On sait combien sont fréquents les noms d'hommes empruntés aux vocables géographiques³.

1. Villanueva, t. X, p. 306, a. 1035, « Guilelm; » p. 333, a. 1040, « Vidal; » t. XII, p. 212, a. 1092, p. 299, a. 1068, et t. XIV, p. 319, onzième siècle, « Arnal; » *Cartulaire de Saint-Victor*, t. II, p. 512, a. 1031, et passim, « Amad, Bernard, Vuidfrit, Vuilelm Borrel, Arnald Vuitard, » etc.; Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 157, a. 587, « Girart, Gosmart, Ismart, Euvart, Rotold. »

2. *Hist. de Languedoc*, t. I, preuves, col. 83; conf. t. II, preuves, p. 13.

3. Spon, *Miscellanea*, p. 207; Murat. 996, 10; 1848, 5; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, n. 63.

50 LEOTARIVS¹

Signature remarquable par ses ligatures.

51 B : COS. . . . P. R.

Inscription d'une époque basse, si l'on en juge par la forme des lettres et par les points superposés qui suivent la R¹.

52 MIRO P̄BST¹

53 DOMINICVS

54 AGIOD̄FVCTA

*Agio de Fucta*²?

55 AMALBERTVS³ LEVITA

1. Villanueva, t. X, p. 255, a. 914, « Leotarivus. »

2. C'est le signe ordinaire, mais non pas absolu, d'une époque relativement récente. Cf. mes *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 467.

3. Nom d'une fréquence extrême sous les deux premières races; Ce fut celui d'un roi de Gallice souvent mentionné par Grégoire de Tours. Voy. encore Villanueva, t. VII, p. 287, a. 1032; t. VIII, p. 269, a. 997; p. 283, a. 1015, p. 296, a. 1040; t. IX, p. 217, a. 929, etc. *Hist. de Langue-doc.* t. II, preuves, col. 20, a. 883, col. 64, a. 924, etc.

4. Peut-être s'agit-il ici, de même qu'au n° 87, d'un nom de localité ajouté à celui du pèlerin; on sait qu'à compter des premières années du onzième siècle, la particule *de* figure souvent dans les signatures. Le nom d'*Agio* est bien connu; Voy. Paul. Diac. *De gestis Langob.*, l. I, c. 7; Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 257 et 274, a. 700 et 706; *Cartul. de St-Victor*, t. I, p. 416, a. 1033-1048, « Willemus Acio, » « Petrus Acio, » « Desiderius Acio, » etc.; Fabretti, *Inscript.*, p. 387, n. 231, a. 408, « AIO. »

5. *Chronie. Fredegar. continuatum*, t. I, p. 98.

Les premières lettres du nom sont tracées par-dessus la signature du prêtre *Mira* (n. 52).

56 MEMETO LOCY DNE SĀCDOTIS MEI

Memento loci, Domine, Sacerdotis mei.

Cette ligne, légèrement tracée au milieu de l'autel et près de la moulure antérieure, est écrite en minuscules. La séparation des mots ne permet pas de la faire remonter au delà du neuvième siècle.

J'ai longtemps hésité devant l'interprétation d'une phrase si singulièrement construite. C'est, je pense, l'expression d'un vœu formé par un pasteur pour son troupeau : « Souvenez-vous, Seigneur, du lieu dont je suis le prêtre, » Le génitif personnel *mei* se lit dans les souscriptions d'une charte de Lérida¹. On disait, au moyen âge, *presbyter* ou *sacerdos loci*², comme on disait *episcopus*³, *antistes*⁴, *pontifex*⁵, *abbas*⁶,

1. Villanueva, t. XVI, p. 289, a. 1148, « *Sig+num mei Petri de Orto*; » « *Sig+num mei Petri de Arenario*. »

2. Frodoard, *Historia Remensis ecclesie*, l. II, c. xiv : *Acta SS., O. B., Sæc. III, t. II, p. 381, c. xxiv, a. 784* : « *Presbyter loci, nomine Martinianus*. »

3. Greg. Turon, *Hist. Fr.*, IX, 40 ; *De glor. conf.*, c. cvi.

4. *Id.*, *De glor. conf.*, c. lxxvii.

5. *Id.*, *Hist. Fr.*, IX, 42.

6. *Id.*, *De glor. conf.*, c. lxxix ; Guérard, *Cartulaire de St-Bertin*, p. 13 ; *Cartulaire de St-Victor*, t. II, p. 103, circa a. 1035.

*monachus*¹ ou *judex loci*². L'expression *sacerdos localis* figure dans un concile du sixième siècle³. Une antique légende murale invoque de même le Seigneur pour un lieu sanctifié par saint Martin :

SANCTE DEVS MISERERE LOCI QVEM
SEMPER AMASTI⁴

Se souvenir des absents, lorsque l'on priait à l'autel, était, comme on le sait, dans la coutume des fidèles⁵.

57 GOLODEFVTA

1. Greg. Turon., *Mirac. S. Jul.*, c. xxxv.

2. *Id.*, *De glor. conf.*, c. lxxii; *Vitæ Patrum*, VIII, 7; je lis encore « loci Sanctus » dans le *De gloria martyrum*, c. lxxvii.

3. *Concil. Valent.*, can. 6, a. 52 $\frac{1}{2}$; Labbe, t. IV, col. 1620 : « Sed nec illud sanctorum sacerdotum quispiam ordinet, qui localem se futurum primitus non sponderit. »

4. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, n. 68; voy. encore dans Goar, *Euchologium*, p. 79, Divina missa S. Jo. Chrysostomi, Μνήσθητι, Κύριε, τῆς πόλιως, etc. C'est par une figure semblable que le lieu d'une sépulture est recommandé au Seigneur :

MNHΘHTI KE THC KOIMHEWC THC
ΔΟΥΛHC COY NIANΘIOY

(*Archæologia, or miscell. tracts relating to antiquity*, t. XXVIII, pl. XIV, 1840.)

5. « Tantum illud vos rogo ut ad Domini altare memineritis mei ubi ubi fueritis..... Ut meminerint ad altare tuum Monica famulae tuae cum Patricio. » (S. Aug., *Conf.* l. IX, c. xi et xii).

Golo' de Fucta? (Voy. ci-dessus, n. 54.)

58 BADELTVS

59 FLADBERTVS¹ EDOTRVDES

Ces deux vocables, d'une même écriture, ont été évidemment tracés par une seule main. Venu isolément ou avec Edotrude, Fladbertus a, sans nul doute, inscrit le nom de cette dernière en même temps que le sien propre. Nous trouverons plus bas un exemple du même fait (n. 75 et 75 A).

60 VIDALES ITIHO PRSNTES

(*Signum*) *Vidalis itero præsensis*? Nous avons déjà vu le nom de ce visiteur (n. 47).

61 MONNO PRESBITER

Signature tracée sur d'autres noms et difficile à saisir; on en a espacé les lettres pour chercher sur le marbre quelque intervalle demeuré libre.

62 GISLARDVS¹ PTBR

1. Labbe, t. VIII, p. 123, Synod. Rom., a. 853, : « Colo episc. Reatinæ. » T. IX, p. 1196, Conv. Westmonast. a. 1066 : « Colo. »

2. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 220, a. 691; p. 265, a. 704.

3. *Hist. de Languedoc*, t. I, preuves, col. 99, a. 822 : « Quos causa fecit esse præsentes. »

4. *Cartul. de St-Victor*, t. II, p. 640, a. 814, « Gisilardus. »

63 ISARNVS PĒTR

64 AINILDES¹

65 STEPHANVS

66 GISLARDVS PĒTR

Cf. ci-dessus, n° 62.

67 ANDRAL

Voy. pour cette forme vulgaire, le n. 47 ci-dessus.

68 REMEDIVS LEVITA

Nom fréquent sous les deux premières races². D'après un passage de Frodoard, il serait significatif et ferait allusion à l'action salutaire d'un pieux chrétien sur les âmes³.

69 ASTRE⁴

1. Villanueva, t. IX, p. 221, a. 999; t. XVI, p. 277, a. 1188; t. XVII, p. 292, a. 997, « Isarnus; » *Hist. de Languedoc*, t. II, preuves, col. 89, circa a. 945, « Ysarnus; » col. 138, a. 984, « Isarnus, » etc.

2. Guérard, *Polyptique d'Irminon*, p. 259, « Ainildis; » p. 128 et 141, « Ainbildis. »

3. *Cartul. de St-Victor*, t. II, p. 642 et 643, a. 814; Pardessus, *Diplom.*, t. II, p. 220, a. 691; p. 276, a. 702.

4. *Historia Remensis Ecclesiae*, l. I, c. x; voy. *Inscrpt. chréti. de la Gaule*, t. I, p. 205 : ET PATER ET MEDICVS PASTOR AMORQVE GREGIS; conf. n. 197; Greg. Tur., *Hist. Fr.*, l. IX, c. XLII, « medicis ac pastoribus, » etc.

5. *Cartul. de St-Victor*, t. II, p. 628, a. 814, « Astares. »

70 ERMEN

71 LEOB¹72 ADALRICVS¹

73 DSDE PBR

Voy. ci-dessus, n. 4.

74 ALARICVS PRB

Signature tracée en travers des n^{os} 62 et 63.

75 ADEMVNDO † DEIDONA †

Double signature tracée par une même main. Je pense qu'ici, comme au n^o 59, le deuxième vocable est celui d'une femme. On trouve, au Cartulaire de Saint-Victor¹, le masculin *Deidonus* en face du féminin *Deidona*¹.

1. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 236, a. 696, « Ermeno; » Karajan, *Das Verbrüderungsbuch von S. Peter zu Salzburg*, « Ermen, »

2. J.-Fr. Schannat, *Corpus traditionum Fuldensium*, p. 26, a. 776, « Leoba; » p. 109, a. 813, « Eleob; » Gr. Tur., *Hist. Fr.*, t. VIII, c. xxviii, « Leuba, »

3. *Hist. de Languedoc*, t. I, preuves, col. 55, a. 820, « Adalaricus; » *Acta SS. O. Bened.*, Sæc. III, t. II, p. 488, circa a. 720, « Adalricus; » Pardessus, *Diplom.*, passim.

4. Marini, *Pap. dipl.*, p. 133, a. 853, « Ademunt qui et Andreas appellatur. »

5. T. II, p. 178.

6. *Cartul. de St-Victor*, t. II, p. 367, 461, 643, n^o 814.

7. T. II, p. 637, 649, même année. Je dois faire observer, toutefois, qu'un chrétien de Naples (Mommßen, *Inscr. regni Neap.* n. 6697) et un diacre dont parle Éginhard (t. II, p. 178) portaient le nom de Deudona.

www.libtool.com.cn

76 ELMUS

77 ELDBVRCA¹

78 DOMENICVS

Signature très-légèrement tracée.

79 LVDIGARIVS²

80 SARIBALDVS, et plusieurs traces de signatures dont l'une se termine par ... ACINA, *Sarracina*, peut-être³. Je crois encore reconnaître dans ce groupe le nom de LINDA⁴.

81 STEFANVS PBT

82 ELDVERTA †⁵

83 VVLIELMVVS LEVITA

Voy. ci-dessus, n. 46.

84 ...[OAN?]⁶ES CV OMNIBVS FIDELIBVS
SVIS

1. *Codex Laureshamensis diplomaticus*, t. II, p. 181, « Hildeburga. »

2. *Fredeg. Chronic.*, I, xcvi, « Leudegarius. »

3. *Cartul. de St-Vict.*, t. I, p. 170, a. 1097. Ce nom se trouve sur des monuments chrétiens antiques. (*Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. I, p. 286.)

4. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, n. 344, LINDIS; les désinences *is* et *a* alternent souvent dans les noms propres.

5. *Cartul. de St-Victor*, t. I, p. 163, a. 1060-1064; p. 309, dixième siècle; t. II, p. 196, a. 1060, « Eldebertus; » t. I, p. 314, a. 1038, « Heldebertus; » Pardessus, *Diplom.*, t. II, p. 373, a. 739, « Hildebertus; » du Cange; *Gloss.*, t. IV, tab. v, n. 3, sur une monnaie de Childebart, ELDEBERTI R; cf. de Longpérier, *Collect. Rousseau*, p. 25.

C'est l'acte de visite d'un personnage venu avec tous ses féaux. De même que les rois, les évêques, les abbés et les seigneurs, avaient, comme on le sait, leurs *fideles*¹.

Je trouve, dans une charte espagnole du commencement du onzième siècle, des signatures collectives conçues dans une forme semblable².

85 TISIA

86 ELDEMARES³?

Nom fort peu lisible; je l'ai transcrit pour montrer comment les signatures disparaissent souvent sous le nombre des surcharges.

87 RAINGARDES⁴

88 MANIMO⁵

1. Éginhard écrit souvent à ses *fidèles*, *Ep.* XII, XX, XXI, XXXII, et mentionne des *fidèles* d'évêques, *Ep.* XXIX et LVII; *Hist. de Languedoc*, t. II, preuves, col. 90, a. 946, fidèles du vicomte Majolus; D. Planchet, *Hist. de Bourg.*, t. I, preuves, p. 34, a. 1101, fidèles du duc Eudes I^{er}; Pardessus, *Diplom.*, t. II, p. 377; du Cange, aux mots *fidelis*, *fidelitas*.

2. Villanueva, t. XIV, p. 319, Acta conservationis ecclesiæ S. Martini de Vallemata.

3. Guérard, *Polyptique d'Irminon*, t. II, p. 26 et 34, « Hildemarus. »

4. *Hist. de Languedoc*, t. II, preuves, col. 104, a. 960 « S. Radulf et uxoris suæ Ramgardis; » *Cartul. de S.-Fictor*, t. I, p. 106, circa a. 993, « Ranganardus. »

5. Gr. Tur., *Mirac. S. Jul.*, c. XLVII, « Nanninus, » et, dans les variantes données par Ruinart, Naninus et Manninus.

89 FLADBERTVS

90 VTBERTVTO¹

91 STEFANVS

92 GONBER

Voy. ci-dessus, page 21, n. 47.

93 DVRABILES

Telles sont les signatures que l'étude du monument lui-même, de ses empreintes et d'un essai de moulage¹ m'a permis de déchiffrer sur l'autel de Minerve².

1. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 155, a. 674, « Hüntbertus; » p. 370, a. 739, « Hytbertus. »

2. Un moulage partiel, fait en gutta-percha par M. le curé de Minerve, m'a été bienveillamment communiqué par M. le duc de Luynes; j'y ai trouvé des éléments de vérification utiles pour quelques portions de mes estampages et de mes copies. Je suis heureux de remercier ici le bon prêtre de Minerve et le savant antiquaire auxquels j'ai dû ce supplément de secours.

3. Je pensais avoir copié le premier les inscriptions de l'autel de Minerve. Depuis la présentation de ce mémoire à la Société des Antiquaires de France, notre savant confrère, M. Léopold Delisle, m'a communiqué une note retrouvée par lui dans les papiers des Frères de Sainte-Marthe et qui contient une copie, faite vers l'année 1830, d'une partie de nos actes de visite.

Je reproduis ce document où se retrouvent, parfois avec une transcription fautive, quelques-uns des noms que j'ai relevés.

« A été trouvé à Minerve un autel consacré par ledit

A quelle époque attribuer la masse de ces signatures? Comment fixer le commencement, la fin d'une longue suite de pèlerinages? Les noms, je l'ai déjà dit, se pressent, se superposent et s'effacent, et ceux des derniers venus, qui subsistent seuls sur quelques points, ont souvent détruit de plus anciennes légendes. Mais il est des parties moins couvertes où les signatures intactes permettent d'étudier, dans toute son étendue, la succession des visiteurs. Ce ne fut pas au temps de saint Rustique que les fidèles vinrent, pour la première fois, s'inscrire sur la table

« Rusticus qui est de marbre blanc bien poli au frontispice
« duquel est script ce qui sansuit

+ RVSTICVS : ANN : XXX · EPTVS SVI FF

« et le dessus dudit autel est script de plusieurs noms par-
« ty desquels ce lizent et le reste ce trouve tout gasté et
« ne se peut lire estans cy apres mis ceux qu'on a peu
« lire

« (*Le monogramme n. 5*) WIDBTS, RICOBTS, BOHITA,
« AUFEMADO, GODAFLAHIDIA Arnulphus pbr̄, Vasam-
« fredus levita, durand ausenio, Savado, Albertus, Ber-
« nardus, Audbasieus pbr̄, Hilares, Amio pbr̄, Agel-
« bertus pbr̄, Richilfus pbr̄, Dominicus Alaricus
« Rodolatus.

« Il y a encore sur ledit autel environ de cent noms
« effacés et à ledit autel six pans de longueur et trois de
« large sur de la maçonnerie presantement. Et souloit an-
« ciennement estre porté sur trois piliers, etc. »

(Bibl. imp. dep. des mss. B. Mâgloire, I, 28, p. 5.)

sainte; avec les données de la paléographie, l'histoire des noms en apporte la preuve. Si j'en excepte les antiques vocables que conserva le moyen âge, *Deusdet, Petrus, Natalis, Dominicus, Hilaris*, aucun de ceux qui figurent sur l'autel ne porte le caractère des premiers siècles. Tous semblent de basse époque, carlovingiens même, plutôt que mérovingiens. Comment naquit la dévotion, quand et comment un miracle inespéré appela-t-il subitement à Minerve, comme de nos jours à Saint-Augustin de Rome, la foule des pieux visiteurs? L'histoire nous le laisse ignorer; le fait subsiste seul sans qu'on en sache la cause.

Cependant, un premier indice se présente, et je m'en saisisrai d'abord.

On conservait autrefois, aux archives de l'abbaye de Caunes, un jugement rendu le 23 avril 873, et constituant Frédald, archevêque de Narbonne, débiteur de cette abbaye. Des témoins, appelés à Minerve, posèrent la main sur l'autel de saint Rustique et affirmèrent par serment l'existence de la dette¹. Le *Missus dominicus* qui

1. *Histoire de Languedoc*, tome I, preuves, col. 126 : « Per te locum venerationis sancto Nagario martyre Christi, cujus eglesia sita est ante kastro Minerba, supra cujus sacro sancto altario as condiciones superpositas, manibus nostris præsens contenemus vel jurando contangimus. » Conf. Gr. Turon, *Hist. Fr.*, l. III, c. xiv : « Tunc Aregisilus positus super altarium sanctum manibus, juravit.... » Greg. Magn., lib. V, *Ep.* xxxiii : « Et veniat ante corpus sancti

présida le plaid, les juges, les *boni homines* et les témoins eux-mêmes sont nommés dans cette charte. A voir tant de fidèles venir, au prix d'une longue fatigue, s'inscrire sur le marbre vénéré, j'admets difficilement que ces hommes n'aient pas, comme les pèlerins eux-mêmes, signé sur la table sainte, et que, parmi les noms qui la couvrent, ne se trouvent pas quelques-uns des leurs. Je sais qu'aux temps carlovingiens les mêmes appellations se reproduisent à l'infini, et je n'oserais attribuer sans réserve aux acteurs du plaid de 873 la totalité des signatures qui semblent accuser leur venue. Comment, toutefois, me défendre de remarquer le nom de *Salamon*, reproduit, dans la charte comme sur le marbre et avec la même orthographe, celui d'*Amalbertus*¹, du témoin *Stephanus* (l'autel porte quatre fois ce dernier vocable²), les noms de *Rirculfus*³ et d'*Alaricus*⁴, qui signèrent l'un près

« Apollinaris et tacto ejus sepulchro, juret » ; Villanueva, *Viage literario*, t. XIII, p. 324, ix^e siècle : « ... et ad « locum venerationis sancti Andreæ, quæ fundata est in « villa Borraciano in territorio Bisuldunense, super cujus « sacrosanctum altare has condiciones manibus nostris continemus vel jurando contangimus. » Voy. encore p. 241, n° 925; Borgia, *Vaticana confesso*, p. 180, etc.

1. N° 40.

2. N° 55.

3. N° 21, 63, 81 et 91.

4. N° 44.

5. N° 45.

de l'autre, comme des visiteurs venus le même jour?

Si l'identification proposée peut présenter quelque certitude, la plupart de nos signatures, si semblables, pour le caractère, à celle du témoin *Alaricus*, se groupent naturellement autour d'une même date.

J'ai dit que la forme générale des vocables exclut toute attribution aux premiers siècles. La limite inférieure des pèlerinages est plus facile à établir.

Au premier coup d'œil jeté sur les chartes de la contrée, un fait important se présente. Jusqu'à l'an 997, chacun de ceux qui y figurent ne porte qu'un seul nom. A cette date paraît pour la première fois une appellation double, *Amelia Simplicia*¹. La signature de *Petrus de Andara* inaugure, en 1019, l'usage des désignations complémentaires². A compter de cette époque, le nom double et la particule *de* commencent à prendre faveur, et, dès l'an 1032, les souscriptions d'une charte de Narbonne ne donnent plus que deux noms simples sur huit signatures³.

Parmi les pèlerins de Minerve, aucun ne porte le double vocable; deux signatures seulement paraissent présenter la particule; la masse de

1. *Hist. de Languedoc*, t. II, preuves, col. 453.

2. *Ibid.*, t. II, preuves, col. 173.

3. *Ibid.*, col. 187.

nos actes de visite ne saurait donc être postérieure aux premières années du XI^e siècle.

J'aborde, en dernier lieu, la question qui, sur un autre monument, eût fourni les premiers indices.

Quand, à l'aide de ses instruments accoutumés, l'ouvrier, adroit ou malhabile, a gravé une légende lapidaire, la forme seule des caractères apporte souvent, et tout d'abord, les meilleurs éléments d'appréciation. Il n'en est pas ainsi pour l'autel de Minerve. Attaqué par une main novice, son marbre glissant et dur repousse le fer qui veut l'entamer; l'outil, incessamment dévié, se prête mal aux courbes et s'échappe en lignes droites. De là, j'ai voulu l'expérimenter moi-même, ces lettres à formes anguleuses, qui ne constituent en rien une paléographie exceptionnelle.

Bien qu'un grand nombre de visiteurs aient voulu employer la majuscule, comme pour donner à leur signature un caractère monumental, la forme courante s'y mêle incessamment et vient montrer le type de l'écriture personnelle. Toutes les variétés graphiques, la capitale, la minuscule¹, la cursive², les ligatures, et jus-

1. N^o 56 et ailleurs.

2. J'ai attribué à la nature même du marbre l'aspect anguleux que présentent les caractères. Il est facile d'y reconnaître (n^{os} 58, 60, 64 et 74), malgré sa forme brisée, le

qu'au monogramme, apparaissent à la fois sur l'autel. L'V du nom de *Fladbertus* (n° 59) reproduit une forme fréquente sur les marbres comme sur les médailles¹. L'N final du n° 40 figure dans les légendes d'un plan du ix^e siècle où je retrouve encore plus d'une de nos lettres minuscules². Mais à côté de ces points de peu d'importance, la présence de l'E à deux jambages semble faire ressortir ici un fait singulier et capital pour l'étude de la paléographie.

Telles sont les observations principales auxquelles m'a paru donner lieu le remarquable autel de Saint-Rustique.

A côté du fait, la légende ; car la tradition s'efface et les monuments subsistent inexpliqués.

Près de Perpignan, dans le canton de Millas, est un obscur village appelé Saint-Félin-d'Amont.

dernier des *L* cursifs que signale le R. P. Garrucci (*Graffiti de Pompéi*, 2^e édit., p. 40 ; conf. Massmann, *Libellus aurrarius*, p. 41, ligne 1^{re}, avant-dernier type, et De Clarac, *Inscriptions du Louvre*, pl. LXXIX, n° 67). Le *D* (n° 20), l'*R* (n° 3, etc.), l'*S* (n° 12, 14, etc.), le *T* (n° 2, 4, etc.), appartiennent encore à l'alphabet cursif (conf. Garrucci, p. 36 et suiv.)

1. Banduri, *Num. imp.*, t. II, p. 681 et passim ; *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I. pl. XIV, autel du Ham ; A. de Longpérier, *Bulletin archéol. de l'Athénæum français*, 1854, p. 84, etc. Voy. aussi le plan de l'abbaye de St-Gall exécuté vers l'an 820 (F. Keller, *Bauriss der Klosters St-Gallen*, Zurich, 1844, in-4°).

2. *Ibid.*

Une Vierge miraculeuse, autrefois trouvée près de ce lieu, valut d'abord à son église le nom catalan de *Nostra Senyora de la Salvetat*. Un second vocable naquit ensuite à une époque assez reculée; Notre-Dame-du-Salut devint Notre-Dame-des-Lettres¹. A cette appellation nouvelle se rattache une pieuse croyance, dont un Dominicain espagnol, Fr. Narciso Camós, écrivit la naïve histoire² :

« Devant la statue de la Vierge et sur l'autel de son église, le Ciel, dit l'auteur du *Jardin de Marie*, accomplit une grande merveille. La nuit de l'Annonciation se dessinent sur la table sainte des lettres que l'on dirait tracées à la pointe du couteau; d'abord peu apparente, leur forme va se fixant peu à peu; mais il est difficile de les lire, car elles appartiennent à diverses langues, au grec, à l'hébreu, au latin. Il en est de petites et de grandes, où l'on distingue quelques noms, comme *Salamo*, *Berto*, *Albékic*. Entre elles sont gravées plusieurs croix.

« Quelques faits singuliers signalent cette mer-

1. En catalan : *Nostra Senyora de las Lletras*.

2. Camós parcourut à pied la Catalogne, visitant les sanctuaires dédiés à la sainte Vierge; il recueillit les faits qui s'y rattachent et les consigna dans son *Jardin de Maria*, œuvre dépourvue d'élégance, mais estimée des érudits pour l'exactitude et la naïveté de son auteur. Voy. Felix Torres Amat, *Memorias para ayudar a formar un diccionario critico de los escritores Catalanes*, Barcelona, 1836, in-8°, p. 133.

veille. A certaines années, trois noms paraissent, dans d'autres cinq, quelquefois sept, ce qui présage alors une récolte abondante. Les lettres sont semées dans le champ de l'autel; sur certaines parties on en voit d'effacées, et cela s'explique, car, depuis si longtemps que le prodige se renouvelle, l'espace devrait manquer, tandis qu'il s'en trouve toujours.

« La table sainte est entourée d'un cadre de bois; sa longueur est de sept pans et demi, sa largeur de trois et demi; elle repose sur deux colonnes de pierre reliées entre elles par un massif de maçonnerie. La foule y accourt la nuit de l'Annonciation et elle veille dans l'église en glorifiant Dieu et sa sainte Mère¹. »

Saint-Félin a conservé son autel, et M. de² Bonnefoy, qui m'en signale l'existence, en a, comme il veut bien me le dire, compris toute la valeur en le comparant à la pierre du Ham³. Il me coûte de porter la main sur la naïve légende de Notre-Dame-des-Lettres; le lecteur l'a fait avant moi en restituant ici aux inscriptions leur véritable caractère. Elles ouvrent un chapitre

1. *Jardin de Maria plantado en el prncipado di Cataluña, compuesto por el R. P. Fr. Narciso Camós de la Sagrada Orden de Predicadores, hijo de esta muy noble, antigua y leal Ciudad de Gerona, libro VIII, Obispado de Elna, capitulo VIII, De la Imagen de Nuestra Señora de las Letras. Barcelona, 1657, in-4°.*

2. *Inscr. chr: de la Gaule, t. I, n° 91.*

nouveau à l'histoire du culte de la Vierge, à celle de nos pèlerinages. Semblables, par la forme des noms, comme aussi par celle de l'écriture aux actes de visite de Minerve, elles ont plus que ces derniers souffert des injures des siècles. À défaut du monument lui-même, j'en ai interrogé l'empreinte et j'y ai retrouvé l'une des croix (n° 98) dont nous parle l'antique légende. Un seul nom avait échappé à l'auteur du *Jardin de Marie*, celui de *Julia* (n° 99), inscrit en capitales près de la signature de *Salamon* (n° 97); une abréviation l'avait trompé, celle du mot *presbyter* ajoutée au nom d'*Albaricus* (n° 100), et *Camós* y avait cru trouver les éléments du vocable *Berto*. Ici, comme à Minerve, des signatures ont été superposées; les lettres RMANN¹ (n° 95) se reconnaissent sous ce dernier acte de visite, et, comme le dit la légende elle-même, plus d'une inscription mutilée laisse une trace indécise dans le champ de la pierre.

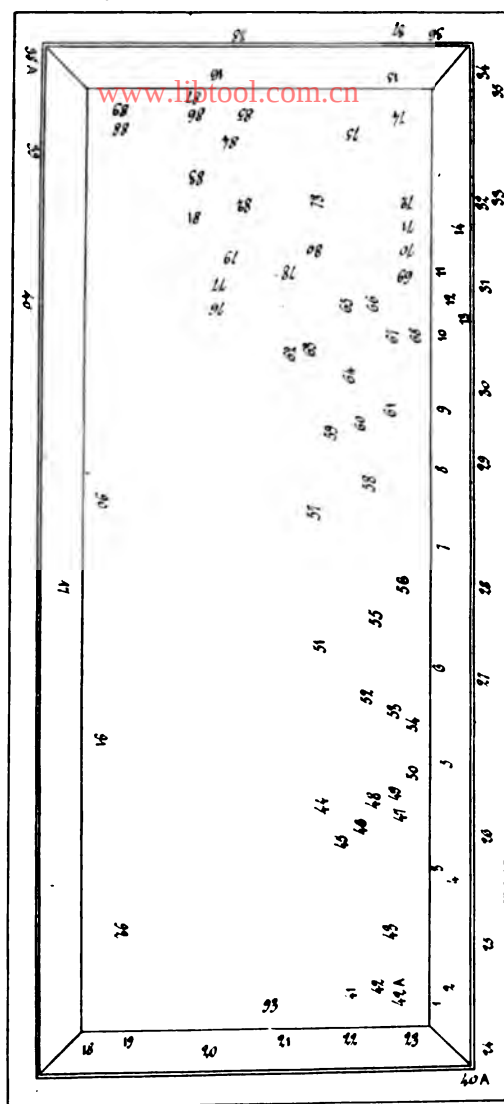
Oubliés aux extrémités de la France, trois autels se rencontrent donc où survivent les noms de nos pères. Derniers témoins d'une pratique dont les monuments ont été sans nombre, ils montrent sous une face nouvelle cette sainte ardeur du pèlerinage qui, dès les premiers temps

1. PBT. Cette abréviation est fréquente sur le marbre de Minerve.

2. *Germanus* ?

de l'Église, avait saisi les âmes chrétiennes. Ce n'est pas seulement aux grandes basiliques, aux sépultures miraculeuses, aux lieux sanctifiés par le Seigneur, que se portait la foule des fidèles; il n'était pas donné à tous de voir la terre de l'Évangile ou d'aller accomplir à Rome ce qu'une admiration naïve appelait, au *vi^e* siècle, le voyage d'orient¹. Pour nos pères eux-mêmes, la ville de Saint-Martin, perdue au centre de la France, était encore bien éloignée. La dévotion fut ingénieuse à multiplier les buts de pèlerinage; chaque canton vénérât un lieu où les chrétiens d'alentour apportaient, sans péril, leurs hommages et leurs prières, et plus d'un modeste hameau dut posséder, comme Saint-Félix-d'Amont, un autel, célèbre dans la contrée, où vinrent s'inscrire les visiteurs. Ainsi préludaient parmi nous, sur la terre même de Pierre et d'Adhémar, ces hommes dont les hardis enfants donnèrent, pèlerins armés, l'assaut à la ville sainte et plantèrent au Golgotha l'étendard triomphant du Christ.

1. Gregor. Turon., *Vite Patrum*, VIII, 6.



In L'annuaire Paris

PLAN DE L'AUTEL DE L'ÉGLISE DE MINERVE

www.libtool.com.cn

rest

A

1991
1991

SK 51 → B O H I T A

www.libtool.com.cn

10 M O R T Y I X S

23 < 9 M R I F A 26 T I C I / F P R b T

www.libtool.com.cn



MÉMOIRE
SUR
LES VOIES ROMAINES
DE L'ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-SEINE
(DÉPARTEMENT DE L'AUBE)

Par M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, associé correspondant.

Lu à la Société les 17 novembre 1856 et 19 janvier 1859.

Chargé par M. le préfet du département de l'Aube d'inspecter, en 1858, les archives communales de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, j'ai dû me transporter dans toutes les communes qui composent cet arrondissement. J'en ai profité pour prendre des notes archéologiques. Entre autres choses, je me suis occupé des voies romaines.

L'arrondissement de Bar-sur-Seine faisait presque tout entier partie de la cité de Langres. On sait combien ce peuple a eu d'importance et à l'époque celtique et à l'époque romaine. De l'époque celtique, il y a, dans cet arrondissement, une trace certaine dans le nom de Thieffrain

porté par un village du canton d'Essoyes : on est fondé à y reconnaître le *Defren* ou *Defrent* des *Chants des bardes bretons* publiés par M. de La Villemarqué¹. *Defren* veut dire vallée ; Thieffrain est situé dans la vallée de la Bodronne, dominée par les quatre villages de Marolles, Fragnies, Magnan et Beurey².

On a jusqu'à présent découvert, dans cet arrondissement, dix-neuf cimetières antiques qui paraissent appartenir à l'époque romaine. On y a trouvé aussi trois piscines en mosaïque de la même date et plusieurs débris de substructions contemporaines ; mais je ne pouvais, dans ma course rapide, étudier des sujets qui exigent des fouilles et un séjour prolongé dans le même lieu.

Les voies romaines vivent encore dans la mémoire des populations : les maires, les instituteurs, les anciens des communes, se faisaient un plaisir de me les signaler sur le terrain ou dans les plans cadastraux. Quelques-unes sont encore

1. P. 28, 84, 90.

2. Depuis que ces lignes sont écrites, nous avons réfléchi que l'on peut faire dériver également Thieffrain des deux radicaux germaniques *tief*, profond, et *rain*, raie, sillon. Toutefois il est peu vraisemblable que ce nom de lieu ait une origine teutonique. Les langues parlées par les Gaulois et les Teutons étaient sœurs comme ces peuples, et rien d'étonnant si dans certain rapport le dialecte gallique parlé dans nos contrées se rapprochait plus de la langue des Teutons que de celle des Kymris.

en usage aujourd'hui ; d'autres sont recouvertes par quelques centimètres de terre cultivée, mais on sait qu'elles existent. Les pavés sont assez rapprochés de la surface du sol pour le rappeler de temps en temps à ceux qui l'oublieraient. Ces pavés, composés de pierres sur champ, s'appellent *hérissons*, dans le langage du pays. Il y a ordinairement deux rangs de *hérissons* superposés, et au-dessous plusieurs assises de pierre mises sur le plat, qui empêchent les *hérissons* de s'enfoncer dans le sol. J'ai mesuré la hauteur d'un de ces encaissements dans la commune de Villiers-sous-Praslain ; elle était de 70 centimètres.

Les voies romaines de l'arrondissement de Bar-sur-Seine étaient presque aussi nombreuses que le sont aujourd'hui les chemins vicinaux de grande communication. Quand on songe combien le mode de construction adopté par les Romains était plus dispendieux que le nôtre, combien il nous a fallu de siècles pour parvenir à créer des chemins vicinaux praticables, puisque nous avons commencé seulement à y arriver il y a vingt ans environ, on ne peut s'empêcher d'admirer la puissance de la civilisation romaine, qui, après cinq cents ans d'existence sur notre sol, nous laisse tant de modèles à suivre.

Les voies romaines de l'arrondissement de Bar-sur-Seine peuvent se diviser en quatre catégories. Les trois premières catégories comprennent les voies qui partent de Langres, de *Latisco*

et de Tonnerre. La dernière catégorie ne comprend qu'une voie, le chemin de Lorry ou chemin Lorrain, qui relie les premières entre elles.

§ I.

Voies partant de Langres.

1° Voie de Langres à Reims.

En entrant dans le département de l'Aube, elle se trouve d'abord sur le finage de Saint-Usage, passe aux Fosses, écart de cette commune, laisse le village de Saint-Usage à gauche, puis pénètre dans la vallée de l'Arce, qu'elle suit jusqu'à Vitry-le-Croisé, en laissant à gauche les deux Fontarce. Sur le territoire de Saint-Usage, cette voie porte le nom de chemin de César. La tradition des habitants veut qu'elle aille de Rome à Paris, ce qui est exact, à cause de l'embranchement de cette voie sur Troyes, embranchement dont nous parlerons tout à l'heure.

Au sortir de la vallée de l'Arce, la voie se courbe vers le nord et gagne ce qu'on appelle le *Randon*, c'est-à-dire la ligne séparative des finages d'Éguilly et Bertignolles, au midi, d'une part ; de Vitry-le-Croisé et de Longpré, au nord, d'autre part. Là, des restes importants de pavé subsistent encore. Puis, par les débris de pavés que de temps en temps la charrue rencontre, la voie se suit sur

le territoire de Beurey, au midi de ce village, au nord du chemin de Magnan à Vitry-le-Croisé, dans la contrée qui forme, au plan cadastral de Beurey, la première feuille de la section des Charmes. Au nord de cette partie de la voie, entre cette partie de la voie et le village de Beurey, on a trouvé des cercueils de pierre; il y a un certain nombre d'années. Au sortir du finage de Beurey, la voie entre dans celui de Magnan.

J'ai rencontré à Magnan un paysan qui se rappelait avoir vu enlever de cette voie, sur le finage de Beurey, tout près de celui de Magnan, des pavés sur lesquels la trace des roues était encore empreinte. Ces pavés, recouverts par le sol cultivé depuis un temps immémorial, arrêtaient souvent le soc de la charrue, ce qui détermina les propriétaires à en débarrasser leurs champs.

Le village de Magnan est placé au sommet d'une côte où l'on a trouvé des débris de constructions romaines. La voie y parvient à l'extrémité orientale du village par une tranchée assez profonde, puis descend la vallée, gagne le hameau de Villiers, pénètre dans le finage de Villy-en-Trode, passe au midi du hameau de Bois-Carré, au lieu dit Montcherey, où existe un cimetière antique, et laisse à droite, au nord, le village de Villy-en-Trode. Sur ce finage, elle porte le nom de voie de Montcherey et de voie des Grands-Chemins; elle sépare la section de la voie de Bar de celle de Bois-Carré, et elle traverse la sec-

tion des Faches. On en perd la trace à quelques centaines de mètres du finage de Marolles-les-Bailly, où on la retrouve immédiatement après le passage de la Bodronne. Elle passe au nord-est du village de Marolles, où elle est encore pratiquée; puis, s'inclinant vers le nord, elle suit la rive droite de la Bodronne, à quelque distance de cette rivière, en laissant Chauffour à gauche, Briel à droite. Elle n'est plus pratiquée, mais ce qui reste de son pavé fait souvent sauter la charrue dans les mains du laboureur, sur le finage de Briel, dans les contrées dites de la Garenne et de la Forêt. Une fois sortie de l'arrondissement, cette voie traverse la Barse à Montieramey, va gagner la vallée de la Barbuise, qu'elle suit dans toute sa longueur; passe l'Aube à Viapres-le-Grand et va rejoindre, à quelques kilomètres au nord, la voie romaine de Troyes à Reims, si connue dans le département de l'Aube sous le nom de voie de Rhèges.

2^e Voie de Langres à Troyes, par Fouchères.

C'est un embranchement de la voie précédente; elle s'en sépare à Vitry-le-Croisé; elle suit la vallée de l'Arce sur la rive droite, laissant de côté, à gauche et au midi, les villages d'Éguilly, Bertignolles, Chervey, Buxières et Ville-sur-Arce.

Il y a quelque vingt ans, des parties considérables du pavé subsistaient encore. Passant au

bas des collines qui dominent l'Arce au nord, cette voie était, dit-on, bordée du côté de ces collines par un fossé qui en recevait les eaux; mais ces collines, exposées au midi, sont plantées en vigne, et, sous la pioche des vigneron, l'état du sol a changé; du fossé, du pavé, il ne reste plus rien. Après la vallée de l'Arce; cette voie suivait celle de la Seine, d'abord, sur la rive droite, jusqu'à Fouchères, ensuite, sur la rive gauche, jusqu'à Troyes. Nous avons parlé ailleurs de cette voie, que saint Bernard prit pour se rendre de Clairvaux à Troyes¹, en 1147.

Les bouchers de Troyes prenaient cette voie, au XII^e et au XIII^e siècle, pour se rendre à Clairvaux; les moines de Clairvaux la suivaient, à la même époque, pour se rendre à Troyes.

C'est par la même voie qu'en 1270 Thibault II, roi de Navarre et comte de Champagne, partit de Troyes pour la croisade où périt saint Louis. De Troyes, Thibaut se rendit à Bar-sur-Seine, où il était le 13 avril, et de là il gagna Clairvaux, où il se trouvait le lendemain².

1. *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes*, p. 339.

2. Depuis la rédaction de ce Mémoire, nous avons vu dans l'arrondissement de Troyes, entre la ville de Troyes et l'arrondissement de Bar-sur-Seine, d'importants tronçons de cette voie. Les communes où se trouvent ces débris sont principalement Clérey, Buchères et Bréviandes.

3^e Voie romaine de Langres à Troyes, par Verrières.

Je ne présente celle-ci que comme tout à fait hypothétique, *jusqu'à plus ample informé*. Elle aurait été un embranchement de la voie de Langres à Reims, dont elle se serait séparée à Magnan; elle suivrait la grande rue de ce village. gagnerait Fralignes, et serait la même que la voie découverte dernièrement à Verrières en même temps que le cimetière antique de cette localité.

§ II.

Voies romaines partant de Latisco.

Latisco est un *vicus* romain qui a donné son nom à un pagus de la cité de Langres, et dont l'existence au v^e siècle est établie par un passage de la Vie de saint Loup, évêque de Troyes.

De Latisco partait, entre autres, une voie qui se dirigeait de l'est à l'ouest, et qui, arrivée sur le finage de Vertaut, commune de la Côte-d'Or, se partageait en trois routes sur un point où des constructions romaines ont été dernièrement mises à jour. On a imaginé de baptiser ces constructions du nom de Landunum. Ces trois voies menaient à Troyes, à Chaource et à Sens.

1^o Voie de Latisco à Troyes.

A son entrée dans le département de l'Aube, elle se trouve d'abord sur le finage de Beauvoir,

où elle pénètre dans la vallée de la Sarce, qu'elle suit jusqu'au moment où cette rivière se jette dans la Seine. Sur le finage de Beauvoir, elle se trouve d'abord sur la rive droite de la Sarce, entre Beauvoir et les Riceys; puis elle traverse cette rivière, arrive sur le finage de Bagnaux, passe à Bagnaux, suit la rive gauche de la Sarce jusqu'à Avirey. Plusieurs habitants d'Avirey ont encore la mémoire frappée du double rang de pavés qu'ils ont enlevés sur cette voie. L'église d'Avirey est bâtie sur le bord de cette voie; il en était de même du château. Dans l'intérieur d'Avirey, cette voie repasse la Sarce, dont elle suit la rive droite sur le finage d'Arrelles.

Ce village, bâti sur la rive gauche de la Sarce, se trouve sur l'emplacement d'un cimetière romain. Les habitations s'élevaient sans doute sur la rive droite, là où passe la voie. Cette voie, sur le finage d'Arrelles, suivait à peu près le tracé de l'ancien chemin dit Voie-de-Troyes, aujourd'hui remplacé par un chemin de grande communication. Au sortir du finage d'Arrelles, la voie romaine passe encore une fois la Sarce, dont elle ne quitte plus désormais la rive gauche. Elle laisse à sa droite la ferme de Charmoy, les villages de Villemorien et de Jully-sur-Sarce; à sa gauche, Chanceron ou Chansseron, écart de Jully. Les habitants de Villemorien et de Jully l'ont encore vue pavée dans une partie de ce parcours. Elle pénètre dans la vallée de la

Seine, suit la rive gauche de ce fleuve entre la route actuelle de Troyes à Dijon et le château de Vaux; dont elle traverse l'avenue; enfin elle rejoint, un peu au delà de Fouchères, la voie romaine de Langres à Troyes, avec laquelle elle se confond.

2^e Voie de Latisco à Chaource.

Elle sert de limite entre les finages de Bragelonne et de Bagneux; elle passe entre Vaudron à l'est et Balnot-la-Grange à l'ouest. A Balnot, on a trouvé des cercueils de pierre qu'on appelle *Nos*¹, dans le patois du pays. Une contrée, dite de la Bataille, se trouve au nord de ce village, près du chemin de Val-Clairon. La voie laisse à gauche le hameau de Malassise, qui est, comme Vaudron, une dépendance de Balnot. Près de Malassise, on laboure sur le pavé, sur une longueur d'environ 50 mètres. Au sortir du finage de Balnot, cette voie se retrouve sur celui de Pargues, où le pavé existait encore il y a peu de temps parfaitement conservé (section du cadastre, dite des Lames, n^o 351, 352, 353, 354); enfin, arrivée sur le finage de Chaource, elle se confond avec le chemin de Lorry.

1. Ce mot est évidemment dérivé du substantif barbare *noffus* ou *naufus*, qui a le même sens et qui se trouve dans la Loi Salique et dans Grégoire de Tours.

Nous trouvons d'abord cette voie sur le finage de Channes, où les cultivateurs enlèvent tous les ans une quantité de pavés, ce qui n'empêche pas qu'il n'en reste encore beaucoup en place. Elle laisse Channes à sa droite au nord, traverse le finage d'Artonnay (Côte-d'Or), où un cimetière antique a été trouvé; le finage de Villiers-le-Bois, au sud du village, en détachant un embranchement à gauche; le finage de Chesley, au nord-est du village; le finage et le village même de Cussangy. Au sud du village de Cussangy, sur le finage, elle porte le nom de Vieille-Voie; au nord, on l'appelle chemin de Roma. De là, elle gagne le finage de Turgy, laissant le village à gauche, passant près de l'emplacement du château détruit d'Hurtebise et dans les contrées des Petits-Têtards et de la voie de Cussangy, où l'on trouve encore des pavés; enfin elle passe l'Armanche à Pomblain (*Pons Beleni* ?), où la carte du Dépôt de la guerre lui donne le nom de *Chemin-des-Romains*, et d'où elle se dirige, par le Perchois, vers Auxon. On sait qu'à Auxon on a trouvé dernièrement les substructions d'un *vicus* romain au lieu dit Blainés. De là, à travers la forêt d'Othe, elle paraît gagner la route de Troyes à Sens: cela, sans doute, dans les environs de Villemaur.

§ III.

Voies romaines partant de Tonnerre.

1° Voie de Tonnerre à Chaource.

Elle passe sur le finage de Chazerey, à l'ouest de Chazerey-Bas, près d'un cimetière antique qui se trouve dans la contrée dite Vallée-de-Toussaint, section du cadastre dite des Grillots, entre le chemin de Tonnerre à Chessy et le chemin de Coussegrey à Chazerey; ensuite on la trouve sur le finage de Chesley. Entre le hameau du Chatellier et le village de Vallières, une partie du pavé subsiste encore. Il existe près de là un cimetière antique au nord de Chesley, sur la gauche du Landion. La voie passe ensuite le Landion et traverse le finage et le village même de Cussangy en laissant à droite un cimetière antique situé sur le finage de Cussangy, entre le Landion et le chemin de Chesley. Sur le finage de Cussangy, tout pavé a disparu. La voie n'est plus pratiquée de mémoire d'homme; mais, de génération en génération, les pères transmettent aux enfants le souvenir du nom et de la direction du Chemin-des-Romains ou voie de Molomme, comme on l'appelle aussi. Molomme est un village et une ancienne abbaye qui se trouvent sur cette voie, dans le département de l'Yonne.

En sortant de Cussangy, elle se dirigeait vers Chaource, où son pavé a également disparu, et atteignait le chemin de Lorry.

2° Voie de Tonnerre à Troyes.

Elle traverse d'abord le finage et le village même de Coussegrey. Au sud du village, elle porte le nom de Chemin-de-Tonnerre; au nord, le nom de Chemin-de-Troyes. Elle laisse à sa droite un cimetière antique situé sur ce finage, entre les deux chemins de Melisey, lieu dit le Vauguillet. Elle atteint le finage de Bernon, en traverse l'extrémité (section *E* du cadastre, 1^{re} feuille), puis sert de limite à ce finage (même section du cadastre, 2^e feuille). A l'ouest de Bernon, tout contre le village, près de l'église, il existe un cimetière antique. Ensuite elle passe à la Gervelle sur le finage de Vanlay; elle coupe une extrémité du finage de Vallières; elle traverse le finage et le village de Turgy. Les habitants l'appellent le Chemin-des-Romains. Le cadastre la désigne, au sud de Turgy, par le nom de Vieux-Grand-Chemin; au nord, par le nom de Chemin-de-Turgy-aux-Granges et de Chemin-des-Romains. De là elle gagne Pomblain, où elle passe le Landion pour aller rejoindre, sur le finage de Villey, près du hameau d'Opterre, la voie Romaine de Troyes à Auxerre.

3^e Voie de Tonnerre à Avreuil.

C'est un embranchement de la voie de Tonnerre à Troyes. Elle se sépare de cette voie près de Bernon ; pénètre sur le finage de Vanlay, où elle sépare les sections *C* et *D* du cadastre des sections *G* et *F*, et où elle forme même une rue du village, quoique passant à une grande distance de l'église. Dans cette commune, elle porte le nom de Chemin-de-Troyes-à-Tonnerre ou Chemin-des-Romains. Ensuite elle gagne le village d'Avreuil.

§ IV.

Chemin de Lorry ou Chemin-Lorrain.

On appelle Chemin-de-Lorry une voie qualifiée de romaine par la tradition, et qui longe, d'Avreuil à Chaource, la rive gauche de l'Armanche. D'Avreuil, village qu'elle traverse, cette voie pénètre dans le finage de Vanlay, où elle passe au hameau de Pâtur-Bouchée; elle se poursuit sur le finage des Granges, où elle se trouve entre le village et la rivière; elle continue sur le finage de Metz-Robert, où elle passe au hameau de Vau. Elle est pratiquée jusque-là; mais, arrivée sur le finage de Chaource, elle se perd un instant; puis on la retrouve à quelques centaines de mètres au nord de ce bourg. Elle est encore pratiquée en cet endroit. Un autre

tronçon existe sur le finage de Pargues, sous le terrain cultivé (sect. E, dite des Lames, n° 1049 et 1050), se dirigeant de l'ouest à l'est; un autre également à Villiers-sous-Praslin, au sud du village actuel, dans l'emplacement où, suivant la tradition, le village existait autrefois. Ce tronçon est aussi recouvert par le sol cultivé. Puis toute trace disparaît. Cependant ce chemin devait, suivant nous, se prolonger sur le finage d'Arrelles où se trouve un cimetière antique, sur celui de Balnot-sur-Laigne, qui en possède un également dans la contrée dite Côte-de-Vau, au nord du village, et qui conserve des débris de constructions romaines dans le village même où notamment une piscine antique a été trouvée. Il devait ensuite gagner Neuville, dont la piscine antique se trouve au musée de Troyes; puis, les collines qui dominant Landreville. Là, près d'un cimetière antique, il a pour embranchement une autre voie romaine qui se dirige du nord-ouest au sud-est, en traversant le finage d'Essoyes au sud de ce village, où il fait la rencontre de deux *tumuli*.

Après la traversée du bourg d'Essoyes, le chemin de Lorry reparaît sous le nom de Chemin-Lorrain.

Essoyes possède un cimetière antique situé entre ce bourg et le finage de Fontette, au lieu dit Val-Voisin, au bas de la côte Crochot.

Dans la même région du finage, on a décou-

vert une piscine romaine il y a quelques années. D'Essoyes, le Chemin-Lorrain gagne le finage de Fontette, où il est encore en partie pavé, et laisse ce village à droite ; il pénètre ensuite sur le finage de Saint-Usage, en laissant ce village à gauche ; puis il quitte l'arrondissement en se dirigeant vers Champignol, et de là, dit-on, vers Bar-sur-Aube. Le Chemin-de-Lorry, ou le Chemin-Lorrain, doit sans doute son nom à ce qu'on le suivait, au moyen âge pour aller d'Auxerre en Lorraine.

MÉMOIRE
SUR
LES ANTIQUITÉS
DE
BOURBONNE-LES-BAINS

Par M. DUGAS DE BEAULIEU, membre résident.

Lu dans la séance du 11 mai 1859.

Au confluent de la petite rivière d'Apance et du ruisseau de *Borne* (Haute-Marne), est une vaste plaine ondulée, sur laquelle s'avance, en forme de promontoire, une colline peu élevée. C'est sur la pente sud de cette colline, qu'est située la ville de Bourbonne, célèbre par ses eaux thermo-minérales. Suivant toute apparence, avant la conquête romaine, ces eaux étaient déjà fréquentées par les Lingons, les Éduéens, les Leuks, et autres peuples du voisinage. Toutefois, le sol, aux environs, n'a jusqu'à présent restitué aucun objet qu'on puisse leur attribuer, si ce n'est, peut-être, quelques grains d'émail bizarrement coloré provenant d'un collier, et que j'ai trouvés, avec des ossements humains, au-dessus des carrières ouvertes entre Bourbonne et Villars.

Ce fut, suivant toute apparence, au second

siècle de notre ère que furent commencés les thermes de Bourbonne. Des colonnes creuses, en pierre (*columnaria* de Vitruve¹), allèrent chercher les sources à 15 mètres de profondeur, pour les amener, pures de tout mélange avec les eaux douces, à un vaste réservoir voûté, d'où elles allaient, par des conduits en plomb posés sur le radier d'aqueducs voûtés, alimenter des piscines, dont on ignore encore le nombre².

Ces piscines, recouvertes de toitures qui mettaient les baigneurs à l'abri des injures de l'air, occupaient un emplacement d'environ 190 mètres de longueur sur 80 mètres de largeur, que traversait le ruisseau de *Borne*, lequel, après l'abandon et la ruine des thermes, en recouvrit les restes d'une couche de terre et de pierres arrachées au flanc des collines qui bordent ses rives, couche dont l'épaisseur n'est pas moindre de 3 mètres. C'est donc à cette profondeur qu'il faut creuser pour arriver aux substructions antiques. Aussi n'est-ce qu'à de longs intervalles qu'elles ont été reconnues.

En 1716, l'eau thermale ne sourdait plus que de deux points : l'un, appelé, on ne sait pourquoi, le *Bain-Patrice*, et qui est occupé au-

1. *De Architectura*, x, 4 (al. 9) où la leçon de Schneider est *columbaria*.

2. M. le docteur Renard (Athanase), dans un excellent traité intitulé : *Bourbonne et ses eaux thermales*.

MÉMOIRE
SUR
LES ANTIQUITÉS
DE
BOURBONNE-LES-BAINS

Par M. DUGAS DE BEAULIEU, membre résident.

—
Lu dans la séance du 11 mai 1859.
—

Au confluent de la petite rivière d'Apance et du ruisseau de *Borne* (Haute-Marne), est une vaste plaine ondulée, sur laquelle s'avance, en forme de promontoire, une colline peu élevée. C'est sur la pente sud de cette colline, qu'est située la ville de Bourbonne, célèbre par ses eaux thermo-minérales. Suivant toute apparence, avant la conquête romaine, ces eaux étaient déjà fréquentées par les Lingons, les Éduéens, les Leuks, et autres peuples du voisinage. Toutefois, le sol, aux environs, n'a jusqu'à présent restitué aucun objet qu'on puisse leur attribuer, si ce n'est, peut-être, quelques grains d'émail bizarrement coloré provenant d'un collier, et que j'ai trouvés, avec des ossements humains, au-dessus des carrières ouvertes entre Bourbonne et Villars.

Ce fut, suivant toute apparence, au second

carré, sur 0^m,03 d'épaisseur. Il se vidait par le fond, dans un petit canal qui conduisait ses eaux à l'Apance.

Vers le même temps on découvrit, sur l'emplacement du *Bain-Civil*, un autel quadrilatère, autour duquel gisaient des instruments de sacrifice et un grand nombre de cornes de bœuf, dont plusieurs ont jusqu'à 0^m,34 de circonférence à leur base pour le noyau osseux seulement; la corne proprement dite n'existe plus¹. Leur gisement à proximité d'un autel autorise à penser qu'elles ont appartenu à des victimes offertes en sacrifice aux dieux de la source, et leur énorme grosseur caractérise une espèce qui a depuis longtemps cessé d'exister dans la contrée, et dont le type serait l'*urus*, cet antique habitant des forêts vosgiennes.

En 1784, le gouvernement, ayant reconnu l'efficacité des eaux de Bourbonne pour le traitement des douleurs rhumatismales et des anciennes blessures, ordonna la construction d'un hospice sur l'emplacement du *Bain-Patrice*. Là apparurent encore de nouvelles substructions d'édifices et des piscines de petites dimensions, alimentées autrefois par un aqueduc de 1^m,30 sous clef, qui partait du réservoir du *Bain-Civil*. Cet aqueduc ayant été relevé sur une longueur

1. Plusieurs de ces pièces sont à l'hôtel de ville de Bourbonne.

d'environ 20 mètres, dans la direction du sud-est, on put reconnaître qu'il se divisait en quatre branches, dont deux longeaient la rue de *L'Hospice*, tandis que les deux autres passaient sous l'établissement même, pour aller aboutir à autant de bassins de 1^m,30 de côté, où l'on voyait les orifices de tubes verticaux en plomb de 0^m,11 d'ouverture, auxquels adhéraient encore des restes de robinets en cuivre¹.

Les constructions nouvelles ayant nécessité le détournement du ruisseau de *Borne*, qui longeait alors la façade du *Bain-Civil*, il fut reporté plus au sud, et quand, à une époque récente, on établit sur son cours une écluse de chasse en aval du pont d'Orfeuil, on mit à jour d'autres constructions romaines; des cellules en pierres de taille, qui apparaissent encore au fond du ruisseau; des fûts de colonne de 0^m,48 de diamètre, et des chapiteaux d'ordre dorique provenant de colonnes de moindres dimensions². Suivant toute apparence, ces colonnes supportaient la toiture d'une galerie servant de promenoir aux baigneurs, et qui était terminée, à l'une de ses extrémités, par un édicule consacré aux dieux de la source. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est la prodigieuse quantité de mon-

1. Rapport manuscrit sur les fouilles opérées à Bourbonne (Archives des Bains).

2. Ils sont aujourd'hui gisants sur le chemin, près du pont.

naies romaines en bronze, modestes offrandes de malades, qui ont été trouvées sur les lieux ou dans le lit du ruisseau de *Borne*, qu'on vient de curer et de paver. Quelques années auparavant, on en avait déjà retiré une bague en or, un pied de vase en bronze, représentant un coq vu de face¹, et plusieurs fragments de statues et de bas-reliefs en pierre de grès.

On peut juger, par ce qui précède, que les thermes de Bourbonne ne consistaient pas en un édifice unique, mais en une agglomération de plusieurs dont l'élégance et la commodité variaient en raison de la richesse des baigneurs qu'ils recevaient. Si l'administration supérieure, dont l'impuissance à gérer utilement par elle-même les établissements d'eaux minérales est surabondamment démontrée, se décidait enfin à confier celui-ci à l'industrie privée, on ne saurait douter que les constructions nouvelles imposées aux baillistes et les fouilles qui en résulteraient n'amènassent encore d'intéressantes découvertes.

Suivant toute apparence, les environs des sources de Bourbonne étaient déjà, au troisième siècle, couverts d'habitations particulières. Ces habitations avaient ensuite gravi la pente de la colline, puis s'étaient répandues sur son plateau et le long d'une voie romaine qui en descendait; enfin, traversant le ruisseau de *Borne*, elles s'é-

1. Chez M. Baurain, maître d'hôtel à Bourbonne.

taient groupées aussi sur la colline opposée, dite du *Prieuré*, où la charrue en rencontre souvent les substructions, notamment au canton du *Chavé*¹. Quant aux édifices municipaux et particulièrement aux temples, dont il va être question, ils étaient tous sur la colline du *Château*.

I.

TEMPLES.

C'est surtout quand l'homme est atteint par la souffrance qu'il porte sa pensée vers le ciel et lui adresse des vœux et des prières; aussi devrait-on trouver près des sources minérales des édifices religieux en plus grand nombre que partout ailleurs; c'est toutefois ce qui n'a pas lieu. J'en excepterai cependant Bourbonne, où j'ai constaté l'existence de trois temples. Le premier et le principal s'élevait à l'extrémité nord-est du plateau de la colline du *Château*, position vraiment admirable, et de laquelle on jouit d'une vue non moins étendue que variée. L'édifice devait être d'une grande magnificence, à en juger par les colonnes de granit des Vosges qui en décoraient le portique, et dont il y a encore sur place deux tronçons : l'un de 4^m,75 de longueur; l'autre de 1 mètre seulement, sur 0^m,50 de diamètre. A quel ordre appartenaient ces colonnes? C'est ce

1. Ce nom paraît dériver du latin *calvatus*.

qu'on ne peut déterminer. Mais en les supposant de l'ordre dorique, qui était le plus généralement employé dans l'est et le nord de la Gaule, on trouve que la longueur de la colonne devait être de 4 mètres. En y ajoutant un stylobate de 5 modules ($1^m,25$) et en plaçant au-dessus un entablement de 4 modules (4 mètre), suivant les règles de Vitruve, on aura, pour la hauteur totale de l'édifice, $6^m,25$, non compris le fronton.

Bien que ces colonnes n'aient pas été tirées d'une contrée fort éloignée¹, cependant si l'on considère la dureté de la matière et les difficultés que l'extraction, le transport, la taille et le polissage de blocs de telles dimensions ont dû présenter, on ne peut que s'étonner qu'une ville d'aussi faible importance que l'était Bourbonne ait pu déployer un tel luxe architectural. A quelles divinités cet édifice était-il consacré? Un autel votif, trouvé au jardin du *Château*, nous l'apprend; c'était à *Borvo* et à *Damona*, les protecteurs de la source minérale, dont les statues, en marbre blanc et de grandeur naturelle, ornaient l'intérieur du temple : l'une, celle de *Borvo*, représentait le dieu sous les traits d'un jeune homme à cheveux courts et bouclés²; l'autre, celle de *Damona*, sous ceux d'une femme,

1. Les Vosges renferment d'immenses carrières de granit.

2. Le ruisseau de *Borne* qui traverse Bourbonne, paraît avoir dérivé son nom de *Borvo*, *Borvonis*.

au front ceint d'une couronne d'olivier, et dont les cheveux tressés retombaient sur les épaules. Le docteur Gauthier, qui a signalé le premier cette découverte, mentionne aussi, comme ayant été trouvés au même lieu, un bout d'aile d'un aigle et la partie inférieure d'un bas-relief représentant un homme nu de la ceinture aux pieds et de grandeur naturelle¹.

Le second des temples de Bourbonne, plus vaste, mais d'une architecture moins riche que le précédent, puisque ses colonnes n'étaient qu'en pierre calcaire, devait se trouver au pied de la colline, sur le bord d'une voie romaine qu'a remplacée la rue *Vellone*. Il n'en reste que deux tronçons cannelés de 0^m,66 de diamètre².

On ne connaît le troisième temple que par un chapiteau corinthien, dont le tailloir a 50 centimètres de côté, et dans lequel est entaillé le bénitier de l'église paroissiale, édifice du douzième siècle, qui menace ruine et ne peut tarder d'être démoli. Il est probable que d'autres fragments

1. Ces morceaux de sculpture, fort mutilés, avaient été trouvés en creusant un puits dans l'enceinte du château. On ne sait ce qu'ils sont devenus. Voy. *Mémoires et observations sur les eaux de Bourbonne*, par le docteur Chevalier, p. 222; Gauthier, *Dissertation sur les eaux minérales de Bourbonne-les-Bains*, p. 10.

2. Ils sont appuyés à une maison de la rue de l'Hospice, près du pont.

du temple gallo-romain seront alors retrouvés dans les déblais.

II.

MOULIN A BRAS. — MOSAÏQUE.

Pour peu que l'on creuse le sol de la rue *Vel-lone*, il est rare qu'on n'y rencontre pas des constructions antiques, dont la plupart servent aujourd'hui de fondements aux maisons modernes. En 1815, l'éboulement d'un mur de terrasse mettait à découvert une citerne, dans laquelle on a trouvé des outils en fer très-oxydés et la meule supérieure d'un moulin à bras, en trachyte d'Auvergne, d'une forme rarement en usage dans l'est de la France¹. Ces moulins se composaient de deux meules, dont la supérieure est percée de deux trous coniques, l'un au-dessus, l'autre au-dessous, et se rejoignant par la pointe comme une clepsydre. Dans la cavité inférieure venait s'emboîter la seconde meule, de forme conique et fixée au sol. Le grain, versé dans la cavité supérieure, tombant entre les deux meules, était broyé et réduit en farine par le mouvement de

1. Elle est au jardin du Château. On n'employait guère, dans l'est et le nord de la Gaule, que des *mote trusatiles*, dont le cône n'a qu'une très-faible saillie. On en fabriquait beaucoup de cette sorte aux environs de la ville de Saint-Dié (Vosges).

rotation qu'on imprimait à la supérieure, au moyen de leviers introduits dans des trous percés au centre de deux saillies ou oreilles latérales. Des femmes esclaves étaient, comme on sait, employées à ce travail pénible par les boulangers de Rome, qui louaient aussi ces malheureuses à ceux de leurs clients auxquels elles avaient pu plaire.

Au bas de la même rue, on a rencontré, à 1 mètre de profondeur, une mosaïque qui s'étend sous le pavé et paraît avoir environ 9 mètres carrés; mais elle n'a rien de remarquable, sous le rapport de la matière, ni sous celui du dessin, qui consiste seulement en un fond blanc entouré d'une bordure de lignes noires entrecroisées. Cette mosaïque faisait-elle partie d'une habitation particulière? N'était-ce pas plutôt le pavé du temple à colonnes cannelées que nous venons de mentionner? On l'ignore.

On a tout lieu de croire, dit le docteur Chevalier¹, que la rue *Vellone* s'appelait autrefois rue *Bellone*, le *B* s'étant changé en *V*, ainsi qu'il arrivait fréquemment. Comme cette rue est superposée à une voie romaine, cette conjecture n'a rien que de vraisemblable; toutefois M. Berger de Nivrey n'est pas de cet avis. « Les habitants de Bourbonne doivent, dit-il, renoncer à cette prétention étymologique, car il n'existe pas de

1. *Traité des eaux, boues et bains de Bourbonne*, p. 219.

traces du culte de Bellone dans la Gaule¹. » Les inscriptions en l'honneur de cette divinité sont rares, sans doute, car Orelli n'en cite qu'une seule, trouvée à Kassel, près de Mayence ; mais il en existe aussi une autre au musée de Langres, laquelle a été rencontrée aux environs de cette ville, à 28 kilomètres de Bourbonne ; elle est ainsi conçue :

MAR
ET BEL
AVG
FAVS . M
V . S . L . M

III.

STATUETTES. — BAS-RELIEFS. — TOMBEAU.

Outre les morceaux de sculpture signalés plus haut, le sol de Bourbonne a restitué et restitue parfois encore des objets d'art qui, bien que généralement mutilés, témoignent cependant d'un luxe et d'une élégance dont la ville moderne est aujourd'hui bien éloignée. Nous citerons entre autres :

1° Un Mercure de demi-grandeur. Il tient en main une bourse et il a un chien près de lui.

2° Le socle d'une petite statue, probablement

1. Lettre à M. Hase, sur une inscription latine trouvée à Bourbonne-les-Bains, p. 128.

aussi de Mercure, à en juger par une tortue et les pattes d'un coq qui sont près des pieds du personnage¹.

3° Un grand nombre de figurines, en argile kaolin, trouvées, pour la plupart, dans la rue *Vellone* et dans la vigne dite du *Château*. Elles représentent Vénus Anadyomène, Mercure, Hercule, etc.

4° Un bas-relief votif de Mercure, extrêmement mutilé, et qui provient aussi du même lieu. A la gauche du dieu est une femme vêtue de la *stola* et étendant la main sur un autel placé entre eux; un lièvre est à leurs pieds².

5° Un lion couché, en pierre de grès, représenté à demi-grandeur, et dont l'exécution n'est pas sans mérite. Il a été trouvé, en 1812, en creusant un fossé dans une vigne située à environ 500 mètres de Bourbonne, entre la voie romaine qui traversait la ville et la route de Langres. La même fouille a aussi produit divers autres morceaux de sculpture, comme un buste de femme, une tête de cheval, des figurines en argile kaolin et une stèle funéraire, sur laquelle je n'ai pu me procurer aucun renseignement³.

1. Il est à l'hôtel de ville.

2. Chez M. Gavaux.

3. Ces objets ont été, pour la plupart, recueillis par M. Artaud, propriétaire à Bourbonne.

6° Enfin un bouc en bronze, de 0^m,40 de hauteur, figurine d'un beau travail. L'animal est debout sur un socle; mais un reste de soudure qu'on remarque sur son dos donne lieu de croire qu'il y avait là une bélière ou un anneau, au moyen duquel on le suspendait dans quelque laraire, près de Mercure ou de Vénus, auxquels le bouc était consacré¹.

IV.

INSCRIPTIONS VOTIVES.

On n'a encore trouvé à Bourbonne que les deux suivantes :

1°

BORVONI. ET D
MONAE. C. LAT
INIVS. RO
MANVS. IN
G. PRO SALV
ET COCILLAE
FIL. EX. VOTO²

1. Collection de M. le docteur Renard (Athanase).

2. Les deux lettres du mot ET lignes 1 et 6 sont liées.
« *Caius Latinius Romanus Ingenius* à *Borvo* et à *Damona*,
« pour la santé de sa fille *Cocilla*, en accomplissement d'un
« vœu. » Cette inscription, qui avait été découverte dans le
jardin du château, avait été encastrée, il y a environ trois
siècles, au-dessus de la porte des écuries, d'où elle fut

DEO APOL
LINI . BORVONI
ET . DAMONAE
C . DAMINIVS
FEROX . CIVIS
LINGONVS . EX
VOTO

Ces inscriptions, publiées dans l'origine par des hommes étrangers à la science épigraphique, donnèrent naturellement lieu à de fausses interprétations, que M. Berger de Xivrey a pris la peine de discuter et de réfuter, et auxquelles il n'a pas consacré moins de 113 pages de sa Lettre déjà citée. Il semble donc qu'aujourd'hui la matière soit épuisée. Toutefois, nous pensons qu'il y a lieu de contester sur un point les conclusions de l'auteur. « *Bourbonne*, dit-il, dérive, ainsi que *bourbe*, du nom du dieu celto-gaulois *Borvo*; et les médecins du lieu ordonnaient encore, au commencement du siècle dernier, à leurs malades les bains pris dans la boue des eaux miné-

transportée plus tard dans le petit temple moderne de la fontaine minérale. Elle est aujourd'hui au salon de l'établissement.

1. « Au dieu *Apollon*, à *Borvo* et à *Damona Caius Daminus Ferox*, citoyen de Langres, en accomplissement d'un vœu. » Cette inscription, qui a été publiée pour la première

rales abandonnées à elles-mêmes¹. » Mais sur quoi s'appuie cette assertion? *Borvo*, qui n'a jamais signifié bourbe et dont l'origine est celtique, dérive évidemment, comme *Bourbonne*, de *bourbounen*, ou simplement *bourboun*, bouillonnement², mot imitatif qui rend on ne peut mieux le bruit que fait le gaz en se dégageant de l'eau thermale au sortir de sa source. Mais cette étymologie est bien simple, bien naturelle, pour être admise sans contestation. Puis, cette langue celtique, où la trouver? Où? Dans la langue rustique et dans la nôtre, auxquelles elle a fourni un si grand nombre de mots; et surtout dans les noms de villages, de cantons, de montagnes, de fleuves ou de forêts, qui tous ont un sens particulier qu'il serait facile de déterminer. Mais revenons-en aux inscriptions de Bourbonne.

Nous y trouvons invoquée, avec *Borvo*, une déesse *Damona*, sur laquelle on n'a pas encore émis d'opinion satisfaisante. Ces deux divinités

fois par M. le docteur Renard (Athanase), est gravée sur une plaque de marbre blanc de 0^m,167 de haut sur 0^m,133 de large, qui provient de la démolition d'une maison de la rue *Vellone*.

1. *Lettre à M. Hase*, p. 57. Il eût été difficile d'administrer ces eaux autrement, puisque alors les thermes romains étaient détruits et que les bains actuels n'existaient pas encore.

2. Le Gopidec, *Dictionnaire celto-breton*.

figurent aussi dans l'inscription suivante, qui a été trouvée à Bourbon-Lancy :

BORVONI ET DAMONAE
T. SEVERIVS. MO
DE. . . . IV S. NIB
. I

Des trois inscriptions qu'on vient de lire, une seule présente le nom d'Apollon avant celui de *Borvo*; d'où M. Berger de Xivrey a conclu que ce dernier n'est qu'une épithète, un surnom du dieu de la lumière ainsi que de la médecine. Cette opinion serait peut-être soutenable si Apollon se trouvait aussi mentionné dans les deux inscriptions précitées; mais c'est ce qui n'a pas lieu. On en conclura donc qu'il ne figure ici que par exception, et que *Borvo* doit conserver, avec son individualité, le titre de dieu tutélaire des trois sources *bourbounen* ou bouillonnantes.

V.

INSCRIPTION FUNÉRAIRE.

La seule que le sol de Bourbonne ait encore restituée provient du canton du *Chavé*; elle est gravée au fronton d'un monument funéraire dont la partie inférieure manque. Ce fronton

1. « Borvoni et Damonæ T. Severius Mode[stus omnibus
« honoribus atque officiis apud Aeduos functus v.s.l.m.]

était supporté par deux pilastres sans chapiteau, entre lesquels s'ouvrait une niche profonde, dont le cintre est orné d'un mufle de singe très-saillant. Au-dessus, on lit en caractères inégaux et irréguliers :

MAPONV
HISTRIO . ROCABA
IVS . DIC I ANN . XXX¹

Maponus fut évidemment un acteur comique, un *histrio*, et le mufle de singe qui couronne la niche, où sans doute il y avait une statue, est un masque scénique, autour duquel on distingue même les cheveux du comédien, qui avait le privilège de faire rire le public dans une pièce où il figurait peut-être sous le nom de *Rocabaius*.

VI.

DES VOIES ROMAINES QUI TRAVERSAIENT BOURBONNE.

Deux voies romaines dont les itinéraires ne font pas mention traversaient Bourbonne. L'une allait d'*Andematunum* (Langres) à *Argentora-*

1. « *Maponus*, surnommé *Rocabaius*, comédien, a vécu « trente ans. » Le monument fait partie de la collection de M. le docteur Renard (Athanase). Coqbert de Mombret, qui le premier a publié cette inscription, a mis mal à propos *Maronus* pour *Maponus*. Voy. les *Mémoires de la Société*, t. IX, p. 201.

tum (Strasbourg); l'autre, de *Durocortorum* (Reims) à *Vesontio* (Besançon).

La première se séparait de la voie militaire de Langres à Metz, sur le territoire de Récourt et peu avant la côte de la *Garenne*, en se dirigeant à l'est, au travers du pré et du bois de la *Tuilerie*. Elle y a gardé, à fleur de terre, son pavé de 3 mètres de largeur, fait en cubes de grès bigarré. Si ces cubes ont été arrachés plus loin, dans les champs de la ferme de *Mauvégnan* (territoire de Dampremont), il en reste encore assez de fragments pour qu'on puisse suivre le parcours de la voie jusqu'au bois de Bourbonne. Là elle côtoie en remblai la droite de la voie romaine de Langres¹, avec laquelle elle se confond ensuite jusqu'à 500 mètres environ de la ville; puis elle traverse Bourbonne, sous le nom de rue *Vellone*, après avoir fait un détour par les vignes. C'est en creusant un fossé dans ces vignes qu'on l'a rencontrée, à 0^m,60 de profondeur; mais son pavé n'est plus le même : au grès a succédé le muschelcalc, dont les morceaux, dressés de champ dans un bain de mortier, sont recouverts d'une couche de cailloux, parmi lesquels on trouve des monnaies romaines, des fers de mulet, mais pas un de cheval.

Au sortir de Bourbonne, la voie disparaît dans la plaine; elle ne se retrouve plus qu'entre les villages d'Isches et d'Ainville, où elle se croi-

1. Ce tronçon est indiqué sur la carte de l'État-major.

saît avec une autre voie conduisant de la Marche à Châtillon. En coupant cette dernière sur le territoire d'Isches, on a reconnu qu'elle était formée de quatre lits de pavés superposés¹.

La voie de Langres traverse ensuite le territoire de Fouchécourt et le bois de *Flabémont*, toujours pavée en muschelcalk tantôt recouvert de terre, tantôt au niveau du sol, comme au moulin de la *Salle* et près de Tignécourt, où l'on a découvert plusieurs cercueils en pierre et un en plomb. Ce dernier renfermait des ossements, quatre cercles formés de tiges en bronze de 1 millimètre de diamètre, et une *spatha* très-oxydée, dont la poignée en bois adhérait encore, en partie, à la soie. Mais laissons là cette voie pour suivre celle de Reims à Besançon.

Celle-ci se détachait à Naix, *Nasium*, de la voie militaire de Metz et traversait le territoire de Trévéry, ainsi que le bois de *Ribaucourt*, au sortir duquel elle débouchait sur Mandres, où ses traces sont effacées. On les retrouve plus loin, dans les bois de la *Grosse-Côte* et des *Bdtis*. Elle traverse ensuite le village de Grand pour se diriger de là au sud-est : c'est le *Chemin-des-Romains* de la carte de Cassini, s'élevant partout en remblai.

Au sortir de Grand, ville antique encore sans nom, la voie se dirige sur Lifol-le-Grand, aujourd'hui Morvilliers, par les champs et la forêt de cette

1. M. Le Page, *Dictionnaire statistique de la Meurthe*.

commune, où elle est bien conservée. Le tronçon qui va de l'une à l'autre de ces localités a été connu de Jollois, qui l'a marqué sur sa carte. On a découvert à Lifol des substructions d'édifices, des sculptures, des monnaies romaines et une belle mosaïque, qui est aujourd'hui au musée d'Épinal.

Plus loin, sur le territoire de Bazoilles, on retrouve la même voie, qui fait un détour à gauche, contrairement à l'usage des Romains, qui était de tracer, autant que possible, leurs chemins en ligne droite ; mais il s'agissait ici de franchir la Meuse, ce qui ne pouvait se faire qu'au moyen d'un pont. On préféra détourner un peu la voie, afin d'arriver au point où cette rivière se perd sous le sol pour ne reparaitre qu'auprès de Neufchâteau.

La Meuse n'était pas le seul cours d'eau à traverser ; il y avait plus loin la Mouzon. Là on avait construit un pont de pierres, dont les culées existent encore au-dessous du canton des *Pilares*, où était jadis la chapelle de *Notre-Dame-des-Piliers* de la carte de Cassini.

VII.

NOVIOMAGUS.

On a cru jusqu'à présent que la ville moderne de Neufchâteau était bâtie sur l'emplacement de la station de *Noviomagus* ; et, en effet, diverses circonstances semblaient appuyer cette opinion, que d'Anville, Jollois, et récemment M. Digot,

ont adoptée. Ce sont, d'une part, quelques objets antiques trouvés dans l'intérieur de la ville; puis la proximité d'un pont sur lequel passait la voie militaire de Langres à Metz, et, enfin, un *castellum* dont l'origine remontait probablement à la seconde moitié du quatrième siècle, et dont il y avait encore des restes au neuvième, lorsqu'on bâtit sur son emplacement un *neuf château*, d'où la ville moderne a pris son nom.

D'Anville, tout en adoptant l'opinion générale, croit cependant devoir faire ses réserves en disant « que la distance marquée viii sur la table de Peutinger auprès de *Mosa* (Meuvi) n'est pas suffisante, et que l'espace paraît demander xiii¹. » Quant à Jollois, il n'a nul doute; pour lui *Noviomagus* est bien Neufchâteau, et il va même jusqu'à tracer sur sa carte des Vosges une voie allant de cette ville à Grand, voie qui n'a jamais existé². M. Digot, égaré sans doute par cette fausse indication, l'a prise pour base d'un ingénieux système approuvé par M. de Saulcy³, et qui consiste à établir à Grand la station d'*Andesina*, qu'il lit : *Grandesina*⁴.

1. *Notice de la Gaule*, p. 489.

2. *Mémoire sur les antiquités du dép^{ts} des Vosges*. Introd., p. xxi.

3. *Journal du Musée lorrain*, 2^e année, p. 26, et *Athenæum français*.

4. *Recherches sur le véritable nom et la position de la station d'Andesina ou Indesina*, p. 9.

Walckenaer est le premier qui ait reconnu l'erreur et, le compas en main, ait déterminé la position de *Noviomagus* au canton des *Pilares* (Notre-Dame-des-Piliers), situé à 40 kilomètres de Neufchâteau et 4 kilomètre du village de Pompière. Sur ce point il est parfaitement d'accord avec l'Itinéraire d'Antonin comme avec la Table, l'un et l'autre marquant 16 lieues gauloises de *Masa* à *Solimariaca* (Soulosse); seulement la Table les partage en deux parties, en inscrivant 7 lieues de *Solimariaca* à *Noviomagus*, et 9 de cette station à *Masa*. Il est vrai que, comme la place manquait pour le chiffre vn, l'auteur l'a rejeté à gauche de *Noviomagus*, mais en tirant au-dessous une ligne qui va aboutir à un signe d'édifice thermal, signe de convention formé de quatre corps de bâtiment ayant au milieu une cour carrée¹. Cette ligne n'indique donc pas une voie, comme plusieurs l'ont pensé, mais sert seulement à rattacher à la voie militaire le chiffre vn. Des découvertes récentes viennent confirmer l'opinion de Walckenaer. Parfois le soc de la charrue, enfoncé plus profondément dans le sol, au canton des *Pilares*, y met au jour des pierres taillées, des tuiles à rebords et des monnaies romaines. En 1857, on en a même tiré

1. Cette opinion est aussi celle d'un savant anglais, M. Pistolet de Saint-Ferjeux, auteur d'un excellent Mémoire sur la langue en France des Gaulois.

une stèle funéraire avec inscription. Ces objets, il est vrai, sont d'une faible importance; mais ils suffisent à prouver l'existence en ce lieu d'un centre d'habitations gallo-romaines, que l'auteur de l'Itinéraire d'Antonin n'a pas jugé à propos d'indiquer.

La carte de Cassini marque sur ce point une chapelle sous le vocable de *Notre-Dame-des-Piliers* ou des *Pilares*, laquelle a disparu depuis longtemps. Avait-elle pris le nom du canton, ou lui a-t-elle donné le sien? Le dernier paraît plus probable, car il y a tout lieu de croire que ce nom vient de quelques tronçons de colonnes qu'on y a trouvés et qui provenaient d'un temple romain. Tout montre donc que *Noviomagus* s'élevait au canton des *Pilares*, et non à Neufchâteau. Cet emplacement était d'ailleurs parfaitement choisi, à proximité de deux cours d'eau et sur le cours de deux voies importantes. Mais revenons à l'édifice thermal, marqué à la gauche de la voie militaire d'*Andomatunum* à *Divodurum*, où il n'y en eut jamais. C'est encore là une faute de la Table, laquelle nous fournit cependant le moyen de la rectifier en faisant sortir du pied de l'édifice thermal la source de la Meuse, laquelle n'est point à gauche, mais à droite de la voie. Or, si on la reporte à sa place véritable, ne faut-il pas y reporter aussi l'édifice? On peut, certes, nous objecter que jamais il n'y eut rien de semblable au village de Meuse où est la source; ne doit-on

pas en conclure qu'elle devait jaillir du même côté et non loin d'un établissement de cette nature : or, le seul qui remplisse ces conditions, c'est Bourbonne-les-Bains, distant de la Meuse de 13 kilomètres.

D'Anville l'avait déjà soupçonné. « Je crois voir, dit-il, Bourbonne représenté dans la Table théodosienne par un édifice carré, quoique le nom de celui-ci soit omis¹ » Non, il ne l'est pas : il est écrit au-dessus : c'est *Andesina*, suivi du chiffre xvi (ou 16 lieues gauloises faisant 35 544 mètres.) Or on ne connaît d'autre source thermale à cette distance de *Noviomagus* que Bourbonne-les-Bains, sur la voie de Langres à Metz. Cette ville serait donc l'*Andesina* de la table, mais alors comment aurait-elle changé de nom ? C'est ce que nous allons tenter d'expliquer.

On a dit plus haut que *Borvo* ou *Bormo* devait dériver du celtique *bourboun*, bouillonnement² ; mais comme il y avait trois sources de ce nom dans les Gaules, les Romains sentirent la nécessité de les distinguer. Ce fut pour ce motif qu'ils eurent *Aquæ Bormonis* ou *Borvonis*, *Aquæ Nisinei* et *Andesina Borvo* ; *Nisineius* et *Andesina*, deux noms dont le sens nous est in-

1. *Notice de la Gaule*, p. 75.

2. Il y a en France plusieurs sources gazeuses dont le nom n'a pas d'autre origine. Il en est une entre autres, à Saint-Amand, qui est connue sous celui de *Fontaine-Bouillon*.

connu, mais dont l'origine est évidemment romaine : tous deux noms propres peut-être. *Borvo*, commun aux trois sources, fut divinisé et invoqué comme dieu tutélaire, tant que la puissance romaine régît la Gaule. Mais après sa chute, les dénominations qu'elle avait imposées tombèrent dans l'oubli, d'autant plus facilement que le Gaulois rustique n'avait jamais cessé de se servir des anciennes. On sait, en effet, avec quelle persistance l'habitant des campagnes conserve la langue et les coutumes de ses pères. Il y eut donc de nouveau trois *Bourboun* jusqu'à ce que les Franks, devenus maîtres du pays et l'ayant partagé en domaines particuliers, la nécessité de les distinguer se fit de nouveau sentir. On eut donc Bourbon l'*Archambault* et Bourbon *Lancy*, du nom des Leudes *Erkenbald* et *Anceau*¹. Quant à Bourbonne, qui avait déjà perdu son prénom d'*Andesina*, elle resta Bourbonne-les-Bains.

Ceux qui font une étude spéciale de la géographie ancienne sont trop souvent arrêtés, comme nous l'avons été nous-même, par les transpositions de noms de lieux et de chiffres itinéraires, et même par leur omission sur la table de Peutinger. Végèce nous fait connaître la cause de ces omissions : il y avait, suivant cet au-

1. Introduction aux Mémoires de messire Olivier de La-marche.

www.libtool.com.cn

teur, deux sortes d'itinéraires en usage dans l'empire : les uns destinés au public, comme celui dit d'*Antonin*, indiquaient seulement les noms de lieux et les distances intermédiaires; les autres, plus spécialement à l'usage des troupes, étaient de véritables tableaux coloriés où l'on avait figuré les voies, les diverticules, les sentiers, les montagnes, les cours d'eau de chaque contrée¹. La table de Peutinger participait de ces deux sortes d'itinéraires; c'était une œuvre d'ensemble, administrative si l'on veut, et dans laquelle on avait pu négliger sans inconvénient beaucoup de détails. Aussi, le dessinateur, qui n'avait à sa disposition qu'un espace très-restreint en largeur, ne pouvant pas toujours y placer convenablement les noms de lieux ou les chiffres, les supprimait ou les reléguait dans les espaces vides les plus rapprochés; c'est ce qui est arrivé pour le signe de *Borvo-Andesina*, la source de la Meuse et le chiffre VII de la voie de Langres à Metz.

De ce qu'on vient de lire, nous croyons pouvoir conclure :

1° Que *Noviomagus* n'était pas au lieu où est Neufchâteau, mais près du village de Pompeière.

2° Qu'une voie romaine, celle de Reims à Besançon, conduisait de *Noviomagus* à *Andesina*.

1. *De re militari*, lib. III, c. VI.

3° Que cette dernière station a été remplacée par Bourbonne-les-Bains¹.

1. Voy. Observations sur le mémoire de M. Digot intitulé : Recherches du véritable nom et de l'emplacement de la ville que la table de Peutinger indique sous le nom d'*Andesina* et assignation à Bourbonne-les-Bains du signe d'*édifice thermal* sans nom qui figure sur la même table. Par D. de Beaulieu, p. 9.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR

DIVERS MONUMENTS

RELATIFS

A LA MÉTROLOGIE GRECQUE ET A LA MÉTROLOGIE ROMAINE

Par M. E. EGGER, Membre résident.

Lu dans les séances des 11 et 18 janvier 1880.

I

On lit dans le savant ouvrage de M. Boeckh sur la métrologie ancienne¹ : « Athènes avait des « poids étalons dans le lieu où se fabriquaient « ses monnaies, vraisemblablement dans une « chapelle du héros Stéphanéphoros². Dans la « chapelle il y avait douze poids d'airain que la

1. *Metrolologische Untersuchungen*, p. 12; cf. p. 188-190.

2. *Corpus Inscr. græc.*, n. 123, § 4. [Ce Στεφαννέφορος était, selon une conjecture très-probable de M. Beulé, une statue de Thésée, celle même qu'on voit figurer, une couronne à la main, sur quelques monnaies d'Athènes. Voy. *Les Monnaies d'Athènes*, Paris, 1858, p. 349 et suiv.]

« ville avait fait vérifier¹. Pollux en mentionne
 « encore de ce genre au temps d'Alcibiade².
 « L'inscription, plus récente, du *Corpus* n° 123
 « donne un exemple évident du soin des Athé-
 « niens pour les mesures : elle nous montre que
 « l'on préparait des mesures étalons, d'après
 « lesquelles on faisait des poids et mesures (ση-
 « κώματα) pour les principales divisions et sub-
 « divisions métriques; ces poids et mesures
 « étaient communiqués aux magistrats et aux
 « particuliers, et déposés non-seulement dans
 « la citadelle, mais encore sous la *Sciade*³, au
 « Pirée, à Éleusis. Les Romains avaient aussi
 « dans le Capitole leurs mesures et leurs poids
 « étalons⁴. On avait quelquefois des chambres
 « spéciales pour les y déposer⁵. Des poids étaient
 « aussi déposés dans des temples, comme dans
 « celui d'Hercule⁶. »

1. *Corpus Inscr. græc.*, n. 180, §. 24 : σκαθρὰ χαλκὰ Αἰῖ (c'est-à-dire αἰδομένη). Cf. n. 123, §. 8; *ibid.*, n. 151, 40 : στα]θμὴ χαλκὰ Αἰῖ 2 ὁ δῆμος σκαῶσαι ἐψ[ηφίσατο.

2. *Onomast.*, X, 126.

3. Édifice en forme de dais qui paraît avoir fait partie du Prytanée. Voyez Hésychius, au mot Σκάς; et Harpocration, au mot Θόλος.

4. Wernsdorf, *Æneus, ant. Prætorianæ de pond. et mens.* dans ses *Poetæ lat. min.*, t. V, Part. I, p. 608; Ideler, *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1812-1813, p. 238; Hase, *ibid.*, 1824, p. 152 de la partie hist. et philologique.

5. Orelli, *Inscr. lat.*, n. 144 et n. 4344.

6. Fabretti, *Inscr. antiquæ*, p. 627.

Or, parmi les textes cités en note par M. Boeckh, aucun ne peut nous donner une idée de ce qu'était un *ponderarium*. Ces textes mentionnent le lieu où étaient déposées des mesures officielles, mais ils ne le décrivent pas. Cependant une inscription de Pompeii, depuis longtemps publiée et spécialement reproduite dans le recueil d'Orelli¹, provient d'un monument tel que celui que nous cherchons, et d'un monument aujourd'hui presque intact. Mais pour s'en apercevoir, il fallait recourir aux dessins mêmes des antiquaires, par exemple à ceux de Mazois², car M. Orelli n'avait pas pris le soin qu'a pris plus tard M. Mommsen³ de signaler, en quelques mots du moins, le monument sur lequel l'inscription avait été relevée. Le *ponderarium* de Pompeii, découvert, en 1816, sous un portique, au Forum, près du temple qu'on appelle ordinairement temple de Vénus, est aujourd'hui conservé dans le musée de Naples. Il se compose d'un bloc de tuf creusé de manière à présenter deux tables sur chambranle, superposées l'une

1. N. 4348, c'est-à-dire tout près du n° 4844 que M. Boeckh a cité.

2. Ruines de Pompéi, t. III, p. 54, pl. XL. Sur la valeur historique de ce monument, voy. les observations de M. V. Vasquez Queipo, *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples* (Paris, 1859, in-8), t. II, note 29.

3. *Inscr. Regni neapol.*, n. 2498.

à l'autre, et toutes deux renfermées dans une seule niche. Sur la face antérieure de la table d'en bas on lit l'inscription que voici :

A · CLODIVS · A · F · FLACCVS · N
ARCAEVS · N · F · ARELLIAN · CALEDVS ||
D · V · I · D · MENSVRAS · EXAEQVANDAS
EX · DEC · DECR ·

qui nous apprend que les duumvirs Aulus Clodius Flaccus et Numérius Arcaeus Arellianus Calé-
dus ont procédé, en vertu d'un décret des décur-
rions, à la vérification des mesures municipales
et en ont déterminé les étalons authentiques. En
effet, sur la table inférieure du monument se
trouvent creusées cinq cavités de grandeur dé-
croissante de la droite à la gauche. Sur le bord
de la même table et le long du chambranle de
droite qui soutient la seconde, est encore une
cavité plus petite. Une cavité semblable, mais à
demi couverte par le chambranle de gauche, se
voit en face de ce chambranle. La seconde table
en contient deux autres à peu près égales. Quatre
des cinq premières cavités sont percées, à leur
partie inférieure, d'un trou que fermait une pla-
que de bronze glissant entre deux coulisses; ce
trou servait sans doute à l'écoulement des ma-
tières contenues dans la cavité. Sur la table d'en
bas on distingue la trace des charnières qui
fixaient sur chaque trou un couvercle de métal;

on voit aussi près de chaque mesure la trace de caractères aujourd'hui effacés et qui paraissent l'avoir été dès l'antiquité même et avec intention¹. L'époque où ce grattage a eu lieu n'est pas connue, mais la date du monument lui-même ne semble pas impossible à fixer; en effet, l'un des deux magistrats auteurs du travail en question, A. Clodius Flaccus, s'il est bien le même que son homonyme duumvir avec M. Holconius Rufus sous le treizième consulat d'Auguste, l'an de Rome 752, serait un contemporain de cet empereur²; il aurait été trois fois duumvir; c'est à l'un de ses duumvirats que se rapporteraient les brillantes fêtes municipales attestées par une autre inscription de Pompeii et où figurent entre autres le nom du célèbre danseur Pylade³.

Quoi qu'il en soit à cet égard, la forme du *ponderarium* de Pompeii nous explique comment, dans une des inscriptions citées par M. Boeckh⁴, il peut être parlé d'un *ponderarium* détruit par un tremblement de terre. Ces monuments étaient quelquefois de petits édifices, su-

1. Voy. notre planche, n° I, où ce monument est reproduit d'après les dessins et la description de J. Overbeck : *Pompeii in seinen Gebäuden, Alterthümern und Kunstwerken dargestellt.* (Leipzig, 1856), p. 55, 56.)

2. Mommsen, *ibid.*, n. 2261.

3. Orelli, n. 2530; Mommsen, *ibid.*, n° 2378.

4. Orelli, n. 144; Mommsen, n. 5331 (inscr. du bourg d'Interpromum).

jets, comme tant d'autres, à se disloquer sous l'effort d'une secousse souterraine. Avaient-ils, en Grèce, la même forme ou une forme analogue? C'est ce que l'on pouvait volontiers admettre par conjecture, bien que, à vrai dire, aucun témoignage, épigraphique ou autre, ne contint de renseignement sur ce sujet. Mais une découverte récente, faite en Asie par le docteur Wagener, nous dispense de toute conjecture, en nous offrant un *ponderarium* grec assez semblable à celui de Pompeii¹.

Ce monument, qui d'ailleurs ne remonte pas au delà du premier siècle de l'ère chrétienne, se compose d'un gros bloc de marbre blanc dont la surface supérieure est percée de sept cavités circulaires de grandeur inégale. A côté de chacune on lit une inscription qui ne permet pas d'y méconnaître des mesures de capacité pour les corps secs et les liquides. Ces mesures sont, par ordre de grandeur :

1° Le *χύτρος*, déjà connu pour valoir un double *modius* chez les habitants du Pont;

1. Notice sur un monument métrologique récemment découvert en Phrygie. Présenté à la Classe des Lettres de l'Académie de Bruxelles, inséré au tome XXVII des Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers. La planche ci-jointe représente, sous le n° II, une rédaction du dessin de M. Wagener.

2° Le *μόδιος*,) deux mesures également con-

3° Le *χοῖνιξ*,) nûes des antiquaires;

4° Le *χόν* [δρου] *ξά* [στης], écrit ainsi par abréviation et dans lequel M. Wagener croit voir le *ξέστης* ordinaire, équivalent à la moitié du *χοῖνιξ*, et employé pour mesurer le *χόνδρος* ou épeautre.

Les quatre étalons précédents se rapportent tous à des mesures de corps secs; les trois derniers se rapportent à des mesures de liquides;

5° *δικτύλον* ou le double cotyle. On ne connaissait jusqu'ici ce mot que sous la forme adjectivale *δικτύλος-ον*;

6° *Κοτύλη ελαιή*, la cotyle d'huile, nom composé par une alliance de mots dont, jusqu'ici, on n'avait pas d'exemple, mais dans laquelle *ελαιή* me semble évidemment jouer le rôle d'adjectif, comme dans la locution homérique *ἐλεῖσθαι λίπ' ελαίῳ*, dont M. Wagener aurait pu la rapprocher¹;

7° Le *ξέστης*, qui se trouve avoir ici une valeur toute nouvelle pour la métrologie; « car, dit M. Wagener, d'après les témoignages des auteurs anciens, le *ξέστης* est le double de la cotyle, tandis que dans l'étalon phrygiate, c'est probablement le contraire qui a lieu. »

Enfin, au-dessus du *κύπερος* se trouve l'étalon d'une mesure de longueur, jusqu'ici inconnue, « qui, selon M. Wagener, est à l'aune romaine

1. *Iliade*, K, 577; Ξ, 171; Σ, 350.

comme 5 est à 4; à l'aune babylonienne royale comme 24 est à 20; à l'aune de Philétère comme 25 est à 24, c'est-à-dire comme le pied grec est au pied romain. »

Sans m'arrêter aux discussions que peuvent soulever ces renseignements et ces précieuses données, discussions qui ne sont guère de ma compétence¹, je passe à l'autre partie du monument d'Ouschak, à propos de laquelle j'aurai peut-être à m'écarter des interprétations proposées par l'heureux auteur de cette découverte.

La face antérieure du bloc de marbre est ornée d'une guirlande; au-dessus de la guirlande on distingue des caractères grecs que M. Wagnier, malgré tous ses efforts, n'a pu déchiffrer; mais au-dessous il a lu très-nettement :

Ἀλέξανδρος Δοκιμεὺς ἐποίησεν.

Dans cette inscription il n'hésite pas à reconnaître le nom du *sculpteur* qui aurait, selon lui, exécuté le monument; et dans le mot Δοκιμεὺς il voit l'ethnique de Δοκιμία, bourg voisin de Synnada, et qui avait, dans le pays, donné son nom (δοκιμίτης ou δοκιμαῖος) à la belle espèce de

1. Je suis heureux d'ailleurs de pouvoir renvoyer, sur ce sujet, au savant ouvrage de M. Vasquez Queipo (cité plus haut, p. 87), t. II, note 109.

pierre appelée par les Romains *Synnadique*¹. Comme d'ailleurs les carrières de Synnada paraissent avoir fourni aussi de la pierre blanche, M. Wagener conjecture que le bloc d'Ouschak provient de ces carrières. Quant au mot Δοκιμῆς, il n'a pas de peine à en justifier l'usage géographique par le témoignage des inscriptions et par celui des médailles. Je n'ai pas, en général, à contester ses conclusions sur ce point : Δοκιμῆς est bien l'ethnique régulier de Δοκιμία, dont l'ethnique vulgaire et moins élégant était Δοκιμῆνός, selon le témoignage précis d'Étienne de Byzance². Mais, en ce qui concerne le monument d'Ouschak, sommes-nous bien sûrs qu'il faille admettre Ἀλέξανδρος pour un sculpteur, et Δοκιμῆς pour une indication de sa patrie ? La guirlande qui décore la face antérieure du monument ne valait certes pas la peine d'être signée par un artiste, et les cavités qui jaugent les mesures normales du municipe grec, ainsi que le creux de l'aune phrygienne sont une œuvre de précision technique plutôt qu'une œuvre d'art. Bien plus, ne semble-t-il pas qu'à la précision du travail devait se joindre ici quelque garantie

1. Strabon, *Geogr.* XII, chap. VII, p. 577, éd. Casaubon. Une inscription de Smyrne sous le règne d'Hadrien (*Corpus*, n. 3148) mentionne κείνας (p. κείνας) εἰς τὸ ἀλειπτήριον Συναδίου.

2. Δοκίμειον · τὸ ἐθνικὸν Δοκιμῆς κατὰ τέχνην, κατὰ δὲ τὴν συνήθειαν Δοκιμῆνός.

officielle, analogue à celle que nous voyons attestée sur le monument de Pompeii et sur beaucoup d'autres monuments du même genre¹? Plusieurs poids étalons, soit grecs, soit romains, portent l'empreinte de cette garantie, et quelquefois le nom du magistrat sous lequel ils ont été fondus et frappés².

Est-il d'ailleurs bien naturel qu'un simple particulier, fût-ce même un fabricant de mesures, eût fait élever un monument comme celui d'Ouschak, et qu'il l'eût fait décorer par un artiste? Au contraire, l'autorité publique a précisément pour devoir de fixer la valeur des mesures, de la préserver contre les injures du temps et contre les ruses de la mauvaise foi. Dans cette vue, elle doit chercher, pour les étalons qu'elle consacre, la plus grande solidité unie à la plus grande exactitude. Le tuf de Pompeii et plus encore le marbre des carrières de Phrygie répondent parfaitement à la première de ces conditions. Pour remplir la seconde, il fallait ou l'habileté d'un expert responsable, ou tout au moins le talent

1. Orelli, n. 1530, 3882 (longue et importante inscription d'Ostie, où je remarque : *pondera ad macellum.... fecit*), 3889, 4344, 4345, 4347, 7319 a (dans le III^e volume, publié par G. Henzen).

2. *Corpus Inscr. græc.*, n. 8533 et suiv. Cf. t. IV, p. xviii; Rangabé, *Antiq. helléniques*, n. 894, inscriptions de quatre poids athéniens. Le Cabinet de M. le duc de Luynes renferme un de ces poids.

d'un ouvrier habile agissant sous le contrôle et sous la responsabilité des magistrats ; c'est ce qu'attestent avec évidence plusieurs monuments de l'antiquité grecque et de l'antiquité romaine, qu'il me semble inutile d'énumérer ici¹. Ces réflexions et ces rapprochements nous amènent à une conjecture qui, sans doute, se fût présentée à l'esprit du docteur Wagener, si, quand il a rendu compte de sa découverte, les préoccupations du géographe n'eussent dominé chez lui celles de l'antiquaire. J'exprimerai cette conjecture simplement et sans plus de détours.

Δοκιμεύς n'est pas un ethnique ; c'est le nom d'une profession ou d'une fonction, et l'Alexandre auquel le nom se rapporte était un expert vérificateur, un *exactor* ou un *aequator* comme l'appelaient les Latins². Le mot δοκιμεύς ne s'est

1. Exemple dans le *Corpus Inscr. græc.*, n. 123, §3 : Αἱ δὲ ἀρχαὶ αἷς οἱ νόμοι προστέσσονται πρὸς κατεσκευα [σμένα] σύμβολα σηκώματα ποι[η]σάμεναι, πρὸς τε τὰ ὑγρά καὶ τὰ ξηρά καὶ τὰ σταθμά, [ἐ]ν[αρχ]αζέτω[σαν τοὺς] πωλοῦντάς τ[ι] ἐν τῇ ἀγορᾷ [ἐ]ν τοῖς ἐργαστηρίοις ἢ τοῖς κα[π]ηλείοις ἢ οἰνῶσιν ἢ ἐκ' οἰκημάτων χρῆσθαι τοῖς μέτροις καὶ τοῖς σταθμοῖς τούτοις, etc. Orelli, n. 4345 (sur un poids en marbre) : *ex auctoritate Q. Junii Rustici, præf. Urbis*, inscription qui se retrouve sur plusieurs poids de la collection nationale du Cabinet des médailles. Cf. A. de Longpérier dans le *Bulletin archéol. de l'Athénæum français*, sept. 1855.

2. Orelli, n. 3228, 3229. Ce dernier texte épigraphique doit être complété par le texte reproduit dans Gruter, p. 1066, 5, qui en fournit la date. Cf. *Ibid.*, p. 1070.

pas encore rencontré dans ce sens chez les auteurs grecs, on doit l'avouer; mais il est d'ailleurs parfaitement conforme à une analogie dont témoignent les exemples suivants :

γνάφος — γναφεύς — γναφεῖον — γναφεύω,
 κέραμος — κεραμεύς — κεραμεῖον — κεραμεύω,
 μέταλλον — μεταλλεύς — μεταλλεῖον — μεταλλεύω,
 ἄριστος — ἀριστεύς — ἀριστεῖον — ἀριστεύω,
 φάρμακον — φαρμακεύς — φαρμακεῖον — φαρμακεύω,
 Βάκχος — βακχεύς — βακχεῖον — βακχεύω.

D'après cette analogie, à δόκιμος et δοκιμεῖον¹, mots déjà connus par de nombreux exemples, répondent naturellement δοκιμεύς et δοκιμεύω pour désigner la fonction d'expert et d'essayeur, et l'action d'essayer, deux idées déjà exprimées dans la langue grecque par les mots δοκιμαστής et δοκιμάζω. Jusqu'ici δοκιμεύω n'est attesté par aucun exemple, et δοκιμεύς ne l'est que par celui même que nous discutons. Mais combien de mots techniques du même genre ne nous sont connus que par un exemple conservé soit sur le marbre, soit dans le texte de quelque grammairien ! Quant au pléonasme que formeront en grec les mots δο-

1. *Corpus Inscr. græc.*, n. 1370, inscription d'Oropos, en Béotie, où le mot δοκιμεῖον désigne, selon M. Boeckh, un échantillon de métal conservé pour faire des essais : Κατασκευάσαι τῷ θεῷ φιάλην χρυσὴν καταλιπομένην (sic) δοκιμεῖον. Cf. Harpocraton, au mot Βάσανος; (pierre de touche).

κιμείς et δοκιμαστής, il ne saurait nous embarrasser si nous songeons à tant d'autres synonymies pareilles dans une langue qui a vécu si longtemps, chez un tel peuple et avec une si grande variété de dialectes. — Que l'on compare de même :

ἀλιεύς et ἀλιευτής,
 βραβεύς et βραβευτής,
 πρεσβεύς et πρεσβευτής,
 κουρεύς et κουρευτής,
 μεταλλεύς et μεταλλευτής,
 βακχεύς et βακχευτής,
 βουλεύς (épithète de Jupiter) et βουλευτής,
 ἀγρεύς (épithète de Neptune) et ἀγρευτής,
 πανδοκεύς et πανδοκευτής (dont je ne trouve,
 il est vrai, que le féminin πανδοκεύτρια),
 φαρμακεύς et φαρμακευτής,
 καμινεύς et καμινευτής,

et tant d'autres exemples, que nous pourrions ajouter à cette liste, s'il était nécessaire. Mais une inscription d'Aphrodisias vient appuyer plus directement encore notre opinion sur la synonymie de δοκιμείς et de δοκιμαστής. Cette inscription¹ mentionne, parmi divers artistes couronnés dans des concours publics, un φιλοκιθαρεύς, c'est-à-dire « un musicien qui jouait de la cithare sans s'accompagner de la voix. » Or cette idée, que

1. *Corpus Inscr. græc.*, n. 2758.

le français ne peut exprimer sans le secours d'une périphrase, le grec l'exprime encore par le composé φιλοκιθαριστής. Par conséquent, φιλοκιθαρεύς n'était pas plus nécessaire à la langue hellénique que ne l'est δοκιμεύς synonyme de δοκιμαστής. Il me semble vraiment qu'une telle analogie équivaut presque à une preuve directe : δοκιμεύς n'est donc autre chose que le nom d'un expert vérificateur. C'est à une fonction analogue que se rapporte le titre d'ἀργυροσκόπος qu'on vient de retrouver dans la belle inscription de Messène sur laquelle notre confrère M. Brunet de Presle a fait récemment une lecture devant l'Académie des belles-lettres¹. En effet, cet ἀργυροσκόπος était le vérificateur des sommes versées dans la caisse d'une corporation religieuse.

Cela posé, si l'on se rappelle que la partie antérieure du monument d'Ouschak portait encore au-dessus de la guirlande des caractères aujourd'hui effacés, en rapprochant ce fait des usages signalés plus haut, en ce qui touche au contrôle des mesures municipales dans l'antiquité, on supposera volontiers que cette partie perdue de l'inscription contenait les noms des magistrats qui avaient fait exécuter par un expert les étalons destinés au marché public de Trajanopolis. Ces magistrats étaient ou les édiles, ἀγορανόμοι,

1. Lignes 47, 48 du texte publié en 1889 dans le *Philopatris* d'Athènes, n° 216.

qu'on voit figurer ainsi sur les poids de plusieurs villes grecques¹, ou des magistrats d'une compétence encore plus spéciale, les μετρονόμοι, connus par le témoignage des anciens Atticistes², et dont le titre se lit empreint sur des poids athéniens d'une haute ancienneté³.

Toutes ces notions s'éclairciraient encore si nous possédions un plus grand nombre de monuments comme celui de Trajanopolis, pour la Grèce, et de Pompeii pour les pays romains, surtout des monuments accompagnés d'inscriptions un peu explicites.

Or je puis citer encore deux ou trois pierres métrologiques à Athènes, et deux en Italie; mais les deux dernières portent seules une dédicace officielle. Les autres n'offrent plus la trace d'aucun caractère antique.

Les souvenirs et les communications obligeantes d'abord de M. Ch. Lenormant, notre regretté confrère, puis de M. Beulé m'ont mis

1. Voir sur ces usages la diss. du P. G. Secchi : *Illustrazione di una antica bilibra romana* (Roma, 1835, 4°), qui cite, sur cette juridiction particulière des édiles, deux témoignages précis de Perse (*Sat.* I, 129) et de Juvénal (*Sat.* X, 190).

2. Bekker, *Anecd. gr.*, p. 278 : Μετρονόμοι.... οὔτοι δὲ τὴν ἐπιμέλειαν εἶχον ὅπως δίκαια ᾖ τὰ μέτρα τῶν πωλούντων. Comparez Harpocraton, qui cite, à propos de ces magistrats, les témoignages de Dinarque et d'Aristote.

3. Voyez plus haut, p. 94, note 2.

sur la trace des marbrés athéniens dont il s'agit. Je dois à l'amitié d'un jeune architecte, M. Paul Bonnet, de l'École française de Rome, et à celle de M. G. G. Pappadopoulos, habile antiquaire d'Athènes, les dessins de ces monuments, d'après lesquels j'en puis donner une exacte description.

Le monument dessiné par M. Bonnet est, à vrai dire, le seul qui paraisse appartenir à la classe de ceux dont nous nous occupons dans le présent mémoire; encore l'artiste qui m'envoie ce dessin n'est-il pas éloigné d'y voir de préférence un de ces moulins portatifs comme il nous en est parvenu un assez grand nombre de l'antiquité. C'est un vase cylindrique de 0^m,94 de large sur 0^m,76 de hauteur, équarri sur la face dans le sens de la hauteur, comme on le voit dans la figure III de notre planche, qui traduit en perspective cavalière le dessin de M. Bonnet. Une rigole d'émission pratiquée au bas du cylindre sur la surface équarrie donnait écoulement au liquide contenu dans l'intérieur; mais le jaugeage de la cavité n'a pu être exécuté avec la précision qui seule lui donnerait toute sa valeur, parce que le vase a jadis servi à fabriquer du mortier, et que le mortier, faisant corps avec la paroi, a notablement diminué les dimensions de la cavité primitive.

Une autre pierre, placée dans le voisinage de la précédente et dans laquelle M. Pittakis recon-

naissait aussi une mesure de capacité, n'a pu être mesurée ni exactement dessinée par M. Bonnet, parce qu'elle est aujourd'hui, malheureusement, encombrée d'immondices. Mais ce qui peut, à cet égard, diminuer nos regrets, c'est que notre correspondant déclare ce second vase *tout à fait semblable* au premier.

Le vase étalon que m'a fait connaître M. Pappadopoulos n'a pas non plus une grande importance, et il ne remonte pas, au moins comme mesure, à une haute antiquité. Peut-être d'ailleurs est-il identique à l'un des deux précédents. Au reste je transcrirai la description que m'en donne le savant athénien, ne fût-ce que pour prévenir toute méprise au sujet de débris antiques qui, sur la foi de vagues indications, pourraient attirer plus qu'il ne convient l'attention des archéologues.

« Ce bloc, m'écrit M. Pappadopoulos, a pu être originairement un tambour de colonne que l'on a creusé et où l'on a pratiqué une rigole au niveau du fond. C'était jadis un ἀρδάνιον, ou plus probablement, une mesure étalon, et cette supposition s'accorde avec son emplacement et son usage avant la révolution. Pour l'approprier à son nouvel usage, on l'a fort détérioré. La ciselure du côté où se trouve la rigole est moins ancienne et moins soignée, de sorte que le plan n'en est pas exactement vertical. La même observation s'applique au travail de l'intérieur.

Le fond de la cavité est recouvert d'un enduit dur, ce qui ferait supposer qu'on a eu l'intention d'en changer la capacité pour l'approprier à une mesure nouvelle. J'ai fait boucher le trou de la rigole, et j'ai fait remplir d'eau la cavité ; il s'est trouvé qu'elle contenait un poids de 77 oques et demie (400 drachmes). — Sous le gouvernement turc, ce marbre, ainsi que deux autres, dont l'un jauge la moitié, et le second, le quart des poids ci-dessus, a servi d'étalon pour mesurer les céréales. Il existe encore, dans le village de Cara, une pièce semblable, mais en bois. De vieux Athéniens se souviennent d'avoir vu employer cette unité métrique pour vérifier le $\chi\omicron\iota\lambda\omicron\nu$ du marché public ou celui de quelque particulier, vendeur de blé.... Quant aux deux autres blocs dont je viens de parler, ils sont en trop mauvais état pour servir maintenant à des calculs de métrologie ; c'est par des informations orales, mais sûres, que j'ai su qu'ils ont servi jadis à des mesures publiques. »

Une troisième pierre, aujourd'hui mutilée, dont M. Bonnet m'envoie le dessin, offre avec les précédentes une certaine ressemblance, mais une ressemblance qui n'est pas assez décisive pour nous autoriser à la mettre au nombre des monuments métrologiques (voy. le n° IV de notre planche).

Quelle que soit d'ailleurs l'antiquité de ces divers monuments, ils ne paraissent pas avoir

jamais été autre chose que des mesures isolées. Ils ne forment pas un véritable *sthusa* ou *ponderarium*. Au contraire, c'est un véritable *ponderarium*, comme celui de Pompeii; qui a été retrouvé en 1841 dans les ruines de Minturnes, et qui, de ces ruines, a passé au Musée des *Studi* à Naples¹. Une pierre rectangulaire offre, dans sa partie supérieure, cinq cavités de grandeur décroissante, dont trois se terminent, au fond, par un trou destiné à l'écoulement. L'inscription suivante, gravée deux fois sur les parois latérales de la pierre, ne permet aucun doute sur la destination de ces cinq cavités et sur l'usage tout officiel du monument où elles sont réunies.

L · GELLIVS · L · F · POBLICOLA · C
 CAEDICIVS · C · F · DVO · VIR · EX · S · C
 PONDERA · ET · METRA
 EXAEQVARVNT · EIDEM · DE · SVA
 PECVNIA · PONENDA · C¹.

1. *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome*, t. XIII, p. 180 (1841), notice de quelques lignes adressée par M. Gaetano Ciuffi. — Les autres renseignements que je publie sur ce monument sont dus, ainsi que les dessins réduits sous le n° V de notre planche, à l'obligeance d'un antiquaire napolitain, M. Phil. Gargallo-Grimaldi.

2. Mommsen, *Inscr. Regni neap.*, n. 4065; Henzen, *Suppl. Orell.*, n. 7316. D'après le témoignage de M. G. Grimaldi, l'inscription ne paraît pas être également bien conservée sur les deux faces.

Comme à Pompeii, on le voit, ce sont des duumvirs qui, d'après une décision du sénat (apparemment du sénat municipal) ont présidé à la vérification des mesures et à la construction du monument, dont il semble d'ailleurs qu'une partie seulement est parvenue jusqu'à nous.

Quelquefois un seul magistrat prenait sur lui cette charge et cette dépense. C'est ce qui est arrivé pour le *ponderarium* d'Éporédia, ainsi que le prouve une belle inscription déposée aujourd'hui dans le Musée de Turin. Ce texte, dont les lacunes ont pu être restituées par M. Gazzera, attribue l'érection du monument à un citoyen nommé T. Sextius Secundus. Malheureusement la table commémorative ne laisse rien deviner de l'étendue ni de la forme du monument dont elle faisait partie¹.

Une autre inscription, trouvée près de Rimini, et que feu M. le comte Borghesi attribuait au II^e siècle de l'ère chrétienne² nous révèle encore, sur ce sujet des mesures officielles, un fait des plus intéressants, c'est que, quelquefois du moins, l'érection d'un *ponderarium* était payée soit sur les

1. Voy. C. Gazzera, *del Ponderario e delle antiche lapidi Eporadiesi*, dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*, II^e série, t. XIV, p. 37, n. 34.

2. *Revue de Philologie*, t. I, p. 516 (Lettre sur quelques inscr. lat. de l'Ombrie et du Picenum, par M. Noël des Vergers); Henzen, *Suppl. Orell.*, n. 7133.

amendes soit sur les confiscations encourues par les personnes qui employaient ou fabriquaient de fausses mesures :

EX INIQUITATIBUS¹
 MENSVRARVM ET PONDER
 C SEPTIMVS CANDIDVS ET
 P MVNATIVS CELER AED
 STATERAM AEREA (*sic*) ET PON
 DERA DECRET DECVR
 PONENDA CVRAVERVNT.

La formule *ex* avec un ablatif est commune pour désigner l'origine d'une somme d'argent qui sert à payer l'érection d'un monument. On la trouve, par exemple, dans une inscription du temps d'Auguste² :

.....
 EX · STIPE · QVAM · POPVLVS
 ROMANVS
 ANNO · NOVO · APSENTI (*sic*) CONTVLIT

1. *Codex Theodos.*, XII, 6, § 32 (loi de l'an 429 après J. C.) : « Aurum sive argentum, quodcunque a possessore confertur, arcarius vel susceptor accipiat, ita ut provinciae moderator ejusque officium ad crimen suum noverit pertinere, si possessoribus ullum fuerit ex aliqua ponderum iniquitate illatum dispendium. »

2. Orelli, *Inscr. lat.*, n. 598; cf. 1668.

Et dans une inscription d'Eburodunum¹ :

.
 DONA · VENIBVNT²
 AD · ORNAMENTA · EIVS (Mercurii)
 ET · EX · STIPIBVS
 PONENTVR

Les peines décrétées contre la fraude en matière de poids publics ont dû être de tout temps fort sévères. Autrefois pécuniaires et religieuses à la fois, elles avaient sans doute perdu tout caractère religieux au temps de l'empire. C'est du moins ce que l'on induit volontiers de la comparaison du texte de Rimini avec les dernières lignes d'une vieille loi républicaine dont le texte, malheureusement très-mutilé, se trouve dans le lexique de Festus³. Ce rapprochement même nous fait d'autant plus regretter que Rome n'ait pas conservé ou que du moins ses ruines ne nous aient pas rendu un seul monument tel que ceux de Trajanopolis, de Pompeii et de Minturnes. Les témoignages réunis par M. Boeckh dans le

1. Orelli, n. 348; cf. 398 et 4060.

2. Mêmes usages attestés dans une inscription de Furfone, Orelli, n. 2488.

3. Au mot *Publica pondera* : « Si quis, etc eum quis volet magistratus multare, dum minore parti (p. parte) familias taxat, liceto ; sive quis im sacrum judicare voluerit, liceto. » — Texte reproduit dans les *Latini sermonis reliquix*, p. 357-358.

chapitre de ses *Recherches métrologiques* que nous avons cité plus haut, témoignages dont le nombre augmente chaque jour par la découverte de nouvelles inscriptions¹, autorisent à croire que les *ponderaria* devaient être assez nombreux dans la capitale de l'empire.

II

Une autre question, non moins intéressante peut-être, se rattache à l'interprétation du monument d'Ouschak, je veux dire l'étymologie du nom de ville auquel se rattachait le mot *δοκιμῆς* considéré comme un ethnique.

Ce nom de ville se rencontre sous deux formes chez les auteurs anciens : *Δοκιμῆσιον* chez Étienne de Byzance et saint Épiphane, *Δοκιμῆα* ou *Δοκιμῆα* chez Strabon et chez Étienne de Byzance.

Sous la première forme il peut être primitivement le nom d'un temple ou d'un lieu sacré, *τεμενικόν*. Ces noms, en effet, sur lesquels un ancien grammairien avait écrit un livre qui nous est ici particulièrement regrettable², deviennent sou-

1. Voy., p. ex., le Supplément de Henzen à la collection d'Orelli, n. 7319.

2. Suidas, au mot *Εὐγένιος*, attribue à ce grammairien, qui vivait sous Anastase, un traité qu'il désigne ainsi : *Περὶ τῶν τεμενικῶν ὅπως προφέρεται, οἷον Διονύσιον, Ἀσκληπίειον*.

vent des noms de villes quand autour du *temenos* se sont groupées des habitations plus ou moins nombreuses. Le changement de sens est alors attesté par un déplacement de l'accent et quelquefois par un léger changement d'orthographe. C'est ainsi que Μόψιον, ville de Thessalie, semble tirer son nom de Μοψείον, qui désignait d'abord le temple de Μόψος, un des Argonautes¹; que Ἀδραμύτειον, en Mysie, et Ἀρτεμίσιον, au sud de l'Eubée, se rattachent à deux variantes dialectiques du nom grec de Diane ou *Artemis*, qui avait des temples dans ces deux localités². On peut citer encore en ce genre les exemples suivants :

Ἡράκλειον, en Sicile, en Cyrénaïque, en Crète, en Syrie;

Διγίνειον, en Thessalie;

Ἀνακτόρειον, en Acarnanie;

Κυτίνειον, en Locride;

Δῖον, en Macédoine, sur l'Athos, en Eubée;

Γρυνεῖον, en Éolide (dérivé d'un surnom d'Apollon);

1. Strabon, IX, p. 343 (éd. Casaub.).

2. Étienne de Byzance. Cf. Visconti. *Iconogr. grecque*, t. II, p. 212 (éd. in-4), qui me paraît admettre trop facilement, avec le grammairien grec, un héros éponyme Ἀδραμύτης, et qui reconnaît, en conséquence, la figure de ce héros sur les médailles d'Adramytion.

Ἀδρανεῖον, dérivé du nom d'un fleuve de Sicile, divinisé dans les lieux qu'il traversait;

Ἀχάλειον, nom d'une ville de Troade et d'une autre dans le Bosphore cimmérien, toutes deux fondées sans doute autour d'un temple d'Achille.

Comme on le voit par quelques-uns de ces exemples, le protecteur éponyme d'une ville pouvait n'être qu'un demi-dieu ou même un personnage historique divinisé. Or *Docimus*, n'étant pas un nom de dieu, ne saurait guère être pris que pour celui de quelque personnage historique, honoré comme le fondateur d'une cité, et dont l'ἡρώον aura donné son nom à la cité fondée par lui. L'histoire des successeurs d'Alexandre nous offre précisément deux *Docimus*. Le premier était lieutenant d'Eumène, auprès de qui il paraît avoir joué un rôle important; et même un témoignage de Plutarque nous le montre auprès d'Eumène, à Celenæ, dans la haute Phrygie, c'est-à-dire dans la région où se trouvait Synnada¹. Un second *Docimus*, général d'Antigone, qui passa plus tard par trahison au parti de Lysimaque, nous est signalé par Diodore de Sicile². Il est donc possible que l'un ou l'autre de ces personnages, le premier surtout, ait fondé

1. Diodore de Sicile, XVIII, 43; XIX, 16; Pausanias, I, viii, 1; Plutarque, *Vie d'Eumène*, c. viii.

2. Diodore de Sicile, XIX, 75; XX, 107.

en Phrygie une ville à laquelle il aura plus ou moins directement donné son nom, suivant que Δοκιμεῖον sera considéré comme désignant l'ἥρωον d'un Docimus, ou que la forme Δοκιμία sera dérivée de Δόκιμος comme :

Ἀλεξανδρεία	dérivait d'Ἀλέξανδρος,
Ἀντιοχεία	— de Ἀντίοχος,
Εὐμένηεια	— de Εὐμένης,
Σελευκία	— de Σελευκος,
Δυσίμαχία	— de Δυσίμαχος,
Φιλαδελφία	— de Φιλάδελφος, etc.

Bien plus, une épitaphe antique, de provenance incertaine, qui'est aujourd'hui conservée au musée de Cambridge, consacre le souvenir d'un personnage, nommé Papias, qu'elle désigne comme originaire de la *belle contrée de Docimus*, ὃ πατρίς ἦεν — καλὴ χθὼν Δοκίμοιο¹. Si un Docimus était le fondateur et le héros éponyme de Docimia, rien n'empêcherait donc de reconnaître, comme l'a fait Eckhel, sa figure sur les monnaies autonomes de cette ville², du côté où se trouve le mot ΔΟΚΙΜΟΣ.

J'avoue toutefois que, sur ce point, une autre conjecture me séduirait davantage.

On se rappelle que Docimia était très-voisine

1. *Corpus Inscr. græc.*, n. 6861.

2. *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 152; cf. Visconti, *Iconogr. gr.*, t. II, p. 212, éd. in-4°.

de Synnada, et le texte de Strabon, que nous avons cité plus haut, nous présente cette localité comme un simple bourg ou village (κώμη). Il serait étrange qu'un tel bourg ou village, ayant pour fondateur quelque lieutenant d'Alexandre, eût pris en trois siècles si peu de développement, ou que dans le même espace de temps elle eût perdu l'importance que semble lui attribuer le nom d'un tel fondateur. Je lui chercherais donc volontiers une plus modeste origine. Que l'on veuille bien comparer les deux formes δοκιμῆιον et δοκιμία avec les mots suivants :

ἀριστεῖον et ἀριστεία, tous deux dérivés de ἀριστος;
 μεταλλεῖον et μεταλλεία, — de μέταλλον;
 κεραμεῖον et κεραμεία, — de κέραμος;
 φαρμακεῖον et φαρμακεία, — de φάρμακον;
 ἀγγαρεῖον et ἀγγαρεία, — de ἄγγαρος;
 πτωχεῖον et πτωχεία, — de πτωχός.

Il sera facile d'en conclure que δοκιμῆιον a pu signifier d'abord « un lieu où l'on vérifiait » et δοκιμεία « l'action de vérifier. » Or les pierres, surtout les pierres de luxe comme celles que fournissaient les carrières de Synnada¹ devaient être soumises à quelque vérification au sortir de la carrière, soit pour le volume et le poids, soit

1. Pline, *Hist. Nat.*, XXXV, 1, 3; cf. V, 29, 4, et l'inscription de Smyrne (*Corpus Inscr. græc.*, n. 3148) citée plus haut, p. 9.

pour la qualité. Je n'ai pas encore rencontré l'expression δοκιμάζειν λίθον, mais l'expression négative ἀποδοκιμάζειν λίθον, signifiant « rejeter une pierre pour sa mauvaise qualité » se trouve dans la traduction alexandrine du Psaume cxvii. Ce sont là deux locutions et deux usages corrélatifs, dont l'un, une fois constaté, permet de supposer l'autre. M. Beulé a retrouvé dans les anciens décombres de l'Acropole d'Athènes des preuves matérielles du choix sévère que faisaient les architectes athéniens entre les pierres qui leur étaient apportées, et même entre les pierres déjà dégrossies par un premier travail du sculpteur¹. Enfin, on peut remarquer que la locution δοκιμάζειν ἱερεῖα s'appliquait en grec à l'examen préalable des victimes pour les sacrifices².

Si ces rapprochements ont quelque valeur, on pourrait admettre que Δοκιμαῖον ou Δοκιμαία fut primitivement un édifice destiné à l'expertise et à l'habitation des experts vérificateurs pour la pierre synnadique, puis le centre d'un village qui, plus tard, sera devenu au moins une petite ville et aura eu son atelier monétaire. Dans cette hypothèse les citoyens de *Docimia* ou de *Docimi-*

1. *L'Acropole d'Athènes*, t. II, p. 243.

2. *Corpus Inscr. græc.*, n. 1688, et 2360; Pausanias, IX, 19, § 5, textes réunis à propos d'une inscription de Mégalo polis (qui contient peut-être le substantif δοκιμασία employé pour le même usage), par M. Keil, *Analecta epigraphica*, p. 28 (Lipsiæ, 1842).

mion, dont le nom se lit au génitif pluriel ΔΟΚΙΜΕΩΝ sur les monnaies, ont bien pu perdre de vue les vrais commencements de leur patrie ; par une de ces illusions familières à la vanité grecque, ils ont pu faire remonter leur origine à un héros nommé Docimus, qui serait celui dont la figure, imaginaire comme tant d'autres, se voit sur le type de leur monnaie. La chose est assurément plus étrange pour un temps de pleine lumière historique ; elle ne me semble pourtant pas impossible.

En général, et c'est l'observation par où je terminerai, rien n'est plus fréquent dans la géographie que cette désignation d'un lieu par l'industrie de ses habitants. Il me suffira d'en citer ici quelques exemples :

Βουπράσιον, ville d'Elide, qui existait dès le temps d'Homère et qui paraît avoir été un marché aux bœufs ;

Βούνομος, et Βουνομεία, ville de Macédoine, ancien lieu de pacage et peut-être haras pour la race bovine ;

Ναύπακτος, en Achaïe, qui rappelle d'abord un simple chantier de construction navale, comme était Γυθείον pour Sparte et le Pirée pour Athènes ;

Κέραμος, ville de Carie, d'abord simple fabrique de vases en terre cuite, auprès d'un terrain qui fournissait la matière propre à cette industrie ;

Κεράμων ἀγορά ou « le marché » à la poterie, » ville de Phrygie, qui porte un nom encore plus significatif;

Ἐμπορίον, aujourd'hui Ampurias, sur la côte orientale d'Espagne, qui a été d'abord ce comptoir de commerce dont Tite Live nous donne une si intéressante description;

Σαυιδεία (fabrique de planches), localité entre Priène et Samos. (*Corpus Inscr. græc.*, n. 2905.)

De même dans la Géographie romaine, beaucoup de villes étaient, à l'origine, de simples marchés ou *fora* : *Forum Appii*, *Forum Sempronii*, *Forum Julii*, etc.;

Salinæ Herculis, en Campanie; *Salinæ* (auj. Saillans) dans la Gaule Narbonaise; *Salsatæ* (auj. Salcet), dans la même province, rappellent toutes des exploitations de sel;

Viniolæ ou *Vineolæ*, dans la Tarraconaise, doit son nom à la culture des vignobles voisins;

Fabrateria, dans le Latium; *Laminæ*, dans le pays des Éques; *Pistoria* (auj. Pistoia) doivent leur nom à autant d'industries différentes, qui avaient créé des centres de population laborieuse;

Puteoli (aujourd'hui Pouzzoles) le doit aux émanations de ses eaux sulfureuses; et ce nom nous conduit aux nombreux exemples de localités qui devaient leur nom à des eaux thermales, comme

Aquæ Gratianæ, *Aquæ Sextiæ* (Aix, en Savoie et en Provence), et tant d'autres.

Telle est aussi l'origine de plusieurs dénominations modernes. Les eaux chaudes (*Chaudes-aigues*), les fabriques (*Farges* ou *Forges*), ont donné leur nom aux villages qui d'abord servaient de rendez-vous aux voyageurs ou de séjour aux ouvriers; le nom des *Carrières* s'est souvent étendu aux villages qui les avoisinaient. *Melle* (contracté de *metallum*) désignait jadis une mine d'argent et un atelier monétaire établi auprès de cette mine; il désigne aujourd'hui la ville qui s'était formée peu à peu auprès de la mine et autour de l'atelier (dans le département des Deux-Sèvres).

Qu'on me permette, sur ce sujet, une réflexion générale, avant de finir.

Des recherches récentes, particulièrement celles de Sturz¹, de M. Letronne² et de M. Keil³, ont montré quel intérêt sérieux peut offrir l'étude des noms propres grecs. Mais les philologues à qui nous devons ces utiles travaux se sont bor-

1. *Opuscula nonnulla*. Lipsiæ, 1824, 8°.

2. *Observations philologiques et archéologiques sur les noms propres grecs*, publiées d'abord séparément en 1846 (in-8°), puis reproduites avec des additions dans le t. XVIII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

3. *Specimen onomatologi græci*. Lipsiæ, 1840; *Analecta epigraphica et onomatologica*. Lipsiæ, 1842, 8°.

nés à l'étude des noms de personnes; j'ose croire que celle des noms géographiques, si elle était poursuivie avec méthode, ne serait ni moins attrayante, ni moins féconde en résultats, soit pour l'étymologie, soit pour la correction des textes anciens. L'essai qu'on vient de lire, n'eût-il pas même conduit à la solution définitive de la question historique soulevée par le monument d'Ouschak au sujet du nom de *Docimia*, prouvera du moins l'utilité de ces sortes de recherches. Je souhaiterais qu'il excitât le zèle de quelque philologue à les prendre pour objet de ses travaux.

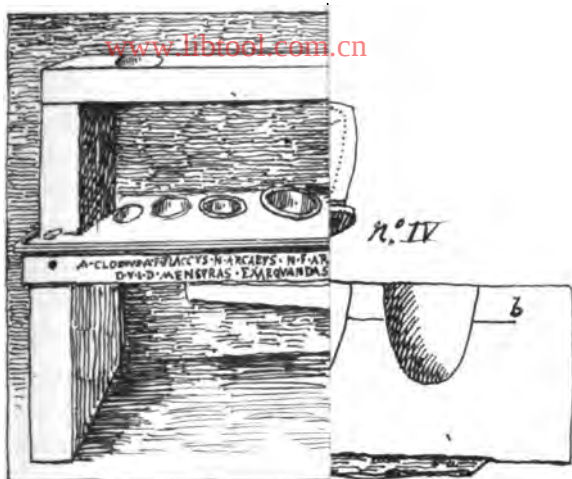
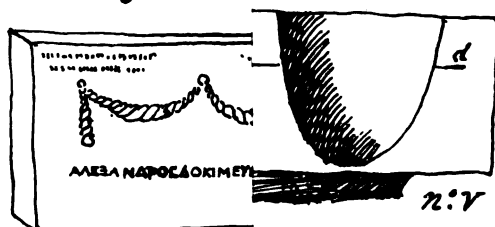
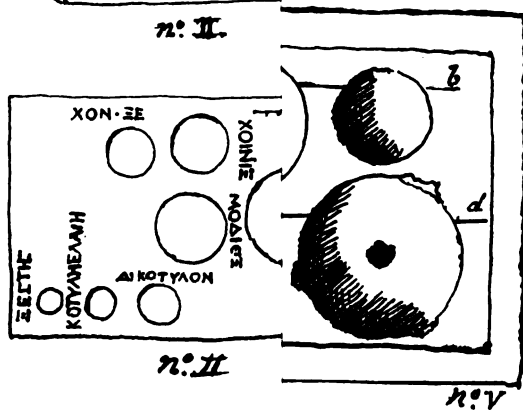


fig. n° I



n° II



n° II

www.libtool.com.cn



NOTICE
SUR
QUELQUES ENSEIGNES ET MÉDAILLES
EN PLOMB,
TROUVÉES A PARIS, DANS LA SEINE.
Par M. GRÉSV, Membre résident.

Lu dans les séances des 14 mars et 4 avril 1860.

Les immenses travaux que la ville de Paris fait exécuter depuis dix ans sur la Seine, pour la canalisation du petit bras et pour la restauration des ponts, ont amené la découverte d'un grand nombre d'antiquités, et il faudrait des volumes pour décrire toutes les épaves du fleuve, qui sont aujourd'hui dispersées dans les cabinets français et étrangers. Près du Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu, on a rencontré des haches et des flèches celtiques d'une matière fort belle et d'un poli remarquablement fin. Parmi les armes et les statuettes romaines la trouvaille la plus curieuse est un Hercule en bronze, dont j'ai l'honneur de faire passer le dessin sous vos yeux. Le héros, traité dans un assez beau style, tient à la main la

dépouille du lion de Nemée; les deux anneaux qui sont au-dessous du socle devaient servir à le fixer à la muraille ou pourraient faire supposer qu'il a été attaché au sommet de la hampe d'un étendard.

A côté d'agrafes mérovingiennes gisaient des pommeaux d'épée de la Renaissance ciselés et damasquinés en argent avec un art admirable. On a recueilli des triens d'or mérovingiens, des anneaux cabalistiques, des bagues à devise, (du moyen âge) et quantité de matrices de sceaux. La plupart de ces objets m'ont passé sous les yeux, grâce à l'obligeance de M. Forgeais, qui, par son intelligente activité, s'était mis en rapport avec la plupart des ouvriers et savait les encourager à de scrupuleuses recherches. Ce qui dépasse l'imagination, c'est la quantité prodigieuse de petits monuments en plomb qui ont été minutieusement recueillis par les laveurs de sable à la sébile, désignés sous le nom vulgaire de *ravageurs*. Sachets pieux et sachets à onguent diversement blasonnés, godets ou bénitiers aux armes de France, écritaires et reliquaires, jetons de confréries et de corporations, enseignes de pèlerinage et enseignes politiques, mailles et jetons de compte, marques de fabrique, M. Forgeais a eu le bonheur d'en réunir près de quatre mille variétés appartenant la plupart aux quatorzième, quinzième et seizième siècles. Il semble que c'était une pratique universelle-

ment observée au moyen âge de jeter dans le fleuve, comme dans une vaste piscine, tous les objets pieux ou bénits, hors d'usage, pour qu'ils fussent à l'abri de la profanation; c'était aussi un moyen prudent de soustraire à toute espèce de fraude et d'abus les sceaux et les mereaux de compte qui avaient joué un rôle plus ou moins important. Déjà en 1849, j'avais signalé au comité historique¹ la découverte faite à Melun dans la Seine, d'une enseigne de pèlerinage en plomb remontant au onzième ou douzième siècle. MM. Roach Smith², Jules Rouyer³ et Hucher⁴, ont publié quelques-uns de ces petits monuments de la piété de nos ancêtres. M. Forgeais a aussi donné d'excellents dessins d'un assez grand nombre dans une notice spéciale qu'il s'est empressé d'offrir à notre Société, et nous devons bientôt à cet artiste consciencieux une publication encore plus importante sur le même sujet; c'est à sa gracieuse obligeance que je dois la communication des bois gravés que je vais avoir l'honneur de vous soumettre.

Dès 1183, Rigord parle des médailles d'étain

1. *Bulletin de comités historiq.*, nov. et décemb. 1830, p. 287, pl. n° IX.

2. *Collectanea antiqua*, deuxième vol., London, 1830, 1851.

3. *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. IX.

4. *Bulletin monumental*, 1853.

que l'on portait cousues après le chaperon, et l'on voit, par les inventaires de Charles V et des ducs de Bourgogne, qu'il s'en fabriquait en or et en argent, enrichis de rubis et de diamants ; le privilège de les vendre paraît avoir appartenu longtemps au clergé ; une ordonnance royale du 13 février 1393 l'exemptait des droits d'aide et nous trouvons plusieurs ordonnances d'évêques qui défendaient aux habitants d'un lieu de pèlerinage célèbre de faire commerce de ces enseignes. Aux époques de foi fervente le pèlerinage était devenu un besoin si impérieux qu'en cas d'empêchement on trouvait des gens qui faisaient métier d'accomplir les vœux et d'entreprendre ces pieux voyages par procuration. Aussi délivrait-on des certificats de pèlerinage en forme avec sceaux pendants. En temps de guerre les pèlerins porteurs d'une enseigne jouissaient de l'immunité comme avec un sauf-conduit. Un Anglais, pris par les soldats de Cahors, fut mis en liberté aussitôt que son enseigne l'eut fait reconnaître pour un pèlerin de Notre-Dame de Rocamadour ¹. Tout le monde sait que la vierge de plomb que Louis XI portait à son bonnet avait été rapportée d'un pèlerinage que ce monarque avait fait en 1474 à Notre-Dame d'Aubervilliers, dite *Notre-Dame des Vertus*. Enfin on attachait un tel honneur au titre de pèlerin,

1. *Chronique manuscrite* par l'abbé de Foailhiac.

qu'il n'est pas sans exemple de le trouver consigné sur des épitaphes ; dans l'église Saint-Étienne de Melun, on lisait sur une dalle tumulaire du quinzième siècle : *Loys Peron, marchant mattre boulanger et pèlerin de Saint-Jaques*. Notre savant confrère, M. Leblant, nous rappelle que dans l'origine le nom de *Romieu* désignait un pèlerin qui avait fait le voyage de Rome¹.

Ces enseignes, malgré le vil prix du métal, étaient quelquefois de véritables petits chefs-d'œuvre pour la richesse de la composition et la finesse des détails ; les intéressants documents qu'elles fournissent sur les légendes et les attributs des saints y rachètent toujours l'imperfection de la forme et prouvent qu'elles devaient être exécutées sous la surveillance de savants théologiens. Pour donner une idée du sens mystique et de l'érudition légendaire que recélaient ces *affiquets*² populaires, voici le dessin d'un des plus remarquables récemment découvert dans les décombres du pont au Change. Cette espèce de reliquaire se vendait dans un

1. Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*.

2. « Pour affiches et enseignes dudict lieu de Nostre-Dame de Hal pour distribuer aux gens de l'hostel de mondseigneur (le duc de Bourgogne) XX s. (inventaire de 1247).

« Comme le lundy lendemain de Pasques le suppliant fust allé au lieu ou l'on a accoustumé de vendre en la ville de Saint-Quentin affiches et autres joüeles de plont (lettres de rémission de 1392). »

modeste village du Gatinais, à l'église de Saint-Mathurin de Larchant, près Nemours; comme cette église dépendait du chapitre de Notre-Dame de Paris, et que la vente de cette enseigne devait lui profiter, il est plus que probable que ce plomb a été fabriqué à Paris sous sa direction. La corporation des potiers d'étain a dû même se piquer d'apporter un soin tout particulier à sa fabrication, puisque saint Mathurin était justement le patron qu'elle s'était choisi et dont elle célébrait la fête au Saint-Sépulcre et à Sainte-Opportune¹. Larchant était un lieu de pèlerinage très-fréquenté au moyen âge pour la guérison de la folie, évidemment parce que le saint, dont on y conservait le corps entier, avait été mandé de son vivant à Rome, suivant la légende, pour y guérir une jeune princesse possédée du démon, Théodora, fille de l'empereur Maximien-Hercule. Inutile d'ajouter que, dans la croyance populaire, démence était alors synonyme de démonomanie.

Les extraits des comptes royaux publiés par notre savant confrère, M. Vallet de Viriville, établissent que le 26 mars 1417, un pèlerinage à Saint-Mathurin de Larchant fut fait pour le compte de la reine Isabeau de Bavière, par un pèlerin de profession moyennant 69 sols²; seu-

1. *L'Almanach spirituel de Paris*, 1734, p. 81.

2. *Comptes des menus plaisirs de la reine*, f° KK, 49 v°.

lement il est plutôt à supposer cette fois que ce fut pour la santé du dauphin Jean, qui était alors gravement malade, que pour la démence du roi, qui datait déjà de longues années, mais qui avait dû faire naître chez la reine une dévotion particulière à ce saint.

Cette enseigne a la forme d'un double écu héraldique dont les deux plaques juxtaposées



pouvaient s'ouvrir comme les deux volets d'un diptyque, probablement pour recevoir quelque morceau d'étoffe que la piété des pèlerins avait

l'habitude de faire toucher aux saintes reliques. Si l'étoffe était d'une couleur éclatante elle avait en outre le mérite de rehausser les détails de la composition entièrement découpés à jour. Ce qui confirme cette destination, c'est que les bordures de l'encadrement sont disposées sur un plan biais de manière à racheter l'épaisseur de l'objet qu'elles devaient contenir.

Cet encadrement est orné d'un double rang de perles; à sa partie supérieure on lit cette légende en minuscules gothiques: SAINT-MATELIN DE LARCHENT. C'est le nom populaire du saint confesseur représenté debout au centre de la composition, avec la chasuble infundibuliforme et la tête nimbée. Il élève une main vers le ciel et foule aux pieds une tête monstrueuse et cornue, pour symboliser la victoire qu'il a remportée sur l'esprit de ténèbres en guérissant miraculeusement Théodora qui figure à genoux à sa droite, mais dont la tête n'existe plus; au-dessus l'on voyait probablement s'envoler un petit démon, malheureusement ce détail de la découpe s'est perdu à cause de son extrême délicatesse. Du côté opposé s'agenouille aussi le père de la malade, l'empereur romain, fort peu reconnaissable à son costume, car la naïveté de l'imagier l'a affublé d'un pourpoint serré à la taille et de chausses collantes, lui mettant sur la tête, pour insigne de son rang suprême, une couronne ouverte fleurdelisée, comme à un prince royal de

la maison de France. Au-dessus passe processionnellement la châsse sur laquelle est exposé le corps entier du saint paré de ses habits sacerdotaux; elle est portée sur un brancard par deux pèlerins ou varlets vêtus de court suivant la mode du temps. L'un des porteurs, qui n'était retenu que par de minces linéaments, a disparu, mais l'extrémité du brancard qui passait sur son épaule adhère encore à l'encadrement et témoigne de la place qu'il occupait. Au cercueil sont suspendues comme *ex voto* deux paires de ceps ou entraves dont l'emploi était nécessaire pour contenir les fous furieux avant l'invention de la camisole de force. Les ceps, comme on voit, se composaient d'une tringle en bois ou en fer, rivée aux deux extrémités, et dans laquelle glissaient deux anneaux qu'on rapprochait à volonté pour serrer les pieds ou les mains du patient. En certains cas ils servaient de pilori portatif, ainsi que le prouve une ordonnance de Charles VI qui faisait défense aux arbalestriers de Paris de jouer de l'argent sous peine du *cept*. La procession de la châsse a lieu ici devant la porte d'une petite chapelle fermée par une énorme serrure et flanquée de deux tourelles pour indiquer que c'est là qu'est ordinairement renfermé le précieux trésor, le corps du saint, et pour rappeler en même temps aux pèlerins qu'on ne le sortait solennellement que quatre fois par an : le dimanche des Rameaux, le jour de

l'Ascension, le mardi après la Saint-Barnabé et le dimanche après la Saint-Denis. A l'entrée de cette chapelle sont disposés en manière de trophées deux faisceaux de lances dont la présence ici paraîtrait fort bizarre si un poète légendaire du quinzième siècle¹ nes'était chargé de nous en donner l'explication : Saint Mathurin n'avait consenti à se rendre à Rome qu'après avoir fait promettre aux ambassadeurs de l'empereur Maximien que, mort ou vif, il serait ramené à son pays natal ; or, après trois ans de séjour et quantité de miracles opérés, le saint prêtre mourut dans la capitale du monde chrétien, et c'est pour satisfaire à la parole donnée que l'empereur

..... Le fist à Larchant conduire
 Par des plus grans de son empire
 Comme par chevaliers barons
 Nobles gens de grans renoms
 Qui luy firent de grans courage.
 Et en signe de leur voiage,
 Quant furent à Larchant venus,
 Les plus grans, non pas les menus
 Misdrent pour en auoir memoire
 Leurs armes qui y sont encores
 Jusque au nombre de quatre vingtz,
 Que peuent veoir plusieurs pelerins

1. *La Vie et legende de saint Mathurin de Larchant*, par Jehan le Bestre, prestre audit Larchant l'an 1489, imprimée à Paris par Jehan Treperel.

En son eglise en ung couffret;
Afin que, se le cas souffret
Que l'empereur vousist scavoir
Si du mener ont fait debvoir,
Leurs armes fussent tesmoignaige
Que avoient accomply le voyaige.

Enfin toute la composition est dominée, à gauche, par un chérubin d'une forme tout à fait fantastique. On ne distingue qu'une tête abritée sous des ailes, comme sous une espèce de plein cintre auquel se rattachent deux bras microscopiques qui balancent un encensoir, pour exprimer que les honneurs rendus sur la terre au bienheureux confesseur sont ratifiés dans le ciel. Dans l'angle opposé on voit sortir d'un nuage un bras vêtu d'une manche à plis tors et décoré du manipule sacerdotal; une solution de continuité le sépare de la main bénissante, qui est inscrite un peu plus bas dans un nimbe circulaire. Du moins c'est ainsi que je m'explique ce détail assez confus, en voyant que la plus légère pression exercée sur un métal aussi ductile a pu occasionner ce déplacement; cette main symbolique a ici tout à fait la même signification que sur la mitre brodée de Jean de Marigny, où nous l'avons trouvée au-dessus de la tête de saint Pierre au moment de la résurrection de Dorcas¹; elle rap-

1. *Annales archéologiques*, Paris, 1853.

pelle aux chrétiens que c'est à la puissance de Dieu, souverain pontife, que doivent être rapportés tous les miracles opérés par l'invocation de ses saints ministres. Ici surtout s'appliquent à saint Mathurin les paroles que l'Évangile met dans la bouche de Jésus guérissant le démon muet : *C'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons.*

De la plaque opposée il ne reste que l'encadrement à double rang de perles, tous les détails sont arrachés; au milieu devait trôner une Notre-Dame tenant l'enfant Jésus, peut-être avec un pèlerin à ses pieds. A l'appui de cette assertion et pour justifier le sens mystique que nous ont semblé révéler les signes représentés sur cette enseigne, nous allons en joindre trois autres variétés appartenant au même pèlerinage, qui donneront en même temps l'occasion de remarquer avec quelle scrupuleuse fidélité ces amulettes pieuses conservaient leurs types traditionnels.

La première, d'un dessin assez barbare, n'est qu'un fragment trouvé sous le grand pont de Melun, mais ce qui reste de la partie supérieure indique assez qu'elle avait la forme d'une petite paix que l'on baisait dévotement.

Sur les rampants du fronton triangulaire on lit cette inscription en majuscules gothiques : **SI S MATELIN** (*signum sancti Matelini*); comme sur la première enseigne, l'empereur Maximien et la princesse Théodora sont carac-

térisés par des couronnes fleurdelisées ou du moins à feuilles d'ache. Au-dessus de la tête de cette dernière se tort convulsivement le buste d'un démon dont le corps paraît couvert de pus-



tules, suivant une pratique inspirée d'un passage des livres saints et que j'ai déjà eu occasion de vous signaler sur les démons de la crosse de saint Gautier ¹. Ici saint Mathurin tient d'une main le livre des saints Évangiles ouvert, pour montrer qu'il a prêché le christianisme aux habitants de Larchant; comme dit la naïve légende :

En ce temps ilz estoient paiens
Idolâtres pires que chiens.

Dans sa main droite il me semble reconnaître deux petites fioles ou ampoules réservées aux

1. *Mémoires de la Soc. des antiq. de F.*, t. XXI, pl. III, n° 12 et 14.

saintes huiles dont il oignit la jeune Romaine. Au-dessus de sa tête je retrouve exprimé d'une manière encore plus concise le sens mystique que nous a déjà révélé la main bénissante; ici domine le chrisme, c'est ainsi du moins que j'interprète ces trois jambages croisés et munis d'empâtements à leurs extrémités comme des capitales grecques ou romaines. On ne pourrait les prendre que pour une étoile, si celle qui figure au revers du même monument n'était pas caractérisée tout différemment.

Au revers, sous un arc ogival trilobé, on voit une madone qui tient un sceptre fleurdelisé et qui a la tête surmontée d'une étoile; le profil de l'enfant divin rappelle les types des monnaies celtiques; enfin tout le groupe est agencé dans un style si barbare que je suis porté à croire qu'il y a affectation d'archaïsme pour faire comprendre l'antiquité d'une image vénérée. Conservait-on, en effet, à Larchant quelque antique madone, comme à Chartres, la Notre-Dame qui portait pour inscription : *Virgini pariturae*, et dont les légendaires faisaient remonter la fabrication aux Druides? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. Peut-être cette image indique-t-elle simplement que Larchant relevait de l'église Notre-Dame de Paris?

La seconde variété a la même forme que la précédente.

Il ne reste de la légende tronquée que le

commencement et la fin ; S . MA ANT
 (saint Matelin de Larchant); on retrouve sous
 les pieds du saint confesseur la tête grimaçante
 de Lucifer. Les seules bizarreries à noter sont : d'a-



ENSEIGNE

bord que saint Mathurin semble tenir à la main une fourche ou un trident, attribut qui l'assimile à l'archange Michel, vainqueur comme lui de Belzébuth ; ensuite que le diable qui s'envole au-dessus de la tête de la possédée est figuré avec des pieds de bouc. La madone qui occupe le revers est d'un dessin tout aussi grossier que la précédente. Sa coiffure ressemble à une mitre ornée d'une fleur de lis sur le front. Sur la tête du petit Jésus, législateur de la loi nouvelle, rayonnent trois cornes comme sur la tête de Moïse, et à leurs pieds est un pèlerin en prières.

La dernière variété est gravée en creux sur un

www.libtool.com.cn
fort cube de bronze récemment découvert au pont au Change. Les six faces de cette matrice sont couvertes de poinçons du même genre, d'où l'on peut inférer que l'atelier où se fabriquaient toutes ces médailles de piété, ne devait pas être éloigné de là. Celle qui nous intéresse ne repré-



sente que les trois personnages principaux : saint Mathurin bénissant, Théodora implorant sa guérison et méconnaissable à sa coiffure en coquille comme la portait au seizième siècle Catherine de Médicis ; au-dessus, le démon ailé et cornu qui prend la fuite ; ce dernier se révèle sous des proportions tellement microscopiques que le graveur n'a pas compris mon dessin et a fait à la place une branche d'arbre. Les deux paires de ceps ne sont pas oubliées et les sigles : S · M · inscrits au-dessous confirment notre attribution. Au surplus on peut voir encore aujourd'hui un bas-relief tout à fait analogue pour la disposition des personnages à Notre-Dame de Paris ; il est sculpté sur une boiserie de la Renaissance qui décore la chapelle du grand pénitencier.

Parmi les enseignes politiques trouvées dans la Seine, permettez-moi de vous signaler deux

pièces fort intéressantes pour l'histoire nationale : d'abord une figurine en plomb d'un travail extrêmement fin dont je dois la communication à l'obligeance de M. Charpentier, archiviste de la ville de Melun. Elle me paraît être la représentation en demi-relief du célèbre Duguesclin. Vu à mi-jambe, parce que la partie inférieure a été probablement brisée, il porte sur la tête le heaume à timbre conique avec la visière relevée. Sa face pleine et bouffie reproduit assez fidèlement le type si connu que nous a transmis la gravure. Les mailles de la cotte d'armes sont rendues avec une délicatesse merveilleuse. De la main droite le victorieux guerrier tient sa masse d'armes et de la gauche il se couvre de son écu échancré sur lequel est gravé un blason qui lève toute incertitude sur le personnage représenté. C'est un aigle à deux têtes traversé par une bande et surmonté en chef d'une fleur de lis. « L'aigle d'Occident, comme l'appellent les chroniqueurs contemporains, portait en effet d'argent à l'aigle à deux testes de sable becquée et membrée de jaune au naturel, au baton de gueules brochant sur le tout et à la fleur de lis d'or en chef à enquerir. » Voici comme le Roi *Modus*¹ en donne l'explication :

« Le chevalier qui ces armes porte, peut bien estre appelé l'eigles d'Occident pour plusieurs

1. M^e de la Bib. imp. supplément français, n^o 632¹².

causes. La premiere si est qu'il est né d'Occident, c'est de Bretagne.



« La seconde si est que il porte l'eigle.

« La tierce si est que de sa nature et facion il ressemble à la facion d'aigle. L'aigle de sa facion est gros et rude et pesant et brun et est appelé roi des oisiaus qu'il est doubté de toutes manières d'oisiaus.

« Si le puis bien acomparagier a l'aigle d'Occident..... et peut bien estre appelé aigle et roi de bons chevaliers, quer c'est le chevalier du roialme de France plus doubté des anemis au roi de France. Si di que Dieu fist belle grace a Charles, le Noble roi de France, quant il li donna tel oisel qui li sana ses plaies. »

Dans plusieurs autres passages sur les prouesses de Duguesclin, le Roi *Modus* ne manque pas de suivre toujours la même métaphore :

« L'aigle d'Occident avec ses pouchins (soldats) de Bretagne se parti du pais pour aler guarir le roi de France des plaies que il auoit es costes et u dos. Je entent les costes et le dos du roi de France, Anjou et le Maine.... »

Plus loin : « En cest an ala l'aigle d'Occident saner les plaies que le roi de France auoit u bras senestre et en la main, je entent comme autrefois est dist Guascoigne et Guiane.... »

Dans la narration d'un combat naval : « L'aigle et ses pouchins s'élevèrent en criant : NOSTRE DAME GLAQUIN ! et quant ceux oïrent le cri de l'aigle, ils furent si effrésés..., » etc.

Pline attribue, en effet, à l'aigle cette vertu de guérir le mal royal, mais il n'en est pas fait mention dans les bestiaires du moyen âge.

Les grands honneurs rendus à sire Bertrand Duguesclin par la chevalerie de France et d'Angleterre, indiquent assez en quelle circonstance notre petite figurine de plomb a dû être accueillie avec enthousiasme par le peuple parisien, qui la portait sans doute au chaperon, pour prendre part au deuil général. Peut-être Charles VI la fit-il fabriquer et distribuer neuf ans plus tard en 1389, lorsqu'il eut la singulière idée de refaire

les funérailles de Duguesclin ? Les historiens¹ nous apprennent que cette fantaisie lugubre fut sérieusement exécutée avec le plus grand succès, et que l'oraison funèbre, prononcée par l'évêque d'Auxerre, fit même pleurer les assistants.

Dans ce genre de représentation, Duguesclin me paraît être assimilé à un preux. C'est ce que semble confirmer la trouvaille récente d'un Godefroid de Bouillon tout à fait du même genre et de même métal. Cette dernière figurine, que l'on reconnaît aussi par l'écu armorié, est encore munie de la fibule qui servait à l'agrafer au chaperon.

La troisième pièce en plomb a été trouvée au pont au Change et est entre les mains de M. Forgeais. Il me semble y reconnaître la précieuse médaille dont il est fait mention dans l'article 52 de l'acte d'accusation de Jeanne d'Arc² : « Il est allégué « que beaucoup l'adorent comme sainte.... et « aussi portent sur eux ses représentations en « plomb et autre métal, ainsi qu'il est accoutumé « de le faire pour les mémoires et représentations « des saints canonisés par l'Eglise. »

D'un côté la médaille porte une épée haute surmontée de la couronne de France et accostée de deux fleurs de lis qui sont effectivement les

1. *Chronique de sire B. Duguesclin*, édition Buchon, p. 94, 95.

2. *Procès*, édition Quicherat, t. I, p. 291.

armes de la Pucelle. Au revers est représenté le Père éternel trônant sur un siège antique à bras ornementé et élevant les mains en signe de majesté. Or, cette figure nous rappelle l'image que l'héroïne avait adoptée sur sa bannière, conformément à la description qu'en a donnée Eberhard Vandecken, trésorier de l'empereur Sigismond. Dans l'un de ses interrogatoires¹, la Pucelle elle-même nous confirme que son étendard représentait « le Maître de l'univers assis dans le ciel et tenant le globe du monde. »

Avant de terminer, permettez-moi, messieurs, d'appeler un instant votre attention sur les mailles et mereaux de compte en plomb, qui sont sortis partout des sables de la Seine. Leur emploi était un mode de calcul si usité au moyen âge qu'il n'est pas étonnant qu'on en ait rencontré une quantité immense aux types les plus variés, pour satisfaire à tous les genres de commerce. Or, parmi ces mailles on en a recueilli un nombre assez notable dont le module dépasse rarement celui d'un centime; elles portent au droit des types obscènes, des phallus et des octées réunis ou séparés, tantôt ailés ou montés sur des pattes d'oiseau à l'imitation de figures trouvées sur les monuments antiques, tantôt affligés du fic ou tenus en bride par des châtelaines en surcot et en robe traînante suivant les inspirations déré-

1. *Procès*, édition Quicherat, t. I, p. 103.

glées du moyen âge. Quelques-unes ont même des trous qui prouvent qu'elles ont été portées par un fil et considérées comme amulettes. Mais ce qui est le plus étonnant, c'est que ces emblèmes phalliques ont constamment pour revers le symbole du christianisme, une croix tantôt pattée ou recroisetée, tantôt tréflée, pommetée ou potencée, soit cantonnée de points, soit inscrite dans un quadrilobe. Si ces mailles ont eu cours dans les mauvais lieux d'alors, cette monstrueuse alliance avait jusqu'à un certain point sa raison d'être, puisque nous avons la preuve que les filles de joie composèrent longtemps une confrérie¹ jouissant de certains privilèges et soumise à des règlements particuliers, qu'elles avaient pris sainte Madeleine pour patronne et que tous les ans, le jour de sa fête, elles faisaient célébrer une messe solennelle à laquelle elles assistaient en corps, comme les courtisanes grecques venaient prier au temple de Vénus Calamiotis. Il n'est pas douteux pour moi, que c'est là cette fameuse confrérie de la Madeleine dont le Parlement prononça la dissolution en 1695, quoique sa fondation remontât à plus de trois siècles. On prit pour prétexte que cette corporation avait été établie sans autorisation royale. Un auteur moderne, sans se douter, bien entendu, du métier dont il prenait la défense, s'est étonné de ce qu'une

1. Sauval, t. II, p. 617.

antiquité aussi respectable n'eût pas trouvé grâce devant la justice. Il est vrai que les chanoines de Notre-Dame de Paris, dont dépendait cette confrérie, cherchèrent à la protéger contre les décrets du Parlement ; mais l'arrêt n'en reçut pas moins son exécution.

A l'époque des dissensions religieuses le cynisme a osé des plaisanteries sacrilèges du même genre, témoin le scandale raconté par le *Journal de l'Estoire* à l'année 1580. Je laisse parler le chroniqueur :

« La nuit du jeudi 10 mars, de l'ordonnance de l'evesque de Paris, assisté d'un secret consentement de la Cour, fut osté et enlevé du lieu où il estoit, le crucifix surnommé *Maquereau*, et par les gens du guet porté en l'evesché, et ce à cause du scandaleux surnom que le peuple lui avoit donné, à raison de ce que c'estoit un crucifix de bois peint et doré, de la grandeur de ceux qu'on void ordinairement aux paroices, plaqué contre le mur d'une maison sise *au bout de la Vieille rue du Temple, vers et proche des esgouts*, en laquelle maison et aux environs se tenoit un bordéau (qui donna occasion de donner à ce crucifix le surnom de *Maquereau*, pour ce qu'il servoit de marque et d'enseigne à ceux qui alloient chercher ces bordeliers repaires). »

Malgré ces odieux exemples de libertinage im-

pie, nous serions plutôt porté à croire que ces mailles obscènes se rapportent aux fêtes des fous ; car, comme un de nos honorables confrères, M. Leber, en a fourni la preuve, les évêques des innocents et des cornards voulaient imiter les évêques véritables jusque dans leur privilège du droit de battre monnaie ; ils faisaient aussi des simulacres de largesses et distribuaient par les carrefours des monnaies de plomb. C'était une véritable réminiscence de la foire des Sigillaires dont parle Macrobe¹, car le roi, élu parmi les esclaves, faisait aussi une distribution de pièces de plomb dont on faisait usage pendant les Saturnales.

Les types adoptés sur ces monnaies rabelaisiennes s'expliquent, en outre, par toutes les indécentes auxquelles on se livrait dans ces jours de folies renouvelés des Lupercales. D'après Lactance on y agitant des phallus ou des priapes en bois ; or, c'est ainsi qu'à Clermont, en Auvergne², on a longtemps vu des masques déguisés en fous courir les rues tenant à la main des masses bourrées de paille en forme de brayette et en frapper les passants. Un chroniqueur genevois, Bonivard³, raconte qu'à Paris, sous le règne de François I^{er}, le public fut témoin d'un charivari

1. Lib. I, chap. x et xi.

2. *De la Royauté des Saturnales*, par Deslyons.

3. *De la Noblesse et de ses offices ou degrez*, par Bonivard, prieur de Saint-Victor près Genève, auteur de nom-

du même genre. Voici le texte de cette piquante anecdote, dont nous devons la communication à la gracieuse obligeance de notre confrère M. Bordier, et c'est son docte ami, M. Gust. Revilliod, qui a eu la complaisance d'en faire la copie :

« Farce de la bazouche jouée en mocquerie du
« roy Francoys (*ce titre est probablement une*
« *note marginale de Bonivard*).

« Il estoit liberal (Francoys I) magnanime, hu-
« main et (bref) en toutes vertus accompli,
« hormis qu'il estoit seulement subiect à volupté,
« et en sa ieunesse pour cela fit maintz excez à
« gentz particulierz dommageables, car il alloit
« de iour et de nuict emmasqué, riblant cà et là,
« et frappant et battant cestuy et l'autre ; mais
« il s'en chastoia en aage virille, hormis des
« femmes, car il y fut subiect depuis le berceau
« iusques à la mort, auxquelles il donnoit tout
« ce qu'il havoit en sorte que par ses dons ex-
« cessifz du commencement, force luy fut de
« casser xij^e homes d'armes pour ce que l'on
« ne treuvoit pas de quoy les paier, sus quoy la

breux écrits en partie inédits, notamment celui-ci dont la publication est préparée en ce moment par le baron J. J. Chaponnière et M. Gust. Revilliod, savants genevois.

Voy. sur Bonivard et ses ouvrages l'intéressante notice que M. Bordier a donnée dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. VII, p. 388.

« bazouche de Paris fut esmeue de jouer une
 « telle faroe. Ils firent tailler un gros membre
 « d'home qu'ilz coronerent et mirent sus une
 « charrette et alloient luy donnanz du foust par
 « touz les quarrefourz et avoient des gentz apos-
 « tez qui leur disoient : Mes amis, à qui est ce
 « paouvre v. que allez ainsy fouettant? et en
 « quoy s'est-il mesfait? Ils respondoient : c'est
 « le v. du roy, qui ha bien mérité le fouet, et pys.
 « Comme (disoyent) les autres : Ha-il cheuauché
 « sa cousine? — Il ha bien faict pys, disoyent-
 « ils. Coment? ha il cheuauché sa seur? — Pys
 « respondoit-on. Par auanture, sa mère? —
 « Encore pys. Il est par auanture bougre? — En-
 « core pys. Que si gros crime ha-il donc commis?
 « — Il ha cheuauché xij^e hommes d'armes, dict-
 « on par conclusion. »

De nos jours, une telle incartade serait pas-
 sible de la Cour d'assises, voire même d'une haute
 Cour de justice; mais loin de scandaliser nos
 bons ancêtres, il est probable qu'elle ne fit
 qu'exciter leur humeur gauloise, car le chroni-
 queur ne dit pas qu'il en arriva le moindre mal
 à messieurs les basochiens.

Le capuchon à longues oreilles qui caractérise
 le fou, paraît être aussi emprunté de l'antique
 coiffure cornue qui était surmontée d'un phallus.
 C'est pourquoi les auteurs qui ont écrit sur les
 fêtes des fous, s'accordent à leur rapporter, la

plupart des figures obscènes que l'on est étonné de rencontrer dans les églises. (Voy. Grandier, *Essai sur la cathédrale de Strasbourg*, 1782; — Schard, *Summum Argentinensium templum*, 1617.)

NOTICE

SUR

UNE ANCIENNE PEINTURE HISTORIQUE DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-DIÉ

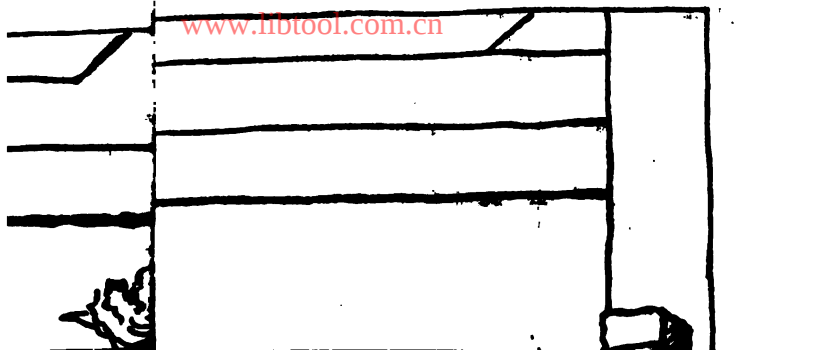
Par M. HUIILLARD-BRÉHOLLES, membre résident.

L'ancienne peinture dont je veux essayer de proposer l'explication à la Société des Antiquaires n'est connue que par une aquarelle grossièrement exécutée, jadis conservée aux archives du chapitre de Saint-Dié et qui se trouvait jointe à l'original d'un diplôme de l'empereur Henri VI de l'année 1196. Cette copie dont la fidélité semble garantie par la rudesse naïve de l'exécution, a été décrite par le chanoine Vuillemin, lequel lui a donné place à titre de pièce justificative dans son cartulaire manuscrit intitulé : *Ecclésiæ San-Deodatensis monumenta sacra et historica*¹. Un *fac-simile* de la même copie a

¹ A la suite de ce premier titre, on lit : *Ex manuscriptis et membranis ejusdem ecclesiæ in unum hic inserta, opera, vigiliis ac studio F. Cl. Vuillemin minoritæ conventualis archivista, dein hujus insignis ecclesiæ præbendati, San-Deodati, anno 1788*. Ce manuscrit in-fol., d'une belle écriture, avec des *fac-simile*, fait partie de la bibliothèque de Saint-Dié.

Pl: IV.

www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn



passé entre les mains de M. le duc de Luynes, qui, avec sa libéralité ordinaire, a bien voulu le mettre à notre disposition, en y joignant les divers renseignements qu'il avait pris sur ce sujet. Nous avons de plus comparé ce *fac-simile* avec un autre que possède M. de Cherrier et qui a été exécuté par M. Pernot, en 1856, sur la copie aujourd'hui entre les mains de M. Ferry, avocat à Saint-Dié et antiquaire distingué. Le verso de ce dessin colorié porte la légende suivante, d'une écriture qui est celle du commencement du dix-septième siècle : « *Pourtraict d'une peinture antique auprès la porte du chappitre à la fenestre du grand autel, représentant l'empereur Henry sixiesme, en sa majesté, donnant à monsieur saint Diez ung anneau d'or et au duc de Lorraine des gans, et le dit duc preste serment entre les mains d'ung grand prévost du dit saint Diez de protéger et deffendre ceste église.* » Telle est du moins la lecture de Vuillemin, et il semble qu'on doive la tenir pour bonne : d'abord parce que ce chanoine était parfaitement au courant de l'histoire de son église, dont il avait fait une étude particulière, ensuite parce que, à l'époque où il avait le dessin sous les yeux, l'écriture de la légende en devait être moins effacée qu'elle ne l'est actuellement. Cependant les archéologues de Saint-Dié, au lieu de lire *à la fenestre du grand autel*, lisent *à senestre du grand autel*, ce qui change tout à fait le sens et a pu leur don-

ner l'idée que ce dessin était la reproduction d'une peinture murale qui aurait existé à gauche du maître autel. D'après les renseignements pris à Saint-Dié, sur ma demande, par mon excellent confrère, M. Cocheris, ce serait même là l'opinion adoptée dans cette ville. J'avoue qu'on peut lire également *senestre* et *fenestre*. Mais le mot *la* est certainement effacé aussi bien que la fin de chacune des lignes qui composent l'inscription. Le renseignement supplémentaire écrit au bas et que Vuillemin a pu lire couramment : *Pour produire au procès de la haulte justice, est aujourd'hui à peu près indéchiffrable. Selon lui, la copie aurait été exécutée vers l'an 1604, époque où le chapitre eut à défendre et à prouver ses anciens droits de seigneur haut justicier, et il ajoute en propres termes que la peinture a été remplacée par du verre blanc.* Il est évident qu'il entend par ces mots un vitrail historique, lequel aurait existé encore au commencement du dix-septième siècle. D'autre part, la tradition d'une peinture murale ne remonte pas bien haut, et il paraît même qu'on ne peut en retrouver aucune trace. Toutefois, l'arrangement de la composition, sa division en espaces symétriques séparés par des colonnettes de style roman, et surtout les fonds unis, alternativement de couleur rouge et bleue, présentent à l'œil plutôt l'aspect d'une peinture appliquée sur la surface d'un mur que celui d'une verrière formée

d'une multitude de pièces soudées entre elles par des lamelles de plomb. Il est vrai que l'existence, dans cette partie de la France actuelle, de vitraux historiques remontant jusqu'au douzième siècle nous est attestée par d'anciens documents. Mais ces vitraux ont dû être détruits ou modifiés d'assez bonne heure. C'est peut-être là ce qui sera arrivé à Saint-Dié; un vitrail représentant l'empereur Henri VI, et exécuté du vivant ou peu après la mort de ce prince, aura pu figurer dans les verrières du chœur de l'église; puis ce monument menaçant de périr pour une cause quelconque, le chapitre, afin de conserver le souvenir des événements qu'il rappelait, l'aura fait reproduire sur le mur même et l'artiste aura cherché à le rajeunir conformément au goût et aux costumes de son temps¹.

Avant d'exposer les raisons qui peuvent servir d'appui à notre conjecture, nous devons donner de cette peinture une description aussi exacte qu'il est possible. Elle se compose de quatre compartiments où sont représentées, selon nous, deux scènes différentes et non contemporaines, quoique se rattachant toutes les deux à l'histoire de Saint-Dié. La première scène, qui occupe la majeure partie des deux compartiments de gau-

1. Plusieurs églises de Belgique fourniraient au besoin des exemples de peintures murales dont les sujets se retrouvent dans la composition de leurs vitraux. La reproduction en sens inverse a donc pu avoir lieu ailleurs.

che, nous montre Henri VI donnant l'investiture de l'avouerie de Saint-Dié au duc de Lorraine¹. Celui-ci, la tête nue, sans barbe, le corps légèrement incliné en avant, reçoit de la main gauche le gant symbolique et pose la main droite sur le livre des évangiles² que lui présente à genoux le prévôt de Saint-Dié mitré et tenant le bâton pastoral. Au-dessous de chacun de ces trois personnages on lit : IMPERATOR HENRICUS VI — DOMINUS DUX LOTORINGIE — PREPOSITUS ECCLESIE HUIUS. — Le duc de Lorraine est entièrement vêtu de l'armure de mailles et il a par-dessus une cotte courte, ou plutôt un pourpoint bleu ajusté où ses armes sont peintes ou brodées³. Ce pourpoint est découpé aux manches et dans le bas. Derrière

1. On connaît plusieurs donations du duc Simon en faveur de Saint-Dié. D. Calmet en rapporte deux dans son *Histoire de Lorraine*, t. VI, Preuves, p. 21 et 73. Dans le premier de ces actes, le duc dit expressément : « *Sancte Deodatensi ecclesie quam pre ceteris ecclesiarum locis manutene-re, diligere, atque fovere tenemur.* » Quelques personnes, à la vue de cette représentation, ont pensé qu'il s'agissait de l'investiture du duché lui-même. Mais Simon ayant commencé à régner en 1176, l'extrême jeunesse de Henri VI à cette date, et la présence du grand prévôt Mathieu sur la peinture ne permettent pas de considérer le fait représenté ici comme remontant aussi haut.

2. Des caractères sont tracés sur les pages du livre saint ; mais l'imperfection du dessin ne permet pas de leur donner un sens raisonnable.

3. Écu d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions.

lui se tiennent deux chevaliers, l'un barbu, l'autre rasé, portant la calotte de fer et couverts de mailles. Ils semblent témoigner par leur attitude qu'ils se portent garants de l'engagement pris par leur seigneur. Le duc Simon II, dont il s'agit ici, était fils de Berthe de Souabe, sœur de l'empereur Frédéric Barberousse, et se trouvait par conséquent le cousin germain de Henri VI. Le grand prévôt de Saint-Dié, Matthieu, petit-fils de Berthe et neveu de Simon, était donc aussi allié à la famille impériale, bien qu'à un degré plus éloigné, et l'empereur, dans ses actes, l'appelle toujours : *Dilectus consanguineus noster*¹. Henri VI, debout, est vêtu d'une longue tunique bleue et porte par-dessus la dalmatique courte à bordure rouge. De la main droite, il présente le gant au duc Simon, de la gauche il tient le sceptre. Il a les cheveux longs, la barbe blonde, et porte seulement la couronne royale : ce qui, joint à l'air de jeunesse que l'artiste a voulu donner à son visage, fait penser que cette scène se rapporte à

1. Matthieu était, en outre, archidiacre de l'église de Toul, comme on le voit dans une pièce citée par Buys, *Saintes Antiq. de la Vosge*, p. 274 : « *Matheus Dei gratia Tullensis ecclesie archidiaconus et canonicus et canonicorum sancti Beodati prepositus.* » Il figure aussi en cette double qualité comme témoin d'un privilège concédé à l'église de Saint-Gengoul par Eudes, évêque de Toul, en 1199. *Chartul. S. Gengulphi*, fol. 15, verso. C'est ce même Matthieu de Lorraine qui devint évêque de Toul en 1198, et dont la vie ériminelle est racontée en détail par Richer de Senones.

une circonstance antérieure au couronnement de Henri VI comme empereur. Or, on sait que ce prince, élu roi des Romains dès l'année 1169, ne fut couronné empereur à Rome que le 15 avril 1191.

La seconde scène, qui occupe les deux compartiments de droite et une partie du second compartiment de gauche, représente Henri VI donnant à saint Dié en personne l'investiture par l'anneau d'or. Tous les personnages de cette scène sont tournés dans un sens opposé à celui où s'offrent à nous ceux de la scène précédente. L'empereur est assis sur un siège sans dossier dont les bras se terminent par deux têtes d'animaux plus semblables à des chiens qu'à des lions. La jambe droite, seule apparente, est ramenée sur la jambe gauche absolument comme dans la miniature qui représente Frédéric II sur le manuscrit du livre *De avibus*, conservé à la Bibliothèque impériale (Belg., 213) et qui est du treizième siècle. Le prince porte une tunique bleue et il a par-dessus la grande dalmatique ou manteau impérial, bordé de rouge avec doublure verte et agrafé sur la poitrine. De la main droite, il donne l'anneau, de la gauche il soutient le globe du monde, surmonté d'une croix. Ce globe est partagé en trois parties : la plus grande porte l'inscription AZIA ; la seconde, plus petite, AF (*Africa*) ; la troisième, plus petite encore, offre des caractères mal formés qui étaient EVR (*Europa*).

Henri est coiffé de la couronne impériale surmontée d'une sorte de bouton ou d'aigrette; sa barbe est plus fournie¹, sa figure plus âgée que sur le portrait de la scène précédente. Saint Dié, qui figure ici comme la vivante personnification de l'église fondée par lui, est représenté en costume épiscopal, crossé, mitré, portant la barbe et les cheveux demi-longs. Sa mitre, ainsi que celle du grand prévôt, est basse de forme, comme c'était l'usage au douzième siècle et même longtemps après. Derrière l'empereur se tiennent trois personnages dont l'attitude rappelle celle des deux chevaliers de la scène précédente. Le premier est vêtu de l'armure de mailles et par-dessus d'une cotte rouge découpée sur laquelle sont peintes des armoiries². Il tient

1. Sur les miniatures du manuscrit de Pietro d'Eboli, conservé à la bibliothèque de Berne, et qui est indubitablement contemporain de Henri VI, ce prince n'a qu'une barbe très-légère et à peine indiquée. Il devait cependant la porter assez fournie au moment de sa mort, puisqu'on retrouva sur son cadavre des poils encore adhérents au menton quand on fit l'ouverture de son tombeau dans la cathédrale de Palerme, à la fin du siècle dernier.

2. La confusion des couleurs sur notre peinture ne permet pas de distinguer la forme et la vraie couleur de ces armoiries, de façon à reconnaître si elles sont bien celles de la maison de Wittelsbach : sur la copie de M. Pernot, l'écu porte quatre besans ou petits losanges d'or sur fond d'azur; ce qui se rapprocherait assez des armes réelles des ducs de Bavière, lesquels portaient losangé d'argent et d'azur.

de la main droite une large épée dans son fourreau, il est coiffé de la calotte de fer et n'a point de barbe. C'est le duc de Bavière, Louis I^{er} de Wittelsbach. Le second personnage, entièrement vêtu de mailles, et sans cotte, tenant le sceptre de la main droite, a la tête nue et la barbe longue : d'après l'inscription, ce serait le roi de Bohême. Quant au troisième, dont on ne voit guère que la face sans barbe, il est coiffé de la calotte de fer, paraît également couvert de mailles et tient une espèce de sceptre dont l'extrémité n'est pas dorée comme l'est celle des sceptres de Henri VI et du roi de Bohême. On ne voit pas de légende qui serve à le désigner. Les inscriptions dans l'ordre où se trouvent disposés les personnages, sont ainsi conçues : DUX BAWARIE. — REX BOHEMIE. — IMPERATOR HENRICUS VI IN MAIESTATE. — SANCTUS DEODATUS.

Nous avons des éléments suffisants pour déterminer le fait historique qui donna lieu à la composition de cette seconde scène et par suite à l'exécution de toute la peinture. En 1196, l'empereur Henri VI, pressé de retourner dans son royaume de Sicile, où il voulait comprimer la révolte des seigneurs normands, pour diriger ensuite une expédition dans la Terre sainte, partit de Haguenau le 18 juin et se dirigea vers l'Italie, en passant par l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, la Savoie et le Piémont. Il était le 24 juin à Brumat, le 25 à

Ébenheim, et le 28 à Bruyères, où il expédia un diplôme qui confirmait tous les privilèges et droits locaux de l'église de Saint-Dié et qui rappelait la bulle d'institution du pape Léon IX en date de 1049¹. L'année suivante, l'empereur étant à Palerme fit expédier, le 16 juillet, à la demande du grand prévôt Matthieu un second diplôme par lequel il faisait remise à l'église de Saint-Dié de tous les services qu'elle était tenue de lui rendre². Il n'est pas douteux, à notre avis, qu'entre ces deux actes on ne doive choisir le premier comme point de départ de la composition qui nous occupe³. En 1196, aussi bien qu'aujourd'hui, pour venir d'Alsace à Bruyères, il fallait passer par la route dite du Bonhomme, et par conséquent par Saint-Dié. Au reste, la composition n'a pas tant pour objet de rappeler le séjour de l'empereur à Saint-Dié que de figurer d'une manière sensible l'acte par lequel étaient confirmés dans leur ensemble les privilèges ecclésiastiques et séculiers de l'Église. A ce propos, on remarquera que la

1. « Datum apud Bruverias per manum Alberti imperialis aule prothonotarii, IIII kalendas julii. » *Cartulaire de Vuillemin*.

2. *Cartulaire de Vuillemin*, p. 113.

3. C'est aussi l'opinion de Vuillemin, puisqu'il place dans la série chronologique l'indication du vitrail immédiatement après le diplôme daté de Bruyères. Nous avons vu d'ailleurs que la copie primitive de la peinture était jointe à ce même diplôme.

forme d'investiture au moyen de l'anneau, adoptée par l'artiste, était contraire aux engagements pris jadis par l'empereur Henri V avec le pape Caliste II dans la célèbre transaction connue sous le nom de *Concordat de Worms*.

La présence, sur le dessin, des trois personnages qui figurent à côté de l'empereur, et dont deux sont désignés nominativement, pourrait d'abord faire penser que le duc de Bavière et le roi de Bohême ont pris réellement part à l'acte de confirmation en qualité de témoins. Mais le diplôme, daté de Bruyères, ne renferme les noms d'aucun témoin et, de plus, rien n'autorise à admettre que ces deux princes aient alors accompagné Henri VI en Italie. Le duc de Bavière était à la cour de Mayence à la fin de mai 1196, et en 1197, au mois de juillet, il rejoignit l'empereur en Sicile¹ avec l'intention de prendre part à la croisade, intention qui ne fut pas suivie d'effet. Dans l'intervalle de ces deux dates, il ne quitta point l'Allemagne et ne vint ni en Alsace ni en Lorraine. Quant au roi, ou pour parler plus exactement, au duc de Bohême, c'était alors l'ancien évêque de Prague, Henri, qui, dans les actes connus, figure en dernier lieu comme témoin à la cour de Henri VI, à la date

1. Il était le 9 juillet et le 9 août à Linaria, près Patti; cependant il ne figure pas non plus parmi les témoins du diplôme impérial daté de Palerme. Cf. Böhrmer, *Wittelsbachische Regest*, p. 4.

du 18 mars 1194. Le 20 juin 1196, il était à Prague¹, et ne pouvait par conséquent se trouver en Lorraine quelques jours après. Il faut donc supposer que l'artiste, pour donner plus d'autorité au fait historique qu'il voulait peindre, aura introduit de propos délibéré un groupe de personnages pris parmi les princes les plus éminents de l'Empire. S'il n'a pas donné de couronne au souverain de la Bohême, tout en lui attribuant le titre de roi, c'est peut-être que le vitrail primitif fut exécuté avant le mois de septembre 1198, époque où Philippe, frère et successeur de Henri VI, rendit officiellement à Premislas Ottokar le titre de roi qu'avait porté son père Wladislas et le couronna de sa propre main.

A quelle époque faut-il placer le fait représenté dans la première scène, celle qui occupe la partie gauche du dessin? Sur ce point, nous n'avons que des renseignements fort incomplets. Les actes émanés directement de Henri VI, avant la mort de son père, ne forment pas une série chronologique d'une trame assez serrée pour qu'il soit possible de déterminer rigoureusement son itinéraire. Nous savons seulement, d'après un document rapporté par D. Calmet, que ce prince, alors roi des Romains, séjourna au palais de Toul, dans les premiers jours du mois de mars 1188².

1. Cf. Erben, *Regesta Bohem. et Moraviae*, t. I, passim.

2. *Histoire de Lorraine*, t. II, Preuves, p. 402.

Il avait alors vingt-trois ans, étant né en 1165. En cette occasion, il put venir à Saint-Dié qui n'est éloigné de Toul que de vingt-cinq lieues et y donner l'investiture au duc de Lorraine, ou plutôt il est probable que le duc alla la recevoir à Toul avec le grand prévôt, son neveu¹. Car, nous le répétons, la peinture a moins pour objet de consacrer le souvenir d'un ou de plusieurs séjours de Henri VI à Saint-Dié, que de rappeler les privilèges accordés à cette église par la munificence de cet empereur. Or, dans la charte royale, datée de Toul, le duc de Lorraine figure en tête des témoins laïcs, ce qui vient à l'appui de notre seconde supposition, car on peut voir, dans les deux chevaliers représentés sur le monument, Frédéric de Bitche, frère du duc, et Albert, comte de Dagsbourg, qui, tous les deux, se portèrent également témoins de la sentence rendue alors par Henri VI. Enfin, l'on connaît une déclaration des droits et revenus de la grande prévôté de Saint-Dié faite, en cette même année 1188, en présence du duc Simon II, par Matthieu de Lorraine lorsqu'il prit possession de la dignité de grand prévôt².

1. C'était, en effet, l'usage de l'empire que les grands feudataires vinssent trouver le souverain pour recevoir de lui l'investiture : « *Licet moris sit imperii ut personaliter ad pedes nostros se conferant, etc.* » *Hist. diptom. Frider. sec.*, t. VI, p. 328.

2. Voir dans les documents sur l'*Histoire de Lorraine*,

Dans le silence des actes et des chroniques locales, nous ne saurions rien alléguer de plus précis, nous bornant seulement à considérer la première scène à laquelle il est fait allusion comme antérieure à l'avènement de Henri VI à l'empire. Il nous paraît naturel de croire que l'artiste, chargé de rappeler la confirmation générale des privilèges de Saint-Dié par l'empereur, aura voulu compléter sa composition par un autre sujet relatif à la même église et où le même souverain figurait dans une circonstance analogue.

Quelle est maintenant la date que l'on peut assigner approximativement à l'exécution de la peinture dont nous avons la copie sous les yeux ? Séduit par le caractère d'archaïsme qu'elle présente dans son ensemble, j'avais d'abord pensé qu'on pouvait la faire remonter jusqu'au règne de Philippe, frère de Henri VI, c'est-à-dire de 1198 à 1208. Mais un examen plus approfondi des détails m'a amené à modifier ma première impression et à considérer ce monument comme postérieur de plus de cent ans. En effet, si, d'une part, les costumes des prélats, les ornements impériaux, la forme des deux couronnes, tout à fait semblables à celles qui sont représentées dans le manuscrit de Pietro d'Eboli (lequel est certainement de 1197), le haubert complet, porté par

les chevaliers qui occupent le fond du tableau ¹, et quelques autres indices sont d'accord avec les monuments peints ou sculptés de la fin du douzième siècle, il faut bien reconnaître aussi que les calottes de fer qui n'ont plus leur ancienne forme conique, les chausses de mailles retenues aux articulations du genou par des bandes d'étoffe, les éperons à molettes remplaçant les anciens éperons droits et pointus, la cotte à mancherons déchiquetés que porte le duc de Bavière, le pourpoint ajusté du duc de Lorraine, les pièces de gambison qui couvrent les avant-bras de ces deux personnages, et surtout les écussons blasonnés semés sur leurs cottes ², tous ces détails portent les caractères distinctifs d'une époque bien postérieure. La forme même des caractères de la légende, notamment celle des E fermés et des S ornés, si on la compare aux légendes des sceaux, convient mieux à la fin du treizième siècle qu'à celle du douzième. D'un autre côté, on remarquera sur les costumes de nos chevaliers l'absence complète de plates, ce qui nous reporte à une époque où l'on commen-

1. Sur le dessin de M. Pernot, le dernier personnage au fond paraît seulement coiffé du camail de mailles.

2. L'usage d'armorer les cottes d'armes et les housses des chevaux appartient, il est vrai, à la première moitié du treizième siècle; mais la reproduction de l'écu peint ou brodé plusieurs fois et distribué capricieusement sur les habits ne se montre qu'au commencement du siècle suivant.

cait à chercher les moyens de rendre moins gênant le vêtement de mailles, sans cependant songer encore à le remplacer par des pièces d'armure en fer battu. Selon nous, l'exécution de cette peinture serait donc antérieure à l'apparition du nouveau système dont la belle statue du chevalier Berthold de Waldner, mort en 1343, statue si bien décrite dans le *Magasin pittoresque*¹, nous offre un des premiers spécimens; aussi, je placerais volontiers l'exécution du monument qui nous occupe vers l'époque où régna Henri de Luxembourg, de l'an 1308 à l'an 1313.

Mais, en accordant ce point important, je persiste à croire que notre peinture est la reproduction rajeunie d'une peinture plus ancienne. Il y a là un cachet particulier d'archaïsme, une fidélité dans la représentation des faits historiques et une concision dans le style des légendes qu'un artiste du quatorzième siècle ne me semble pas avoir pu inventer. D'ailleurs, la supposition d'un vitrail presque contemporain de Henri VI, supposition qui s'accorderait avec le témoignage de Vuillemin, est confirmée, ce nous semble, par l'existence bien constatée d'un monument du même genre dans une ville voisine de Saint-Dié. Nous savons, en effet, que Frédéric Barberousse avait fait faire dans l'église de Sainte-Foi, à Schélestadt, un vitrail dont il est

1. Année 1845, p. 91-92.

fait mention dans ce passage si positif de Béatus Rhénanus : « *Visuntur illic fenestrae vitreae Frederici OEnobarbi jussu factae in quarum margine hoc ascriptum est epigramma :*

Tempore quo rediit superatis Mediolanis
Nos rex romanus fieri jussit Fredericus¹. »

Rhénanus étant mort en 1547, il est probable que ce vitrail ne fut détruit qu'à l'époque du triomphe de la Réforme en Alsace. Malheureusement nous ignorons quel était le sujet représenté par cette peinture dont on ne peut que déterminer la date. Milan se rendit et fut détruit au mois de mars 1462. Après un séjour de quelques mois dans la haute Italie, Frédéric I^{er} se mit en route pour Saint-Jean-de-Losne où il avait donné rendez-vous au roi de France Louis VII. Il tint en ce lieu, sur le bord de la Saône, une cour plénière pendant la première quinzaine de septembre². Le 24 octobre, il était à Selse, en Alsace, d'après une charte rapportée

1. *Rer. germanicarum* lib. tertius, p. 166 (édit. de Bâle). Cf. Dorlan, *Notices historiques sur l'Alsace* (Colmar, 1842).

2. Aux pièces citées par Bœhmer, qui établissent le séjour de Frédéric Barberousse à Saint-Jean-de-Losne, nous en pouvons ajouter une qui nous a été obligeamment signalée par notre savant confrère, M. I. Delisle. C'est un acte de confirmation en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, au diocèse de Cambrai : *Data apud pontem Saone, II nonas septembris, in generali curia, anno Domini MCLXII, indictione x.* Chartul. du Mont-Saint-Martin, Biblioth. impér., lat. 5468, fol. 10 recto.

par Wurdteim et par Schoepflin. Il suivit ainsi pour revenir d'Italie en Allemagne la route que, en 1196, son fils devait prendre en sens inverse pour aller d'Allemagne en Italie.

Frédéric Barberousse resta quelque temps en Alsace occupé à pacifier le pays¹, et ce fut très-probablement durant ce séjour qu'il fit exécuter le vitrail de Schélestadt. Or, d'après l'exemple que nous fournit la peinture de Saint-Dié, représentant des scènes historiques qui se rapportent aux années 1188 et 1196, j'inclinerais à penser que le père de Henri VI, dans le premier enivrement de son triomphe sur la Ligue lombarde, avait voulu consacrer, par un monument également historique, le souvenir de sa glorieuse expédition. Il est fâcheux que ce terme de comparaison nous manque aujourd'hui. Si la description ou une copie quelconque de ce vitrail nous fût parvenue, nous aurions été en mesure d'établir les rapports ou les différences qui pouvaient exister entre les deux représentations, et ce rapprochement aurait peut-être servi à confirmer nos conjectures sur l'antiquité de la peinture qui fait l'objet de cette dissertation.

1. « *Hoc anno factum est ut imperator Fredericus destructo Mediolano reversus de Italia veniret in Alsatiam, qui bellum inferre cepit comiti Hugoni de Tagesburch utpote ei qui imperiale præceptum contempserat.* » Annales Argentin. ap. Boehmer, *Fontes*, tome III, p. 78.

MÉMOIRE

SUR LA

TOPOGRAPHIE PRIMITIVE

DE LA VILLE ET DU TERRITOIRE DE MEAUX.

Par M. A. CARRÉ.

§ 1^{er}. — *Le Site.*

Le déplacement de la ville de Meaux, qui n'occupe plus le lieu précis où fut la ville gauloise à laquelle elle succéda, et la dérivation du fleuve, dont le cours embrassait autrefois une partie de son territoire, sont deux faits qui paraissent ne pas devoir être omis dans une étude de l'ancienne topographie des Gaules.

Pendant la période gallo-romaine, la ville de Meaux était comprise dans la quatrième Lyonnaise par sa situation sur la rive gauche de la Marne, qui séparait cette province de la deuxième Belgique; maintenant, et depuis longtemps, la ville proprement dite se trouve sur la rive droite de cette rivière.

Aux preuves physiques qui attestent un changement du cours de la Marne, se joignent des preuves historiques indiquant que ce change-

ment n'a pas été antérieur au treizième siècle. Nous reviendrons sur ces dernières.

Quant aux preuves physiques, elles résultent d'un simple examen de la localité, corroboré du souvenir d'inondations dont la dernière remonte à peu près à un tiers de siècle (1824). Dans ces inondations la Marne, reprenant possession de son ancien lit, décrivait une assez vaste courbe, et passant au pied des coteaux qui s'élèvent au nord de Meaux, à un kilomètre à peu près, revenait vers elle-même, enfermant dans une presque à gorge très-étroite une étendue de terrain dont la superficie comprenait environ deux cents hectares. Des travaux récents, et surtout l'exhaussement lent, mais continu que, dans une culture maraîchère fort active, le fumier et les débris de végétaux apportent aux environs du lit actuel à l'est de la ville, semblent devoir s'opposer au retour de ces envahissements.

Lorsque les premières et sauvages populations qui nous ont originairement précédés sur le sol que nous habitons, mises en possession de l'usage des métaux, en vinrent à demander à la terre une subsistance plus abondante et plus assurée que celle qu'elles obtenaient jusque-là de la chasse et de la pêche, la tribu fut attachée au champ nourricier, mais elle reconnut bientôt que le champ devait être gardé et l'habitation défendue. Les positions fortes furent donc choisies de préférence, et les îles, les presqu'îles, les cor-

fluenta durent surtout attirer les premières agglomérations sédentaires. A défaut d'îles qui furent le berceau de Paris, de Melun et d'autres villes, parmi les plus anciennes, les peuplades qui fréquentaient les bords de la Marne ne pouvaient guère trouver un emplacement plus favorable que celui que nous venons de décrire.

Du levant au couchant, en passant par le nord, un demi-cercle de coteaux, alors sans doute couverts de bois, leur offrait un agréable abri naturel, la rivière une démarcation et une défense, ses rives des prairies pour leurs bestiaux; le sol s'élevant en pente douce vers le milieu de la presqu'île leur donnait des terrains cultivables, au milieu desquels ils pouvaient asseoir leurs demeures au-dessus de la limite des grandes eaux, à une hauteur dominant tout leur petit territoire.

Ce fut là que la cité reçut insensiblement les perfectionnements amenés par le développement successif de la civilisation. Des substructions que recèle toute la partie élevée de la presqu'île attestent que la cité gauloise avait dû atteindre un certain degré d'importance.

§ II. — *La Ville gauloise.*

Jusqu'à ces derniers temps les fouilles faites sur l'emplacement de l'ancienne ville ne paraissent

1. Les débris d'ossements de bœuf et de mouton ou de chèvre trouvés dans les plus vieilles hypogées permettent de supposer qu'ils avaient quelques troupeaux.

sent point avoir offert un caractère d'ensemble, et n'avaient pu présenter que quelques linéaments de la topographie de la cité disparue.

Il y a une quarantaine d'années, M. Maurice Delabarre, entrepreneur de constructions à Meaux, remarqua que dans un champ appartenant à sa famille, dans la partie de la plaine Saint-Faron la plus rapprochée de l'enclos dit *des Capucins*, des portions où le blé venait moins bien qu'ailleurs, formaient un grand quadrilatère régulier. Il en conclut avec raison qu'à peu de profondeur sous le sol se trouvaient les fondations d'un vaste édifice. En effet, l'hiver suivant il y entreprit des fouilles, et il trouva là des restes de murs qui lui fournirent pendant longtemps comme une abondante carrière de moellons. Je dis de moellons, car il ne s'y trouvait pas de grosses pierres. Les murs étaient formés de pierres liées sans ordre de couches, avec du mortier à chaux et sable, et revêtus d'un parement fort bien fait de petites pierres cubiques.

A l'exemple de M. Delabarre, d'autres propriétaires fouillèrent dans son voisinage et s'empressèrent d'extraire les pierres que recélait leur terrain. Lui-même, son premier champ exploité, porta sur d'autres points voisins ses investigations et ses travaux.

Une tradition indiquait que dans l'enclos des Capucins avait existé un château auquel on donnait le nom de *la Muette*. Possesseur d'une par-

tie de cet enclos, M. Delabarre y fit aussi des sondages, puis des fouilles, et il y trouva des restes fort remarquables : des tours reliées entre elles par des murs, une grosse tour isolée, qui avait dû servir de donjon, l'entrée d'un souterrain, etc.

Avec une obligeance extrême, M. Delabarre a bien voulu parcourir avec moi le sol de toutes ces explorations, j'ai pu retracer à leur place, sur un plan spécial, ces derniers vestiges de l'ancien Meaux. J'ai appris, non sans surprise, que le grand édifice qui avait été le point de départ de ses recherches était formé de murs de deux mètres d'épaisseur, d'une longueur d'environ soixante-quinze mètres, ayant, de trois mètres en trois mètres, extérieurement et intérieurement, et se correspondant, des pilastres (ou contre-forts ?) de deux mètres carrés. Sa largeur était d'environ trente mètres. Au milieu des deux petites extrémités le mur rentrait en arc de cercle, et là étaient les portes de l'édifice. Il paraît qu'il ne s'est point trouvé à l'intérieur de traces de bases de pilastres ou colonnes qui auraient été nécessaires pour supporter les voûtes, si cette enceinte eût été un édifice voûté.

A quinze mètres environ, et joint à son côté septentrional par un canal souterrain, existait un bassin circulaire, revêtu intérieurement de ciment d'une conservation parfaite. Ce bassin avait quinze mètres de diamètre sur un mètre

vingt-cinq centimètres de profondeur, et donnait naissance vers l'occident à un autre conduit souterrain d'un mètre de section à peu près, qui, se dirigeant vers la partie déclive du terrain, paraissait destiné à conduire au dehors et vers la Marne les eaux du bassin. Ce conduit n'a été détruit qu'en 1839; je le visitai alors, et je puis confirmer par mon témoignage que le ciment, dont il était entièrement revêtu à l'intérieur, était aussi bien conservé que s'il n'avait eu que quelques dizaines d'années d'existence.

Le grand édifice que je viens de décrire avait son extrémité orientale sur une voie ou rue, de six mètres de largeur, allant du sud au nord. D'autres fragments de cette même voie m'ayant été indiqués, notamment un tronçon qui passait entre la maison de M. Amédée Dassy et la pièce d'eau artificielle qui en est voisine à l'est, j'en ai pu retracer au plan la direction exacte, et j'ai reconnu qu'elle coupait en deux parties égales, et parallèlement aux deux rues voisines (de Châge et de Saint-Faron), l'espace compris entre ces deux rues. Son extrémité sur le boulevard correspondait à peu près à l'entrée de la rue Notre-Dame. Des traces d'habitations antiques ont souvent été reconnues le long de cette voie, ainsi que le long des rues *Saint-Faron*, de *Châge* et du *Sabot*; mais c'est seulement à partir de l'enclos des Capucins, vers le nord, que, grâce aux découvertes de M. Delabarre, j'ai

pu constater que des rues transversales, indiquées au plan, partaient à droite et à gauche de la voie principale, s'y embranchant à angle droit. Elles étaient bordées des deux côtés de maisons, non pas isolées comme dans beaucoup de villages, mais se joignant toutes; maisons petites en général, et n'offrant guère que des pièces de trois à quatre mètres de côté. Partout l'appareil des murs était celui que j'ai indiqué plus haut. Les pierres étaient de même nature que celles des carrières de Rezel et de Varreddes, qui se trouvent sur la Marne à une faible distance de Meaux, où elles pouvaient être amenées aisément par eau.

Le sable qui avait été employé dans la construction des murs était extrait sur le lieu même; on a reconnu, sur plusieurs points, l'existence de galeries qui, prises quelquefois pour des communications souterraines, ne paraissent pas avoir eu d'autre but que l'extraction de ce sable; car, après un parcours assez peu étendu, elles finissent par la rencontre du terrain naturel, sans être obstruées par des décombres. Elles avaient, en certaines parties seulement, un assez grossier revêtement en pierres, aux points où l'on pouvait redouter un éboulement.

Un de ces souterrains, visité par M. Frédéric Lhuile, sur le point indiqué K au plan, offrait cette particularité qu'il se composait d'une galerie circulaire, de laquelle partaient quelques

autres galeries en forme de rayons, mais rien n'y a été remarqué qui parût donner à ces galeries un autre caractère que celui de travaux d'exploitation.

Dans l'intérieur de toutes ces maisons, on trouvait des traces d'incendie, et même d'un incendie violent; elles contenaient une épaisse couche de cendre et des fragments de charbon, avec des traces de vitrification, ce qui s'accorde parfaitement avec ce que nous savons des désastres que la ville a subis par le fait des Normands. Il en résulte la preuve que la vieille ville a été abandonnée après un incendie général.

La voie dont je viens de parler s'infléchissait un peu vers l'occident, et allait se perdre au lieu où une dépression subite du terrain semble indiquer une limite factice imposée aux grandes eaux. En cet endroit M. Delabarre a trouvé à une faible profondeur des quantités considérables de tuiles de formes et de dimensions diverses. Ce n'étaient plus des ruines, c'étaient des amas qui annonçaient un approvisionnement, un magasin, peut-être un port. Bien que ce lieu soit encore à cinq cents mètres du point le plus rapproché de l'ancien lit de la rivière, cette supposition d'un port n'aurait rien de trop hasardé, tant il a pu être facile d'établir un canal en cet endroit.

D'autres traces de port et même d'une sorte de quai défendu par un mur ont été reconnues

tout au nord de la presqu'île, le long de la rive méridionale du Brasseet.

Le tracé de la grande rue disparue étant restitué, comme je l'ai dit, sur notre plan, ainsi que quelques vestiges qui attestent que les rues du Sabot, de Chaâge et de Saint-Faron ont existé dans la haute antiquité qui nous occupe, le plan uniforme et régulier de l'ancienne ville semble tout à coup apparaître aux yeux, avec quatre grandes rues principales, parallèles, dans la direction nord-sud; ayant entre elles une distance uniforme d'environ quatre-vingt-dix mètres, et coupées à angles droits par de petites rues transversales. Sur tout cet emplacement, qui peut avoir six cents mètres de longueur sur trois cent cinquante mètres de largeur, la terre recouvre des traces d'anciennes constructions. Des jardins, qui entouraient sans doute la ville, devaient achever d'embrasser l'espace inaccessible aux grandes eaux, dont la limite est indiquée au plan ci-joint par une ligne ponctuée en bleu.

Il ne paraît pas que l'on ait trouvé des vestiges d'un mur d'enceinte; peut-être l'enceinte avait-elle été détruite par les Romains; son absence paraît même démontrée par la facilité extrême avec laquelle les Normands s'emparèrent en 862 de la ville, qui ne leur offrit aucune résistance et qu'ils brûlèrent.

Lors de leur incursion de 888¹, la ville se dé-

1. *Gesta Normannorum* (Duchêne), p. 6,

fendit, avant d'être de nouveau prise et saccagée, mais on peut croire qu'il s'agissait alors de la forteresse romaine dont nous allons parler plus loin, dans laquelle les restes de la population échappés au désastre de 862 s'étaient réfugiés et établis, abandonnant la ville ouverte et brûlée. Cette forteresse devint ainsi le noyau de la nouvelle ville.

Peut-être aussi la parité de construction qui existe entre la ville gauloise et la citadelle romaine, ainsi que nous le constaterons, devrait-elle faire penser que les Romains ayant rebâti eux-mêmes la ville gauloise, se seront gardés de l'entourer de murs, réservant ces moyens de défense pour leur propre citadelle.

La régularité remarquable du plan de la vieille ville semble pouvoir même appuyer cette supposition d'une reconstruction par les Romains, ou au moins sous leur direction.

Fort heureusement, les fouilles et les remarques de M. Delabarre soulèvent pour nous une petite portion du voile qui a recouvert notre vieille cité morte, et, heureusement encore, si nous n'y trouvons point les vestiges du théâtre dont l'existence est irrécusable comme nous allons le voir, nous y trouvons du moins ceux de deux autres édifices d'un haut intérêt, ceux dont j'ai donné plus haut la description.

La destination de l'un d'eux s'explique d'elle-même; c'était un fort, peut-être une prison.

Rien ne paraît indiquer qu'il ait été entouré de fossés. Il est peut-être curieux d'y trouver l'anglé saillant employé concurremment avec la tour pour la défense de l'enceinte. Le quinzième siècle, en inventant le bastion, qui ne laisse presque aucun point autour de son périmètre inaccessible aux projectiles de la défense, n'avait-il donc fait que renouveler un mode déjà connu et sans doute oublié ?

Au reste, une occasion paraît devoir se présenter bientôt de connaître l'étendue et la configuration complète de cet édifice. Une rue est projetée, qui, partant des abattoirs et se rendant aux hospices, traversera tout l'enclos où les fondations du *château de la Muette* existent encore à une très-petite profondeur sous terre. Les travaux de terrassement en mettront nécessairement quelques parties à découvert, une faible dépense suffirait pour faire reconnaître le surplus. La ville aura eu rarement une plus favorable occasion d'éclaircir un des points de son antique histoire.

Quant à la destination de la grande enceinte parallélogrammatique, elle paraît assez difficile à expliquer. Était-ce un des temples nommés *subdialia* parce qu'ils n'avaient qu'une enceinte et pas de couverture ? Mais pourquoi des murs si épais et si forts ? S'il était couvert, il a dû l'être en bois, avec piliers intérieurs en bois aussi, puisque toute trace en a disparu. Était-ce un

prétoire, ^{un lieu destiné aux assemblées}, ou un lieu destiné au commerce, ou plutôt un bain public, comme pourraient le faire aisément supposer le bassin et les deux petits aqueducs ?

Plusieurs bases de contre-forts (ou de pilastres ?), analogues à celles qui ont été trouvées par M. Delabarre dans les fondations de cet édifice, existent aussi le long du mur oriental de la rue Saint-Faron, qui précède l'enclos des hospices ; j'en ai reconnu huit, ayant environ un mètre quatre-vingts centimètres de largeur. Elles sont en ligne droite, ayant entre elles un intervalle d'environ quatre mètres quatre-vingts centimètres. On peut encore les apercevoir au ras du sol, et M. Lhuile, qui les a vues plus élevées lorsque la rue a été baissée, il y a quelques années, a constaté leur construction gallo-romaine.

En relevant ces bases, en les rapprochant d'un plan de Meaux de 1738, conservé à notre bibliothèque publique, j'ai reconnu qu'elles embrassaient exactement l'espace occupé par la façade du monastère de Saint-Faron, maintenant complètement détruit. Aucun des divers documents historiques que j'ai pu consulter ne parle de la construction de Saint-Faron sur l'emplacement d'un ancien monument ; ils l'indiquent seulement comme élevé sur une propriété du fondateur. Ces bases pourraient donc être des restes de la première construction du monastère, ce qui les reporterait au milieu du septième

siècle (de 642 à 667). Peu de frais au reste suffiraient probablement pour que quelques déblais en fissent découvrir des parties plus caractéristiques.

On n'a conservé que peu de souvenirs des objets métalliques ou des fragments d'œuvres d'art qui ont pu être trouvés dans les diverses fouilles. M. Delabarre n'a connaissance que de quelques pièces de monnaies de bronze, qui ont été promptement dispersées¹ et qu'on lui a dit être des monnaies gauloises; mais M. Ad. de Longpérier, dans ses excellentes *Recherches sur les monnaies de Meaux*, rapporte, page 4, que l'on y a parfois découvert par masses de petites monnaies en bronze des Tétricus.

Un document du onzième siècle, une pièce en vers latins de Foulcoi de Beauvais, sous-diaque de l'église de Meaux², décrit une statue trouvée à Meaux, dans laquelle il croit reconnaître le type de Mars. Il n'indique ni la matière ni la grandeur de la statue, ni le lieu précis d'où elle avait été extraite, il dit seulement qu'elle a été trouvée dans des ruines appelées encore alors *Martis fanum*.

Janvier, curé de Saint-Thibault de Meaux, au

1. Elles auraient été, en partie, recueillies par M. Dassy-Desmarchais, propriétaire, et par M. Jagenée, alors juge à Meaux.

2. Toussaint-Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*,

t. II (pièces justificatives), p. 453.

dix-septième siècle, dans ses manuscrits conservés à la bibliothèque de la ville de Meaux, donne, t. I, pag. 187, le dessin grossier d'une statue trouvée, en 1668, en creusant un puits près de son église Saint-Thibault (récemment détruite, rue Saint-Faron, et indiquée au plan). Il acheta cette statue, qui ne devait pas être bien grande, ni de métal, ni sans doute de marbre, puisqu'elle ne lui coûta que dix sous. Dans son dessin, c'est une femme vêtue, portant une couronne murale, tenant une corne d'abondance d'une main et une serpe ou faucille de l'autre. Bien que Janvier l'appelle une Pomone, la couronne murale semblerait plutôt indiquer une personnification de la ville de Meaux elle-même.

Mais une pierre longue de plusieurs mètres, et malheureusement fort brisée, trouvée de nos jours, portait la portion suivante d'une inscription tracée en grands et beaux caractères¹ qui paraît ne laisser aucun doute sur l'existence d'un théâtre à Meaux.

. ORIX; ORGETORI
 AVG. THEATRVM CIVI
 M.D.S.P.D. EFFECERVN
 AVRICUS FIL

Ce théâtre paraît avoir fait place à une église

1. M. de Longpérier, article *Meaux*, dans l'*Histoire des villes de France*.

construite dans son enceinte et sans doute avec ses matériaux, église qui porta le nom de *Sancta-Maria in Cavea*, d'où est venu le nom de Sainte-Marie de Chaâge dans les temps modernes, ainsi que la dénomination de faubourg de Chaâge attribuée au lieu où elle s'élevait. C'est l'explication qu'Adrien de Valois donne à ces mots : *in Cavea* qui se retrouvent accolés à des noms d'églises dans plusieurs autres villes. (*Notitia Galliarum*, p. 332.)

Quelques vases et morceaux de vases d'une belle poterie rouge d'un grain très-fin, et à ornements en relief et sujets paraissant représenter notamment des chasses, ont été souvent trouvés dans les diverses fouilles. M. Lefèvre (place du marché, à Meaux) possède quelques vases entiers, écuelles, assiettes, lampes, une belle meule de moulin à bras, etc., etc., provenant de cette source; j'ai recueilli moi-même un de ces fragments, lors de la démolition du petit conduit souterrain dont il est parlé ci-dessus, page 5, ainsi qu'un pot de terre grise assez grossière, contenant des ossements de coq. Un autre morceau de cette poterie rouge et une petite lampe en terre, trouvés récemment dans les fouilles faites pour la construction de l'abattoir, sont déposés à la bibliothèque de la ville. M. Lefèvre possède encore de fort curieux fragments d'antéfixes d'architecture en terre cuite d'assez bon goût, et qui paraissent avoir dû décorer le faite

d'un édifice. Ils ont été extraits de la terre dans l'ancien enclos du monastère de Saint-Faron. Ces fragments portent en lettres romaines le mot VERIANDI. Enfin M. le docteur Houzelot possède une très-belle amphore et quelques pièces de poterie rouge trouvées dans les fouilles faites dans le même enclos lorsque, en 1842, on a creusé les caves des hospices.

On ne mentionne toutefois nulle part la présence d'ossements humains ; nous retrouverons plus loin la nécropole de l'ancienne cité.

Un tumulus affaissé, d'environ cent mètres de diamètre, dont les traces sont encore fort apparentes vers la partie septentrionale de cette ville, est l'objet d'une sorte de tradition qui voudrait que là eût existé un temple. Ne serait-ce point le *Martis fanum* mentionné par Foulcoi ? Les temples de Mars étaient de ceux qui, suivant Vitruve (I, 7), se plaçaient auprès des portes des villes. Les moines de l'abbaye de Saint-Faron, fondée au septième siècle, dans le voisinage, avaient, de temps immémorial, planté une croix sur ce tertre. Était-ce, comme le suppose encore la tradition, pour détourner vers le vrai Dieu un culte que le peuple était habitué à rendre en ce lieu aux idoles ? Des faits analogues se sont mille fois produits ; mais ici les preuves manquent, et l'on n'a pas souvenir que des fouilles aient jamais fait connaître ce que pouvait recéler la base du tumulus.

§ III. — *La Citadelle romaine.*

Les Gaulois fermèrent-ils par un ouvrage défensif la gorge de leur presqu'île ? y creusèrent-ils un fossé ? On l'ignore, mais ce qu'attestent des débris subsistant encore, c'est que les Romains y élevèrent une citadelle qui fermait la presqu'île, commandait la ville gauloise, maîtrisait la navigation, et protégeait le pont, sur lequel ils firent passer une des quatre grandes routes qu'Auguste ouvrit à travers les Gaules et qui furent les premières voies frayées à la civilisation romaine. Cette route dont la direction est aisée à reconnaître, et qui d'ailleurs est tracée en grande partie sur la carte de Cassini et sur celle du Dépôt de la guerre ; allait de Sens à Senlis, ou plutôt de Lyon à Boulogne ; c'était en un mot le chemin direct de Rome à la Grande-Bretagne.

Les murs qui entourent encore le côté septentrional du jardin de l'évêché, ainsi que de plusieurs autres jardins sur le cours Jean Rose, et qui formèrent une partie de l'enceinte de la ville au moyen âge, sont des restes bien caractérisés de cette citadelle romaine ou au moins gallo-romaine, dont le surplus se retrouve encore dans des portions de maisons, dans des caves, dans des fondations, en sorte qu'il m'a été possible d'en restituer le tracé sur le plan qui accompagne ce mémoire. Sur la promenade, ce mur, malgré de nombreuses dégradations et de

non moins nombreuses réparations et reconstructions, laisse reconnaître encore en quelques endroits, le *nucleus* de pierres noyées dans un bain de mortier, et parfois un reste du revêtement en petites pierres cubiques, et enfin des cordons horizontaux de briques, qui achèvent de compléter l'analogie avec l'appareil des Thermes de Julien, à Paris.

Les tours qui subsistent ont été ajoutées ou complètement refaites au moyen âge. M. Frédéric Lhuile, en faisant fouiller des fondations, en 1854, à l'angle de la rue Bossuet et du boulevard, a découvert la base de la tour romaine qui formait l'angle nord-ouest de la forteresse. Deux des portes de l'enceinte ont survécu à l'enceinte elle-même et ont subsisté jusqu'au seizième siècle ; l'une, près de la place de la Cathédrale, était nommée alors porte Saint-Melor, du nom d'une petite église voisine, maintenant et depuis longtemps détruite ; l'autre, nommée porte au Pain, se trouvait à peu près à l'endroit où la rue Tronchon rencontre la rue Saint-Nicolas.

La disposition allongée et légèrement cunéiforme de cette enceinte paraît assez bizarre au premier coup d'œil, si l'examen ne faisait reconnaître que cette disposition a dû être amenée par l'établissement de la citadelle sur l'arête du prolongement, encore non aplani alors, du coteau de Cornillon.

§ IV. — *Le Château de la Bauve.*

Une tradition analogue à celle qui avait conservé le souvenir du château de *la Muette*, dont j'ai parlé plus haut, avait conservé aussi le nom de *la Bauve*, comme s'appliquant à un château ou fort d'une haute antiquité, situé au nord-est, à douze cents mètres environ de la ville, sur la partie moyenne de la croupe du coteau qui enceint la presqu'île.

Depuis assez longtemps on ne remarquait plus en cet endroit qu'un fragment de maçonnerie à peu près informe, dont la pioche pouvait à peine désagréger les pierres ; toutefois, on y reconnaissait à rase terre un reste de parement régulier en appareil moyen allongé. Ce mur avait environ un mètre soixante-dix d'épaisseur, et sa direction indique qu'il doit être le débris d'une muraille ayant formé une enceinte aux terres qui le surmontent maintenant. Le mouvement général du terrain présente en effet assez nettement, en ce lieu, un massif carré dont les côtés ont environ cent trente mètres, et qui, par conséquent, devait contenir plus d'un hectare et demi ; ce mur en occupait la partie méridionale.

Ces vestiges étaient assez caractéristiques pour que la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux ait bien voulu allouer des fonds pour faire opérer quelques fouilles de reconnaissance sur l'emplacement de la Bauve. Les fouilles vien-

ment d'être terminées, et elles ont été dirigées avec soin. On n'a pas retrouvé les souterrains indiqués par la tradition; mais les travaux ont confirmé d'une manière positive ce qu'avaient fait entrevoir les premières observations, c'est-à-dire l'existence d'un établissement gallo-romain. Une portion du mur d'enceinte extérieur et de murs intérieurs parallèles a été reconnue. On a reconnu également un des angles de l'enceinte, angle droit auquel était adjacent un mur dont on a pu constater la présence sous terre sur une longueur de plus de cent vingt mètres. Les portions mises au jour par les fouilles ont été soigneusement levées et rapportées sur un plan avant d'être recouvertes, afin qu'on n'ait plus à s'en occuper de nouveau, si, par suite de quelque circonstance favorable, il devient possible de reprendre et de continuer ces recherches.

Ce commencement d'investigation a plutôt, en effet, excité que satisfait la curiosité, et lorsque l'on pense que, vu l'extrême difficulté de déraciner ces vieux débris, les propriétaires successifs du terrain n'ont guère fait qu'enlever à peine ce qui gênait le passage de la charrue et la végétation du blé; on ne peut s'empêcher de vivement désirer que quelque secours puisse permettre de retrouver sous la faible couche de terre qui les recouvre, les restes d'un aussi curieux établissement.

Le sol de la Bauve est jonché de fragments

de tuiles romaines et de poteries antiques assez communes. Trois médailles en bronze, évidemment romaines, quoique tout à fait frustes, et une petite monnaie gauloise en potin, non moins fruste que les autres, ont été trouvées dans ces fouilles, ainsi qu'un petit morceau de revêtement colorié d'un mur intérieur.

La disposition, l'étendue, l'orientation exacte, l'exposition sur une pente au midi, et le choix du lieu ne permettent pas, je pense, de méconnaître ici un *castrum stativum*, un de ces postes fortifiés que les Romains construisirent surtout à l'époque où ils eurent à lutter contre les invasions des barbares, c'est-à-dire au troisième et au quatrième siècle, et qui se trouvent encore en beaucoup d'endroits dans le voisinage d'anciens centres de population.

Peut-être aussi avait-il été fait dans l'intention d'observer et de menacer la population de la ville gauloise, que nous avons déjà vue dénuée de murs et enfermée dans sa presque par une citadelle.

J'ai parlé de souterrains indiqués par la tradition; leur existence peut n'être pas improbable en un lieu où des approvisionnements ont dû être amassés sur un point relativement peu étendu; mais il ne faut évidemment pas croire, comme le veut la tradition, qu'ils aient communiqué avec le château de la Muette, à quinze cents mètres de là, en passant sous une rivière.

Il est bon de remarquer que le chemin qui fait suite à la rue de la *Croix Saint-Loup* et qui, en se prolongeant vers Poincy, place le *castrum* au milieu d'une sorte d'angle entre ce chemin et la voie romaine qui a dû suivre la rue de la *Justice*, comme nous le verrons plus loin, que ce chemin, dis-je, offre des caractères d'une haute antiquité. Il porte le nom de *chemin Royal*, nom qu'il n'aura certainement pas reçu dans les temps modernes. Il n'est pas improbable que ç'ait été autrefois le chemin de Reims, ou peut-être le chemin d'Allemagne, remplacé par la grande route actuelle.

§ V. — *Le Cimetière gallo-romain.*

Des fouilles faites pour extraire du sable dans un emplacement qui existe hors de la ville, entre la route de Soissons et le canal de l'Ourcq, au-dessous et à huit cents mètres environ au sud de la Bauve, ont donné lieu et donnent lieu encore assez fréquemment à des découvertes qui ne permettent pas de douter que ce ne fût là un vaste champ d'inhumation. M. Lefèvre a recueilli déjà une fort curieuse collection d'objets trouvés en cet endroit, tels que colliers, bracelets, aiguilles de tête, bagues, fibules, ornements incertains, la plupart en bronze, quelquefois en argent, quelques-uns même garnis de pierres. Un très-élégant collier est formé de plaques d'os travaillées avec soin. M. Lefèvre possède aussi des lampes,

des tasses en terre, une petite fiole, une tasse et des fragments en verre, des manches de couteau en bronze, etc. Il est probable au reste que ce n'était là qu'un cimetière vulgaire ; car on n'y trouve point de traces de sépulcres édifiés, et les corps n'y étaient pas enfermés dans des tombeaux en pierre. Une sorte de détritns noirâtre et des ossements indiquent seulement les sépultures, dans lesquelles se trouvent les objets que nous avons mentionnés.

Parmi les objets recueillis par M. Lefèvre, figurent trois coins ou haches celtiques en bronze ; mais il est bon de remarquer qu'elles ont été trouvées ensemble, un peu plus loin, dans ce qu'on appelle la Varenne ; elles ont dû appartenir d'ailleurs à une époque et à une population qui ont précédé celles de la ville gallo-romaine dont nous nous occupons.

Le cimetière que nous venons de décrire était situé à mille mètres environ de la ville, et il en était séparé par la rivière. On ne peut encore déterminer son étendue, les fouilles n'ayant pas jusqu'ici pénétré sur tout l'espace qu'il a pu occuper.

§ VI. — *La Rivière.*

Si les Gaulois n'avaient pas fait un fossé dans la partie la plus étroite de leur presqu'île, on peut supposer que le fossé pratiqué par les Romains au pied de la muraille méridionale de leur

citadelle fut le premier linéament du lit actuel de la rivière. Il est plus que probable qu'ils n'auront point négligé un moyen facile d'entourer d'une eau courante leur forteresse, tout en ajoutant à la défense de ses abords.

Cette supposition sera fort corroborée si l'on accepte comme authentique le testament de sainte Fare (octobre 632), publié par Toussaint Duplessis, auteur de l'*Histoire de l'église de Meaux*, t. II, p. 1 (pièces justificatives). Il y est dit, en parlant des biens qu'elle lègue, situés tant au dehors qu'au dedans de la ville de Meaux : *Farinarium vero, qui est super fluvium Maternam ad pontem Rapidum, ipsi monasterio habere cupio*. Ce pont, très-longtemps nommé le *pont Roide* est le pont qui se trouve sur la Marne, entre la ville et le marché.

Il y a quelque incertitude, dit-on, sur l'authenticité de ce testament ; cependant le P. Mabillon le cite plusieurs fois sans émettre de doute (*Annal. Bened.* t. I, pages 255, 355 et 341). Il l'emploie même au nombre des preuves d'une de ses assertions (p. 355). Dans tous les cas, si c'est, comme on le suppose, une pièce refaite au dixième siècle, pour remplacer des titres détruits par les ravages de la guerre, il est probable qu'elle n'aura fait que rappeler, afin de les fixer de nouveau pour l'avenir, des faits qui étaient encore alors dans la mémoire des contemporains.

Les anciens fossés de la ville, comblés mainte-

nant, ont, jusqu'au siècle dernier, reçu les eaux de la rivière.

Toujours est-il que ce double cours de la Marne, et par les coteaux de Crégy et par le lit actuel, existait au milieu du neuvième siècle. Hildegare, évêque de Meaux, élu en 853, a laissé une vie de saint Faron, dans laquelle il décrit ainsi le site qu'il avait sous les yeux :

Ex quibus una civitas, quæ dicitur Meldis, pollet clarissima, situque loci aptissima et opibus felicissima. In cujus insulæ spaciosissimo et amœnissimo ambitu circumvirectat flumen Matrona.
(*Acta SS. Ord. Bened.* t. II, p. 611.)

Il faut noter que la portion de la ville appelée le Marché, et qui est une île maintenant, n'existait pas alors, non plus que le canal Cornillon qui l'a séparée de la terre ferme.

Outre ce fragment d'Hildegare, qui prouve que la Marne coulait dans son lit primitif pendant toute la période gallo-romaine, puisque cet état de choses subsistait, encore beaucoup plus tard, nous mentionnerons un document cité par M. de Longpérier, et qui se rapporte au mois de mars 991. Il constate que, venant de Château-Thierry, on devait alors passer un pont pour entrer dans Meaux. Ce document est le récit de Richer, moine de Reims, envoyé par son abbé à Chartres, afin d'y étudier un manuscrit des Aphorismes d'Hippocrate. Richer raconte en détail les difficultés qu'il éprouva pour passer de

nuît avec son cheval, sur le pont délabré en bois qui donnait accès de ce côté à la ville, et notamment à l'abbaye de Saint-Faron, où il devait recevoir l'hospitalité. •

Ce pont était très-probablement celui auquel aboutissait une rue dont on vient de retrouver les traces dans le voisinage de l'ancienne abbaye de Saint-Faron (voir le plan). Les restes de ce pont, déterrés et enlevés lors de la construction du chemin de fer, consistaient, suivant le renseignement donné par M. Carre, conducteur des ponts et chaussées, qui a fait exécuter ces travaux, consistaient, disons-nous, en de forts pilotis armés de pointes de fer, et reliés entre eux par des pièces de fer. Ils indiquaient non un pontceau pour passer un ruisseau comme le Brasset, mais un véritable pont sur une rivière.

Il existait encore un autre pont, également au levant de la ville, et qui, mentionné au cartulaire du chapitre de la cathédrale, que possède la bibliothèque de la ville de Meaux, y est désigné, au treizième siècle, sous le nom de *pont Sainte-Céline*. L'abbaye, ensuite prieuré de Sainte-Céline, dont il subsiste encore quelques pierres auprès du nouveau temple protestant, était située au levant de la ville, dans le faubourg que l'on rencontre en venant de Château-Thierry. Il ne reste plus, depuis longtemps, aucune trace de ce pont.

A la sortie de Meaux, à l'occident, au bas de

la rue Saint-Remy, entre la porte du séminaire et l'octroi, existent, à deux ou trois mètres sous terre, des vestiges d'un autre pont historiquement connu, et mentionné d'ailleurs au cartulaire dont nous avons parlé, dans un acte d'octobre 1212 ¹, sous le nom de *pont Saint-Remy*. Ce n'était point un simple pont de fossé, car les fortifications de la ville ne s'étendaient pas au treizième siècle jusqu'au lieu où il se trouve. Il avait d'ailleurs un nombre considérable d'arches, que la tradition porte à seize. Il passait sur deux bras de la rivière, séparés en cet endroit par une petite île, historiquement connue sous le nom d'*île Calchos*; et, du côté de la ville, il a été longtemps défendu par une tour connue sous le nom du *Donjon*. Les caves du séminaire donnent encore accès à ses deux premières arches vers la ville. Dans la maison dite l'hôtel Saint-Remi, en face du séminaire, des fouilles ont fait reconnaître des fosses de tanneurs qui bordaient alors la rivière.

Ces deux derniers ponts et celui qui existe encore sur la Marne (refait au seizième siècle) sont nommés ensemble, ainsi que le pont de Cornillon, dans une curieuse charte, en français, de Thibault, en date de mars 1262 ², relative à un péage à établir à Meaux pour la réparation des

1. Cartulaire du chapitre de Meaux, t. II, p. 26.

2. Cartulaire du chapitre de Meaux, t. I, p. 201.

rues, qui devait être faite en commun par le comte, l'évêque et le chapitre. Il y est dit :

« Ne il ne metront rien à ce que Jaque de
« Donjon doit fere au pont Saint-Remi, ne
« à ce que l'esveques doit fere à la derraine
« arche du pont Rade devers le marchié, ne à ce
« que nos devons fere au pont Sainte-Celine ne
« au pont devers Cornillon. »

Une autre charte, du mois d'août 1264, mentionne dans les termes suivants, non un pont, mais un *port* dans le voisinage de la rue Saint-Faron¹, le port de Ricoin :

« *recognovit se habere tenere et possidere*
« *quandam domum sitam Meldis in vico Sancti*
« *Faronis Meldensis juxta portum Ricoini cum*
« *quadam vinea contigua dictæ domui ex una*
« *parte et ex altera portui Ricoini ante dicto. »*

Enfin, dans une charte un peu postérieure (1268), la Marne elle-même est mentionnée comme coulant encore derrière Saint-Faron. On lit dans cette charte, extraite du cartulaire de Saint-Faron et citée aux pièces justificatives de *l'Histoire de l'église de Meaux* de Toussaint Duplessis, t. II, p. 168 :

« *Nos Theobaldus.... damus et concedimus....*
« *religiosis viris conventui monasterii Sancti Fa-*
« *ronis Meldensis piscariam quam habemus*
« *Meldis in aqua Maternæ currenti retro dictum*

1. Cartulaire du chapitre de Meaux, t. I, p. 200.

« *monasterium Sancti Faronis a ponte Sanctæ*
« *Celinæ usque ad pontem Sancti Remigii.* »

On peut toutefois supposer qu'en 1268, alors que le canal Cornillon, au sud du marché, venait d'être creusé et ouvert à la navigation, ainsi qu'il résulte et d'une charte de 1235¹ et de la charte de 1262 précitée, le lit primitif n'existait plus qu'à l'état de vieille rivière, comme nous voyons maintenant le lit de l'Ourcq, depuis l'établissement du canal qui lui a emprunté ses eaux et son nom.

Toussaint Duplessis, il est vrai, a appliqué ce passage au petit cours d'eau appelé le Brasset, qui existe actuellement; mais il écrivait sans connaître bien les lieux. L'eau du fossé Brasset, fossé collecteur des égouts de la plaine, augmenté de quelques petites sources, ne peut être confondue avec l'eau de la Marne, *aqua Maternæ*, expression de la charte.

On pourrait inférer de l'inspection de la localité que l'ancien lit de la Marne devait se reporter dans les terrains marécageux et inférieurs au lit du Brasset, qui se trouvent au levant de ce lit, le long du chemin de Chambry. Mais il faut noter que ce cours apparent de l'ancienne rivière est dû aux emprunts de terre qui ont été faits pour ériger le talus du canal de l'Ourcq. Le Brasset, par lequel commençait toujours à refluer l'eau

1. Cartulaire du chapitre de Meaux, t. I, p. 371.

dans les inondations, doit donc être considéré comme représentant l'ancien lit, ce qui s'accorde au reste parfaitement avec l'indication précédente relative au port de Ricoin.

Nous avons dit que ce fut sans doute après le désastre et l'incendie de 862 ou de 888 que la ville gauloise fut abandonnée. Si ce fut alors aussi que ceux des habitants auxquels les murs romains avaient offert un refuge y bâtirent une première église, plusieurs fois reconstruite et agrandie, et devenue, aux treizième et quatorzième siècles, la belle cathédrale que nous admirons aujourd'hui, néanmoins une trace de l'ancienne supériorité religieuse de la ville gauloise a subsisté : c'est que l'église que nous avons citée, *Sancta-Maria in Cavea*, rétablie après les invasions, resta toujours la première paroisse de la nouvelle ville.

L'irruption des hommes du Nord pour toujours conjurée, la ville ne tarda pas à projeter au dehors quelques faubourgs, mais ce fut seulement après la défaite de la Jacquerie, à la suite de laquelle la ville fut brûlée (1358), que le surplus de l'enceinte, qui a subsisté presque jusqu'à nos jours, fut ajouté, au levant et au couchant, à l'enceinte romaine, dont les murs furent dès lors peu à peu rasés dans ces deux directions.

§ VII. — *La Voie romaine.*

Les traces de la voie d'Auguste se retrouvent

très-bien à peu de distance au sud et au nord de Meaux, mais son passage dans la ville ou près de la ville, et sa sortie de la presqu'île offrent quelque incertitude. A-t-elle traversé la ville et la presqu'île dans leur longueur du sud au nord, en suivant la rue Saint-Faron, ou bien passait-elle sur le pont qui fut depuis le pont Sainte-Céline, pour aller chercher ensuite au levant de la rivière des terrains solides et non submersibles? C'est ce qu'indiqueraient assez la rue de la Justice et le chemin qui, lui faisant suite, se rendait directement, avant l'établissement du canal de l'Ourcq, aux tranchées pratiquées dans le coteau.

Il existe en effet, dans le coteau qui borde la presqu'île au nord, des tranchées, dont une pouvait parfaitement répondre à la première de ces suppositions, c'est-à-dire la voie romaine traversant la presqu'île dans sa longueur; et une autre convient à la seconde, le passage par le pont Sainte-Céline et la rue de la Justice. Il est à remarquer que toutes les deux se raccordent avec la voie qui se retrouve d'une manière apparente à quelques centaines de mètres plus loin au nord, auprès du village de Chambry.

Une troisième tranchée s'embranché au levant sur la seconde et donne naissance à une autre voie, bien caractérisée encore auprès du village d'Étrépilly, et qui paraît s'être bifurquée plus loin pour gagner d'une part Compiègne, et de l'autre Soissons; ce devait être une de ces voies

Société des Antiquaires - Tome XXV.

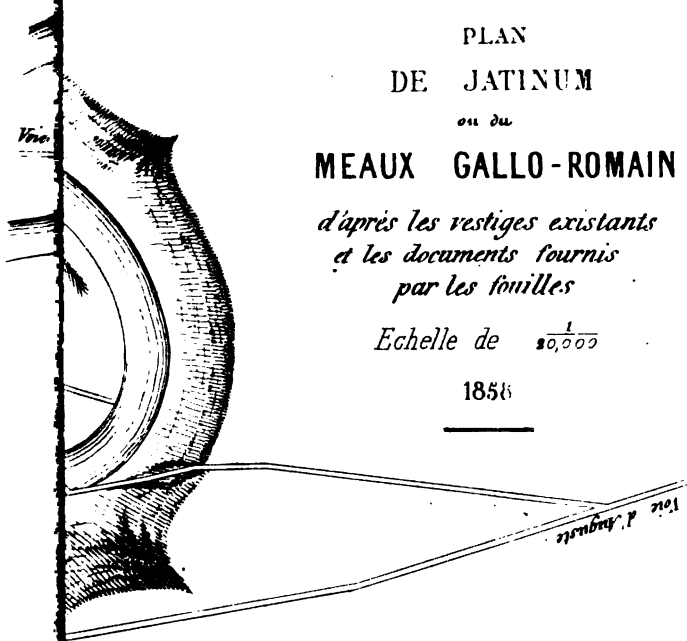
PLAN
DE JATINUM
ou du
MEUX GALLO-ROMAIN

*d'après les vestiges existants
et les documents fournis
par les fouilles*

Echelle de $\frac{1}{10,000}$

1858

A.
B.
C.
D.
E.



www.libtool.com.cn



secondaires qui ne tardèrent pas à sillonner les Gaules, après l'ouverture des quatre principales.

Bien qu'il ne reste plus de vestiges, apparents du moins, ni de souvenirs d'un pont au nord de la presqu'île, il est fort probable que ses anciens habitants gaulois durent établir sur ce point, soit en pierres, soit en bois, une communication directe avec leur territoire du nord, territoire qui a conservé, dans les formes latine et française, sa dérivation de l'ancien nom de la ville : c'est le *pagus Meltianus*, le Multien, qui s'étendait jusqu'au territoire des Bellovaques, comme il s'étend encore jusqu'au diocèse de Beauvais. Peut-être cette communication fut-elle l'origine de la première des tranchées dont nous avons parlé, peut-être aussi cette tranchée n'a-t-elle été faite que postérieurement à l'établissement de la voie d'Auguste, et précisément pour aller la joindre ? L'alternative, au reste, a probablement peu d'importance.

Il suffit sans doute que nous ayons constaté que, pour rétablir la topographie du territoire de Meaux avant l'invasion des Francs, on doit restituer à la Marne son ancien cours au pied des coteaux, et à la ville gauloise ou Jatinum de Ptolémée, son ancien emplacement au nord du Meaux actuel.

Meaux, le 10 décembre 1858.

LETTRE

A M. CAILLIAUD,

Associé correspondant de la Société des Antiquaires de France,

SUR

UN OSTRACON ÉGYPTIEN,

Par **M. THÉODULE DEVÉRIA,**

Membre résidant de la même Société,

Correspondant de l'Institut d'Égypte, etc.

Lu dans la séance du 6 juillet 1859.

Monsieur,

Un intéressant mémoire de notre savant confrère M. Egger¹ a dernièrement attiré l'attention des archéologues sur les *ostraca* grecs; ce genre d'antiquité que nous trouvons aujourd'hui en Égypte, dans les sépultures contemporaines de

1. *Observations sur quelques fragments de poterie antique provenant d'Égypte et qui portent des inscriptions grecques*; Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXI, première partie.

la domination des empereurs romains, consiste en *tessons* (ὄστρακα) de vases de terre cuite, portant quelques lignes d'écriture cursive se rapportant à un sujet quelconque.

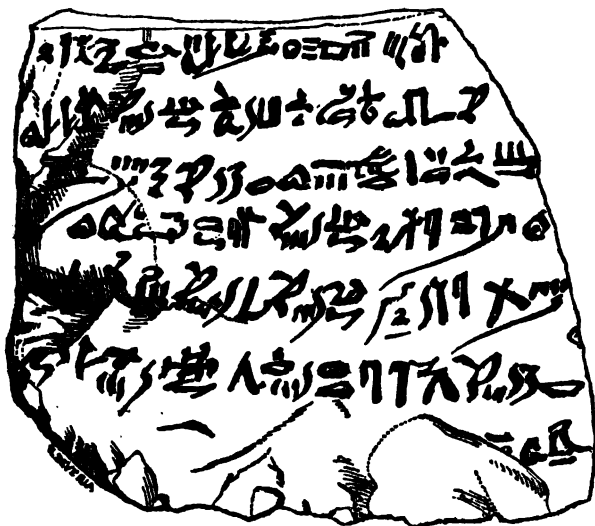
Celui qui fait l'objet principal du travail de cet académicien contient un texte religieux écrit par un chrétien des premiers siècles de notre ère; on lit sur d'autres des formules épistolaires, et ce sont le plus ordinairement des quittances données par des receveurs publics à des contribuables, ou bien des reçus donnés par les soldats romains aux officiers chargés de la paye militaire ou des approvisionnements de l'armée.

L'usage des *ostraca* existait en Égypte longtemps avant que la langue grecque n'y eût pénétré; celui que vous avez découvert à Thèbes et dont vous avez bien voulu me donner communication, Monsieur, en est, entre beaucoup d'autres, un précieux témoignage.

Aux époques antérieures à la domination macédonienne, ces pièces étaient ordinairement rédigées en écriture hiéroglyphique, quelquefois sur des fragments de pierre au lieu de tessons de terre cuite, et leur contenu était, comme dans les temps postérieurs, de nature très-variée.

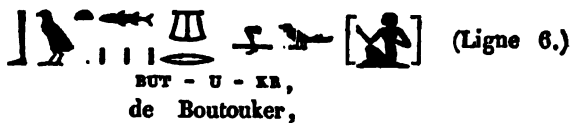
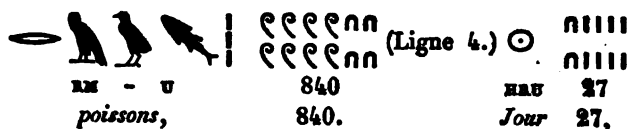
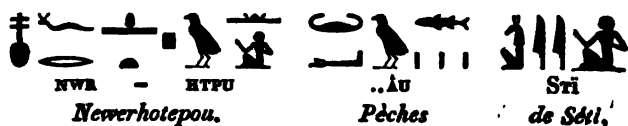
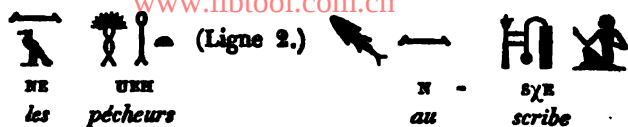
Celui-ci, écrit en effet sur un éclat de calcaire blanc, est analogue à ceux auxquels M. Egger assigne le nom d'ἀποχή; c'est le reçu d'une redevance ou d'un impôt. Il porte sept lignes d'écriture.

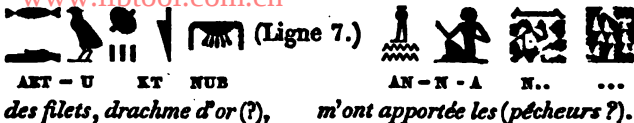
ture hiératique présentant les caractères paléographiques du temps de la xix^e dynastie, et tracées à l'encre noire par une main expérimentée. Sa hauteur et sa largeur sont de 14 centimètres environ.



La première phrase commence par une date malheureusement sans indication de règne. Je transcris en hiéroglyphes et en sens inverse, c'est-à-dire de gauche à droite, les sept lignes de texte qu'il porte :

ANF (?)	6	ABT 2	S'MU	HAB	22	AI	AB	
An	VI,	mois	de	Paynt,	jour	22,	sont	venus





Il est facile de voir que cette pièce est, comme je viens de le dire, une quittance de redevance donnée à des pêcheurs par un personnage nommé Newerhotepou, qui sans doute était préposé à la perception et à l'enregistrement du droit de pêche. Nous reviendrons tout à l'heure sur la mention de cet impôt qu'on y rencontre sous le nom de dîme.

Mon interprétation du sens et de l'époque de ce curieux morceau demande à être corroborée par quelques observations.

A la première ligne, le mot $\overline{\text{UEH}}$, ou $\overline{\text{UEHE}}$, déterminé par l'image d'un poisson reportée faute de place à la ligne suivante, est jusqu'ici resté inconnu dans la langue antique, mais le démotique et le copte l'ont conservé sous les formes $\overline{\text{UEHA}}$ ¹, $\overline{\text{OYU}}\overline{\text{GE}}$, *piscator*, $\overline{\text{OYU}}\overline{\text{GE}}$ *piscatores*. C'est ici le sujet de la proposition; il se trouve, suivant la syntaxe égyptienne, placé après le verbe, qui est lui-même précédé de son complément.

La locution $\overline{\text{AI-AR}}$, *faire venue, venir arriver*,

1. Brugsch, *Grammaire démotique*, p. 24 et 72. Ce mot est également déterminé par le signe démotique des poissons, et répond au grec $\overline{\text{ἀλιεύς}}$ dans l'antigraphe de Paris.

se retrouve en tête d'une pièce analogue à celle dont nous nous occupons, également écrite en hiératique, et conservée au musée du Louvre; elle se rencontre fréquemment aussi sur d'autres monuments; c'est l'expression dont se sert Out'ahorsoun, dans l'inscription de la statuette naophore du Vatican, pour indiquer l'arrivée de Cambyse en Égypte ¹.

Le nom propre Newerhotepou ou Newerhotep n'est pas rare sur les monuments de la xix^e dynastie; pour n'en citer qu'un exemple, il se lit dans un manuscrit daté de l'an n du règne de Sétî I, et conservé à la Bibliothèque impériale.

Le mot suivant  ...du se rapporte incontestablement à la pêche; le caractère initial dont la prononciation n'est pas connue paraît représenter dans les hiéroglyphes une barque de pêcheur chargée de filets  ou  ². On lit ce mot dans la légende d'un personnage qui préside à la pêche,     MR ... - U

1. De Rougé, *Revue archéologique*, 8^e année; Cf. Chabas, même recueil, 1859, p. 702.

2. Le chap. LXV du Rituel, comparé au chap. II, donne s'âi, comme variante de ce caractère; mais c'est évidemment une variante de sens produite par la confusion des caractères et non pas une variante graphique, car le *Todtenbuch* n'enregistre pas ces dernières. Souvent, le même caractère détermine le mot $\chi\alpha\varsigma$, *chasser en bateau*: mais ce mot ne peut pas accepter $\lambda\upsilon$ pour complément phonétique.

MENTU-HTP, le chargé des pêches Mentouhotep¹, et on trouve plusieurs fois dans le chapitre CLIII du Rituel² le même radical sous les formes 

et   employé dans le sens de *pêcher* ou de *pêcheurs*. Ce terme s'appliquait aussi bien à la chasse des marais qu'à la pêche proprement dite; ainsi, nous voyons dans le Papyrus Sallier, n° 2, p. 8, l. 8, au Musée

britannique, les mots      
   ...AU RRM-U, les pêcheurs de poissons, et à la ligne 6 de la même page  

      ..AU EPT-U, les chasseurs d'oiseaux (*aquatiques*)³, littéralement, les pêcheurs d'oiseaux; car l'expression primitive du mot était certainement la pêche.

Le nom de Sêti qu'on lit ensuite a été porté par des rois de la xix^e dynastie. C'est un des

1. Rosellini, M. C. xxiv; Lepsius, *Denkm.* II, bl. 130.

2. Lorsque la vignette de ce chapitre n'est pas omise, elle représente le défunt tenant la corde d'un filet à pêcher ou s'en éloignant. Cf. de Rougé, *Rev. arch.*, 1860, p. 93 et 96.

3. Cette chasse se pratiquait au moyen d'un bâton légèrement recourbé qu'on lançait au volatile en le faisant tourner sur lui-même, ainsi que je l'ai vu faire encore par les Arabes.

noms les plus caractéristiques de cette époque
et je n'en connais pas d'exemples postérieurs à
la xx^e dynastie.

Le nom suivant, BK-UR-NE, *Bekouerné*, ne m'est connu que sous des formes analogues, qui toutes appartiennent au temps de la XIX^e dynastie, comme  BK-N-UR-NE

ou  BK-N-UR-NE-RA, noms
qui désignent un même personnage portant le
titre de *ker-heb*, sur deux stèles de la xix^e dy-
nastie, conservées au musée Borgia ¹.

Le mot *am-u, poissons*, est bien connu et ne peut donner lieu à aucune contestation. Il se prend ordinairement dans le sens général de poisson, mais il désigne aussi l'espèce que les Grecs ont appelée *ἄβραμις*.

La date du 27^e jour, qui se lit ensuite, se rapporte certainement au même mois et à la même année que la première.

Le mot *s-urr'* dont on trouve une variante graphique à la 5^e ligne, signifie ordinairement *faire plaisir, gratifier, donner* ; il doit exprimer ici le *revenu* ou le *produit* des pêches.

Le nom propre *Ouser-nekht* se retrouve, comme ceux que nous avons déjà rencontrés, sur des monuments de la xix^e dynastie.

4. *Monumenta aegyptia musei Borgiani Velitris*, pl. in-fol.
Cf. Louvre, figurine funéraire; bas-relief, B. 8; *Serapeum
de Memphis*, troisième partie, pl. XVII.

Quant à celui de *Boutou-ker*, je ne l'ai jusqu'ici trouvé dans aucun texte; il est composé des mots  ¹, BTU OU BUT, *détester*, *abominer*, et  ², KR, *fausseté*, *fourberie*; ce nom doit signifier *celui qui déteste la fausseté*. Le déterminatif final des mauvaises actions et celui des noms propres ont disparu avec un éclat de la pierre.

L'expression *syx-ty* signifie le plus ordinairement *plan*, *dessein*, *projet*, *conseil*; accessoirement, c'est le *sujet* d'un tableau³, la *condition* d'un marché, d'une convention; c'est aussi *le fait*, *la situation*, *le cas*, *la circonstance* d'une chose ou d'un individu⁴; et M. Brugsch l'a rencontré dans les textes démotiques, avec la signification d'*impôt*. Je ne doute pas qu'il n'ait ici cette dernière valeur, et le chiffre 10 qui le suit indique suffisamment qu'il est question d'une véritable *dîme* ou *impôt d'un dixième*; car un autre mot, qui a aussi la signification d'*impôt* dans les textes démotiques, est KERKER, et KERKER 20 veut dire l'*impôt ordinaire* du ving-

1. *Todtenbuch*, 162, 12. Copte Ⲫⲱⲧⲉ; l'oiseau qui détermine l'idée du mal est souvent omis.

2. *Todtenbuch*, 123, 18-22.

3. Champollion, *Grammaire*, p. 186.

4. Chabas, *Revue archéologique*, 1859, p. 720; *Études égyptiennes*, 2^e mémoire, p. 21, note 92; de Rougé, *Journal asiatique*, t. VIII, p. 217.

tième, tandis que KERKER 10 exprime de même l'impôt de la dîme¹.

On rencontre aussi le mot que je transcris AET-U, déterminé par le signe des enveloppes ou objets enveloppés ; ce mot n'est pas rare dans les Papyrus Sallier n° 2, et Anastasi n° 3 et 7, au Musée britannique. Deux passages du Papyrus Sallier n° 2², reproduits dans le n° 7 d'Anastasi³, donnent dans ce dernier manuscrit hiératique une

variante    =   , dans la-

quelle le déterminatif que je viens d'indiquer est remplacé par l'image d'un poisson⁴. Le caractère initial , qui représente une nasse ou un filet à pêcher⁵, est rarement employé dans les textes hiéroglyphiques; mais je crois le reconnaître dans le nom hiératique d'un médicament ou d'une substance alimentaire⁶, et dans le déterminatif du mot   qui désigne certai-

1. Brugsch, *Grammaire démotique*, p. 62.

2. *Select papyri*, pl. XV, l. 6 et XXII, l. 4.

3. *Ibidem*, pl. CXXVIII, l. 7 et CXXXVI, l. 6. Cf. XVII, 3; XVIII, 1; CXV, 8, etc.; passages dans lesquels les deux variantes se rencontrent également.

4. Cf. *Select papyri*, pl. LXXV, l. 8; LXXXVI, l. 1;

5. Le caractère que j'emploie ici faute de mieux n'est pas tout à fait semblable au type hiéroglyphique, qui ressemble plus à celui-ci  pour la forme extérieure, mais dans lequel on voit distinctement le réseau du filet.

6. Papyrus médical de Berlin, p. 5, en deux endroits.

nement un filet de pêcheur et qui a pour variante  AET, *filet* (*Todt.* 153, 2). La signification de *filet* est incontestable pour ce mot, ainsi que le prouvent les exemples que je rencontre dans le beau rituel hiéroglyphique de Newer-uben-ew, au musée du Louvre¹, et dans le Papyrus Burton, au Musée britannique, comparés au *Todtenbuch*²:



EN

HEM

TN

U

A

M

Ne

me

péchez³

pas dans



AET - U - TN

TUI

HEM-

TN

ce

votre

filet ;

péchez

1. Col. 318, 331 et 336.

2. *Todt.* 153, 2.

3. Le premier texte porte le mot HETU, *saisir et retenir captif*; le déterminatif de ce mot représente une sorte de filet presque carré ou une cage, dont la forme n'est pas tout à fait semblable au caractère que je suis obligé d'employer ici, pour éviter de nouveaux retards dans l'impression.



les
réprouvés

AM-S
dans lui.

On lit encore dans le Rituel de Newerubene-
new :



MĀ-A
que je

PA
sorte

T'SW-U-A
moi-même

M
du



AET.

filet,

ou que je m'éloigne moi-même le filet.

Ce dernier exemple rappelle le titre du chapitre CLII du Rituel funéraire qui, dans le Papyrus
Burton (n° 42) est écrit  et dans le

Todtenbuch,  RA N PR M AET,
Chapitre de sortir (ou de s'éloigner) du filet.

Les variantes hiératiques de ce titre donnent les
formes suivantes :   

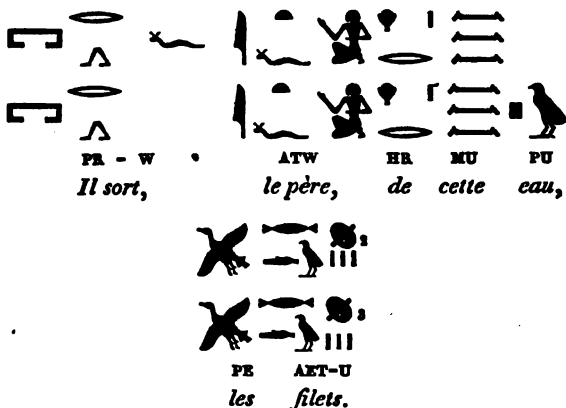
1. Papyrus Burton, n° 9900, au Musée britannique.

2. Rituel de Newerubenew, col. 317 et 336.

 et ; la dernière me paraît fautive.

J'ai déjà dit que dans quelques exemplaires du Rituel, comme celui de Burton, où la peinture qui doit accompagner ce chapitre n'a pas été omise, elle représente, en effet, le défunt s'éloignant d'un filet, mais dans d'autres, il est figuré dans l'action d'en tirer la corde.

Les principaux exemples que j'ai trouvés dans les Papyrus du Musée britannique s'accordent bien, en effet, avec cette signification; ainsi, dans deux de ces manuscrits, on lit cette phrase :



(Le père retire les filets de cette eau.)

1. Louvre, Papyrus, n° 3091, col. 169; 3089, col. 121; 3084, col. 84; 3081, col. 146, etc.
2. *Select papyri*, 17, 3.
3. *Ibidem*, 18, 1.

Mais il me reste quelques doutes sur l'identité des deux groupes  et  parce que le premier est précédé ici de l'article masculin *pe*, et que le second est suivi, dans le Rituel de Newerubenew, du démonstratif féminin *tui*, ce qui caractérise la différence des genres, si l'on n'admet pas la possibilité d'une faute. Un autre exemple est embarrassant, car le sens de filet ne paraît pas pouvoir lui convenir; mais je crois que notre mot *y* est employé par erreur à la place de  *ΔΕΤ-Υ*, *pâturages*, dont l'expression phonétique est la même :

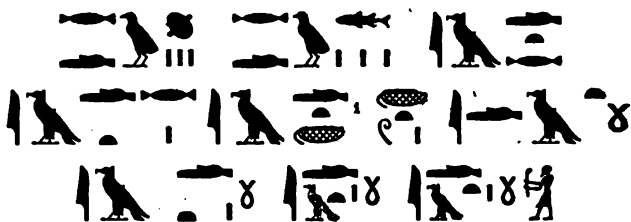
s-ET⁴ HA PH¹ M QQU¹, M
(Le soleil) brille en sortant des ténèbres, dans
 
 
ΔΕΤ-Υ N MNMN - U - TU - W
les pâturages où sont ses troupeaux.

En acceptant ce dernier exemple comme fautif, les groupes en question semblent avoir une signification identique, et l'on ne se trompera certainement pas en traduisant par *filets* le mot écrit sur l'ostracon, mot qui réuni aux précédents donne le sens de *dîme des filets*, et pouvait désigner ainsi l'impôt de la pêche.

1. *Select papyri*, 22, 4.

Ibidem, 136, 8.

Il me paraît donc probable que les groupes



et  ne sont que des variantes graphiques d'un même mot, ΔET , qui veut dire *filet*.

On trouve enfin un groupe dont une partie a disparu avec un éclat de la pierre, mais on y reconnaît facilement la forme hiératique du signe KT , suivie de celle du caractère  NUB , qui exprime l'*or*. Le premier signe, KT , désigne un poids ou une valeur monétaire comme le mot copte $KI\text{---}T$ ou $KI\text{---}TE$ *drachma* ; c'est la dixième partie de la livre égyptienne¹, qui est exprimée par le caractère , mais que j'appellerai déca-drachme puisqu'elle se compose de dix *kiti*, drachmes, ainsi que le prouvent les additions d'un registre de comptabilité de la xx^e dynastie,

1. Louvre, Rituel de Newerubenew, *loc. cit.*

2. Un passage fautif ou mal copié de la grande inscription numérique des murailles de Karnak portant à plus de dix le nombre des *kiti* ou drachmes, après un nombre de livres déterminé, laissait quelques doutes sur les rapports des deux espèces de poids.

conservé au Musée britannique (Papyrus Vassali 1856). Ce manuscrit est intéressant sous plus d'un rapport ; on remarquera ici les diverses espèces monétaires qui y sont mentionnées. On trouve, en effet, dans les totaux autant de livres en plus que le produit donne de dizaines de *kiti* ou drachmes. Voici les exemples de ces comptes :

Traduction			Preuve		
(Disposition du manuscrit)			or	argent	bronze.
			liv. dr.	liv. dr.	liv. dr.
Or ¹	drachmes ²	4	0 4	0 0	00 0
Arg. ³	—	3	0 0	0 3	00 0
—	livre ⁴	1	0 0	1 0	00 0
«	—	80	0 0	0 0	80 0
Or	drachmes	4	0 4	0 0	00 0
Arg.	—	4	0 0	0 4	00 4
—	—	2	0 0	0 2	00 0
—	—	1	0 0	0 1	00 0
—	—	5	0 0	0 5	00 0
—	—	1	0 0	0 1	00 0
—	—	4	0 0	0 4	00 0
—	livre	1	0 0	1 0	00 0
—	drachme	1	0 0	0 1	00 0
—	—	2	0 0	0 2	00 0
—	—	4	0 0	0 4	00 0
Totaux			0 8	4 7	80 0

Total, or, drachmes 8, arg.
livres 4, drachmes 7, bronze⁵,
livres 80.

1. NUB.

2. KT.

3. HT'.

4. RR ou MN, UTN, suivant M. Chabas.

5. TE, n'est pas nommé à la colonne des matières.

Dans ce premier compte on obtient naturellement par l'addition la somme donnée dans le manuscrit, parce que le nombre des drachmes n'atteint pour aucune des matières le chiffre dix. Mais il en est autrement pour celui-ci :

		liv. dr.
Or bon ¹ drachmes	5	0 5
Or blanc ² , livres	2	2 0
Arg. ³ , liv. 14, drachmes	5	14 5
Total, or bon, or blanc et argent, liv.	17	
		Total... 16 10 = 17 0 (dix drachmes valant une livre.)

Les autres comptes paraissent d'accord avec ceux-ci ; en voici encore un exemple :

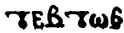
	liv. dr.
Ors blancs ornés (i. e. travaillés?) ⁴	1 9
Argent	20 3
Total or et argent, liv. 22, dr. 2	21 12

Il semble enfin, dans un autre exemple tiré du même manuscrit, qu'on ait rectifié un compte fautif, car les deux colonnes de chiffres

1. NUB NWR.

2. NUB ht'.

3. HT'.

4.  TABTAB-U, cf. le copte 
ornare.

se trouvent dans l'original, et l'addition de la seconde est seule exacte :

	liv. dr.
Or bon, liv. 9, dr. 2,	<i>vérifié</i> ¹ 9 5
Or blanc, liv. 39, dr. 1,	<i>vérifié</i> 41 0
Argent, liv. 108,	<i>vérifié</i> 190 0
Total or bon, or blanc, argent, liv. 236, dr. 8,	<i>vérifié</i> 240 5

Il est donc évident que le kiti ou la drachme est la dixième partie de la livre égyptienne¹.

Revenons maintenant à notre ostracon; après le groupe $\kappa\tau$ $\mu\upsilon\beta$, *drachme d'or* qui était peut-être suivi d'un chiffre, on trouve à la dernière ligne les signes $\Delta\mathbf{N}-\mathbf{N}-\Delta$ $\mathbf{N}...$, *m'ont apporté les....* ou *j'ai apporté à...*; le dernier mot a disparu avec un éclat de la pierre, mais il est facile d'en deviner le sens. Les mots qui restent ne peuvent, en effet, se rapporter qu'à la drachme d'or, prix de la dîme des filets ou du droit de pêche, qui devait être versé par les pêcheurs entre les mains d'un officier civil chargé de la perception des

1. Ou *éprouvé* : ce mot tracé en rouge paraît être $\sigma\tau\tau$, $\sigma\tau\epsilon\tau$, écrit avec le caractère que Champollion appelait *l'éprouvette*.

2. Depuis que mon travail est à l'impression, M. Chabas est arrivé de son côté au même résultat, à l'aide d'autres textes, et il a pu fixer la pesanteur du kiti et de la livre égyptienne au moyen d'un poids antique dont il a publié l'inscription hiéroglyphique dans le premier numéro de la *Revue Archéologique* de l'année 1861.

impôts, et cet officier civil s'est nommé lui-même à la deuxième ligne, *le scribe Newerhotepou*. Il faut donc lire sans hésitation : *Dtme des filets, drachme d'or, m'ont apportée les pêcheurs*, et cette formule finale répond exactement à l'acquit d'une ἀποχή dans les ostraca grecs. Ce fait est important à constater sur un monument de la xix^e dynastie ou de la xx^e au plus tard, car, je le répète, la forme de l'écriture de cet ostracon, aussi bien que les noms propres qu'on y rencontre ne me permettent pas de lui attribuer une époque moins ancienne.

Si l'on récapitule les nombres de poissons apportés par les pêcheurs, on a :

De Sêti.....	90
De Bekouerne.....	840
D'Ouser-uekht.....	830
De Boutou-ker.....	70
Qui forment un total de.....	1830 poissons.

Une provision aussi considérable devait sans doute être préparée d'après les procédés dont vous avez vous-même, Monsieur, copié la représentation dans les bas-reliefs d'un tombeau voisin des pyramides¹ et qui consistaient à les fendre dans leur longueur et à les saler peut-être, pour

1. Cailliaud, *Arts et métiers*; Wilkinson, *Mann. and cust*, vol. III, p. 56.

les faire sécher au soleil et les conserver ensuite ou bien pour les vendre et en tirer bénéfice.

La pêche a de tout temps été une des richesses de l'Égypte¹; les listes des nombreux poissons dont on se servait comme aliment ou qu'on offrait aux divinités² en font foi; et une curieuse inscription qui nous donne le détail du personnel d'une colonie d'exploitation composée de 8368 hommes, et envoyée par Ramsès IV dans une localité appelée Boukhen, porte à 200 le nombre des *patrons de l'art de pêcher les poissons* (Lepsius, III, 219, e.). Hérodote³ et Diodore de Sicile⁴ nous apprennent aussi que la pêche du lac Mœris rendait au trésor royal un talent d'argent par jour, et on affirme que maintenant la pêche dans le Nil est imposée des neuf dixièmes par le gouvernement égyptien.

Votre ostracon, Monsieur, nous apprend de plus aujourd'hui que la pêche était déjà une importante exploitation dans un temps qui n'est pas

1. Voir Diodore de Sicile, I, 36, et sur l'abondance actuelle du poisson dans les lacs de l'Égypte, et particulièrement dans le Manzaleh, un intéressant article dans le numéro 3 du Bulletin de l'Institut d'Égypte, année 1860.

2. S. G. Wilkinson, *Mann. and cust.*, vol. III, p. 58; Birch, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, vol. XXIV, p. 38.

3. Hérodote, II, 149.

4. Diodore de Sicile, I, 59.

éloigné de celui où vivait Moïse, et qu'à cette époque reculée, l'État avait taxé le droit de jeter les filets à un prix assez élevé pour qu'il pût produire un important revenu.

Veuillez agréer, etc.

Paris, 15 juin 1859.

**LES TRAVAUX DE DÉFENSE
DES ROMAINS
DANS LA DOBROUDCHA.**

KUSTENDJÉ

ET LE RETRANCHEMENT CONNU SOUS LE NOM DE

FOSSÉ DE TRAJAN;

D'APRÈS LES DOCUMENTS RÉUNIS PENDANT LA MISSION DANUBIENNE.

Par JULES MICHEL, ingénieur des ponts et chaussées¹.

Lu dans la séance du 18 avril 1860.

La Dobroudcha est la portion de la Turquie d'Europe qui forme comme une presqu'île entre

1. La mission danubienne qui a eu pour conséquence l'ouverture d'une route entre Rassoza et Kustendjé avait été confiée par MM. les ministres des travaux publics et de la guerre à M. Lalanne, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Sur la demande de M. Lalanne, MM. Michel, ingénieur ordinaire, Louvel et Bienfait, conducteurs des ponts et chaussées, un médecin et deux topographes, ont été successivement attachés sous sa direction au service de la Mission.

le Danube et la mer Noire, à l'extrémité septentrionale de la Bulgarie.

C'est un vaste plateau élevé de 60 à 80 mètres au-dessus du niveau de la mer, coupé de vallées étroites et profondes. Le sol, très perméable, est à peu près complètement dépourvu d'arbres : à peine aperçoit-on quelques buissons de loin en loin. Des sources très-rares et des puits creusés à de grandes profondeurs au voisinage des habitations, fournissent seuls l'eau nécessaire pour les troupeaux qui paissent l'herbe de la steppe¹.

Le manque de bois et le manque d'eau sont les caractères les plus frappants de la partie centrale de la Dobroudcha ; c'est celle qui s'étend à droite et à gauche de la route de Rassoïa à Kustendjé. Les marécages dont on a souvent parlé n'existent que dans le fond des vallées communiquant avec le Danube ou avec la mer Noire. Ce sont des lacs en hiver, en été des plaines couvertes d'énormes roseaux ; les villages voisins sont visités chaque année par la fièvre, et cependant le besoin d'eau pour les troupeaux

1. Le mot *steppe* est du masculin dans le dictionnaire de l'Académie ; mais nous avons de nombreuses autorités qui en font un substantif féminin. Nous citerons entre autres Mixkiewickz dans son *Cours de littérature slave*, M. Mérimée, dans un article sur les *Cosaques de l'Ukraine*, M. Delavaur, traducteur de Tourguenef ; et ce ne sont pas les seuls auteurs à citer. D'ailleurs le mot *steppe* est d'origine russe et il est féminin dans cette langue.

a presque toujours forcé les malheureux habitants de la Dobroudcha à rechercher le voisinage des lacs.

La population actuelle de cette contrée appartient à cinq races distinctes.

Sur les bords du Danube ce sont les Roumains, dont les villages, bien peuplés, ont une apparence de prospérité malgré les avanies continuelles que leur font subir les Turcs. Ils parlent la même langue et ont la même origine que les Valaques et les Moldaves de la rive gauche du fleuve.

Les villages voisins de Bazardchik dans l'intérieur des terres sont habités par les Bulgares, dont la langue est le dialecte slave méridional, peu différent, dit-on, des dialectes du Nord, parlés en Pologne et en Russie.

Sur les bords de la mer Noire jusqu'à la hauteur de Kustendjé, on trouve les Turcs en grande majorité.

Entre Rassova et Kustendjé et au nord jusqu'à Bahadagh sont les villages tartares, peuplés par des colonies venues au siècle dernier de la Crimée et du midi de la Russie.

Enfin au nord, près des bouches du Danube, entre Toultscha et la mer, on trouve des Cosaques. Ils ont quitté les bords du Don et du Dniéper, fuyant les persécutions religieuses, et sont devenus sujets turcs rayas comme les Valaques et les Bulgares.

Nous ne connaissons qu'imparfaitement les

~~populations nomades~~ qui ont habité la Dobroudcha dans l'antiquité ; mais nous savons que les Grecs y ont eu des établissements comme en Crimée. Les Romains y vinrent plus tard, et au moyen âge les Génois fondèrent des comptoirs importants sur les bords de la mer Noire et du Danube.

Le souvenir de ces derniers est très-vivace encore aujourd'hui. Suivant la tradition, c'est à eux que l'on doit toutes les grandes constructions dont on voit les débris. Ce sont les seuls Européens qui se soient trouvés en face des conquérants, et le nom des Génois a, dans le nord de la Turquie, le même prestige que celui des Romains dans l'Europe occidentale, la même signification de force et de grandeur.

En réalité les Génois ont laissé peu de traces de leur passage ; quelques tours destinées à protéger leurs comptoirs, voilà ce qui reste d'eux sur le littoral de la mer Noire.

C'est aux Romains que remontent les grands travaux attribués aux Génois, et entre autres ceux dont nous voulons donner ici la description.

Pendant un séjour de plusieurs mois sur les bords de la mer Noire, nous avons étudié les ruines qui se trouvent à Kustendjé même, et tous les restes de retranchements romains que les travaux de la route de Rassoïa à Kustendjé nous ont fait découvrir.

Kustendjé, l'ancienne *Tomis*, offrait un intérêt tout particulier à nos recherches, à cause de l'obscurité qui entourait le lieu d'exil d'Ovide et qui se trouve maintenant, croyons-nous, complètement dissipée.

Tomis était une des métropoles du royaume de Pont, et lorsque Ovide fut envoyé sous le ciel si âpre de ces contrées, les Romains n'y étaient pas encore établis. Tomis devint plus tard capitale de la province de Scythie, mais on continua d'y parler grec. Nous en avons un témoignage certain dans les inscriptions que nous avons pu relever sur place. Il n'y a d'inscriptions latines que celles qui sont destinées à conserver la mémoire des officiers romains envoyés à la tête des légions loin de leur patrie. Les inscriptions dues à l'initiative des habitants sont en grec. (Voir le *Mémoire* de M. Renier qui a entre les mains les inscriptions que nous avons relevées.)

Tomis dans la suite prit le nom de *Constantia*, en l'honneur de la sœur de Constantin, de là est venu son nom moderne de Kustendjé.

La différence des noms a fait douter que Kustendjé fût l'ancienne métropole du Pont. Longtemps on a voulu placer Tomis à Mangalia, qui était désigné sous le nom de Temes-Var dans les itinéraires du moyen âge.

Plus récemment, sur la foi d'une inscription grecque trouvée dans un cimetière, à 3 kilomètres au nord de Kustendjé, M. *Papadopoulos* a écrit

que le ~~misérable~~ village d'*Anadolkeuy* était bâti sur l'emplacement de Tomis. Aujourd'hui le travail fait par M. Léon Renier, membre de l'Institut, d'après les inscriptions que nous avons recueillies, ne permet plus de conserver le moindre doute.

D'ailleurs l'histoire de *Socrate de Sozomène* porte en parlant de la Scythie : « *La métropole est Tomis, ville grande et riche située au bord de la mer,* » tandis qu'*Anadolkeuy* est au fond d'une vallée marécageuse séparée de la mer par un lac sans écoulement et par une ligne de dunes.

Qu'auraient été faire les colons grecs à deux kilomètres de la mer, eux qui ne venaient braver un climat aussi rigoureux que dans l'intérêt de leur commerce ? La position de Kustendjé sur un cap assez élevé pour abriter une belle rade répondait parfaitement aux besoins de la colonie de Tomis. C'est d'ailleurs là seulement que se trouvent les vestiges qui attestent l'existence d'une ville autrefois florissante : tels qu'une enceinte destinée à protéger l'entrée de la ville du côté de la terre ; des travaux de défense contre les attaques de la mer, des restes de grandes constructions élevées par les gouverneurs de la province pour embellir leur résidence.

Ce sont ces témoignages de la grandeur passée de Kustendjé que nous voulons faire connaître en transcrivant ici les notes que nous avons recueillies dans le courant de l'année 1855.

Kustendjé occupe l'extrémité d'un promontoire en forme de presqu'île dont l'existence est due à un phénomène géologique, à une faille très-nettement accusée. Un banc de rocher est resté de quelques mètres au-dessus du niveau de la mer et défend le plateau où est bâtie la ville, tandis que toute la falaise à droite et à gauche est composée de marnes que la vague mine sans cesse.

Ce promontoire, dont la hauteur varie de 20 à 30 mètres au-dessus de la mer, abrite la rade contre les vents du nord et du nord-est. Les vents du sud et du sud-est y sont seuls à redouter.

La ville moderne est limitée à peu près à la presqu'île proprement dite. La partie la plus étroite de l'isthme sert de base à l'enceinte turque, composée d'un fossé peu profond et d'un épaulement en terre. Sur la banquette se voient de distance en distance des plates-formes en pierres de taille, destinées autrefois sans doute à recevoir des pièces de canon.

L'enceinte romaine est plus vaste ; elle figure un grand arc de cercle, que l'on peut suivre aujourd'hui encore sans interruption depuis la falaise au sud de Kustendjé jusqu'à celle du nord. Elle isolait complètement du côté des terres la ville qui était battue par la mer des trois autres côtés.

La ligne de défense se compose essentiellement d'un grand fossé et d'un épaulement en terre.

Les générations successives qui se sont disputé la possession du pays ont souvent remanié ces premiers travaux ; néanmoins le profil est encore sur bien des points parfaitement distinct.

M. Blondeau, sous-intendant militaire à Kustendjé, en a fait une étude spéciale. Il a reconnu l'existence d'un chemin de ronde, couvert par un léger mouvement de terre, qui sans doute fut autrefois surmonté d'une palissade.

La terre relevée en bourrelets à droite et à gauche, augmente la profondeur du fossé dont le profil est indiqué par le croquis (fig. I).

La profondeur est de 4 mètres environ et la largeur totale entre les crêtes du fossé va jusqu'à 12 ou 15 mètres. De distance en distance les épaulements en terre sont coupés et donnent passage à des chemins creux qui s'échappent dans diverses directions. La terre de ces tranchées a servi à élever les tumulus qui les bordent et qui semblent indiquer la direction à suivre dans la steppe. On peut compter cinq de ces chemins partant de Kustendjé pour conduire dans l'intérieur du pays.

L'un de ces tumulus, plus élevé que les autres, se trouve près du chemin qui conduit dans la direction du nord, en passant par *Anadolkeuy* ; sa hauteur est de 12 à 15 mètres et il est le seul point de repère pour les navigateurs qui longent la côte monotone de la mer Noire et viennent chercher le port de Kustendjé.

A chacune des extrémités de l'enceinte fortifiée s'élevaient des tours en maçonnerie. Les passages des chemins creux étaient également défendus par des constructions en maçonnerie et sans doute fermés par des portes. A l'origine de la voie romaine qui conduisait dans la direction de *Mangalia* et de *Balchick*, on voit encore de larges fondations laissant entre elles un étroit passage.

Tout le reste de la ville du côté de la mer était défendu par un mur continu en maçonnerie d'une épaisseur de près de deux mètres. Il a été rasé au niveau du sol ; mais on peut encore le suivre à l'est et au sud.

Les travaux de la route française ont mis à découvert, du côté du sud, une sorte de poterne construite en longues briques et d'une exécution remarquable. Elle était enterrée sous une épaisseur de plus de deux mètres de décombres.

La mer n'a pas causé à Kustendjé moins de mal que les invasions des barbares. Elle roule aujourd'hui dans ses vagues nombre de débris arrachés à la ville romaine, et s'acharne contre ses misérables restes.

Ses attaques ont fait trembler les habitants de Kustendjé alors que Kustendjé était une ville florissante. Voyant leurs édifices tomber avec la falaise minée en dessous, et le promontoire qui abritait les bâtiments dans le port diminuer de plus en plus, ils ont cherché à y remédier et tenté

de reconstruire le rocher que la mer entamait chaque jour. A l'une des pointes du promontoire près des ruines d'une vieille tour, on voit un enrochement gigantesque composé de blocs de deux à trois mètres cubes parfaitement arrimés et réunis autrefois les uns aux autres par d'énormes agrafes en fer disposées en queue d'hironde.

Depuis longtemps le fer a disparu, et il n'est resté que l'entaille où on l'avait logé. La mer n'a pas encore usé complètement cette dernière trace de la main de l'homme.

Ces travaux n'avaient pour but que de protéger la partie sud de la côte et le port. Du côté du nord, les ravages n'ont pas été arrêtés et la falaise à pic laisse voir quelques débris de construction, des puits, des aqueducs, des maisons dont les fondations suspendues en l'air vont bientôt tomber à leur tour.

Du côté du sud la ville a été mieux protégée, mais la falaise au delà de l'enceinte continue n'a pas résisté plus que celle du nord ; l'ancienne voie romaine de *Kustendjé* à *Mangalia*, coupée en plusieurs points, ne conduit plus qu'à un précipice.

Parmi les constructions mises à nu par les attaques de la mer se trouvent des conduits en maçonnerie débouchant à diverses hauteurs : ils ont probablement servi d'égouts, mais l'un d'eux tout à fait au bord du rivage et presque au ni-

veau de la mer nous paraît avoir eu pour destination d'amener à la ville des eaux potables. Un certain nombre de puits dont l'un est encore visible et communique avec le conduit souterrain, permettaient sans doute d'en tirer une eau pure, au lieu de l'eau saumâtre des puits de Kustendjé.

D'après la connaissance que nous avons des lieux, ces eaux devaient être amenées d'une source distante de six kilomètres environ vers le nord. Sur les bords du lac appelé Sutgneul¹ se rencontrent les seules sources qui existent dans la contrée. L'eau sort à quatre mètres environ au-dessus du niveau de la mer, et sans doute la conduite souterraine avait été dirigée le long du rivage où elle pouvait être exécutée sans difficulté.

Devant le village de *Canara* la conduite a été brisée et les habitants se sont ainsi procuré une excellente fontaine. Plus près de Kustendjé, la fontaine de Pallas, beaucoup moins abondante que la précédente, doit peut-être également son origine aux anciens travaux des Romains.

Sous la domination des Turcs, Kustendjé a vu décroître rapidement son ancienne splendeur, si l'on en juge par la seconde enceinte dont nous

1. *Lac de lait*, ainsi nommé parce que les eaux en sont douces, tandis que celles de presque tous les autres lacs voisins de la mer Noire sont saumâtres.

avons parlé. L'étendue de la ville turque est à peine moitié de l'étendue de la ville romaine. Mais qu'était ce changement en comparaison de celui qui s'est accompli de nos jours ?

En 1829, Kustendjé était encore une ville forte ; le commerce des grains était considérable. Le sultan Mahmoud venait de faire construire des magasins et de prolonger une ancienne jetée pour abriter les bâtiments dans le port, quand commença la guerre avec la Russie.

Après une honorable défense, la ville fut forcée de se rendre ; les Russes y entrèrent et quand la paix fut signée, ils rasèrent les fortifications et démolirent avec la pioche ce que la poudre avait épargné.

Enfin, en 1854, le peu de maisons qui restaient debout furent pillées par les Cosaques, puis par les Bachibouzouks. On mit le feu aux magasins qui renfermaient des quantités considérables de maïs, de millet et d'autres grains ; et les malheureux habitants s'enfuirent avec leurs femmes, leurs enfants et leurs bestiaux, dans la direction des Balkans.

Quelques pans de mur à moitié écroulés, des toits à peine soutenus par des maçonneries disjointes et couverts de roseaux, de larges espaces semés de débris de colonnes, de fragments de statues, des rues pavées de longues dalles de marbre et encombrées de fumier : voilà ce qui reste de Tomis.

En fouillant ces ruines on trouve de nombreuses médailles des empereurs romains et des empereurs byzantins, et des inscriptions grecques et latines; nous avons relevé quelques inscriptions, et rapporté des médailles qui appartiennent en majeure partie au temps des Antonius; pour l'empire romain, et au temps de Justinien, d'Héraclius et de Phocas, pour le Bas-Empire. Parmi ces dernières une seule en or a été trouvée; elle est déposée au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Les pierres, les fragments de colonnes, les marbres sculptés arrachés aux ruines de la ville antique ont servi à reconstruire les maisons des barbares. Les Turcs ont fait des marches d'escalier avec les inscriptions des Romains. Ils ont creusé les chapiteaux de colonne pour y abreuver leurs chevaux et transporté les plus belles pierres dans tous les cimetières voisins et jusqu'à quinze et vingt kilomètres de Kustendjé pour marquer, suivant l'usage, la tombe des vrais croyants. De là est venue la méprise de M. Papadopoulos fixant l'emplacement de Tomis à l'endroit où il avait trouvé une inscription sur un socle de statue, socle qui avait été amené dans le cimetière comme pierre tumulaire.

Les descendants des colons romains se sont servis les premiers des matériaux enlevés aux monuments de leurs pères. Ils ont détruit les palais qu'ils n'habitaient plus et en ont employé

les débris pour leur défense. C'est ainsi qu'a été construite une portion du rempart qui est connu sous le nom de *Fossé de Trajan* et dont nous allons donner la description. Pour l'intelligence de ce qui va suivre nous renverrons à la carte du tracé de la route française.

Fossés dits de Trajan.

Lorsqu'on va du Danube à la mer Noire, de *Rassova* à *Kustendjé*, on traverse l'isthme de la Dobroudcha dans sa partie la plus étroite. Après avoir franchi plusieurs vallées profondes, perpendiculaires au Danube, on atteint un grand plateau que l'on suit en marchant dans la direction de *Carassou*.

A vingt-cinq kilomètres du Danube on aperçoit quelques mouvements de terrain qui dessinent une ligne continue d'une manière très-sensible quoiqu'on puisse très-bien ne pas la remarquer si l'on n'est pas prévenu. C'est un fossé accompagnant une levée en terre. En suivant la route nouvelle on marche quelque temps parallèlement à ce fossé perdu dans les herbes, et on le traverse deux fois presque sans s'en apercevoir.

A la hauteur de *Karakeuy* le relief du retranchement devient plus considérable ; on le traverse une troisième fois par une brèche ; il est difficile alors de méconnaître la levée en terre avec

fossé défensif vers le sud. On la laisse à droite en avançant vers la mer et on la voit se perdre dans la direction du sud-est. Entre le village d'*Omourdcha* et le village d'*Hassandchya*, à quarante-cinq kilomètres du Danube et quinze de la mer Noire, on rencontre encore une levée de terre et une brèche qu'il faut traverser. C'est un second retranchement, puisque le premier est resté sur la droite. Ici le fossé défensif est du côté du nord. On laisse encore ce fossé sur la droite et bientôt après on voit une arête dentelée à l'horizon sur la gauche. C'est une troisième levée en terre, interrompue de distance en distance par des brèches. La route atteint ce troisième retranchement à 6 kilomètres de Kustendjé, et le longe sur deux kilomètres environ. La hauteur de l'épaulement en terre est beaucoup plus considérable que celle des deux autres, et les fossés profonds, creusés à droite et à gauche, ont donné la terre nécessaire à l'exécution de cet ouvrage.

A ce moment, si on regarde à droite on voit deux lignes de retranchements, dont la direction converge avec celle du dernier fossé ; à quatre kilomètres et demi de Kustendjé les trois retranchements se réunissent, paraissent se confondre un instant, puis se séparent de nouveau. L'un va directement rejoindre l'enceinte continue qui entoure la ville, les deux autres courent parallèlement l'un à l'autre jusqu'au bord de la mer, au sud de Kustendjé, et l'un de ces deux retran-

chements est semé de blocs de pierres de grande dimension.

Tel est le spectacle qui a frappé nos yeux dès le premier jour de notre arrivée dans la Dobroudcha. Il y avait ample matière à conjectures, à recherches, et pendant un séjour de six mois occupés à parcourir le pays, pour l'exécution des travaux de la route, dans la direction que nous venons d'indiquer, nous avons pu étudier le tracé de ces grands retranchements. Les difficultés opposées par les ravins continuels, par l'absence complète de population dans ces régions désolées ont rendu la tâche pénible, et ce n'est que dans les derniers temps de notre séjour que nous avons pu avoir une idée complète de l'ensemble du travail, et découvrir les points où aboutissent ces retranchements sur les bords du Danube.

Aussi croyons-nous, en donnant les détails qui vont suivre, appeler l'attention des archéologues sur une construction jusqu'à présent tout à fait inconnue, même des habitants du pays, et à plus forte raison de tous les étrangers qui n'ont fait que traverser la Dobroudcha en allant du Danube à la mer Noire.

Les Turcs de Kustendjé, interrogés sur ces remarquables mouvements de terres, ont répondu simplement qu'il y avait trois fossés, le *petit fossé* (*Kutchak Guelme*), c'est le premier dont nous avons parlé; le *fossé de pierres* (*Tash*

Guelmé) ; enfin le *grand fossé* (*Buyuk Guelmé*) ou *fossé des Cornouillers*, ainsi nommé parce qu'à l'abri de ce rempart ont poussé les seuls buissons qu'on aperçoive sur le plateau. Ces noms sont ceux dont nous nous servirons dans la description que nous allons faire¹. Notre guide ajouta que les Génois les avaient construits, que le grand seul allait jusqu'au Danube, et que les deux autres disparaissaient à quelque distance de Kustendjé, vers le sud, et il faisait un geste dans cette direction pour compléter sa pensée. Il semblait dire que jamais il ne les avait revus à partir du moment où ils se dirigent vers le sud en se séparant du *grand fossé* non loin de Kustendjé.

Le rempart connu sous le nom de fossé de Trajan n'est donc pas une ligne de défense unique allant directement du Danube à la mer Noire. C'est un ouvrage complexe; et nous devons faire la description successive de chacun des trois retranchements qui le composent. Le tracé très-irrégulier ne semble obéir à aucune loi; tantôt on le voit descendre hardiment les bords escarpés des ravins, sans modifier le profil adopté pour chaque fossé. Tantôt il suit le faîte des

1. Le nom de *fossé* est le terme usité; on devrait dire plutôt rempart ou retranchement puisqu'il y a autre chose qu'un simple fossé. Le mot *vallum*, qu'on a traduit par *fossé* renferme une idée plus complexe.

contre-forts pour dominer la vallée, et tantôt il la traverse pour se jeter sur le côté opposé.

Assez longtemps le *fossé de pierres* et le *grand fossé* se maintiennent en arrière de la ligne des lacs *Carassou* qui à elle seule était une défense imposante, puis il s'en écarte sans qu'on puisse saisir le plan d'ensemble, s'il y en a un, qui ait précédé l'exécution de ce travail.

Nous allons commencer par la description du *grand fossé* celui dont le profil est le plus accentué et que l'on peut suivre sans interruption depuis la rive du Danube jusqu'aux falaises de la mer Noire.

A six kilomètres au nord de *Rassova* se trouve la belle et large vallée d'*Ienikeuy*. Deux puissants contre-forts la limitent, et au milieu s'étale un lac qui pénètre jusqu'à huit kilomètres environ dans l'intérieur. Les contre-forts se terminent perpendiculairement au Danube par une falaise à pic. Celui du nord présente une arête dentelée qui se découpe en festons sur le ciel ; la régularité, la netteté des contours ne permettent pas de douter que ce soit l'ouvrage de l'homme. C'est le commencement du *grand fossé*.

Ces dentelures sont des interruptions de la levée en terre, des ouvertures qu'on y a laissées ; elles sont un des cachets particuliers du *grand fossé*. Nous les avons déjà signalées du côté de *Kustendjé*. Peut-être chaque centurie avait-elle sa tâche tracée et laissait-on ces intervalles

comme des témoins du zèle ou de l'activité des troupes. Les distances d'une coupure à l'autre sont assez régulières, mais cependant plus grandes du côté de Kustendjé que près du Danube. Elles avaient de cent cinquante à deux cents mètres environ et on peut se demander comment ce retranchement pouvait servir de barrières avec des passages aussi nombreux.

Le profil, à peu près uniforme, est très-accentué et produit un grand effet.

La levée de terre est comprise entre deux fossés larges et profonds ; la hauteur est de neuf mètres au-dessus du fond. La crête a deux mètres de largeur et ses formes ont été émoussées par les intempéries, les talus ont à peine une inclinaison plus forte que 45°. Le fossé du nord est le plus profond, c'est le fossé défensif proprement dit. Celui du sud est moins profond et sans doute n'a servi qu'à compléter l'exhaussement de l'épaulement en terre.

A l'emplacement des brèches dont nous avons parlé le fossé n'a pas été creusé.

Nous pouvons maintenant suivre le *grand fossé* dans la direction de Kustendjé. On le voit en partant d'*Ienikeuy* se tenir sur le falte du plateau, puis s'infléchir vers le lac Carassou. A quatre kilomètres du Danube, un rameau se sépare de cette grande arête ; c'est le *petit fossé*, sur lequel nous reviendrons bientôt et qui reste parallèle à la vallée d'*Ienikeuy*, tandis que le

grand fossé atteint les bords escarpés du lac Carassou, à dix kilomètres environ du Danube. Ils ne se rapprocheront plus que pour se croiser à quatre kilomètres de Kustendjé.

Avant d'atteindre le lac de Carassou, le *grand fossé* rencontre le *fossé de pierres*, qui part lui aussi des falaises du Danube, mais à cinq kilomètres environ au nord du *grand fossé*, à moitié chemin entre les villages d'Ienikeuy et de Tchernavoda.

On le voit venir sur la gauche, plongeant dans les ravins et traversant les vallées, perpendiculairement à leur direction, jusqu'à ce qu'il rejoigne le *grand fossé*, près du lac Carassou. Les deux fossés, après s'être rencontrés, ne se confondent pas, ils conservent tous deux leur profil, en longeant le lac. Tantôt ils sont au sommet de la berge qui, minée depuis de longues années, a entraîné une partie du retranchement dans sa chute ; tantôt ils s'éloignent d'une centaine de pas pour ne pas contourner toutes les pointes de rochers qui avancent dans le lac ; tantôt au contraire ils les suivent. Mais toujours le *fossé de pierres* reste au nord du *grand fossé*. Après avoir dépassé le pont de Carassou, la grande vallée commence à se rétrécir, le sol s'exhausse et les eaux cessent de le couvrir ; c'est près de cette portion habitable que se trouvaient autrefois nombre de villages ; *Bourlac* était le plus important. La situation paraît une des plus agréables

du pays, si tant est que la nudité complète de ces contrées puisse permettre de lui appliquer cette épithète. Du moins le caractère de la vallée est plus imposant et moins triste à la vue. C'est près de l'emplacement de ce village que les deux fossés vont se séparer pour se retrouver à quatre kilomètres de Kustendjé et ne plus se quitter. Le *grand fossé* passe alors au nord, franchit la vallée à la hauteur de Bourlac, gagne la crête du plateau opposé à celui qu'il suivait précédemment et se dirige presque en droite ligne vers Kustendjé en laissant Alacapo au sud.

A quatre kilomètres de la mer le *petit fossé* vient croiser la *direction du grand fossé*.

Le *fossé de pierres* rejoint également le *grand fossé*; mais cette fois il reste au sud; il s'infléchit pour lui devenir parallèle, et tous deux aboutissent à la mer, à trois kilomètres au sud de Kustendjé, en conservant toujours leurs profils distincts.

Le profil du *petit fossé* est beaucoup moins accentué que celui du *grand fossé*. Il occupe une largeur de trente mètres environ.

Les formes ne sont jamais bien dessinées; les arêtes des fossés, le sommet du retranchement sont adoucis le plus ordinairement. On n'y voit plus le profil nettement défini du *grand fossé*; en bien des points il faut de l'attention pour le reconnaître.

Nous avons signalé déjà le fossé défensif, du

côté du sud ; cette disposition est d'une assez grande importance, et nous reviendrons plus loin sur l'explication qu'on peut en donner.

Nous avons dit que le *petit fossé* commençait seulement à paraître à quatre kilomètres du Danube, au-dessus d'Ienikeuy, lorsque le *grand fossé*, quittant le faite du plateau, allait par monts et par vaux gagner le lac Carassou.

Le *petit fossé* se maintient à peu près invariablement sur le faite du plateau, contourne les plus grandes ondulations, passe au sud des villages de Carakeuy et du nouveau Mourfatlar, traverse un des vallons secondaires de la grande vallée des lacs, en un point où elle est assez large à la hauteur du *vieux Mourfatlar*, coupe un second pli de terrain derrière Omourdcha, gagne alors le grand plateau de Kustendjé et atteint, en remontant vers le nord, le point de croisement que nous connaissons. La rencontre a lieu sous un angle assez aigu, mais ne fait dévier ni le grand fossé ni le petit, ce dernier conservant encore son fossé défensif au sud, vient aboutir à l'enceinte de la ville romaine et paraît protéger l'une des routes ou chemins couverts dont nous avons signalé l'existence près de Kustendjé.

Dans cette dernière partie de son parcours, le profil du *petit fossé* est moins épaté. Le retranchement est plus élevé : il atteint jusqu'à trois mètres, mais le fossé est toujours peu profond.

Il ne nous reste plus maintenant que le *fossé*

de pierres. C'est celui dont le tracé tient le moins compte des obstacles, il n'a suivi nulle part les plateaux. Il part du Danube à dix kilomètres au nord de Rassoïa et coupe perpendiculairement tous les plis du terrain qui aboutissent à la vallée des lacs Carassou. On ne le voit pas contourner les ravins ni les vallons. Quand il rencontre le *grand fossé*, il le force pour ainsi dire à suivre sa course vagabonde jusqu'à Bourlac. Alors le *grand fossé* va gagner le plateau qui domine Kustendjé et qui forme la séparation entre le Danube et la mer Noire, tandis que le *fossé de pierres* franchit le mamelon qui domine le *vieux Mourfatlar*, passe devant Omourdcha, descend au fond de la vallée, puis derrière *Hassandchia* commence à gravir la pente escarpée qui doit le ramener enfin sur le plateau.

Arrivé à peu de distance du point de croisement, on le voit s'infléchir pour devenir parallèle au *grand fossé* qu'il ne quitte plus jusqu'à la mer; l'intervalle entre les deux fossés est juste suffisant pour que leurs profils ne se confondent pas. (Voir fig. V.)

Les dimensions indiquées dans la coupe du *fossé de pierres* (fig. IV) se conservent d'une manière à peu près uniforme. Comme le *grand fossé* il se compose d'un épaulement en terre précédé d'un fossé défensif du côté du nord. De loin en loin on aperçoit quelques interruptions nécessitées par le passage des *arabas*, mais elles

sont loin de présenter la fréquence et le caractère des brèches du *grand fossé*.

Mais ce qui imprime au *fossé de pierres* une physionomie particulière, ce qui lui a fait donner son nom, ce sont les débris de maçonneries et les nombreuses pierres que l'on peut voir encore presque d'un bout à l'autre.

Près de Kustendjé, les fondations du mur en pierres existent encore; souvent une ou deux assises sont restées au-dessus du sol. L'épaisseur était deux mètres, quant à la hauteur il est impossible de s'en faire une idée; nulle part le mur ne dépasse le niveau des herbes; les pierres semées sur le talus du retranchement semblent indiquer que le travail n'a pas été terminé; à huit kilomètres de Kustendjé les pierres deviennent plus rares et on commence à voir les fondations en blocage. On n'a plus à sa disposition les belles pierres de taille arrachées aux édifices de l'ancienne Tomis, ces pierres sur lesquelles on voit encore les moulures de piédestaux et les denticules des corniches; ailleurs ce sont des bases de colonnes et quelques bas-reliefs.

Non loin du Danube l'herbe est encore semée de pierres, on voit de loin en loin quelques pierres de taille; elles sont peu nombreuses et semblent n'être là que pour accuser la continuité de l'ouvrage et les intentions bien arrêtées des constructeurs.

A la hauteur de Tcherná Voda, nous avons

même reconnu l'emplacement distinct d'une porte ménagée dans le fossé. Les pierres de taille limitaient de chaque côté les fondations subsistant encore et laissant un passage juste suffisant pour les chars.

Il nous semble difficile d'admettre que cette construction ait été achevée. Les barbares n'en auront pas laissé le temps aux colons romains. On peut suivre d'un bout à l'autre la dépression correspondant à l'emplacement des fondations. Mais aux deux extrémités le travail a été mené plus loin qu'au centre ; les approvisionnements ont été plus complets et la maçonnerie commencée. Peut-on supposer que les barbares se seront donné la peine de démolir un mur et d'en disperser les pierres ? Ils ont employé dans leurs cimetières, dans leurs villages, toutes celles qui pouvaient leur être de quelque utilité, et ont laissé le reste des matériaux à pied d'œuvre, n'attendant plus que l'ouvrier pour les mettre en place.

En nous arrêtant ici pour jeter un coup d'œil sur l'ensemble des trois fossés nous nous trouvons en face de questions difficiles à résoudre en l'absence de documents historiques. Les trois fossés ont-ils été construits pour former un système unique de défense ? Ont-ils été construits simultanément ? S'il n'en est pas ainsi, lequel a été exécuté le premier ?

Le fossé de pierres évidemment inachevé va

droit. Il suit le Danube jusqu'à Bourlac, sans tenir compte des ravins ni des obstacles, puis, après s'être éloigné du *grand fossé*, il s'en rapproche et s'infléchit comme pour suivre une ligne existant déjà.

Le *grand fossé*, en général, suit les plateaux, mais il est pour ainsi dire attiré vers le lac Carassou par la présence du *fossé de pierres*, avec lequel il franchit tous les ravins. A partir de Bourlac le tracé du *grand fossé* reprend son caractère et gagne la mer en suivant la faite qui domine la vallée d'Hassaudchya. Près du Danube, le *fossé de pierres* couvre une étendue de terrain que le *grand fossé* laisse sans défense. C'est une contrée coupée de ravins, inextricable par elle-même. Au contraire, près de Kustendjé, c'est le *grand fossé* seul qui couvre la belle et large vallée d'Hassaudchya, tandis que le *fossé de pierres* passe sur le plateau en arrière.

Considérons maintenant le *petit fossé*. Il se distingue tout d'abord des deux autres en ce sens que son fossé défensif est tourné vers le sud. On ne peut méconnaître qu'il soit en relation intime, immédiate, avec le *grand fossé*, postérieur même, puisqu'il vient aboutir à ce dernier à quatre kilomètres du Danube. Était-il destiné à compléter un système de défense reconnu insuffisant, ou faisait-il partie dès l'origine du système projeté?

S'il nous était permis d'exprimer à ce sujet

une opinion, nous pencherions à croire que les *trois fossés dits de Trajan* étaient destinés à former un système complet et unique de défense, qu'ils ont été projetés tous ensemble, sans qu'on ait pris beaucoup de soin pour le tracé fait à la hâte, et sans aucun moyen scientifique pour en assurer la régularité. Le *grand fossé* fut fait le premier et était la grande ligne de défense au nord. Il suit, comme principe de construction, les plateaux ou les larges vallées, il ne s'écarte de cette règle que pour s'appuyer sur le lac Carassou et dans ce cas il franchit les ravins, descendant et remontant les collines les plus escarpées jusqu'au moment où il va couvrir la vallée d'Ienikeuy et rejoindre le Danube. Le *fossé de pierres*, exécuté peu après, devait s'appuyer, comme le premier, sur la ligne des lacs Carassou. En dehors de cette ligne naturelle il s'éloigne du *grand fossé* pour faire comme une seconde barrière. Du côté du Danube, on ne voulait pas sacrifier la vallée d'Ienikeuy et on a couvert un pays entrecoupé de vallons et de ravins, qui était déjà une défense par lui-même et qu'on ne pouvait sans inconvénient laisser occuper par l'ennemi.

Du côté de Kustendjé le *grand fossé* occupait le plateau et le *fossé de pierres* a été placé en arrière pour le cas où le premier aurait été forcé. Près de Kustendjé les deux fossés se réunissent.

Les troupes étaient plus nombreuses ; ce n'é-

tait pas de ce côté que les barbares pouvaient se présenter.

Quant au *petit fossé*, il aurait été destiné à former sur les derrières des troupes une défense légère; son peu d'importance et le fossé défensif au sud semblent justifier cette interprétation. L'espace compris entre le *petit fossé* et les deux autres aurait formé comme un vaste camp retranché, d'où l'on pouvait se défendre contre les incursions du nord, et aussi contre une surprise venant sur les derrières des lignes. Mais la portion qui va depuis la rencontre des fossés jusqu'à l'enceinte de la ville antique de Kustendje, avec son fossé à l'intérieur, devient inexplicable dans cette hypothèse.

Tel est le système de défense comme nous croyons le comprendre : une levée en terre avec fossé défensif du côté de l'ennemi suivant toujours les plateaux, sauf circonstances exceptionnelles. C'est ce que nous avons pour le *grand fossé*, dont le tracé ne devient accidenté que pour s'adosser à la ligne des lacs. Le *petit fossé*, plus libre de ses allures, obéit à cette loi dans dans tout son parcours.

Dans ce système le *fossé de pierres* n'a pour ainsi dire point sa raison d'être; aussi devons-nous pour le rattacher à notre hypothèse de la simultanéité de construction, nous reporter aux traditions des Romains dans l'art de défendre les contrées qu'ils savaient menacées.

Le retranchement romain le plus considérable dont nous ayons connaissance est le mur dit *mur d'Agricola ou de Sévère*, qui sépare l'Angleterre de l'Écosse, allant de l'embouchure de la Tyne à celle de la Colway. Nous allons en donner une courte description et montrer comment le système de défense a été identiquement le même dans les deux pays, à quatre siècles d'intervalle ; comment le fossé de pierres et le fossé de terre étaient les deux éléments de la défense.

Les Romains avaient à se garder contre les invasions des Pictes venant du nord faire des incursions rapides : les légions romaines construisirent : 1° un retranchement en pierres avec fossé du côté du nord, c'est le *murus* ;

2° Un retranchement en terre au sud du précédent, le *vallum* ;

3° Des stations, châteaux, tours de garde et des routes.

Les deux retranchements sont presque en ligne droite d'une mer à l'autre, à travers l'isthme, sur une longueur de soixante-huit milles ; ils sont quelquefois très-rapprochés et parallèles, d'autres fois ils sont à un demi-mille de distance. Le retranchement en pierres franchit les collines et ne se détourne jamais devant les obstacles. Le *vallum* suit plus volontiers les vallées ; son tracé est moins hardi que le premier ; il doit répondre à d'autres besoins.

Le *vallum* s'arrête de chaque côté à trois milles avant le *murus*. La largeur du *murus* varie de six à neuf pieds et sa hauteur de sept à quinze, suivant l'état de conservation dans lequel il se trouve actuellement, et suivant aussi les lieux. De là l'opinion que le mur avait été construit simultanément d'un bout à l'autre et que chaque centurion en déterminait l'épaisseur à sa guise.

La face du nord du *murus* est continue, celle du midi porte de nombreuses coupures laissant un vide sur le parement de quatre à douze pouces de largeur. Sans doute c'étaient des témoins du travail des compagnies, comme les brèches que nous avons vues dans le *grand fossé de Trajan*.

Le fossé creusé au nord du mur peut se suivre sans interruption d'une mer à l'autre. Il existe encore là où le mur a disparu ; on l'a creusé dans les rochers les plus durs, grès et basalte, lorsque le tracé du mur venait rencontrer ces rochers à fleur de terre.

La largeur de ce fossé est toujours considérable ; elle varie de dix à douze mètres en gueules, avec huit mètres au plafond et trois mètres environ de profondeur.

Certains points ont été très-soignés, d'autres faits à la hâte ; l'ennemi était en face des travailleurs et sans doute ne leur a pas laissé entière liberté pour achever leur ouvrage.

Le *vallum* se compose de trois remparts en

terre et d'un fossé. L'un des épaulements est situé entre le mur et le fossé, le second sur l'arête du talus relève le niveau du sol par rapport au fond du fossé. Le troisième enfin est à quelque distance en arrière. La hauteur de ces levées en terre est de deux mètres cinquante à trois mètres; les dimensions du fossé sont en général moindres que celles du fossé en avant du murus. (V. fig. VI.)

Après avoir donné la description de ces deux fossés, *M. Cottenwod Brucc*, auquel nous avons emprunté les détails qui précèdent, discute les données historiques très-complètes qui se rapportent à la construction de ce retranchement romain.

Suivant lui le parallélisme à peu près complet des deux retranchements doit les faire regarder comme un ensemble de travaux de défense dont la conception est due à un seul homme. Ce serait donc comme un long camp retranché où pouvaient se loger les légions chargées de surveiller les barbares.

Les deux retranchements font partie d'un même système de défense, et il n'est pas douteux, d'après les inscriptions et les médailles, qu'on doive l'attribuer à l'empereur Adrien, qui vint en Bretagne vers l'an 120, 35 ans après le rappel d'Agriola. L'empereur auquel on a voulu en attribuer la construction, Sévère, n'aurait fait que réparer les travaux de défense et son nom

aurait été attaché à cet ouvrage dans la suite des temps.

Ce qui nous intéresse, dans cette discussion, c'est l'opinion si clairement émise que le retranchement en pierres forme avec le retranchement en terre un système unique de défense. Les colons romains qui habitaient entre le Danube et la mer Noire, ont suivi les principes établis en fait de fortification, depuis l'origine de l'empire, et ont apporté les pierres destinées à achever la construction d'un retranchement, sans lequel ils ne se croyaient pas en sûreté. Nous savons d'ailleurs comment les traditions pouvaient se perpétuer chez les Romains, où les légions et leurs chefs se déplaçaient du nord au midi et de l'est à l'ouest, avec une facilité qui nous surprend aujourd'hui. Souvent on voit le même homme jouer un rôle considérable en Espagne, puis dans le fond de l'Afrique et on le retrouve encore dans les provinces danubiennes.

Les camps retranchés adossés au grand fossé.

Pour compléter la description du fossé de Trajan, nous avons à signaler l'existence de camps retranchés de forme carrée ou rectangulaire, adossés au grand fossé du sud, à des distances constantes les uns des autres.

Sur les bords du Danube, à l'origine du grand

fossé, on voit un grand camp retranché de quatre cents mètres de longueur sur deux cents de largeur. Il se termine à la falaise au pied de laquelle coule le Danube. Les rochers à pic s'élèvent à une hauteur de trente à quarante mètres.

Quand on a dépassé le point de départ du *petit fossé*, à deux kilomètres environ, on trouve une série de camps retranchés. Ils sont rectangulaires et ont cent pas de large sur deux cents de long environ. L'intervalle qui les sépare est environ d'un kilomètre. Tous sont entourés de fossés peu profonds; la terre est rejetée à l'intérieur; ils devaient sans doute recevoir des palissades. La hauteur de ces parapets en terre est de un mètre à un mètre cinquante au-dessus du sol. L'ensemble du fossé et du parapet ne dépasse pas huit à dix mètres de largeur.

La forme de ces camps est très-régulière. Ils sont toujours accompagnés de ce qu'on pourrait appeler des pavillons, petits rectangles entourés de fossés absolument comme le camp retranché; leurs dimensions sont de dix mètres sur vingt environ. Quelquefois ils sont à l'intérieur du camp retranché, mais le plus souvent à l'extérieur et même à quelque distance. Ils sont du reste toujours adossés au *grand fossé* même; c'était sans doute l'emplacement des tentes des officiers commandant les détachements préposés à la garde du camp.

Quelques-uns de ces pavillons sont ornés aux

angles de petits tumulus de trois mètres de hauteur. Ils sont actuellement encore dans un état de conservation parfaite.

Tant que nous avons pu suivre le *grand fossé* avant d'arriver au lac Carassou, nous avons reconnu l'existence des camps retranchés à intervalles égaux.

A partir du moment où on atteint le lac Carassou jusqu'à Bourlac, il semble que les conditions de défense aient été changées, par suite même de la nature des lieux. On a quitté la crête du plateau pour s'adosser à la ligne des lacs, alors on trouve de distance en distance des camps retranchés circulaires, détachés du *grand fossé* et placés sur les points élevés, de manière à dominer la campagne environnante. Nous avons pu voir cinq de ces grands camps retranchés de deux cents mètres environ de diamètre. Les deux derniers dominent la grande vallée des lacs au point où le *grand fossé* la traverse en allant de *Bourlac* à *Alacapo*. Ils sont à mi-côte en arrière et semblent se regarder à un kilomètre de distance l'un de l'autre. Ils ont été munis de parapets en pierre, si l'on en juge par les débris semés sur l'enceinte très-accentuée qui les entoure.

A partir d'Alacapo recommence une série de camps retranchés rectangulaires adossés au *grand fossé*; leurs dimensions sont deux cents mètres de largeur sur quatre cents de longueur. L'intervalle entre deux fossés successifs est environ

seize cents mètres, ce qui fait deux mille mètres ou deux mille pas d'axe en axe de ces ouvrages. On en compte dix entre Alacapo et Kustendjé. Les trois premiers, les plus voisins d'Alacapo, ont encore en dehors le petit pavillon de dix mètres sur vingt ; les autres ne présentent plus cette particularité.

Quand on a dépassé le point de croisement des fossés, à quatre kilomètres de Kustendjé, le *grand fossé* et le *fossé de pierres* deviennent parallèles. Entre ce point et la mer il y a encore des camps retranchés ; d'après la position respective des deux fossés les camps sont adossés au *fossé de pierres*, et on leur a appliqué le même mode de défense ; ils ont été entourés d'un parapet en pierres.

Le premier présente une singularité que nous devons signaler, ce sont des appendices formant saillie de dix mètres sur l'alignement ordinaire de l'enceinte. Ces appendices ont six mètres de largeur et dix mètres de saillie, ils ont la forme de tours espacées de quarante en quarante mètres. Ce sont comme des bastions. Il n'en reste plus que les fondations comme sur toute la ligne de parapets.

Le dernier camp retranché venait s'appuyer à la mer et formait ainsi l'une des extrémités du grand ouvrage de défense dont nous avons voulu donner une idée.

Le mur d'Hadrien, en Angleterre, présente

aussi un système de camps adossés au retranchement du côté du sud. A des distances de quatre milles anglais (trois kilomètres) les uns des autres, sont les stations (*castra stativa*). Un mur en pierres de cinq pieds d'épaisseur, probablement renforcé de remparts en terre, environne une surface quadrangulaire de cent soixante à deux cents hectares.

Entre les stations, à quinze cents mètres environ les uns des autres, sont les camps (*castella*), bâtiments quadrangulaires de vingt à vingt-cinq mètres de côté. Enfin on trouve entre les camps quatre tours de garde carrées, de huit ou dix pieds de côté, dont les murs avaient trois pieds d'épaisseur.

Le retranchement romain connu en Allemagne sous le nom de *mur du diable*, reproduit dans son ensemble les dispositions du *fossé de Trajan* dans la Dobroudcha, et du mur d'Hadrien en Angleterre.

Il se compose d'un rempart en terre attribué à l'empereur Hadrien et d'un mur attribué à ses successeurs. Il s'étend sur une longueur de deux cents milles à travers la Franconie, entre les sources du Danube et Ratisbonne, franchissant les montagnes, les ravins, les marais tourbeux.

Au nord du rempart est un large fossé, au sud une route militaire défendue par des camps retranchés et des tours d'observation distancées de mille pas environ. Ces dernières étaient circu-

lares et non pas carrées comme celles du mur d'Hadrien.

Il nous resterait pour compléter la description, du *fossé de Trajan*, à en faire l'histoire, à rapporter l'époque de sa construction et à faire connaître le rôle qu'il a joué dans la résistance des Romains aux invasions des barbares.

Mais l'histoire est muette à ce sujet et il nous semble difficile d'admettre l'origine indiquée par la tradition. Lorsque Trajan vainqueur reportait les frontières de l'empire au delà du Danube jusqu'aux Carpathes, les Romains n'avaient sans doute pas encore senti le besoin d'élever un rempart pour se maintenir dans la Dobroudcha. Il faut sans doute pour en trouver l'origine ne pas remonter au delà des temps où les barbares purent fouler impunément le sol de l'empire.

Jusqu'à l'époque de Justinien, les peuples qui avaient passé le Danube avaient été appelés par les empereurs, ou avaient demandé des terres. Ainsi le fils d'Attila, Hernakh, avait été cantonné avec les Alains dans la petite Scythie. Le mouvement d'invasion était commencé ; l'empire plaçait des peuples barbares sur ses frontières pour les défendre ; c'est sans doute à ce moment que les colons romains construisirent le rempart auquel depuis on a donné le nom de *fossé de Trajan*.

Les historiens rapportent d'ailleurs (voir l'histoire des fils et successeurs d'Attila) que Justinien

fit élever de nombreux ouvrages de défense dans la petite Scythie. Ce serait donc à son règne ou tout au plus à celui de son successeur, que remonterait l'origine du grand ouvrage qui nous occupe. Sous le règne d'Héraclius toutes les provinces baignées par le Danube furent peuplées de barbares, Serbes, Slaves ou Bulgares, et il se forma de ce côté une sorte d'état d'équilibre. Ces provinces devinrent presque étrangères à l'empire, les historiens ne les mentionnent plus, et nous ne savons quel rôle a joué le *fossé de Trajan*. Mais sans doute que depuis le temps de Justinien, toutes les fois que deux armées se sont trouvées en présence sur le sol de la Dobroudcha, l'une d'elles s'est appuyée sur ce rempart, comme l'ont fait les Russes de nos jours, profitant, pour envahir ce pays maintenant dépeuplé, des ouvrages destinés à le protéger.

Barrière de la vallée de Caramantché.

Pour compléter le compte rendu des renseignements relatifs aux travaux exécutés par les Romains dans la Dobroudcha, nous signalerons le mur qui barrait la vallée de *Caramantché*, et les vestiges de la ville antique désignée sous le nom de *Judé* par les habitants du pays.

A deux kilomètres au nord de *Rassova*, en arrière des trois lignes de retranchements qui pro-

tégent la vallée d'*Ienikeur* se trouve une seconde vallée large de trois à quatre cents mètres et longue de quatre kilomètres. Elle est abritée contre les vents desséchants du sud, et n'a pas à redouter les inondations du Danube ; deux puits y sont creusés. Les bancs de rocher venant affleurer dans le voisinage peuvent fournir des matériaux de construction. La vallée de *Caramantché* est une des vallées les plus favorisées du pays ; aussi devait-on faire des sacrifices pour la défendre.

Les travaux de terrassements de la route à l'entrée de la vallée, près du Danube, ont mis à découvert les fondations d'un mur construit avec des blocs de pierres de taille. Presque toutes sont placées en boutisses et forment un mur de un mètre cinquante centimètres d'épaisseur. La largeur de la vallée est à peine de cent mètres au point où elle vient aboutir au Danube.

Ce moyen de défense était connu déjà dans d'autres contrées que l'on avait aussi à défendre contre les invasions des pirates. Certaines vallées de la Normandie, débouchant sur la mer de la Manche, étaient, dit-on, fermées également par des barrières en maçonnerie¹.

1. Un mur semblable existait certainement à Étretat, où la dénomination de *porte de la mer* subsistait il y a peu d'années. Les traces d'un mur ou *cran de Braneval*, dix kilomètres à l'ouest d'Étretat, se voient encore parfaitement aujourd'hui. (Note de M. l'ingénieur en chef Lalanne.)

Ruines près du village d'Adam-Kilisse.

A quinze kilomètres environ au sud de Rassova et à huit ou dix kilomètres du Danube, près du village d'Adam-Kilisse, on aperçoit au milieu d'un cirque, formé par des collines boisées, une enceinte ovale entourée d'un fossé profond et de murailles en ruines. C'est l'emplacement d'une ville dont le nom ancien est inconnu.

Le sol est semé de débris de construction ; de distance en distance on reconnaît le mur qui enveloppait la ville et on peut le suivre ; une porte est encore debout et se cache sous un massif de lierre. Une conduite d'eau amenait à la ville une source abondante. Elle est coupée maintenant au voisinage du village d'Adam-Kilisse. Des frises de marbre délicatement sculptées ont été creusées par les barbares, qui en ont fait des auges pour abreuver leurs bestiaux. Nous n'avons du reste rencontré ni inscriptions ni statues dans le voisinage, mais à un kilomètre environ de l'autre côté du village d'Adam-Kilisse, sur un plateau qui domine toute la vallée, se trouve un monument très-curieux. C'est un tumulus ou massif cylindrique en maçonnerie, terminé par une sorte de calotte sphérique. Tout le massif était autrefois garni d'un revêtement en pierres de taille. Elles ont été arrachées pour la plupart

et transportées dans les cimetières voisins. Quelques-unes sont restées au pied du monument : deux entre autres portent des bas-reliefs remarquables.

Le profil des personnages, leur pose, la forme de leurs vêtements rappellent les œuvres de la Rome impériale, mais le dessin est d'une incorrection qui accuse une main barbare. Ces pierres ont un mètre de longueur sur soixante de hauteur. Les personnages assis occupent la hauteur entière.

A la partie supérieure du monument on trouve une ouverture carrée de quatre-vingts centimètres de largeur, c'est l'entrée d'une sorte de puits maçonné en pierre de taille qui a encore actuellement deux mètres de profondeur. Notre guide prétendait avoir vu tirer de l'eau de ce puits dans sa jeunesse. Je ne sais ce qui peut avoir donné lieu à cette fable. Toute la partie supérieure est fort endommagée. Dans l'état actuel il a environ quinze mètres de hauteur et trente mètres de diamètre.

Dans les cimetières voisins, nous avons reconnu quelques débris de corniches, des pierres sculptées, portant des ornements imbriqués comme des écailles de poissons. Le nom donné à ce monument en turc est *cumbett* (tumulus) ou *Adam-Killsse* (tombeau de l'homme). On devrait donc voir un monument funéraire dans cette tour en maçonnerie, et l'ouverture signalée plus

haut correspondrait à la chambre où ont été déposés les restes du personnage considérable qui y fut enseveli. Nous n'avons pas d'autre donnée pour appuyer cette conjecture ; mais nous croyons qu'il y a eu dans le choix de la position, dans la hauteur donnée à ce monument une autre pensée : celle de la défense commune. Le cumbett est admirablement placé comme tour d'observation. Il s'élève au-dessus du plateau et la sentinelle, voyant de loin arriver les bandes de barbares, pouvait donner l'alarme à la cité qui se trouvait à un kilomètre environ au fond de la vallée et à soixante ou quatre-vingts mètres plus bas.

Les tumulus dans la Scythie.

Nous avons signalé ailleurs les tumulus en terre des environs de Kustendjé. Les Romains paraissent avoir emprunté ce mode de défense aux Grecs, qui eux-mêmes le tenaient des Scythes, chez lesquels les tumulus devaient avoir différentes destinations.

Nulle part les tumulus ne sont aussi nombreux que dans toute la contrée qu'ont parcourue les Scythes. Tout le midi de la Russie et la Crimée, la Dobroudcha jusqu'à Silistrie et Balchik, et les provinces danubiennes jusqu'à la hauteur de Caluras sont semés de ces élévations singu-

lières qui ont reçu dans le pays le nom de *Kourgane*.

Nul doute que ces amas de terre n'aient eu des destinations différentes; dans notre Europe occidentale nous sommes portés à les attribuer tous indistinctement aux Romains et à en faire les tombeaux de personnages marquants.

Dans les steppes de l'Orient on les voit s'aligner à l'horizon sans pouvoir les assujettir à une loi déterminée. M. l'ingénieur en chef Lalanne, dans un voyage au pays des Cosaques¹ a reconnu que les Kourganes occupaient en général les lignes de fautes qui séparaient les vallées successives.

Dans la Valachie et dans la Dobroudcha, cette loi ne paraît pas applicable. Il est vrai cependant que les tumulus occupent toujours les plateaux; mais ils sont distribués d'une manière irrégulière, tantôt dans les dépressions, tantôt sur les points découverts du plateau.

Nous avons vu comment à Kustendjé le plus élevé était un signal pour les navigateurs, comment d'autres paraissaient indiquer les directions à suivre pour les itinéraires.

D'autres encore ont certainement servi de sépulture; nombre de tumulus fouillés ont donné des mounaies, des bijoux, des armes et des ossements. La tradition du pays le confirme.

¹. *Annales des mines*, 3^e série, t. XVI, 1839.

Enfin, dans la Dobroudcha quelques-uns paraissent être en liaison immédiate avec le *fossé de Trajan*, ils auraient donc eu aussi pour but la défense du pays.

Le nombre de ces tumulus semés dans les steppes de la Valachie et la Dobroudcha frappe singulièrement l'imagination. C'est à l'horizon le seul mouvement de terre qui vienne interrompre une ligne uniforme : ce sont les seuls objets sur lesquels puisse se reposer l'œil. Au milieu de cet océan de verdure on ne voit jamais ou presque jamais l'excavation qui a dû fournir les terres nécessaires pour élever le tumulus, soit que le temps en ait fait disparaître les traces, soit que les hommes aient dès l'abord cherché à les effacer¹.

1. M. Lalanne faisait déjà cette remarque en 1839, et en concluait la haute antiquité des tumulus. (*Magasin pittoresque*, année 1839, p. 207.)

www.libtool.com.cn



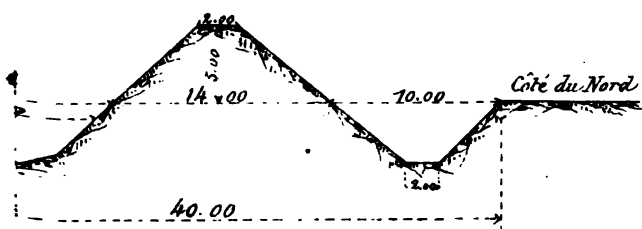
www.libtool.com.cn



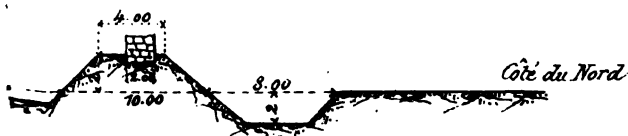
Romains

www.libtool.com.cn

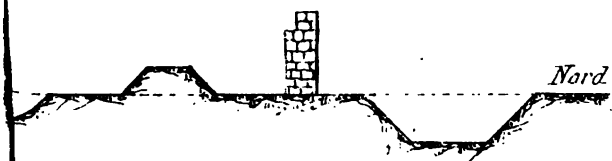
Le grand fossé près du Danube.



Le fossé de pierres.



Vallum et du Murus d'Hadrien
dans la Grande Bretagne.



www.libtool.com.cn



SÉPULTURES

DE

BLANCHE DE POPINCOURT

Femme de SIMON MORHIER, prévôt de Paris

ET DE

JEAN PLUYETTE

Principal du collège des Bons-Enfants-Saint-Victor, fondateur
des Bourses Pluyette, etc.

PLACÉES L'UNE ET L'AUTRE DANS L'ÉGLISE DU MESNIL-AUBRY
(Seine-et-Oise).

Par M. VALLET DE VIRIVILLE, membre résidant.

Lu à la Société des Antiquaires de France dans les séances des
14 novembre, 12 décembre 1860; 16 janvier, 13 février, 13,
20 mars, 17 avril et 8 mai 1861.

Au moment où l'un de nos confrères, M. H. Cocheris, prépare une nouvelle édition de l'*Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, la Société des Antiquaires voudra bien peut-être accueillir avec intérêt la présente communication.

Je commencerai par le monument consacré à Blanche de Popincourt.

I

MONUMENT TUMULAIRE DE BLANCHE DE POPINCOURT.

(Voy. la planche lithographiée jointe à ce Mémoire.)

Cette tombe, de très-grande dimension, subsiste, gravement endommagée, dans le collatéral droit, ou bas côté de l'église. Elle est placée au ras du sol, près l'entrée de la chapelle qui termine ce collatéral. Le monument consiste en une dalle tumulaire, formée de deux pierres calcaires de largeur égale, mais d'inégale longueur¹. La largeur est de 4 mètre 60 et la longueur totale de la dalle 3 mètres 40. Cette dalle présente un dessin gravé ou intaillé d'un remarquable travail.

La figure principale représente une dame, de grandeur naturelle (4^m,70), dans le costume élégant des premières années du quinzième siècle. Elle est vêtue d'une robe, juste au corsage, avec de longues manches, dont les plis accompagnent, presque jusqu'aux pieds, les plis de la jupe. Elle a les mains jointes; la tête reposait sur un coussin. La tête et les mains, comme on

1. La pierre inférieure, qui est la plus grande, mesure 2^m,26 de hauteur, et la seconde, qui complète le monument, 0^m,84.

en juge par d'autres parties analogues, étaient rapportées en marbre blanc. Malheureusement ces portions, les plus intéressantes de toute l'effigie, ont été enlevées ou détruites. Il ne reste plus que les contours des mains et un vague cartouche, formant le creux qui délimite l'emplacement du coussin. Sous les pieds, se voient deux petits chiens, dont l'un tient un os entre ses dents.

Une inscription funéraire règne sur les deux côtés longs de la dalle. L'écriture occupe la ligne médiane d'une bande, lisérée de deux listels et formant bordure. Chacune des deux bandes ou montants est interrompue, au milieu de sa hauteur, par deux écus en ogive, l'un à droite, l'autre à gauche, aux armes de la personne ensevelie. L'inscription, gravée en creux, porte sur des plaques étroites et longues, ou coussinets de marbre blanc. Cette inscription, presque intacte, est ainsi conçue :

Cy gist feue dame Blanche de Pouppaincourt, en son vivant dame du Mesnil-Aubery et de Spencourt¹; jadis femme de messire Symon Morhier, chevalier et seigneur de [Gilles?], prévost de Paris, qui trespassa le X^e jour de décembre mil cccc et vint deu[x]. Dieu ait l'âme d'elle. Amen.

1. Liencourt près Clermont (Oise).

Les armes, très-effacées, se composent d'une croix pleine, engreslée, cantonnée de coquilles et de roses ou quinte-feuilles de marbre blanc incrusté dans la pierre. Aux quatre extrémités se voient quatre disques ou cercles, semblablement incrustés de marbre blanc. Ces disques, aussi très-effacés, représentaient les quatre animaux ou symboles des évangélistes. Mais ici les figures ou inscriptions, s'il y en a jamais eu, sont complètement rasées par le temps et le frottement.

A la droite de Blanche de Popincourt, se dessine la figure d'un jeune garçon, haute de 70 centimètres. Il est représenté, comme la mère, dans toute sa hauteur, les mains jointes et vêtu d'une robe de seigneur, avec le ~~ceint~~, ou ceinture, très-bas placé, suivant la mode du quatorzième au quinzième siècle. La tête, les mains et la ceinture étaient incrustées de marbre blanc. On ne voit plus que la silhouette; je veux dire la plaque tout unie des mains et de la tête. A gauche de la mère, se remarque un deuxième enfant, tout petit, et qui mesure en hauteur 46 centimètres. Cet enfant, dont la face était jadis incrustée de marbre blanc et posée sur un petit coussin, est emmaillotté de langes. Il est en outre enveloppé de bandelettes, qui se nouent sur le devant, à la hauteur des chevilles du nouveau-né.

Blanche de Popincourt est placée sous un dais, gravé en creux, "de" l'ornementation la

plus splendide et d'un style déjà *flamboyant*. Au-dessus de sa tête, s'arrondit un arc ou voussure en accolade, qui retombe à droite et à gauche sur un rinceau richement sculpté et accompagné de listels. Entre l'accolade et le coussin de la tête, des retombées de dais et des fenestrelles ogivales décorent en perspective le creux ou ciel de l'édicule. A droite et à gauche de la dame, dans l'espace compris entre celle-ci et les bandes montantes ou bordures d'encadrement, des pinacles gravés s'élèvent en se superposant l'un à l'autre. De distance en distance, ces pinacles alternent avec de petites figures qui les surmontent et qui ont 20 centimètres de hauteur. Dans l'une d'elles, mieux conservée que les autres, on distingue un clerc, élégamment drapé, qui porte à la main la croix processionnelle. Un autre paraît tenir un livre. Au-dessus du dais est un intervalle, compris entre cet édicule et l'extrémité supérieure de la dalle. Dans cet espace, diverses figurines en pied, analogues aux précédentes, représentent, je crois, des saints et des saintes. Elles se groupent de manière à remplir une bande horizontale. Cette partie, d'une élégance exquise, est malheureusement très-confuse et tellement fruste, que l'œil le plus perçant ne peut qu'à grand-peine suivre les traits à une distance très-rapprochée de la pierre. Encore quelques années et le frottement des pieds en aura effacé jusqu'aux

derniers délinéaments. Le groupe se termine par une figure médiane; c'est un ange, aux ailes à demi repliées, qui couronne la composition. L'auteur de cette page, sculptée ou gravée sur la pierre, a voulu figurer, suivant l'usage, l'âme de la personne inhumée, ou de Blanche de Popincourt, triomphante dans le ciel.

Après cette description sommaire, je réunirai quelques renseignements historiques relatifs à la personne dont ce monument rappelle le souvenir.

Blanche de Popincourt portait un nom aujourd'hui encore bien connu dans l'édilité ou topographie parisienne. Son père s'appelait Jean de Popincourt. Issu (d'après Blanchard et

1. Jean de Popincourt, ou Poupaincourt, s'appelait ainsi à cause du fief ou village de Popincourt, qui subsiste aujourd'hui, avec soixante-neuf habitants, canton de Roye, département de la Somme. — La famille de Popincourt était établie à Roye, et Jean y fut inhumé (Blanchard.)

La rue de Popincourt, à Paris, s'étend de la rue de la Roquette à celle de Ménilmontant. Elle a ensuite donné sa dénomination à la rue neuve, au marché, puis au quartier Popincourt. « La rue de Popincourt doit son nom (ainsi s'exprime Jaillot) à Jean de Popincourt, premier président du parlement de Paris, sous Charles VI, dont la maison de campagne y était située. On en bâtit successivement aux environs plusieurs autres, qui formèrent un petit hameau. Ce hameau prit le nom de Popincourt (et par abrégé Pin-court). Vers la fin du règne de Louis XIII, il fut réuni au faubourg Saint-Antoine. Cette maison est mentionnée dans l'histoire de Charles IX. C'était là que les protestants tenaient leurs assemblées. Les registres de la ville nous ap-

Soliers), d'une illustre famille de Picardie, Jean I. de Popincourt, chevalier, fut successivement conseiller, puis troisième président, puis enfin premier président du parlement de Paris. Après une longue carrière, entièrement parcourue dans la magistrature, il parvint ainsi, le 14 avril 1400, au poste le plus éminent de cette compagnie. Jean I. mourut trois ans après, le 24 mai 1403.

Jean I. de Popincourt, seigneur de Messy, de Marchais et de Carcellon, eut de Perrenelle, sa femme, une fille et un fils. Cette fille, qui paraît avoir pris naissance vers 1380, fut Blanche de

premier que, le 24 avril 1562, le connétable de Montmorency s'y transporta et fit brûler les bancs et la chaire du ministère. (*Recherches sur Paris*, 1782, in-8, t. III, *Quartier Saint-Antoine*, p. 107, 108.)

1. *Éloges des premiers présidents, etc., du parlement*, Paris, 1645, in-fol., p. 19 et 20. On lit dans le journal de Nicolas de Baye, greffier civil du parlement : « Die xxi maii « coest ij^o (alias 1403), decessit Dominus Johannes de Popincourt, miles et primus presideus in parlamento, qui « notabiliter presidebat et magnum fructum in curia fecisset « si vixisset et contentus fuisset; sed ad majora hanelabat « (anhelabat); ad cancellarium forsam, licet sibi sufficere « debuisset. Hic ex excoicatione decessit, ut dicitur, quam « receperat in diebus Trecensibus (les grands jours ou assises « annuelles de Troyes), preterito anno, Trevis, eo tunc, quo « licet uxoratus fuisset, dicunt ipsam fornicasse. Etatis erat « tempore mortis .lx., annorum vel eo circiter. » Ms. Dupuy, n^o 266, fol. 45 et 47. Je dois la communication de cette note à l'obligeance de mon confrère M. Boutanic.

Popincourt. Elle épousa, en premières noccs, Thibaut de Mezeray ou Messeren, chevalier, « et par le contrat de mariage, son père et son aieul lui donnèrent 16.000 écus de dot, pour acheter héritage. » Blanche, d'après le document que nous suivons, n'eut point de postérité de cette première alliance. Elle devint en secondes noccs la femme de Simon Morhier¹, personnage assez marquant du quinzième siècle. Nous consacrerons plus loin à S. Morhier une notice spéciale.

Le frère de Blanche fut Jean II de Popincourt, seigneur de *Lyencourt*, après sa sœur, et de Sarcelles, près le Mesnil-Aubry. « Il donna

1. Généalogie très-succincte du dix-septième siècle environ; cabinet des titres de la Bibliothèque impériale. Le 5 septembre 1404, Thibaut de Mézeray, mari de Blanche, plaidait contre la veuve de Jean I^{er}, pour la succession du président. Blanche avait emporté les joyaux, qui lui venaient de sa mère. Jean I^{er}, à son décès, était sans doute remarié. Direction générale des Archives : X. X., 10 092, f^o 87 et suiv. (Communiqué par M. Boutaric.) Th. de Mézeray, en 1400 et 1403, était général des finances. (*Mémoires sur les privilèges des Trésoriers*, 1745, in-4, p. 8.)

2. Cette généalogie donne à Blanche pour deuxième et dernier mari « Charles de Pintalier, écuyer, lequel fit hommage de ses fiefs au seigneur de Montmorency, le 11 mai 1426. » Mais il y a évidemment ici une erreur. Le même document dit que *Béatrix* de Popincourt, sœur de Jean I^{er}, « fut femme de N.... le Morhier. » Le généalogiste, sans aucun doute, a attribué à *Béatrix* le mari de *Blanche* et réciproquement.

aveu du fief de la Bobelière, étant à Sarcelles, le 8 décembre 1426. » Jean II exerça la magistrature après son père et continua sa postérité. Il eut pour fils Jean III de Popincourt, successivement conseiller au parlement en 1455, substitut du procureur général en 1456, président des comptes en 1459, ambassadeur en Angleterre, président du parlement sous Louis XI, et qui mourut enfin le 25 mai 1480.

Jean III de Popincourt n'eut qu'une fille, nommée Claudine. Celle-ci épousa, en 1468, Jean du Plessis, chevalier, seigneur de Perrigny. Elle lui porta en dot la terre des Liancourt (Voy. ci-dessus, page 264, note). La lignée des du Plessis finit elle-même par une fille, Jeanne-Charlotte du Plessis fut mariée, en 1659, à François VII, duc de la Rochefoucauld, tige des la Rochefoucauld-Liancourt.

Suivant Lhermite et Blanchard, qui reproduisent dans leur ouvrage les armes du premier

1. Documents cités. Varin, *Archiv. de Reims*, t. VII, p. 767. Épitaphes de Paris, ms. fr., 4613, p. 365. Jean II eut aussi une fille, comme l'atteste l'article suivant extrait des *comptes ordinaires de la prévôté de Paris*. « Vente de cens, 1448 : M^{re} Guillaume de la Haye, conseiller du roy et son avocat au Châtelet, et damoiselle Marie de Popincourt, sa femme, pour une rente sur une maison scise rue de la Tisseranderie, qui fut à messire Jean Popincourt, chevalier. » (Sauval, *Antiquités de Paris*, 1724, in-fol., t. III, p. 345.)

2. *Dictionnaire géographique de l'abbé Expilly*, au mot *Liancourt*.

président, Jean II, portoit d'argent à la croix dentelée de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent. » L'auteur de la généalogie manuscrite, en rapportant l'acte du 8 décembre 1426, ajoute que « le sceau de Jean II, apposé à cet acte, est une croix dentelée, cantonnée de quatre besans. » D'après ce rapprochement, il y a lieu de penser que la croix engreslée de gueules, en champ d'argent, constituait le fond des armoiries des Popincourt. Quant aux autres pièces, elles paraissent avoir varié, comme des brisures, et l'écu de Blanche peut avoir été cantonné de roses blanches, ainsi que j'ai cru le voir sur la dalle, très-fruste, du Mesnil-Aubry.

On remarque, à côté de la mère, l'effigie des deux enfants, qui ne figurent pas dans l'inscription funéraire. Ce silence concorde avec celui du généalogiste, qui ne mentionne pas non plus de postérité, à la suite des deux unions contractées par Blanche de Popincourt. On ne peut douter cependant que ces effigies ne représentent deux enfants morts en bas âge, nés l'un et l'autre, selon toute vraisemblance, du mariage de Blanche avec le prévôt de Paris. Le plus petit, représenté à droite, paraît n'avoir que peu vécu. Blanche de Popincourt serait donc morte en couches. Cette circonstance offre un des termes principaux qui nous ont guidé, pour calculer par conjecture, l'époque à laquelle nous supposons qu'elle-même prit naissance.

L'usage de représenter de très-jeunes enfants dans les tableaux votifs ou funéraires est assez fréquent, au moyen âge, pour qu'il soit inutile de le constater. La Société, toutefois, me permettra d'appuyer la réalité de cet usage sur un seul exemple spécial et qui présente en lui-même quelque intérêt, au point de vue de l'iconographie.

Il existe au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, sous le numéro 1179 du fonds latin, un livre d'heures, qui me fournira le spécimen auquel il vient d'être fait allusion. Ce manuscrit est orné de miniatures datées de Tours 1475 et qui pourraient bien être sorties de l'atelier de Fouquet. Je serais disposé à en juger ainsi d'après le style de ces images ¹. L'une d'elles, placée en tête du manuscrit, occupe les deux pages du livre ouvert et offre à l'observateur un curieux tableau. On y voit le père et la mère accompagnés de six enfants. Parmi les derniers, se remarque un tout petit enfant placé à côté de la mère. Celui-ci est emmaillotté de bandes, comme dans la figure ou composition gravée qui recouvre les restes de Blanche de Popincourt. Une notice écrite à la suite de la

1. L'exécution de ces vignettes est, en général, assez médiocre. Néanmoins la manière dont les fonds aériens sont traités (voy. notamment le *saint Sébastien*, feuil. 164 v°), me semble attester l'école de Fouquet.

miniature, sur les premiers feuillets du livre d'heures, contient les renseignements ci-après reproduits : « En l'honneur et révérence de nostre Sauveur.... et de tous les saints et saintes de paradis, a esté fait et compillé cest présent livre, pour souvenance de Jehanne.... en son vivant femme de Macé Prestesaille, et aussi pour mémoire et souvenance des enfans que lad. Jehanne a eus et conceuz durant le temps dudit mariage.... » Et plus loin (fol. 13) : « Le samedy 21^e jour de novembre 1474, la dite Jehanne eut ung fils, au dit lieu de l'Ange.... qui ne vesquit que environ demye heure; et ce soir mesme elle décéda et furent ensépulturez le lendemain, jour de dimenche, en une fousse en l'église de S. Saturnin de Tours, près ses feux père et mère. »

Blanche de Popincourt, selon toute apparence, avait acheté, des 16 000 écus que ses parents lui constituèrent pour acquérir héritage, les terres et seigneuries de Mesnil-Aubry et de Liancourt. Ces biens, en effet, après son décès, au lieu de passer à son époux, furent dévolus, comme des propres, aux héritiers naturels de Blanche et retournèrent à la famille de Popincourt.

6 DE FRANCE

Planche 1

www.libtool.com.cn



partenant a la Société

MORTE EN 1422 ,

www.libtool.com.cn



II

NOTICE SUR SIMON MORHIER.

Simon Morhier ou Le Morhier appartenait à une famille ancienne et historique du pays chartrain. Il était fils d'Étienne Morhier, chevalier, seigneur de Villiers-le-Morhier, près Nogent-le-Roi, et de Gauchère la Vernière¹.

Thiphaine Morhier, sa sœur, épousa Baudouin de Brichanteau (fief qui relevait de Villiers-le-Morhier). Le fils de Baudouin, vassal et neveu de Simon, s'associa à la carrière militaire de son oncle. De ce Baudouin sont descendus les barons de Brichanteau, marquis de Nangis, célèbres au dix-septième siècle².

Simon Morhier, chevalier, fut d'abord seigneur de Gilles³, et s'attacha de bonne heure au parti bourguignon. Il épousa, vraisemblablement vers 1410, Blanche de Popincourt, alors veuve d'un premier mariage. Le 1^{er} décembre 1422, Simon Morhier fut institué prévôt de Paris pour le roi d'Angleterre Henri VI. Il se fit le même jour recevoir comme tel au parlement et prêta serment

1. E. de Lépinos, *Histoire de Chartres*, table, au mot *Morhier*. Chronique de Jean Chartier, t. I, p. 223.

2. Anselme, t. VII, p. 889, 890.

3. Vey, ci-dessus, p. 261, inscription de Blanche.

au roi anglais entre les mains du régent, duc de Bedford¹.

Peu de jours après cette nomination, le prévôt de Paris était veuf, comme on l'a vu ci-dessus. Blanche de Popincourt étant morte, ses héritiers vendirent le Mesnil-Aubry à Simon Morhier. Le prévôt devint ainsi à son tour seigneur du Mesnil et garda cette terre durant plusieurs années. Des considérations politiques se mêlèrent à cette transaction. Henri VI, roi de France et d'Angleterre, facilita la vente, en faisant remise au nouveau seigneur, du droit de quint ou 5^e denier. Les lettres du roi, qui prononcent cette décharge, sont datées du 1^{er} octobre 1424. Henri VI y déclare que le droit d'octroyer ce don lui appartient, comme suzerain, par suite de la confiscation faite sur les enfants de feu le vicomte d'Assy, dont le Mesnil-Aubry relevait. En effet, Jeanne de Nelle, veuve en 1416 de Guy, vicomte d'Assy, seigneur dominant du Mesnil-Aubry, s'était remariée à Eustache de Conflans, seigneur de Chamery, qui tenait le parti de Charles VII².

1. *Histoire de Chartres*, t. II, p. 76. *Journal de Paris*, édition Labarre; *Mémoires de Bourgogne*, t. I, p. 91. Félibien, t. IV, p. 589. Il succéda, comme prévôt de Paris, à Simon de Champluisant, qui, en sortant de cette charge, fut nommé président au parlement. On voit par ce rapprochement le rang qu'un prévôt de Paris occupait dans la hiérarchie des fonctions publiques.

2. Lebeuf, t. V, p. 388. Sauval, *Antiquités de Paris*, t. III,

A l'époque où Simon Morhier fut nommé garde de la prévôté de Paris, Henri V et Charles VI venaient de mourir. Le régent, duc de Bedford, inaugurait, sous les auspices d'une minorité, la difficile carrière d'un gouvernement en pays conquis. Importante et délicate dans tous les temps, la charge de prévôt de Paris fut particulièrement entourée d'écueils et de périls durant la période où elle eut Simon Morhier pour titulaire. Son administration le contraignit à une lutte perpétuelle. A l'intérieur de cette grande ville, le sentiment national, soutenu par les agents politiques de Charles VII, se manifesta, durant tout le cours de cette période, par des conspirations sans cesse renouvelées. Le jeune roi Henri VI venait à peine d'être proclamé, que déjà une nouvelle trame s'ourdissait à Paris contre les dominateurs étrangers. Le prévôt de la capitale fut changé à cette occasion, et c'est ainsi que S. Morhier entra dans la charge qu'il

p. 330. Anselme, 1712, t. I, p. 528, C. « On trouve dans les registres du parlement, appelés registres du conseil, du 23 juillet 1430, une mention du même Simon Morhier, seigneur du Mesnil. Il y est dit que certains particuliers, nommés Thibauld Regnart et Guill. Maupilier, étoient logés en ces temps de guerres intestines dans l'église du lieu, depuis sept ou huit mois. Simon Morhier, qualifié de prévôt de Paris dans ce registre, les obligea de venir en son logis pour le garder ou de payer ceux qui le gardoient, s'ils vouloient sauver leurs bleds au mois d'août suivant. » (Lebeuf, *ibid.*)

avait à remplir. A l'extérieur, Paris fut continuellement le point de mire d'invasions ou d'attaques militaires. Cet état de choses ne cessa que lorsque enfin le roi de France Charles VII reprit possession de sa capitale¹.

Les talents militaires de Simon Morhier le firent employer, par le gouvernement anglais, dans plusieurs expéditions contre les partisans de Charles VII. En 1423, « bien peu devant Noël (25 décembre, dit le *Journal de Paris*, improprement appelé journal d'un bourgeois), fut reprise Compiègne par les Armagnacs. Et avec ce, prindrent très grand foison de blés, qu'on amenoit à Paris, du pays de Picardie. Et tantost que les nouvelles furent sceues à Paris, le prévôt de Paris y mena grand foison de gens de Paris, pour les assiéger. Mais il ne fit chose dont on doie parler, que gaster finances et donner peine aux pauvres gens². »

L'administration civile de ce magistrat paraît avoir été marquée par des actes d'une grande importance pour l'ordre et la police de la ville. Une ordonnance royale, rendue au nom d'Henri VI, le 5 août 1424, prescrivit de nouveaux errements à suivre, touchant l'administration de la justice au tribunal du Châtelet. Cette

1. *Histoire de Charles VII et de son époque*, 1861, in-8, t. I, p. 367.

2. Édition du *Panthéon*, p. 664 a.

ordonnance fut renouvelée en mai 1425. En conséquence de cet édit, Simon Morhier publia, comme prévôt, un règlement destiné à en assurer l'exécution. Le texte de ces trois documents, qui nous a été conservé, offre des détails étendus et très-curieux sur l'histoire de la justice, sur l'état des mœurs au quinzième siècle, et sur l'occupation de la capitale par les Anglais¹.

Le 29 novembre 1425, Simon Morhier, chevalier, *seigneur de Villiers*, publia des lettres du roi relatives au métier des tisserands de soie de la capitale. Ce titre de seigneur de Villiers nous fait présumer qu'à cette date Étienne Morhier, son père, était mort, et que Simon lui avait succédé dans cette seigneurie².

« La première semaine de janvier 1425 (1426 n. s., dit encore le *Journal*), vint un grant planté à Paris de laboureurs, pour larrons-brigands, qui estoient entour, à douze, seize, vingt lieues de Paris environ. Et faisoient tant de maux que nul ne le diroit. Et si, n'avoient point d'aveu et nul estendard, et estoient pauvres gentilshommes qui ainsi devenoient larrons de jour et de nuit. Quand le prévost ouit la plainte, si print la compagnée de la soixantaine

1. *Ordonnances*, XIII, 89 et 108. Registres bannières du Châtelet, collection Lamoignon, aux Archives de la préfecture de police; série des *Ordonnances des rois de France*, *passim*; registre *Doulx-sire*, feuillet 85 (même dépôt).

2. *Ordonnances*, t. XIII, p. 108.

d'arbalétriers et d'archers, et les mena hastivement où on lui avoit dit que ces larrons repo-
soient. Et tant fit qu'en moins de huit jours, ils
en prindrent plus de deux cents; et les envoya
en diverses prisons, ès bonnes villes dont plus
près estoit. Et le mercredi, neuvième jour dud.
mois de janvier, en admena à Paris deux char-
retées des plus gros, et n'estoient que vingt ou
environ¹. »

Sauval, dans ses *Preuves des Antiquités de Pa-
ris*, nous a laissé des extraits fort précieux, mais
malheureusement très-succincts, des comptes
ordinaires de la prévôté de cette ville, du qua-
torzième au seizième siècle. Le passage suivant,
quoique sans date, paraît se rapporter à l'an 1426
environ. Il contient quelques renseignements
confus, mais intéressants, touchant Simon Mo-
rhier. Voici la reproduction textuelle de ce pas-
sage :

« Messire Simon Morhier, chevalier, seigneur
de Villiers et garde de la prévosté de Paris. Est
fait mention que le roi lui avoit donné les terres
de Joigny et de Marueil² qui lui estoient de nulle
valeur et pour raison de quoy il avoit procès en
parlement; que le roy lui avoit retranché la
somme de mille livres que ses prédécesseurs
prévosts de Paris avoient chacun an, outre leurs

1. *Panthéon*, p. 669 b.

2. Sans doute Jagny et Marieil près le Mesnil-Aubry.

gages ordinaires; qu'il a fait plusieurs lointains et dangereux voyages, par ordre du conseil du roy, tant en Aragon¹, comme ailleurs, où il avoit esté détroussé, sans en avoir receu aucune récompense². »

En 1427, Simon Morhier accompagna les comtes de Warwick et de Suffolk au siège de Montargis. Cousinot de Montreuil, auteur de la *Chronique de la Pucelle*, raconte en ces termes le sort qui lui advint dans cette campagne.

« Un certain jour, dit-il, y eust fait une saillie où fut prins un de ceux de la garnison, lequel avoit autrefois esté du party du duc de Bourgogne. Et pour se délivrer, il dit aux Anglois que s'ils le vouloient laisser aller, qu'il luy sembloit bien qu'il trouveroit moyen de leur bailler le château, par un lieu dont il avoit la garde quand il y estoit. Et entr'autres le dit à messire Simon Morhier, un chevalier françois, et leur montra par dehors la manière et le lieu. Les Anglois advisèrent que la chose estoit bien faisable, et fut prins le jour et l'heure, puis ils le laissèrent aller. Il entra dedans la place, et aussitôt qu'il y fut, il dit au capitaine pour le roi, tout ce qu'il avoit dit et fait. Lequel en fut bien joyeux; car

1. L'Aragon et la Castille étaient deux puissances alliées de Charles VII. Les gouvernements anglais et français se disputaient cette alliance. *Hist. de Charles VII*, etc., t. I, p. 391.

2. Sauval, t. III, p. 233.

il lui sembloit bien que, par ce moyen, il en pourroit prendre et accabler. Les Anglois et Bourguignons vinrent au jour assigné et furent diligents de dresser leurs eschelles; puis entrèrent dedens. Mais aussitost qu'ils estoient entrez, on les prenoit et désarmoit-on. Entre les autres, le susdit messire Simon y entra et fut prins¹. »

Le prévôt de Paris, toutefois, ne tarda point à recouvrer sa liberté. Le 24 juin 1428, un grand gala fut donné au Louvre par le duc et la duchesse de Bedford. Le prévôt de Paris prit part à ce festin avec les autres autorités de la capitale².

Au mois de février 1429, le duc de Bedford envoya de Paris un convoi de subsistances, accompagné de plusieurs milliers d'hommes, à Orléans. Ce convoi était destiné à ravitailler les Anglais, alors occupés au siège mémorable de cette ville. Il devait pénétrer par la Beauce jusqu'à sa destination. Simon Morhier, en sa qualité de Beauceron, connaissait le pays à parcourir. Il fut adjoint à Sir John Falstalf, pour la conduite de l'expédition. Simon Morhier était assisté du sire de Brichanteau son neveu, et commandait l'artillerie anglaise. Tous deux prirent part à la journée dite des harengs qui eut pour les Français une issue funeste³.

1. Édition de 1839, in-16, p. 244.

2. *Journal de Paris, Panthéon*, p. 676 a.

3. Ms. fr., 1968, fol. 145; Jean Chartier, t. I, p. 62;

Mais bientôt la fortune changea de face. Jeanne Darc avait ramené la victoire sous les drapeaux de Charles VII. Le 26 août 1429, l'héroïne était aux portes de la capitale : le gouvernement, inquiet, réunit ses principaux fonctionnaires dans une grande cérémonie. Le prévôt de Paris et les autres autorités y renouvelèrent, par-devant le régent, duc de Bedford, le serment qu'ils avaient prêté pour l'observation du traité de Troyes. Peu de temps après, eut lieu l'attaque des troupes royales, devant la porte Saint-Honoré. Simon Morhier, de concert avec le capitaine anglais, présida aux opérations de la défense¹.

On sait par quelles fatales circonstances la Pucelle fut obligée de quitter le champ de bataille, au moment où, selon toute apparence, elle allait rendre à Charles VII sa capitale. Lorsque la libératrice se fut éloignée, les Anglais profitèrent de l'expérience qu'ils venaient de faire, pour augmenter la sécurité matérielle de cette grande ville, au point de vue militaire. Simon Morhier, dans un acte authentique du 29 juillet 1430, se qualifie « capitaine de la *forteresse nouvellement ordonnée estre faicte à Saint-Denis en France.* » Il y donne quittance de 74 francs, pour les

Monstrelet, *Panthéon*, p. 598; Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. II, p. 80.

1. Quicherat, *Procès de la Pucelle*, t. IV, p. 434; Monstreuil, p. 332; J. Chartier, *ibid.*, p. 407.

gages d'un homme d'armes et de cinq hommes de trait, à 6 francs par homme et par mois, préposés à la garde de ladite forteresse, et comprenant un espace de six semaines¹.

« Le lundi 11^e jour d'aoust 1431, » le prévôt de Paris, à ce que nous apprend Le Féron, « mua son tiltre et adjousta : seigneur de Houdan et de Tou^e en Champagne². » Simon Morhier, en effet, fut gratifié de ces deux nouvelles seigneuries, par le gouvernement anglais, en reconnaissance de ses services. La terre de Houdan (Seine-et-Oise) se trouvait dans la mouvance du comté de Montfort-l'Amaury, et relevait par là du duché de Bretagne. Au commencement du quinzième siècle, elle fit retour au duc Jean VI, par droit d'aubainage. Puis elle tomba au pouvoir des Anglais, et c'est ainsi qu'elle fut donnée au prévôt de Paris. Mais les troupes de Charles VII reconquirent cette place. Le roi en fit don, de son côté, à Giraud de la Pallière, Gascon, l'un de ses capitaines; puis au neveu de celui-ci, nommé Arnald ou Arnaud Guilhelm. Houdan

1. Cabinet des titres, dossier *Morhier*.

2. Probablement *le Thour*, village des Ardennes (Champagne), arrondissement et à vingt-cinq kilomètres de Rethel, canton d'Asfeld. (Voy. Giraud de Saint-Fargeau, *Dictionnaire géographique*, où se trouvent quelques mots de notice sur ce village.)

3. *Catalogue des connétables.... et prévôts de Paris*, 1555, in-4, p. 14.

retourna enfin de nouveau, en 1449, au duc de Bretagne¹.

Quant à la terre du Thour, située en Champagne, cette province, après l'expédition du sacre, ne tarda pas à rentrer tout entière sous l'autorité de Charles VII. Il résulte de ces circonstances que Simon Morhier, vraisemblablement, tira peu de profit des deux seigneuries qu'il devait à la gratitude ou à la libéralité du roi d'Angleterre.

Henri VI, âgé de dix ans, vint, en 1434, prendre possession personnelle de la couronne de France. Le 31 décembre, il tint à cet effet une séance solennelle du parlement, pour recevoir l'hommage des principaux dignitaires du royaume. Simon Morhier prit part à cette solennité².

Peu de temps après, le prévôt de Paris trouva l'occasion de témoigner son zèle dans une campagne, que le journal déjà cité nous fait connaître en ces termes. « *Item*, le 1^{er} mai 1432, fut fait le seigneur de l'Isle Adam maréchal de France, et ceste sepmaine on alla assiéger Lagny. Et pour ce que le prévost de Paris estoit sage homme, il fut ordonné à garder vers Chartres et le cuyda reprendre par l'aide de aucuns qui de-

1. Acte du 10 juin 1458; pièce de procédure, dossier Morhier.

2. Félibien, *Histoire de Paris*, t. IV, p. 893.

dans estoient, mais on advisa leurs volontés, dont ils furent morts honteusement et faillit le prévost à son intencion par cette cause¹. »

Le 3 septembre 1432, une nouvelle conspiration venait de se révéler contre le gouvernement anglais. L'abbesse de Saint-Antoine des Champs était compromise dans cette affaire. Ce même jour, le prévôt de Paris, assisté de son lieutenant criminel, se rendit au sein du parlement séant en conseil. Tous deux vinrent prendre les ordres de la cour, pour savoir la ligne de conduite qu'ils devaient suivre à l'égard de cette dame².

Simon Morhier, en 1434, était capitaine de Monthéry pour les Anglais³.

Charles VII, au mois d'avril 1436, investit de nouveau la capitale. Simon Morhier, dans cette dernière épreuve, se montra fermement attaché au parti politique qu'il avait embrassé. Le seigneur de Brichanteau, son neveu, était capitaine de Saint-Denis pour les Anglais. Le prévôt de Paris comptait alors parmi les membres du grand

1, Le journal ajoute, p. 697, que « dans les premiers jours de juin, Gilles de Clamecy fut commis à la garde de la prévôté jusqu'au retour du prévôt. » Chartres avait été repris par Charles VII le 12 avril précédent. Voy. J. Chartier, in-16, t. I, p. 142; Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. II, p. 81-86.

2. Félibien, *Histoire de Paris*, t. IV, p. 594. Nous ignorons la suite de l'événement.

3. Sauval, *Antiquités de Paris*, t. III, p. 591.

conseil. Le 15 mars, en cette double qualité, il renouvela son serment de fidélité envers Henri VI. Simon Morhier fut chargé, comme par le passé, de défendre Paris contre les troupes françaises¹.

Au jour du combat, le chancelier pour les Anglais, évêque de Térouanne, qui présidait à la défense, divisa ses troupes en trois corps. L'une de ces divisions, placée sous les ordres du chancelier, était commandée par le prévôt. Elle fut envoyée à l'un des postes les plus périlleux. Le journal nous instruit encore de la conduite tenue par Simon Morhier dans cette circonstance.

« Et pour ce que les Anglois, dit-il, craignoient moult le quartier des Halles, y fut envoyé le prévost à toute son armée, et en allant trouva un sien compère, un très-bon marchand, nommé Le Vasseur, qui lui dit : « Monsieur mon com-
« père, ayez pitié de nous; car je vous promets
« qu'il convient à ceste fois faire la paix, ou nous
« sommes tous destruits. — Comment, dit-il,
« traistre, es-tu tourné? » Et sans plus riens dire,
le fiert de son espée par le travers du visage,
dont il cheut, et après le fit tuer par ses gens. »

Cependant le connétable de Richemont triompha de cette résistance, et pénétra au sein de la

1. J. Chartier, p. 183, 222, 226; Félibien, p. 596, 597.

capitale, où il fit reconnaître l'autorité de Charles VII¹.

Reculant pied à pied, le prévôt de Paris se replia d'abord à la Bastille. Il se porta ensuite au pont de Charenton, qu'il essaya de disputer aux soldats du roi de France. Simon Morhier échoua de nouveau dans cet effort. Ses propres gens d'armes le firent prisonnier et le livrèrent à Denis de Chailly, chevalier, bailli de Meaux, célèbre capitaine français. En même temps, la nouvelle des succès remportés par les troupes du roi Charles se propageait parmi les derniers défenseurs de la domination anglaise. La mule du prévôt fut menée à Saint-Denis, en témoignage de la défaite que ce chef de guerre venait d'éprouver à Charenton. Le sire de Brichanteau aperçut cette mule du haut de la tour du Velin ou du Venin, dont il était capitaine. A cette vue, le neveu du prévôt alla se jeter dans les fossés de la place, pour gagner, par cette voie, une issue désespérée. « Mais, ajoute le religieux de Saint-Denis, il ne put échapper qu'il ne fust tué des bonnes gens des villages circonvoisins, lesquelz il avoit détruits, tant de boute-feux comme de pilleries. Et fut rapporté tout mort, puis apporté enterrer à l'Ostel-Dieu². »

1. *Journal de Paris*, p. 706, 707; J. Chartier, p. 483, 222, 226; Félibien, p. 596, 597.

2. (L'Hôtel-Dieu de Saint-Denis.) J. Chartier, p. 227.

Simon Morhier, depuis son veuvage, avait épousé Jeanne de Lagny, fille de Jean de *Lagny* et de Pierre de *Marigny*, noms connus et historiques du parti bourguignon. Jeanne de Lagny mourut avant 1436, laissant, comme Blanche de Popincourt, deux jeunes enfants, issus de ce deuxième mariage. Le prévôt de Paris fit élever à sa seconde femme un tombeau dans l'église Saint-Honoré, où lui-même devait avoir sa sépulture¹.

Ce tombeau, surmonté d'une statue funéraire couchée, se voyait encore au commencement du dix-huitième siècle, à gauche de l'autel. L'inscription qui régnait autour du monument était ainsi conçue : « Ci gist noble dame madame Jeanne de Lagny, jadis femme de haut et puissant seigneur monseigneur Simon Morhier, chevalier, seigneur de Villiers et de [Thour²] en Champagne, conseiller du roy nostre sire et garde de la prévosté de Paris ; laquelle trespassa le 31^e jour de juillet l'an de grace....³. Priez Dieu pour son âme. Amen⁴. »

Les enfants mineurs du prévôt étaient une fille

1. Acte du 26 janvier 1461 (anc. style), dossier *Morhier*. Un Lagny était en 1401 conseiller général des aides pour le roi. (Cabinet des titres, dossier *Nesson*.)

2. Ce mot manque.

3. La date de l'année manque....

4. Ms. Gaignières, 4615 français, *Épitaphes de Paris*, page 1646.

nommée ~~Isabeau~~ et un fils appelé Jean. Le 28 avril 1436, un conseil de famille, composé de parents et d'amis, s'assembla au Châtelet. Jean II de Popincourt faisait partie de cette réunion, ainsi que les tuteurs et curateurs des enfants. Simon Morhier fut autorisé par ce conseil à vendre la terre du « Mesnil-Aubry, qui avoit appartenu à feu dame Blanche de Popincourt, avec la terre et seigneurie de Montanglant, pour payer la délivrance dudit Simon, prisonnier du seigneur de Chailly. » L'acte qui vient d'être analysé fut ratifié par les tuteurs et curateurs le 27 juin 1437. L'abbé Lebeuf nous apprend de son côté, d'après les mémoires de la chambre des comptes, que « vers l'an 1437, la terre du Mesnil-Aubry cessa d'appartenir à Simon Morhier et fut donnée par le roi Charles VII à Regnaud Guillein, » ou mieux sans aucun doute *Arnaud Guilhem*, dont nous avons parlé¹.

Le prévôt de Paris, après avoir partagé la fortune du gouvernement anglais durant sa prospérité, le suivit encore dans ses revers. Le 8 juillet 1437, il était gouverneur de Dreux, pour Henri VI. Refoulé en Normandie, ainsi que les vaincus, Simon alla bientôt s'établir à Rouen. Le 17 septembre 1438, S. Morhier, « chevalier, conseiller du roy nostre sire et trésorier de France

1. Ci-dessus, page 280. Dossier *Morhier*, pièce citée; *Histoire du diocèse de Paris*, p. 388.

en Normandie, » ~~il~~ commandait « vingt lances à cheval et cent quatre vingt quatre archers, prins des gens vivants sur le pays qui ne sont d'aucunes retenues. » Cette troupe devait aider, sous les ordres de « monsieur de Faucomberge¹, à l'advitaillement des villes et forteresses de Meaulx, Creil et Pontoise. » Elle devait aussi « faire guerre aux adversaires en l'Isle de France². »

Simon Morhier prit part à l'expédition qui vient d'être indiquée. Il avait sous ses ordres « Guillaume Fforsted, escuier, maistre des ordonnances et artillerie du roi nostre sire en Normandie. » C'est ainsi que les Anglais désignaient le commandant militaire appelé chez nous grand maître de l'artillerie. Par une quittance en date du 22 octobre 1438, le trésorier de France et de Normandie légalise une dépense de 10 fr. faite par Fforsted, son subordonné³.

Une autre pièce analogue, du 6 novembre 1438, nous apprend que Simon Morhier, comme gouverneur général des finances, avait une garde « de trois hommes d'armes à cheval, sa personne

1. Lord Falconbridge.

2. Doss. *Morhier*. « On tient, dit le Féron, que S. Morhier fut *grand mattre de France*, et par ce moyen délaissa l'office de prévost de Paris. Je n'en ay rien veu par escript. » (*Loc. cit.*) Le Féron paraît confondre ici Morhier avec T. Duchatel, prévôt de Paris, puis grand maître de l'hôtel de Charles VII.

3. Dossier *Morhier*; original sur parchemin.

en ce comprise, et quatorze archers de retenue ordinaire, pour l'accompagner au conduit de ses finances¹. »

L'ancien prévôt de Paris ne tarda point, avons-nous dit, de se fixer à Rouen. On lit en effet dans les registres du tabellionage de cette ville, que, le 12 décembre 1439, « noble homme Symon Morhier, chevalier, seigneur de Villiers, de Hodenc (Houdan), du Tour en Champagne et conseiller du roy, acheta, sur la paroisse de Saint-Godard, une maison avec jardin, » qui fut appelée depuis l'*Hôtel du Jardin*².

Le trésorier de Normandie avait, dans cet hôtel, un oratoire ou chapelle privée. Durant le cours de la même année ou environ, il obtint gratis de l'archevêché l'autorisation de faire célébrer (la messe?) et de marier dans cette chapelle³.

1. Archives de la Seine-Inférieure : *Documents relatifs à l'occupation anglaise*. Je dois la connaissance de cette pièce et de plusieurs autres alléguées ci-après, sous cette forme : *Arch. S. I.*, à l'obligeance toute particulière de M. de Beaurepaire, archiviste de ce département, ancien élève de l'école des chartes.

2. *Arch. S. I.*

3. On lit dans le registre du secrétariat de l'archevêché de Rouen, de la Saint-Michel (29 septembre) 1439, à la date correspondante 1440 : « *Recepta gratiarum, videlicet pro celebrando et desponsando in oratorio*. Pro licentia celebrandi et desponsandi in oratorio concessa domino Simoni Morhier, militi, preposito Parisiensi, — nihil. » (*Arch. S. I.*)

Déjà antérieurement, il avait fixé sa résidence dans cette ville, où il exerçait une autorité considérable. Le *Journal de Paris* semble avoir poursuivi l'ancien prévôt d'une attention et même d'une animosité spéciales. Sous la date de février 1439, il s'exprime en ces termes : « *Item*, en cestui temps, avoit si cher temps à Rouen, que le septier de bien pauvre bled coustoit dix francs et tous vivres au prix. Et trouvoit-on tous les jours enmy les rues, des petits enfants morts que les chiens mangeoient, ou les porcs. Et tout, par la cruauté de l'archevesque¹, qui estoit homme plein de sang, et avec lui prévost qui avoit esté de Paris, messire Simon Morhier, qui élevé leur a tant de maletôtes, que nul ne pouvoit vivre en la cité de Rouen, s'il n'estoit à eux ou se il n'estoit moult riche auparavant ; ainsi estoit gouverné². »

En 1440 et 1441, Simon Morhier accompagna les seigneurs de Talbot, de Falconbridge et de Scales. Il servit aux sièges d'Harfleur, de Louviers et de Conches en Normandie³.

A cette époque, le conseiller du roi d'Angleterre recevait mille livres par an, à raison de ses seules fonctions de conseiller. Nous sommes instruit de ce fait, par diverses quittances, et

1. Louis de Luxembourg.

2. *Journal de Paris*, p. 714.

3. Arch. S., I.

notamment par un acte du 21 juillet 1441, scellé de son sceau, en cire rouge. Cette pièce et plusieurs autres portent en outre sa signature autographe et originale : S[ymon] Morhier. La maison de ce personnage était tenue sans doute sur un pied assez considérable. Nous en jugeons ainsi d'après divers indices. Telles sont, par

Signature de Simon Morhier, prévôt de Paris (1441).

exemple, plusieurs autres quittances, où l'on voit que le gouverneur des finances prenait au grenier royal de Rouen, sans payer le droit du fisc, jusqu'à deux minots de sel de cuisine à la fois, pour sa consommation et à des intervalles assez rapprochés¹.

Le sceau de cire rouge pendu à l'acte du 21 juillet 1441, présente un écu penché, chargé d'une fasce et de six coquilles en orle. Supports : un lion et une licorne. Le heaume qui surmonte

1. Arch. S. I. Dossier *Morhier*, 1441, janvier 14; 1442,

l'écu a pour cimier un vase, ou hanap ? dans lequel sont placées deux grandes plumes. Cette dernière particularité n'est peut-être point indifférente au point de vue de l'archéologie héraldique. En effet, ces plumes rappellent identiquement, par leur forme, celles qui, depuis le



Sceau de Simon Morhier (1441).

quatorzième siècle, figurent, en nombre variable, parmi les signes extérieurs, dans le blason des princes anglais, ou des membres de la famille royale. Ce genre de pièces, que nous nommons *cimier*, s'appelait en Angleterre et s'appelle encore du nom français de *cognizance* (congnais-

février 13; novembre 19. — Aux termes des Ordonnances, chaque maître général des monnaies avait droit, de coutume, à un *septier* de sel par an sans gabeller, c'est-à-dire sans payer de taxe; et le clerc des monnaies, à une *mine*. (*Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 358.)

sance, signe de distinction ou de *reconnaissance*). Or, en Angleterre, aujourd'hui encore, le cimier joue, héraldiquement, un rôle plus étendu qu'il ne l'a jamais fait en France. Le cimier se porte souvent seul et tient lieu, à lui seul, de l'écu, comme marque distinctive des familles. En voyant sur le heaume de Simon Morhier les plumes royales d'Angleterre, on se demande si ces ornements n'avaient pas été l'objet d'une concession légale, octroyée à l'éminent fonctionnaire, pour prix de ses fidèles services. Au surplus, nous n'insistons point sur cette simple conjecture. Les plumes, en effet, se rencontrent également en France, parmi les innombrables ornements employés au quinzième siècle, à titre de cimiers.

La légende du sceau, légèrement mutilée, est celle-ci :

S.(cel) [de Sy]mon sengn[eur de Villi]ers le
Morhier t[ré]sorier de Norma[ndie].

Le 11 février 1442 (n. s.), Simon Morhier, « trésorier et général gouverneur des finances du roy nostre sire en France et en Normandie, » mande à P. Baille, receveur général, de payer à messire Thomas Hoo, chevalier, et à J. Stanlawe, écuyer, trésorier de Normandie, la somme de 750 francs. Cette allocation était destinée à défrayer ces deux personnages « pour un voyage, qu'ils vont faire en Angleterre par mandement

du roy. » Thomas Hoo remplissait alors la haute fonction de chancelier en France et en Normandie, pour le roi d'Angleterre¹.

Peu de jours après, un autre acte original nous montre Simon Morhier remplissant les mêmes emplois. Charles VII, en 1441, avait assiégé Pontoise, et finit par recouvrer cette place. Le gouvernement anglais, pour approvisionner de vivres les assiégés, avait mis en adjudication des fournitures de vivres. Le 16 février 1442, Simon Morhier fait payer 822 * t. à Jacob Bernardin. Celui-ci avait fourni « trente-quatre muys et trois septiers de farine dans la saison d'été 1441,... par marché fait à raison de 24 * t. par muid². »

De 1442 à 1446, nous retrouvons ailleurs notre personnage chargé des mêmes offices auprès du gouvernement britannique. Au mois de mars 1447, des conférences s'ouvrirent à Verneuil, au Perche, entre les ambassadeurs de France et ceux d'Angleterre, pour régler les différends relatifs à l'inobservation des trêves. Simon Morhier partit de Rouen le 4 mars et se joignit, le même jour, à Pont de l'Arche, avec Adam Moleyns, évêque de Chichester, *privé-scel* d'Angleterre et chef de l'ambassade. La réunion des diplomates des deux nations se tint à Verneuil, le 15, en présence et avec le concours de Simon Morhier. Elle eut

1. Dossier *Morhier*.

2. Dossier *Morhier*.

pour résultat la conclusion de nouvelles trêves, qui devaient expirer en 1449. Simon Morhier était de retour à Rouen le 19, et reçut pour sa part 66 fr., à titre d'indemnité¹.

Le 25 février 1449, Simon Morhier fut pris dans une escarmouche par les Français à Torcy-le-Grand et de là conduit à Dieppe. Mais il paraît que bientôt et sur les réclamations du duc de Somerset, gouverneur, il recouvra sa liberté. Enfin, le 24 mars 1449 (n. s.), le gouverneur général des finances habitait toujours Rouen. Il se trouvait en son hôtel du *Jardin* à la date indiquée. Le même jour, il y reçut l'évêque d'Avranches, l'archevêque de Rouen et le duc de Somerset, régent de France. Dans cette assemblée, qui paraît avoir été un véritable conseil, le duc de Somerset annonça aux membres de la réunion que François l'Aragonais était sur le point d'attaquer Fougères².

Ce même jour, en effet, François de Surrienne, dit l'Aragonais, capitaine au service de l'Angleterre et chevalier de la Jarretière, s'empara de la ville de Fougères en Bretagne. Charles VII n'attendait qu'une occasion pour déployer sa bannière. Cette violente atteinte aux trêves ju-

1. Arch. S. I. Ms. de la Bibliothèque impériale, 9037, 7, Baluze, fol. 82.

2. Stevenson, *Wars of Henry VI in France*, 1861, 8vo, t. I, p. 229, 236 et 236. *Mémoires de Thomas Basin*, t. IV, p. 339.

rées lui fournit *un casus belli* des plus légitimes. La guerre fut déclarée très-promptement et les hostilités commencèrent, le 15 mai 1449, par la prise de Pont-de-l'Arche. Le 22 août 1450, la Normandie tout entière était reconquise¹.

Un an plus tard, eut lieu le recouvrement de la Guyenne, et les Anglais furent définitivement expulsés du territoire français. Au commencement de 1454, ces étrangers, de toutes leurs anciennes conquêtes, ne possédaient plus en France que Calais. Cette ville demeura en leur pouvoir jusqu'au seizième siècle.

Le passage de Thomas Basin allégué ci-dessus est le document le plus récent que nous connaissons et qui se rapporte d'une manière directe et précise à Simon Morhier. Nous ignorons si, fidèle à son passé, l'ex-prévôt de Paris suivit les Anglais en Guyenne, après le recouvrement de la Normandie, et s'il les accompagna en Angleterre après l'affranchissement de la Guyenne. Un dernier témoignage semblerait indiquer que Simon Morhier vint terminer ses jours à Paris, redevenu la capitale du légitime roi de France. Il paraît du moins constant que ses dépouilles mortelles y trouvèrent le dernier asile. La date de sa mort ne nous est pas positivement connue. Dans un acte authentique du 7 mars 1456 (n. s.) Jean Morhier, fils de Simon, est qualifié seigneur de

1. Jean Chartier, t. II, p. 60 et suiv.

France; levée sur les lieux par les soins d'Antoine Le Flamand, son arrière-neveu et cousin, en 1765. »

L'estampe de Ransonnette est un simple trait, comme il convenait à une pierre plate et intaillée. On voit, dès la première inspection de cette pièce, que la tombe, en 1765, était déjà mutilée gravement, surtout dans sa partie supérieure. Le commencement de l'inscription funéraire et les sujets gravés qui décoraient cette partie avaient dès lors disparu, effacés, entre autres causes¹, durant le cours de nombreuses générations, par le frottement des pieds des fidèles ou des visiteurs de l'église. La dalle tumulaire, dans son ensemble, avait été brisée, comme par la chute ou le choc violent de corps lourds, en six morceaux distincts, mais sans lacune, et qui demeuraient juxtaposées. Cette circonstance, très-bien exprimée par la gravure, semble être une garantie de la consciencieuse exactitude du dessinateur. Cependant, la manière dont certains accessoires sont rendus, laisse beaucoup à désirer pour les exigences modernes d'un archéologue. Ainsi les rinceaux, les figurines, les pinacles et les clochetons, qui entouraient le personnage, ont subi des altérations visibles et qui sentent le dix-huitième siècle. Une autre erreur plus sen-

1. Nous reviendrons particulièrement sur ce point, ci-après, p. 300.

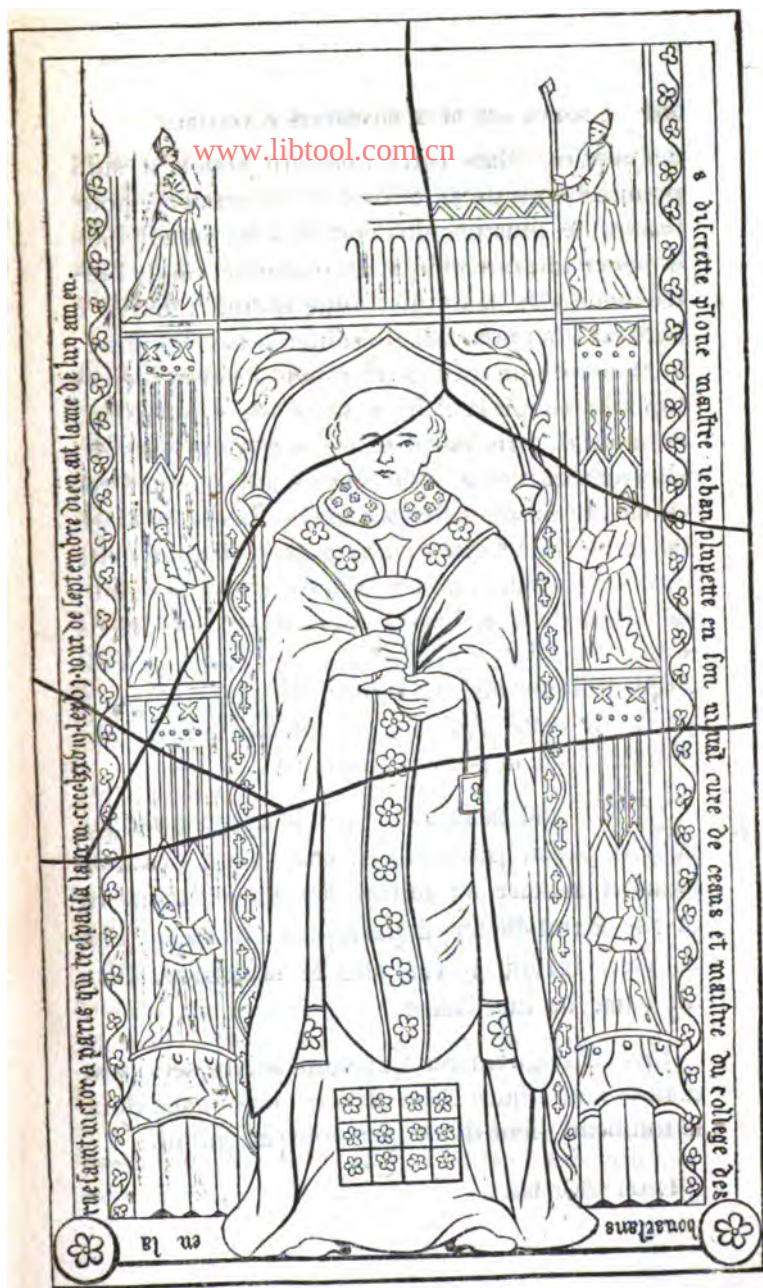
sible a été commise par le graveur de 1765. Il a placé dans le bas de son dessin, entre les pieds de Jean Pluyette, un écusson semé de : *Ne m'oubliez mie*, et qu'il a cru être le blason de ce personnage. Mais c'est là une méprise incontestable, et qui s'explique aisément par l'état déjà très-fruste où se trouvait sans doute la dalle tumulaire dès la fin du dernier siècle. La forme donnée ou prêtée à l'écu dans sa ligne inférieure, par l'artiste de 1765, était en usage au dix-huitième siècle, mais non que je sache, au quinzième, et constitue un évident anachronisme. En comparant la tombe de Pluyette avec divers monuments analogues, dont l'original ou le dessin nous sont restés, on reconnaît sans peine la cause de cette erreur. Le graveur de 1765 a pris pour un écusson le *parement* carré ou orfroi qui décorait, au quinzième siècle, le bas de l'aube des prélats ou bénéficiaires. Cette rectification, au surplus, peut se vérifier (et nous n'avons point négligé de le faire) sur la pierre originale, qui subsiste encore, de la sépulture de Jean Pluyette. On y distingue, avec peine il est vrai, mais avec certitude, une pièce d'ornement carré et non un écu d'armoiries ¹.

1. La fleur de l'orfroi, *Ne m'oubliez mie*, se reproduit sur la chasuble, sur l'étole et sur le manipule de Jean Pluyette. On la retrouve encore sur les disques répétés aux angles de la dalle. Il existe à la direction générale des Archives un recueil de gravures et de dessins, intitulé : *Tombes et Épi-*

Quoi qu'il en soit, et telle qu'elle est, cette estampe nous paraît offrir un véritable intérêt. Le lecteur trouvera jointe à cet article une planche qui reproduit l'estampe de Ransonnette, avec la correction ou restitution du parement ci-dessus indiqué. (Voy. p. 299.)

Nous avons dit que le commencement de la légende tumulaire manque dans la gravure, comme il manquait en 1765, selon toute apparence, dans l'original. Mais il est facile de restituer, au moins pour le sens, cette formule. La révolution de 1789 et années suivantes n'a point ajouté de dommage spécial, en ce qui concerne la tombe de Jean Pluyette, à l'action destructive

tiâphes de Notre-Dame de Paris, LL 488 bis. On voit, au folio 93 de ce recueil, un dessin qui représente la tombe de Jean Tudert, doyen de Paris, mort en 1439, évêque nommé de Châlons-sur-Marne. La même fleur de ne m'oubliez mie ou quintefeilles, se retrouve sur l'orfroi du prélat, sur sa chasuble, son étole, son manipule, exactement comme dans la tombe de Jean Pluyette. Nous ferons toutefois cette remarque, ou ce rapprochement, applicable à l'évêque nommé de Châlons-sur-Marne. En 1437, le roi voulut récompenser les arbalétriers de Châlons-sur-Marne des bons services qu'il en avait reçus au siège de Montereau. Par lettres du 17 octobre de cette même année, Charles VII autorisa la confrérie ou corporation que formaient ces arbalétriers, à porter désormais dans leur habillement les couleurs royales ! « A savoir leurs robes ou tuniques de drap vermeil, et sur l'un des quartiers, blanc et vert, avec une fleur de ne m'oubliez mie par dessus. » (Voy. Barbat, *Histoire de Châlons-sur-Marne*, 1860, in-4, t. I, p. 113, 114.)



Dalle tumulaire de Jean Pluyette.

des siècles. Mais cette dernière action a suffi pour achever de détériorer le monument, pour rendre de plus en plus confuses les entailles de la pierre et pour effacer du souvenir, ou de l'intelligence des habitants, toute notion relative à l'intérêt que pourrait présenter cette sépulture. Par suite d'une telle indifférence, les cinq pierres supérieures de la dalle ont été jetées au rebut, *retournées*, brisées ou enlevées comme gravats. La sixième, plus grande que les autres, a été retaillée et rajustée ailleurs dans un raccommodage du pavé de l'église. Nous allons rétablir cette inscription telle que devait la présenter le monument dans son intégrité. Les mots entre crochets sont ceux qui nous semblent devoir être suppléés. Nous indiquerons, au moyen de parenthèses, la partie de cette légende qui subsiste encore aujourd'hui sur la pierre conservée.

[† Cy gist honorable¹ et] discrète personne maistre Jehan Pluyette, en son vivant (curé de créans et maistre du college des Bons Enfans en la rue Saint-Victor, à Paris, qui) trespassa l'an m. cccc. lxxviii, le xvi^e jour de septembre. Dieu ait l'âme de luy. Amen.

Les renseignements qui vont suivre serviront maintenant à faire connaître le personnage dont le tombeau vient d'occuper notre attention.

1. Ou vénérable.

Jean Pluyette, à n'en point douter, était natif de Fontenay-en-France¹, village dans lequel les descendants de sa famille subsistent encore de nos jours. Ses parents, c'est-à-dire ses frères et alliés, exerçaient la profession de *marchands* ou de *laboureurs*, double dénomination qui, je crois, doit s'appliquer exclusivement à la culture de la terre et à la vente des produits agricoles. La date de sa naissance, d'après les actes de sa vie, nous paraît devoir être fixée vers l'an 1410 ou 1415. Au quinzième siècle, des traditions anciennes et des institutions spéciales ouvraient à de jeunes enfants, heureusement doués, quelle que fût d'ailleurs leur naissance ou leur condition, la carrière des lettres et de l'église. Aidé ou non de son propre patrimoine, Jean Pluyette vint faire ses études à l'Université de Paris.

Le 7 avril 1441, déjà maître ès arts, il fut élu procureur de la nation de France et réélu en mars 1446. Le 23 juin 1442, il parvint aux honneurs du rectorat, qu'il obtint une seconde fois le 23 mars 1448. Jean Pluyette avait été associé en 1442, comme théologien, à la compagnie des maîtres, dans le collège royal de Navarre. Charles VII, par lettres données à Tours le 22 septembre 1450, nomma proviseur de Navarre Jean Pluyette, prêtre et bachelier en théologie, *pietatis*

1. Ou Fontenay-lès-Louvres (Seine-et-Oise); à une petite lieue du Mesnil-Aubry. Les territoires des deux communes ou paroisses sont limitrophes.

et meritorum suorum intuitu, en remplacement d'Étienne de Clamenges¹.

Le proviseur de Navarre, semblable au fonctionnaire désigné de nos jours sous le titre d'*économe*, était chargé de pourvoir à tout le matériel et aux dépenses du collège. Il justifiait de sa gestion devant les trésoriers du roi en la chambre des comptes, qui exerçaient, au nom de la couronne, la surintendance de cette administration.

Jean Pluyette figure de nouveau en 1452, sur les tableaux que nous a laissés Jean Launoy, parmi les théologiens du collège royal. Mais en 1460, sous la date du 18 avril, un document authentique mentionne Étienne Paquot comme étant alors proviseur de Navarre. Ce fut apparemment entre ces deux termes, 1452 et 1460, que Jean Pluyette quitta le collège de Navarre, pour devenir maître ou principal des Bons-Enfants-Saint-Victor².

Le 31 décembre 1449, Jean Pluyette fut nommé *chapelain de la nation de France*; c'était l'un des bénéfices électifs dévolus à l'Université. Puis il succéda, le 21 février 1463, à Jacques Bernard,

1. Launoi *Historia collegii Navarræ*, t. I, p. 164, 210-2. Bulaeus, *Histor. Univ. paris.*, t. V, p. 895. *Histoire de l'instruction publique*, p. 386. Suivant du Boulay, Pluyette était déjà proviseur (sans doute par intérim) en mars 1446.

2. Launoy, t. I, p. 176 et *passim*. Du Boulay, Lebeuf, *loc. cit.*

comme chapelain de la chapelle de *Savoisy*, fondation qui rappelait un épisode célèbre dans les annales de la grande école parisienne¹.

Ce fut aussi de 1450 à 1463, au plus tard, que Jean Pluyette devint curé du Mesnil-Aubry. Car on a vu qu'en 1450, il était désigné sous le simple titre de prêtre; et, d'autre part, un document qui se réfère à 1475 nous apprend que Jean Pluyette avait joui de cette cure *pendant long temps*. Jean Pluyette, néanmoins, conserva durant toute sa vie sa résidence principale et presque continue au sein de la capitale. Le 8 juin 1475, il se démit de sa cure du Mesnil-Aubry, mais il en conserva les honneurs et le titre. Vers le même temps, selon toute apparence, il résigna également sa charge de principal des Bons-Enfants entre les mains de Louis de Beaumont, évêque de Paris (depuis 1472), à qui appartenait la nomination de cette charge. Il est probable que Jean Pluyette exerçait encore, comme principal, en 1474. L'ordonnance de Louis XI contre les Nominaux, rendue le 1^{er} mars de cette année, le mentionne effectivement parmi les maîtres de la nation de France, alors régents de la Faculté des arts. Jean, par ce même acte, est nommé parmi les commissaires royaux chargés d'exécuter l'édit. Il eut pour successeur, comme principal, son neveu, Nicolas Pluyette, qui remplissait à la mort de Jean, cette

1. Du Boulay, *ibid.*

fonction, mais Jean conserva aussi jusqu'à son dernier jour le titre de maître ou principal du collège des Bons-Enfants-Saint-Victor¹.

En quittant la cure du Mesnil-Aubry, que son âge probablement ne lui permettait plus de visiter assez assidûment, Jean Pluyette devint curé de Saint-Germain le Vieux, paroisse de la cité, érigée dès le sixième siècle comme baptistère. Au quinzième siècle, cette église, située dans la rue du Marché-Neuf, était une des quatre filles de Notre-Dame, et la collation de cette cure appartenait à l'Université. Le 12 avril 1476, Jean Pluyette fonda, moyennant le don et legs de vingt-quatre arpents de terre labourable, une messe basse à perpétuité, en son honneur, dans l'église de Saint-Aquilin de Fontenay².

Le 5 septembre 1478, le curé honoraire du Mesnil-Aubry fonda également dans cette paroisse une messe de Notre-Dame, qui devait être célébrée tous les samedis en la chapelle de Sainte-Anne. Il y choisit en outre sa sépulture « au long du maître autel, à l'endroit où le prêtre fait son lavabo. » A cet effet, Jean Pluyette légua à

1. Lebeuf, p. 387. Du Boulay, p. 893. Donation du 3 septembre 1478, par Jean Pluyette. Voy. ci-après *Pièces justificatives*. Son testament, M, 106, n° 12.

2. Bordier, *Églises de Paris*, 1836, in-8, p. 112. Sauval, t. I, p. 383. Bégûillet, *Description de Paris*, t. I, p. 128 et suiv. Inscription lapidaire dans le chœur de l'église de Fontenay.

l'église du Mesnil divers biens meubles et immeubles assez considérables. Enfin, par son testament en date des 4, 7 septembre 1478, qui précéda son décès de quelques jours, Jean Pluyette établit dans le collège des Bons-Enfants-Saint-Victor une dernière fondation, qui présente un intérêt tout spécial et sur laquelle nous reviendrons bientôt¹.

Ce personnage, immédiatement après sa mort, fut inhumé en l'église du Mesnil-Aubry. Le monument qui recouvrait ses cendres obtint probablement la place que le fondateur avait désirée, contre le maître autel, à l'endroit du lavabo. Cette circonstance expliquerait les traces de destruction que l'on remarque particulièrement à la partie supérieure de la tombe. Le frottement quotidien, causé pendant près de cent ans, par les pieds du prêtre officiant, aurait, dans cette hypothèse, effacé le commencement de la légende et rasé, pour ainsi dire, la bande supérieure de la dalle : tandis que le reste de la gravure subsista, moins altéré, pendant un laps de temps beaucoup plus considérable. L'église du Mesnil-Aubry fut reconstruite à la fin du seizième siècle. Ainsi l'attestent le style de l'édifice et la date de 1582, qui se lit à l'intérieur, sous une clef de voûte. Suivant le témoignage de l'abbé Lebeuf,

1. Acte original et inédit sur parchemin, conservé au presbytère du Mesnil-Aubry, avec quelques autres titres de la paroisse, M, 106, n° 12, etc.

un certain remaniement des monuments anciens qui existaient dans la précédente église, s'opéra lors de cette reconstruction. La tombe de Jean Pluyette fut déplacée, selon toute apparence, à cette occasion et transportée du sanctuaire dans la nef, où elle se trouvait du temps de l'abbé Lebeuf et de Ransonnette ¹.

Au-dessous de la dalle tumulaire, le graveur de 1765 a reproduit un écusson, placé au milieu de l'intitulé de l'estampe, et communiqué par les descendants de la famille. On y voit une main tenant une gerbe, sur laquelle tombe du ciel ou d'un nuage une petite pluie ou *pluyette*. Cet emblème provient de Gilles Pluyette (de la même famille), curé de Fontenay au dix-septième siècle. On en trouve notamment l'empreinte, cachetée en cire rouge, sur une lettre de Pluyette, adressée de Fontenay, le 3 juillet 1629, à saint Vincent de Paul, alors principal ou supérieur du collège des Bons-Enfants-Saint-Victor, à Paris. Cette lettre fait partie des papiers anciens du collège, et se conserve à la direction générale des Archives, sous la cote M, 106, n° 90. La gerbe de Gilles

1. « Quoique cette église, dit Lebeuf, ne soit que du seizième siècle, on y voit cependant quelques tombes du quinzième, qui viennent du bâtiment précédent; » p. 387. (L'auteur cite ici les sépultures de Popincourt et de Pluyette.) Le sol du sanctuaire fut rehaussé à cette époque, et ce fut là une des causes du déplacement indiqué. Voy. ci-dessus, p. 298, note 1.

Pluyette, prise au figure, signifiait sans doute la moisson du Seigneur, commise avec la cure de Fontenay à ses mains pastorales. Prise au propre, elle rappelait la profession qu'avaient exercée les parents de Jean Pluyette et qui était encore celle de ses descendants.

IV.

FONDATION PLUYETTE.

Le nom de Jean Pluyette se rattache étroitement, dans l'histoire, à une institution littéraire, qui nous paraît mériter ce chapitre spécial.

On a vu les emplois et les bénéfices que remplit successivement le personnage, objet de la présente notice. Des documents authentiques prouvent qu'il avait acquis, dans ces postes divers, une assez grande fortune. Ainsi, Jean Pluyette, à sa mort, possédait à Fontenay, son village natal, un lot de terre comprenant plus de vingt-quatre arpents, qu'il avait achetés sur ce territoire, de feu Collet ou Nicolas Antheaume¹. Il possédait d'autres terres au Mesnil-Aubry, à Villeron, Marly-la-Ville, Esanville, Atainville, Éconen, Villiers-le-Bel, Mareil, et autres lieux des environs. A Paris, il était devenu possesseur de

1. Acte original : donation du 5 sept. 1478 à la paroisse du Mesnil-Aubry. La famille Antheaume subsiste à Fontenay.

www.libtool.com.cn
neuf maisons, situées en face du collège des Bons-Enfants, dans la rue Saint-Victor, attenantes au mur de la capitale et accompagnées d'un jardin situé dans le voisinage, hors la ville. Indépendamment de certains meubles qui, après sa retraite du collège, garnissaient encore son ancienne demeure, le curé de Saint-Germain le Vieux avait à Paris son hôtel, ou résidence personnelle. Cette maison, entre autres richesses, renfermait une petite chapelle, fournie de joyaux et ornements ecclésiastiques. Jean Pluyette possédait enfin différentes valeurs en rentes, dont l'une avait été acquise par lui de l'hospice des Quinze-Vingts.

Ces diverses propriétés ne provenaient point de ses propres ou patrimoine ; car lui-même les qualifie du titre de conquêts. L'origine de ces biens fournit ainsi un problème assez intéressant à résoudre.

Nous manquons de renseignements tout à fait précis touchant le produit net et total, que purent rapporter au titulaire : ses bénéfices de la nation de France et de la chapelle de Savoisy ; ses droits comme régent de théologie, puis de proviseur à Navarre ; la valeur des honoraires payés par les externes au principal des Bons-Enfants, tant sous la forme de taxe scolaire, que sous la forme des présents accoutumés. Nous sommes

1. *Ibid.* Testament des 4, 7 septembre 1478.

destitués de notions semblables en ce qui touche ses émoluments divers, comme curé du Mesnil-Aubry, puis enfin de Saint-Germain le Vieux. Mais, d'après les données générales et approximatives qui nous sont restées sur ces matières, et en additionnant, par hypothèse, les épargnes de ces produits, il nous semble bien difficile d'arriver à une somme comparable à celle que représentent les richesses ci-dessus énumérées.

Le célèbre Nicolas Flamel, en des circonstances qui me paraissent analogues, passa, durant des siècles, pour avoir dérobé à l'alchimie le secret de faire de l'or. Cette opinion a été examinée dans un précédent volume de nos mémoires¹. Essayons d'atteindre un semblable résultat en ce qui concerne Jean Pluyette.

On apprend, des titres et documents relatifs à ce personnage, que sa fortune s'accrut d'une façon notable durant sa gestion comme principal du collège des Bons-Enfants². Cette période s'étend de 1453 à 1475 environ. Il acquit notamment, pendant cet intervalle, les neuf maisons et dépendances sises à proximité du collège. Quelques renseignements, empruntés surtout aux archives propres de cet établissement littéraire, jetteront une certaine lumière sur son adminis-

1. T. XXIII, p. 172 et suiv.

2. M., 106, n° 26, etc.

tration antérieure et sur les ressources économiques dont il disposait.

La pauvreté de ce collège était spécialement proverbiale. Le *dit des crieries de Paris*, qui remonte au quatorzième siècle, représente ses élèves mendiant leur subsistance dans les rues de la ville :

Les *Bons-Enfants* orrez crier
Du pain ! n'es veuil pas oublier !

Ses écoliers, comme ceux de plusieurs autres collèges, avaient en effet recours, pour assurer la satisfaction de leurs besoins, à la mendicité (imitant en cela les religieux *mendiants*, qui se paraient de ce titre), ou encore à des services personnels et rétribués. Jean Pluyette, dans son testament, fait allusion à cette coutume, qui subsistait de son temps.

Cependant le collège des *Bons-Enfants*, depuis Saint-Louis, s'était accru de legs en fonds de terre et autres donations¹.

On trouve dans les archives de ce collège trois documents fort instructifs, surtout lorsqu'on les rapproche pour les comparer entre eux. Le premier est un compte original, sur parchemin, rendu, en 1293, des dépenses et recettes de l'établissement. Le second offre un tableau analogue, et date de 1323. On voit par celui-ci, que les

1. *Histoire de l'instruction publique*, p. 162.

2. Bégouillet, *Description de Paris*, t. III, p. 232 et suiv.

revenus du collège, au quatorzième siècle, provenaient des sources suivantes : 1° fruit des immeubles ou rentes possédés par la maison; 2° taxe annuelle payée par les écoliers; 3° produit de quatre quêtes faites par le collège aux grandes fêtes; 4° donations, legs et salaires pour les *Bons-Enfants* qui assistent à des enterremens. En 1323, quatorze écoliers faisaient partie du collège et payèrent la taxe dans le cours de l'année. Le total des recettes atteignit

La somme de	89	* 12	sous 2 deniers parisis
Et celle des dépenses,	82	8	3
Différence ou boni	7	* 3	sous 11 den. par.

Un troisième et dernier compte est daté de 1336 et comprend une année comprise entre deux Saint-Jean-Baptiste. Le collège, dans cet intervalle, perçut la taxe de dix anciens élèves, plus l'entrée de cinq nouveaux.

Les recettes montèrent à	91	* 16	sous 9 den. par.
Et la dépense à	103	1	2
Différence	11	* 18	sous 5 den. par.

Cette dernière somme, d'après l'énoncé du compte, ne constituait pas un déficit, mais un débit ou dette entre les mains du comptable: créance garantie par diverses valeurs en nature que possédait le collège¹.

1. M., 106, ancienne liasse 69, pièces 1, 2, 3.

La s'arrête malheureusement la courte série de ces comptes précieux. Mais on ne saurait douter que le cours des prospérités réservées à cette maison, après s'être accru, je suppose, pendant toute la durée du quatorzième siècle, dût au contraire décroître notablement dans les derniers temps de Charles VI. La retraite du dauphin Charles, en 1418, après la fameuse invasion de la capitale par les Bourguignons, dans la nuit du 30 mai, marque une époque de décadence, à la fois mémorable pour l'Université, pour la ville de Paris et pour le royaume. Cette décadence, si je ne me trompe, entraîna d'une part la ruine ou l'appauvrissement du collège; de l'autre, elle fut la source où le principal, Jean Pluyette, sut puiser sa fortune.

« En ce temps, dit le *Journal de Paris*, sous la date de 1424, toutes gens qui avoient maisons y renonçoient, puisqu'elles estoient chargées de rentes; car nuls des censiers ne vouloient rien laisser de leurs rentes et aimoient mieux tout perdre que faire humanité à ceux qui leur devoient rentes, tant estoit la foy petite; et par ceste deffaulte de foy, on eust trouvé à Paris, de maisons vides et croisées saines et entières, plus de vingt-quatre milliers, où nul ne habitoit¹. » Cet état de choses se continua, en s'aggravant,

1. *Panthéon*, p. 664 a. *Histoire de Charles VII et de son époque*, t. I, p. 100 et suiv.; 125, 279, etc. Sur la décadence de la prospérité de la capitale et sur les variations

pendant tout le temps de la domination anglaise. Charles VII, en 1436, rebtra en possession de la capitale; mais il avait conçu contre Paris une sorte d'aversion et de dépit, qu'il lui témoigna toute sa vie. Charles, jusqu'à sa mort, habita loind des murs de la cité parisienne. Ce fut seulement plus tard, sous Louis XI, que la cour et les grands seigneurs commencèrent de rendre et encore passagèrement, à la première ville du royaume, son ancien éclat. Alors seulement, peu à peu, la capitale se repeupla, et l'industrie, raffermie par la paix, par la sécurité, vit reflourir dans son enceinte le luxe et la richesse.

« Jean Pluyette, dit un document judiciaire tiré des mêmes archives, acquit ses neuf maisons ou le plus grand nombre, pour le prix des redevances dont elles étaient chargées. Le collège, de son côté, avait vu tomber à néant les diverses branches de ses revenus. En 1478, le personnel entier de l'école se composait 1° du principal; 2° d'un maître ès arts, *cure de Sarrèlles* (près Saint-Denis), « chapelain perpétuel et procureur dudit collège; » 3° d'un bachelier ès arts, et 4° d'un boursier; ces quatre personnes, « faisant et représentant à présent tous les maîtres et boursiers d'iceluy collège¹. »

subies par la valeur des propriétés en 1438, 1440, 1441, 1444, 1449, voy. *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 261, 339, 396; t. XIV, p. 53. Ms. fr., 4767, fol. 61.

1. M, 106, n° 22, p. 6. Testament de J. Pluyette. De

Ainsi, Jean Pluyette, d'après toutes les vraisemblances, fut un spéculateur habile et intelligent, qui, secondé par des circonstances favorables à ses intérêts, sut en tirer, pour lui-même, un fructueux parti. L'usage auquel il destina sa fortune, du moins après sa mort, est des plus propres à honorer sa mémoire. Jean Pluyette avait pu, mieux que personne, apprécier à sa juste valeur les bienfaits de l'instruction. Né dans une humble condition, il reçut la culture intellectuelle, véritable anoblissement de l'homme. Il avait pu recueillir aussi, comme de nouveaux fruits de ce premier bienfait, la considération, les honneurs, la richesse. Il résolut de perpétuer, pour d'autres, à l'avenir, les secours qui l'avaient si heureusement aidé à l'entrée de sa carrière.

Jean Pluyette, « considérant que c'est belle chose de faire apprendre les enfants à l'école, » fonda, par son testament, deux bourses perpétuelles au collège des Bons-Enfants-Saint-Victor de Paris. Les deux bourses devaient être occupées de préférence par deux jeunes enfants de sa famille et du nom de *Pluyette*. Ceux-ci devaient être, en outre, reconnus aptes à profiter de l'instruction littéraire, ou sinon, après essai, le fou-

1479 à 1624, le collège reçut des externes; mais durant toute cette période, il resta composé du principal et des deux *boursiers Pluyette*, dont il va être question. Ces deux boursiers Pluyette supplantèrent donc les deux autres boursiers, leurs prédécesseurs. M, 106, n° 1.

dateur ordonnait qu'ils fussent remplacés par d'autres. Les marguilliers de Fontenay et du Mesnil-Aubry furent chargés de veiller, comme exécuteurs perpétuels, à l'accomplissement des intentions exprimées par le testateur. A défaut de descendants du sang des Pluyette, dans ces deux villages, et en *France*, c'est-à-dire aux environs, ces marguilliers devaient faire choix d'un sujet, ou jeune enfant, né de toute autre famille, sur chacune de ces deux paroisses, pour jouir des deux bourses fondées par l'ancien curé du Mesnil-Aubry.

Le testament prescrivait que ces enfants, introduits aux premières humanités, fussent entretenus au collège et instruits, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu le diplôme de maître ès arts. Pour subvenir à ces dépenses, le fondateur légua au collège ses neuf maisons, avec les charges qu'elles portaient, un quartier de jardin également grevé de six sous parisis de rente, et quatre septiers de blé de rente annuelle et perpétuelle, sise au Mesnil-Aubry, ainsi que ses livres didactiques. Moyennant ce don, le testateur voulait que les boursiers Pluyette « fussent nourris, logés et entretenus suffisamment, comme il appartient à enfants de bon lieu. Et ne seront sujets, ajoutait-il, à quelque chose de service, d'aller querir en ville aucune nécessité, pour eux ni pour autrès. » Ils devaient, loin de là, partager la table et la nourriture du principal et être « bien logez au-

dit collège, où il y ait cheminée, en chambre bien aérée et non sur Bièvre, » petite rivière du voisinage, d'où s'exhalaient, à ce qu'il paraît, des émanations malsaines. Le fondateur disposait en outre que si, du revenu de ses donations, après ces charges accomplies, il provenait quelque excédant de recette, cette plus value fût employée à fournir aux boursiers « des souliers, de la bûche et de la chandelle¹. »

Suivant les termes du même acte, la présentation des sujets appartenait aux marguilliers, et la nomination des boursiers à l'évêque de Paris. Les marguilliers avaient de plus la surveillance de l'exécution du contrat, en faveur des boursiers. Dans le cas où le principal aurait voulu leur porter préjudice, le testateur autorisait les marguilliers à défendre les intérêts des pupilles, même par la « caption » des héritages légués².

Jean Pluyette avait déjà pour successeur, comme principal du collège des Bons-Enfants, un de ses neveux. Il institua lui-même les deux premiers boursiers : savoir, 1° un autre de ses neveux nommé Claude Pluyette, fils de Henri, et 2° Jean Le Flamand, « son cousin et filiole, fils de défunt Jehan Le Flamand, orfèvre³. »

Le legs de Jean Pluyette fut accepté par l'évêque

1. Testament.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* Voy. ci-dessus, page 297, l'intitulé de l'estampe exécutée en 1768 par ordre d'Antoine Le Flamand.

de Paris le 27 mars 1479. Un acte d'enquête préalable (10 mars 1479) sur l'état des biens légués, évalue le prix total de ces biens, meubles et immeubles, à la somme, en capital, de sept cent quarante livres parisis une fois payée. Cette estimation montre à quel humble taux la propriété, à Paris, était encore cotée, vers la fin du règne de Louis XI. De 1480 à 1546, l'administration du collège offre dans ses archives une espèce de lacune, et ne nous est point assez nettement connue pendant la durée de cet intervalle. A partir de ce second terme, les terrains occupés précédemment par les constructions anciennes et devenues caduques, furent baillés en emphytéose. Ce mode de location ne produisit, pendant un siècle, que de faibles revenus au profit du collège. Mais, à dater de 1646, l'établissement rentra en jouissance 1° des terrains dont les baux emphytéotiques étaient expirés, et 2° des constructions que les emphytéotes y avaient élevées, pendant la durée d'un bail séculaire. C'est ainsi qu'en 1764 le revenu des deux boursiers était évalué à huit mille trois cents livres par an, et la valeur totale du bien légué par Jean Pluyette, estimée à deux cent mille livres¹.

Saint Vincent de Paul, en 1624, devint princi-

1. M., 106, pièces 15 et 297. En 1530, les revenus du collège s'élevaient à cent trente-sept livr. de redevances en argent, plus les légumes du quartier de jardin et quatre

par le collège des Bons-Enfants-Saint-Victor. Il avait récemment fondé la congrégation des Prêtres de la mission. L'archevêque de Paris favorisait avec zèle cette œuvre naissante. Vincent de Paul obtint du prélat que ces biens du collège fussent unis à sa communauté, dont le siège demeura quelque temps fixé au collège même des Bons-Enfants-Saint-Victor. En 1632, la congrégation fut transférée à Saint-Lazare, et le collège des Bons-Enfants converti en séminaire. Enfin, le 21 novembre 1763, des lettres patentes réunirent au collège de Louis-le-Grand un certain nombre de petits établissements d'instruction publique qui subsistaient ou plutôt qui végétaient depuis des siècles. Le collège des Bons-Enfants fut compris dans cette dernière annexion¹.

La fondation Pluyette survécut à toutes ces vicissitudes, et l'on a vu combien s'étaient accrus les produits affectés à l'entretien de ses deux bourses. Jean Pluyette, en mourant, laissa deux frères : « Nicolas Pluyette, marchand, demeurant à Fontenay-en-France, et Thibault Pluyette, aussi

maisons en face du collège où les externes, qui venaient participer à ses leçons, étaient reçus gratuitement.

En 1636, le revenu des locations s'élevait à	702	*	0	0	d
En 1640,	—	—	—	809	15 4
En 1690,	—	—	—	3 880	19 5
En 1764,	—	—	—	8 612	15 0

1. M, 106, 1.

marchand, demeurant à Piseux-lès-Louvres, » aujourd'hui Puisseux, près Fontenay. Une nombreuse postérité, issue de cette origine, multiplia pendant des siècles le sang des Pluyette et de leurs alliés. La lignée masculine, porteur de ce nom, s'est éteinte à Fontenay, il y a un petit nombre d'années. Mais la descendance féminine subsiste encore, tant en ce village que dans les environs. Depuis 1479 jusqu'à l'époque de la révolution française, les deux bourses ne cessèrent d'être occupées par des descendants de la famille, et conformément aux vœux du fondateur. Le 1^{er} décembre 1785, Étienne-André Pluyette fut admis par le bureau de Louis-le-Grand à entrer en jouissance d'une bourse vacante, bien qu'il ne fût point encore d'âge à entrer au collège, c'est-à-dire en sixième¹.

D'après les données statistiques que fournissent, pour un siècle entier, de 1622 à 1723, les archives de cette fondation, l'intervalle d'un titulaire à l'autre, ou la durée de chaque bourse, se serait étendu, en moyenne, à un laps d'environ treize années. Nous apprenons, en effet, que, par

1. M 106, n^o 16 et *passim*. Du 29 janvier 1794, payé au sieur Pluyette l'aîné, boursier des Bons-Enfants, la somme de 37^{fr} 10^s, pour le quartier échu le 1^{er} octobre dernier, du supplément de sa bourse. Comptes du collège Louis-le-Grand, H 2419, f^o 121. Communiqué par mon confrère et ami M. J. Quicherat, auteur de l'*Histoire de Sainte-Barbe*.

une sorte d'extension interprétative du testament, les boursiers, nantis dès leur enfance, ne quittèrent, plus d'une fois, leurs bourses, qu'après avoir atteint le doctorat ou au moins la licence d'une faculté supérieure.

Adam Pluyette, procureur de la nation de France en 1486 et 1489, devint, en 1494, recteur de l'Université de Paris. Aquilin¹ Pluyette obtint cette dernière charge en 1538. La cure de Fontenay eut pour titulaires, pendant environ 200 ans de 1520 à 1720, une succession de pasteurs, nés à Fontenay, et du nom de Pluyette. Gilles Pluyette, en 1580, était procureur fiscal de la seigneurie de Fontenay, office qui fut rempli, après lui, par plusieurs de ses descendants. Un autre Gilles Pluyette, né en 1595, dirigeait en 1627, comme principal, le collège de Seulis. Un de ses parents, Germain Pluyette, à la même époque, fut maître du collège du cardinal Le moine à Paris. En 1632, Adam Pluyette, époux de Marie Guyard, occupait à Fontenay la charge de lieutenant du bailliage. D'autres enfin remplirent soit à Paris, soit dans les environs de Fontenay, divers offices de judicature, ou d'église. D'autres exercèrent, avec une certaine distinction, des professions libérales, telles que celles de chirurgiens, etc. ; d'autres appliquèrent

1. Ce prénom désigne un Fontenaisien : saint Aquilin est le patron de Fontenay.

enfin leurs lumières et leur activité à l'agriculture, au commerce ou à l'industrie¹.

1. Du Boulai, t. V, p. 895; t. VI, p. 916, 920. Lebeuf, t. V, p. 385. M 406, *passim*. Registres de l'état civil de la paroisse de Saint-Aquilin de Fontenay. Titres et actes particuliers de famille et de propriété.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTES ET DÉVELOPPEMENTS.

PIÈCE N° 1.

1478 septembre 5. Extrait d'un acte intitulé : *Contrat de donatton par M^e Jean Pluyette, de plusieurs pièces de terre, au profit de la fabrique du Mesnil-Aubry, estans en deux feuilles de parchemin, cousues l'une au bout de l'autre, pour cause de fondation*¹.

« Robert d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne ?.... garde de la prévosté de Paris.... Furent présents vénérable et discrète personne Maistre Jehan Pluyette, presbtre, maistre ès arts, bachelier en théologie, curé de l'église parochial du Mesnil Aubry en France, au diocèse de Paris.... duquel il est et a esté curé long temps.... » Le dit Jean.... « fonde une messe de Notre-Dame en la chapelle Sainte-Anne, le samedi.... Sera tinté trente coups de la grosse cloche à trois pauses; le curé aura pour chaque messe deux sous parisis; avec le psaume *De profundis*.... Le dit Jean aura sa sépulture au long du maistre-hostel à l'endroit où

1. D'après l'original communiqué en 1860, par M. Godefroy, curé du Mesnil-Aubry. L'intitulé transcrit paraît être du dix-septième ou dix-huitième siècle.

2. Voy. ci-après la formule initiale de la pièce n° 2.

le presbtre fait son lavabo.... Le curé aura 24 sous p. par an. » Jean Pluyette donne à la paroisse à cet effet : « 1° toutes les terres que laboure à présent pour lui Adenet le Conte; 2° *item* toutes les terres qu'il a à Villeron et à Marly-la-Ville, que laboure Pierre des Champs et ung nommé Robin du Puys dit Robillart; 3° les terres que laboure ung nommé Villain, demourant à Esanville, et toutes les terres qu'il peut avoir ou terrouer d'Escouen, Atainville; au dit Ezanville, les terres qu'il a eues de Guillaume le Maçon, demeurant à S.-Brice, et généralement toutes les terres à lui appartenans, assises ès dits terrouers et aux environs; 4° *item* avec ce, 60 sous p. de rente qu'il a acquis sur ceulx qu'il estoient obligez à feu Jehan Haussecul et qui par lui ont esté acquis des Quinze-Vingts de Paris. Et se les dites terres ne souffissent pas, il veult que la reste des terres par luy achetées de feu Colet Antheaulme, après le choix de 24 arpents que doivent avoir les margliers de l'église parroichial de Fontenay, près dudit Mesnil-Aubry, en la quelle il a faicte une autre fondation¹, soient prinsees pour entretenir et fournir à ceste présente fondation. Pour la quelle de rechef mieulx fonder et en l'augmentation d'icelle, le dit Pluiette a donné et donne à la dite fabrique ung messel à l'usage de Paris, enluminé, couvert d'une couverture de veloux, fermant à fermouer à façon d'argent; ung petit calice, que pièçà il presta aux d. margliers, quand le leur fut perdu²; deux petits pots d'argent à mettre vin et eae; une paix double, partie d'argent³; ungs corpo-

1. Voy. ci-dessus, p. 48, note 2.

2. On s'explique mieux cette particularité, en se rappelant que Jean Pluyette, résidant à Paris, ne desservait pas sa cure en personne.

3. J. des Ursins, à propos de la paix de Chartres (1409), dit : « Ét avoit (le duc de Bourgogne) un très-bon fol en sa compaignie qu'on disoit estre fol sage; lequel tantost alla acheter une paix d'église et la fit *fourrer*, et disoit que c'estoit une *paix fourrée*, et ainsi advint depuis. » (Godefroy, *Charles VI*, p. 498.) En effet, le mot *fourré*, au quinzième siècle, devint le synonyme de *manqué*, *falsifié*, etc. Paix fourrée, composition fourrée,

raulx; ung estuy et pactène, une chazuble de soye de diverses couleurs; une aulbe blanche, ung amy, une estole et un fanon, des meilleurs qui soient en ung coffre, estant en la petite chapelle de l'ostel du dit Pluiette, où il met ses ornemens et une sainture ad ce pertinent.... pour servir à la dite fondation en la d. eglise ès jours solempnez.... Et affin aussi que le d. Pluiette, ses d. parens et amis et bienfaiteurs feussent et soient participans ès prières, oraisons et bienfaiz de la dite esglise.... A la charge par les dits margliers de faire chanter et célébrer lesd. messes et menus suffrages.... et faire escrire cette présente fondation ou livre et martirologe ¹ de la dite fabrique. Et pourra led. Pluiette faire mettre  asseoir ung épitaphe en pierre ou tableau ², ainsi qu'il lui plaira, faisant mention de la dite fondation à fin de mémoire perpétuel. Obligeant, etc.;... renonçant, etc.... par devant Pinot et Belin, notaires du roy, établis en son Chastelet de Paris. »

Au dos sont les certificats d'ensaisinement, qui nous paraissent mériter d'être reproduits 1° à cause de leur date assez reculée; 2° pour les notions topographiques; 3° pour les dénominations de seigneurs qu'on y rencontre.

1478 octobre 8. « Je Jacques Pison.... (un passage devenu illisible).... ou dit lieu de Villiers (le Bel), ay mis par ces présentes en saisine Gilles le Duc et Pierre le Conte, mari-gliers du Mesnil-Aubry ou dit nom, des terres labourables

coup fourré, monnaie fourrée. Voy. P. Cochon, p. 401, 466; le *petit Saintré*, éd. Guichard, p. 233 et 251, etc. Ce jeu de mots paraît venir de ce que les paix, comme on voit, étaient quelquefois *doubles*. Le dessus pouvait être d'argent, je suppose, *doublé* ou *fourré* de cuivre....

1. Le service de Pluyette fut, en effet, inscrit au samedi de chaque semaine dans le dernier martyrologe qu'ait eu la paroisse du Mesnil-Aubry; ms. sur parchemin in-fol., exécuté en 1785; presbytère du Mesnil; communiqué par M. l'abbé Godefroy en 1860 et 1861.

2. Cette pierre fut sans doute placée dans le cœur de la paroisse et aura péri lors de la reconstruction. Une pierre analogue, *renouvelée* au dix-huitième siècle, subsiste dans l'église de Fontenay, à droite dans le sanctuaire. Voy. ci-dessus, p. 48, note 2.

que labouroit Adenet le Conte, estans ou terroir dud. Villiers, appartenant à feu (maistre? ou messire?) Pluyette, dont mention est faicte ou blanc; sauf le droit de mon seigneur du dit Villiers en toutes choses et de tous autres. Fait sous mon seing manuel, le (Ici la date). *J. Pison.* »

1478 octobre 16. « Receu par moy Jehan de Montmorency les saisines d'un arpent de terre assis au terrouer d'Escouen, c'est assavoir au chemin du Perrier, que Adenet le Conte souloit labourer comme fermier de feu M^e Jehan Pluyette; lequel arpent led. Pluyette a donnay à l'esglise du Mesnil-Aubry et est à champpart de monseigneur d'Escouen. Et par ce moyen ay saisi Gilles le Duc et Pierre le Conte, marguilliers de ladite église pour led. arpent. Fait par moy Jehan de Montmorency dessus nommé, comme procureur et receveur de noble homme Guillaume de Montmorency, seigneur dudit Escouen. Sauf, etc. — *J. de Montmorency.* » Avec paraphe.

1478/9 février 4. « Transaction entre M^e Nicole Pluyette, prestbtre, Thibault et Nicolas ditz Pluyette, frères et héritiers, seuls et pour le tout, de feu M^e J. Pluyette, et les marguilliers du Mesnil Aubry. » — *Analyse de cet acte.* — Les Pluyette cèdent et livrent aux marguilliers : 1^o 1/2 arpent de terre (sis au Mesnil-Aubry) sur la fontaine, près du fossé rouge; 2^o 2 arpens près de Villiers-le-Sec; 3^o 3 quartiers à l'orme des Hautes; 4^o 1/2 arpent ès Traubleaux; 5^o 1 arpent au sentier de Marueil (Mareil); 6^o 1/2 arpent au Chaperon; 7^o 1/2 arpent à l'orme des Hautes; 8^o 3 quartiers au chemin de Mareil; 9^o 1/2 arpent au lieu des Visseaulx (total des terres au Mesnil : 7 arpents 1/2); 10^o 18 s. p. sur une maison sise au dit Mesnil-Aubry.

1483/4 janvier 10. « L'an 1483, Gillet le Duc et Pierre le Conte ont esté ensaisinés des terres qu'ils tiennent en la censive de Marueil, à eulx laissées par feu M. J. Pluyette,

en son vivant curé dud. lieu, ou par les exécuteurs dud. Pluyette, c'est assavoir des terres qui meuvent ou sont en la censive maistre Guillaume de Corbye, seigneur dud. lieu; et ont payé la saisine. Fait, etc. — *De Corbye*¹. »

1483/4 mars 18. « Jehan Ferry, procureus et farmyer des religieuses abbesse et couvant de Sant Pol lès Bieauesvaies² et dames d'Esainville, confesse a receu les saysines (de) cinc arpans et demy de tarre séant en plusyeurs piesses qu'il furent Allès la Pagonne et Guillemain Poitevin, et aus haïres (héritiers) Jehan Aubry, de Gillet le Duc, Pierre le Conte, marguilllys de l'église et fabrique du Megny Aubry. Sauf nos droits et l'autrui : Tes³ mon seing manuel cy mis le — *J. Ferry*. »

1. Guillaume de Corbie, chevalier, seigneur de Mareil et de Jagny, mineur d'ans en 1436. Il était fils de Philippe, fils naturel d'Armand de Corbie, chancelier de France sous Charles VI. Sa mère se nommait Jeanne de Chanteprime, fille de Jean Chanteprime, général des finances. Guillaume de Corbie parcourut les divers degrés de la magistrature et devint, en 1463, président au parlement de Paris. Il se démit de cette charge en 1483 n. s. et mourut le 21 mars 1491 n. s. Vers 1526, Marie de Corbie, sa dernière descendante, dame de Mareil et de Brevannes, porta ces terres à son mari, Germain du Val, seigneur du Mesnil. D'eux sont issus les seigneurs de Fontenay-Mareil, dont la série moderne se trouve dans l'*Histoire du diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf. (*Histoire généalogique* du P. Anselme aux chanceliers de France : *Corbie*, Lebeuf, t. V, aux endroits cités.)

2. Bénédictines de Saint-Paul-lès-Beauvais, ou de l'Orouer.

3. Pour : *Témoin mon seing, etc.*

PIÈCE N° 2.

1478 septembre 4, 7. Extrait du *Testament de messire Jean Pluyette, contenant fondation de deux bourses au collège des Bons-Enfants.*

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Robert d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-Andry en la Marche, conseiller chambellan du roy nostre sire, et garde de la prévôté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Jean Pinot et Jean Belin, clerks, notaires du roi nostre sire, de par lui établi en son Chatelet de Paris, fut présent, vénérable et discrète personne messire Jean Pluyette, prêtre, maître ès arts, bachelier en théologie, maître du collège des Bons-Enfants, à Paris, et curé du Mesnil-Aubry en France, sain de pensée, de bon et vrai entendement, toute fois, sain de corps, comme de fait a paru aux dits notaires, disant et sagement considérant qu'il n'était rien de plus certain que la mort, ni moins certain que l'heure d'icelle; ne voulant décéder *intestat* de ce présent siècle, mais des biens temporels que Notre Seigneur et rédempteur Jésus, de sa grâce lui a donnés et prêtés en iceluy (siècle), ordonne et dispose par forme testamentaire et ordonnance de dernière volonté, en la forme et manière qui s'ensuit :

Premièrement lui, comme bon et vrai catholique, a re-commandé et recommande son âme, quand elle se partira de son corps, à Dieu notre créateur, etc.

Et se finissant ainsi :

En témoin de ce, nous, à la réclamation des dits notaires, avons à ces dites présentes mis le scel de la dite prévôté de

Paris, qui furent faites,... c'est assavoir la dite fondation le vendredi quatrième jour de septembre, et les dits autres legs et ordonnances testamentaires le lundi ensuivant septième jour dud. mois de septembre, du quel jour il ordonna la dite clause de fondation être mise en clause de son testament.... 1478.... Exécuteurs testamentaires : 1° Nicolas Pluyette, maître ès arts, bachelier en théologie, son neveu; 2° Laurent Leblanc, procureur au dit Chastelet, qui a espousé sa cousine et prochaine parente; 3° Thomas Parens, procureur en chambre des comptes.

Nicolas Pluyette, marchand, demeurant à Fontenay-en-France, et Thibault Pluyette, aussi marchand, demeurant à Piseux lès Louvres en Parisis, frères et héritiers, seuls et pour le tout du dit messire Jean.

Messire Nicolas Pluyette, prêtre, m^e ès arts, à présent maître administrateur et gouverneur dud. collège des Bons-Enfans, neveu dud. défunt; messire Jean Mauparent, m^e ès arts, curé de Sarcelles, chapelain perpétuel et procureur du dit collège; Jean Rota, bachelier ès arts, et Charles Neveu, écolier, boursier du dit icelui collège, faisant et représentant à présent tous les maîtres et boursiers d'icelui collège....

Disant les dites parties ès dits noms, inclinans iceux exécuteurs et héritiers du dit feu messire Jean Pluyette, que, entre les autres legs.... faits et ordonnés par icelui défunt il avoit et a voulu et ordonné deux boursiers être fondés en icelui collège.... selon.... qu'il.... est contenu en une clause dont la teneur suit :

Item, led. Pluyette, considérant que c'est belle chose de faire apprendre enfans à l'école, veut et ordonne que ceux du dit collège des Bons-Enfans tiennent et nourrissent dorénavant et à toujours deux jeunes enfans en icelui collège, comme boursiers, qui soient du surnom de Pluyette ou de sa parenté; les quels soient introduits en sciences, jusques à ce qu'ils soient licenciés ès arts, et bien moriginés; au quel

cas, s'ils sont assez capables, il veut et prie au maître qui lors sera, qu'il les fasse régenter¹, sans qu'ils n'occupent plus la dite bourse; et s'ils ne sont assez capables, que après ce qu'ils sauront lire et écrire *grosso modo*, qu'ils soient renvoyés et en soient pris des autres de ses parens, où qu'ils soient², si aucun il y a, et principalement du dit surnom des Pluyette, et s'il n'y en a aucun, et que la lignée fût faillie, ou ne fussent capables, qu'il en soit pris deux des villages du Mesnil-Aubry et de Fontenay-en-France, si tant il s'en trouve, ou de l'un des dits villages, qui seront nourris, logés et entretenus suffisamment comme il appartient à enfans de bon lieu. Et ne seront sujets à quelque chose de service d'aller quérir en ville aucune nécessité pour eux ni pour autres; mais les nourrira, le dit collège, suffisamment comme le maître est nourri, de tel pain, vin et viande. Et si en temps à venir, n'estoit trouvé de ses parens et lignages, ou des autres enfans des dits deux villages, il veut qu'il en soit pris d'autres lieux en la France qui soient présentés, comme dit sera ci-après, afin que les bourses ne soient point vuides. Et pour entretenir ce que dit est et qu'il n'y ait faute, tant à la nourriture des dits enfans, qu'en leurs mœurs, sciences, écolages et logis, il veut que les marguilliers des dites paroisses du Mesnil-Aubry et de Fontenay en aient la cure et sollicitude, ou l'un d'eux, qui pourra contraindre ceux du dit collège à entretenir ce que dit est par la caption des héritages, dont ci-après sera faite mention, qu'il a donnés au dit collège pour faire les choses dessus dites, et par toutes autres voies et manières dues et raisonnables; et les charge en leur conscience de présenter ceux qu'ils verront et leur sembleront être les plus adonnés à acquérir sciences, et pour tout ce que dit est, faire, entretenir et accomplir, le dit testateur Pluyette donna et laissa, donne et laisse au dit

1. On voit que dans l'intention du testateur, les bourniers conservaient leurs bourses jusqu'à ce qu'ils eussent un emploi.

2. Quelque part qu'ils habitent.

collège, pour être appliqué à l'usage des d. bourses d'iceux enfans, toutes les maisons à lui appartenant de son conquêt, assises devant le dit collège en la dite rue de S. Victor, chargées des charges qu'ils doivent par chacun an et comme il apert par les titres ; ensemble tous les droits de propriété, noms, raisons, actions et autres droits, quelconques qu'il a et peut avoir en icelles maisons et sur quelconques et autres personnes et biens que ce soit à cause de ce ; avec un jardin assis hors Paris devant les fossés S. Victor, chargé de six sols parisis de rente par an envers lad. église S. Victor ; ensemble quatre septiers de blé froment de rente annuelle et perpétuelle qu'il a droit de prendre et percevoir par chacun an, sur Gillet le Duc, laboureur, demeurant au dit lieu du Mesnil-Aubry et pris sur le lieu, mesure de Paris.

Item, leur donne encore certains livres tant de grammair, des arts, de poésie, que autres, étant à présent aud. collège, une partie en la chambre où est l'horloge, et l'autre partie de théologie en une petite étude en la salle haute ; et veut que de ces livres on en baille et aide les dis enfans en les bien gardans, s'ils sont capables à acquérir sciences et de bonnes mœurs ; et s'il reste quelque chose du revenu des dits héritages et maisons outre leur dépense, qu'on leur aide à en avoir des souliers, de la buche et de la chandelle ; et s'obligeront les dits du collège à faire ce que dit est, et s'il advient que iceux du collège ne voulussent accepter les dits legs aux charges que dessus est dit et à eux obliger à ce faire, il veut que par ses exécuteurs soient pourvus des dits héritages en la fondation desd. deux bourses et en faire en la meilleure forme et manière que pourra, en ensuivant et entretenant sa dite volonté. Et nonobstant ce que dit est et sans déroger à cette fondation, quant à ses dits parens du surnom des Pluyettes, il veut que les dites premières bourses soient mises et les met et nomme dès à présent, c'est à savoir : Claude Pluyette, fils d'Henri Pluyette, frère du dit messire Jean Pluyette, et Jean le Flamand, son

cousin et filiole, fils de défunt Jean le Flamand, orfèvre, et qu'ils soient bien logés audit collège, où il y ait cheminée en chambre bien aérée, et non pas sur Biève. Si monseigneur de Paris ou ses vicaires voulaient empêcher les dits marguilliers ou confrères au dit collège à ce qu'il ne craint pas, et qu'il voulût prétendre à lui le dit droit, il veut que les dits marguilliers le soutiennent et qu'il en soit discuté, s'il est possible ¹.

1. Reproduit d'après divers textes ou copies du testament; Archives du collège des Bons-Enfants. M 406, pièces 42, 45 et 24.

Fontenay-lès-Louvres.

Septembre 1861.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUS

DANS CE VOLUME.

BULLETIN DE L'ANNÉE 1858.

Bureau de la Société pour l'année 1858.....	1
Liste des membres honoraires, au 15 avril 1858.....	2
Liste des membres résidants, au 15 avril 1858.....	3
Liste des associés correspondants nationaux.....	8
Liste des associés correspondants étrangers.....	15
Liste des sociétés savantes avec lesquelles la compagnie est en correspondance.....	21
Notice sur la vie et les travaux de M. <i>Philippe de Golbery</i> , par M. MATTER, associé correspondant.....	25
Extraits des procès verbaux des séances du 1 ^{er} trimestre...	38
Inscriptions trouvées à Lyon et à Lambèse, communica- tion de M. L. RENNÉ.....	46
Objets antiques recueillis dans la Sierra-Nevada de Sainte- Marthe (Nouvelle Grenade) communication de M. DE LONGPÉRIER.....	47
Recueils de poésies françaises des XII ^e et XIII ^e siècles, ma- nuscripts de la bibliothèque de Soissons, communica- tion de M. A. DE MONTAIGLON.....	52
Ouvrages offerts pendant le 1 ^{er} trimestre.....	58
Extraits des procès verbaux des séances du 2 ^e trimestre..	65
Procédés pour dérouler les papyrus, communication de M. TH. DEVÉRIA.....	67 et 82
Tarif de douane de l'an 202, inscription de Zraïa (Nu- midie), communication de L. RENNÉ.....	70
Plaques et boucle de ceinturon, agrafe, trouvées à Tren- cot (Aube) et Nanteuil-le-Haudouin (Oise), commu-	

TABLE DES MATIÈRES.

335

nications de MM. BOURQUELOT et DE LONGPÉRIER-GAIMOARD.....	73, 82
Ossuaire gaulois à Fontenoy (Aisne), communication de M. PEIGNÉ DELACOURT.....	74
Inscriptions trouvées près de Constantine, communication de M. L. RENIER.....	75, 83
La nourrice du roi Jean sans Terre, communication de M. l'abbé COCHET.....	78
Bijoux en or massif, trouvés à Poan (Aube), communication de M. PEIGNÉ DELACOURT.....	80
Note sur un exemplaire de la <i>Pragmatica Sanction</i> , imprimé en 1507, par M. VALLET DE VIRIVILLE.....	84
Anciens artistes grecs omis dans les catalogues, communication de M. EGGER.....	93
Objets antiques trouvés à Grisy (Seine-et-Marne), communication de M. BOURQUELOT.....	97
Rectification d'une erreur bibliographique, relative à Alain de l'Isle, par M. COCHERIS.....	101
Tableau de Jeanne d'Arc, communication de M. VALLET DE VIRIVILLE.....	102
Objets en fer trouvés à Sartaz et à Alaise (Doubs), communications de M. QUICHENAT.....	103, 118, 129, 146
Explication du mot <i>παρτασία</i> , par M. EGGER.....	104
Explication d'une inscription romaine de Bettonet (Autriche), par M. L. RENIER.....	105
Ouvrages offerts pendant le 2 ^e trimestre.....	108
Extraits des procès-verbeaux des séances du 3 ^e trimestre.....	117
Notice sur la <i>Pierre-clouée</i> , près Chambeaudoin (Loiret), par M. ERNEST MENAULT.....	119
Note sur un scarabée égyptien du roi An, par M. T. DUVÉRIA.....	121
Rectification de lecture d'une inscription romaine de Limoges, par M. DE LONGPÉRIER.....	125
Tapisserie représentant Jeanne d'Arc, communication de M. QUICHENAT.....	130
Monétaires carlovingiens, communication de M. DE LONGPÉRIER.....	131
Bas-relief égyptien relatif à des textes de Plutarque de <i>Iside</i> et <i>Osiride</i> , communication de M. T. DUVÉRIA.....	133
Inscription du XI ^e siècle du musée de Limoges, communication de M. DE LONGPÉRIER.....	136

Objets antiques trouvés près de Melle (Deux-Sèvres), communication du M. EGGER.....	138
Ouvrages offerts pendant le 3 ^e trimestre.....	139
Extraits des procès-verbaux du 4 ^e trimestre.....	145
Les <i>Ursarii</i> , communication de M. L. RENIER.....	149
Fibules d'or et de fer trouvées en Lorraine, communication de M. de Beaulieu; observations de M. DE LONGPÉRIER.....	152, 163
Les Arènes de Paris, par M. Delisle, observations de M. HULLARD BRÉHOLLES.....	152, 167
Antiquités de Chateaublean (Seine-et-Marne), par M. BOURQUELOT.....	156
<i>Villas</i> mérovingiennes de l'Oise et de l'Aisne, communication de M. PRIGNÉ-DELAFOURTE.....	166
Ouvrages offerts pendant le 4 ^e trimestre.....	

MÉMOIRES.

Mémoire sur l'autel de Minerve (Hérault), par M. EDMOND LE BLANT, membre résident.....	1
Mémoire sur les voies romaines de l'arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube), par M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, associé correspondant.....	41
Voie de Langres à Reims.....	44
Voies de Langres à Troyes.....	46
Voie de <i>Latisco</i> à Troyes.....	48
Voie de <i>Latisco</i> à Chaource.....	50
Voie de <i>Latisco</i> à Sens.....	51
Voie de Tonnerre à Chaource.....	52
Voie de Tonnerre à Troyes.....	53
Voie de Tonnerre à Avreuil.....	54
Chemin de Lorry ou chemin Lorrain.....	54
Mémoire sur les antiquités de Bourbonne-les-Bains, par M. DUGAS DE BEAULIEU, membre résident.....	57
Observations critiques sur divers monuments relatifs à la métrologie grecque et à la métrologie romaine, par M. EGGER, membre résident.....	85
Notice sur quelques enseignes et médailles en plomb trouvées dans la Seine par M. GATISY, membre résident..	117
Notice sur une ancienne peinture historique de la collé-	

TABLE DES MATIÈRES.

337

giale de Saint-Dié, par M. HUTILLARD-BREHOLLES, membre résidant.....	143
Mémoire sur la topographie primitive de la ville et du territoire de Meaux, par M. A. CARO.....	162
Lettre sur un ostrakon égyptien, par M. THÉODULE DE-VÉRIA, membre résidant.....	194
Les travaux de défense des Romains dans la Dobroudcha, par M. JULES MICHEL.....	215
Fossés dits de Trajan.....	228
Les camps retranchés adossés au grand fossé.....	246
Barrière de la vallée de Caramantché.....	252
Ruines près du village d'Adam-Kiliase.....	254
Les tumulus dans la Scythie.....	256
Sépultures de Blanche de Popincourt, femme de Simon Morhier, prévôt de Paris, et de Jean Pluyette, par M. VALLET DE VIRIVILLE, membre résidant.....	259

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

www.libtool.com.cn

Avis au relieur pour le placement des planches.

Planches I et II.....	Page 40
Planche III.....	116
Planche IV.....	161
Planche V.....	193
Planche VI et plan de la Dobroudcha.....	258
Planche VII.....	270

ERRATUM.

(Troisième page du Mémoire de M. Huillard-Bréholles.)
Ligne 28. Au lieu de : *couleur rouge et bleus*, lisez : *couleur rouge et verte*.

www.libtool.com.cn

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C^{ie}
Rue de Vieux, 9

www.libtool.com.cn

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ IMPÉRIALE
DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE

www.libtool.com.cn

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C^e
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

www.libtool.com.cn

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ IMPÉRIALE
DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE

1858



PARIS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS DU LOUVRE
ET CHEZ M. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
QUAI DES AUGUSTINS, 18

www.libtool.com.cn

16535-



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ IMPÉRIALE
DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1858.

Président,	MM. DE NIEUWERKERKE.
Premier Vice-Président,	HUILLARD-BREHOLLES.
Deuxième Vice-Président,	J. MARION.
Secrétaire,	MARIETTE.
Secrétaire adjoint,	COCHERIS.
Trésorier,	DE LA MARE.
Bibliothécaire-archiviste,	DE MONTAIGLON.

Commission des impressions.

MM. RENTIER.
MICHELANT.
BOURQUELOT.

Commission des fonds.

MM. E. GRÉSY.
A. MAURY.
VALLET DE VIRVILLE.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES,

Au 15 avril 1858.

MM.

1. GUIZOT G. C. 侯, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue de la Ville-l'Évêque, 8 (1828).
2. TAILLANDIER 侯, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, 8 (1848).
3. MARTONNE (G. M. DE) 侯, ancien magistrat, rue de Bagnoux, 13, et à la Vallée-Guyon, près Vendôme (1853).
4. BRETON (Ernest), rue Richer, 10 (1854).
5. NIJUEWEKERE (comte DE) C. 侯, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur général des musées impériaux, intendant des beaux-arts de la maison de l'Empereur, au palais du Louvre (1854).
6. LEBER 侯, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur, secrétaire de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans, rue des Pensées, 8 (1854).
7. BERNARD (Auguste), rue Lepelletier, 25 (1856).
8. MAURY (Alfred) 侯, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Seine, au pavillon du palais de l'Institut (14 avril 1858).
9.
10.

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS,

Au 15 avril 1858.

MM.

1. **BEAULIEU (DUGAS DE)** ✻, rue du Cherche-Midi, 13 (9 mars 1832).
2. **VILLEGILLE (Arthur NOUAIL DE LA)** ✻, secrétaire du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Seine, 31 (29 novembre 1836).
3. **LONGPÉRIER (Adrien PRÉVOST DE)** ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des antiques du Musée du Louvre, rue de Londres, 50 (9 avril 1838).
4. **ESCALOPTER (comte Charles DE L')** ✻, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal, rue Vanneau, 20 (9 mars 1839).
5. **LABAT (Eugène)** ✻, chef des archives à la préfecture de police, rue de Grenelle-St-Germain, 58 (9 janvier 1840).
6. **BOURQUELOT (Félix)**, professeur adjoint à l'École impériale des chartes, rue du Helder, 12 (9 juin 1841).
7. **LACARNE (Léon)** ✻, directeur de l'École impériale des chartes, conservateur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, avenue Sainte-Marie, 24 (9 juin 1841).
8. **TEULET (Alexandre)** ✻, archiviste aux archives de l'Empire, auxiliaire de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Saint-André-des-Arcs, 60 (9 juin 1842).

MM.

9. BATAILLARD (Charles), avocat à la Cour impériale de Paris, rue du Sentier, 24 (9 août 1842).
10. VINCENT (Alexandre-Joseph-Hidulphe) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Jacques, 236 (9 novembre 1842).
11. MARION (Jules), archiviste-paléographe, membre de la commission des archives près le ministère de l'intérieur, rue Godot-de-Mauroy, 39 (9 février 1843).
12. GAUCHEBAUD (Hippolyte), rue de Grenelle-Saint-Germain, 51 (9 février 1843).
13. CHABAILLE (P.), correcteur attaché au comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de l'Est, 35 (9 mars 1843).
14. SAUSSAYE (Louis DE LA) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, recteur de l'Académie de Lyon, rue de l'Université, 34 (9 mars 1843).
15. LENORMANT (Charles) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale, professeur au Collège de France, rue Madame, 34 (9 mai 1843).
16. LE BAS (Philippe) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur de la Bibliothèque de la Sorbonne, maître de conférences à l'École normale, à la Sorbonne (9 mai 1843).
17. QUICHERAT (Jules) ✱, professeur à l'École impériale des chartes, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Voltaire, 9 (9 mai 1843).

18. **REWIER** (Léon) 葵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, bibliothécaire à la Sorbonne, rue de Beaune, 20 (9 mai 1845).
19. **GRÉSY** (Eugène), rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis (9 mars 1846).
20. **MAUFRAIS**, professeur au collège Rollin, rue des Postes, 42 (29 mars 1849).
21. **VILLOT** (Frédéric) 葵, conservateur des peintures des Musées impériaux, rue de la Ferme des Mathurins, 26 (10 décembre 1849).
22. **KONIOSWARTER** (Louis) 葵, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Georges, 43 (10 décembre 1849).
23. **LA MARE** (A. H. A. DE) O. 葵, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, rue Basse-Saint-Pierre, 36 (19 avril 1850).
24. **FAYÉ** (Ildefonse) 葵, lieutenant-colonel d'artillerie, professeur à l'École polytechnique, officier d'ordonnance de l'Empereur, rue des Beaux-Arts, 10 (9 août 1850).
25. **MONTAIGLON** (Anatole DE COURDE DE), archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, 1 (10 février 1851).
26. **ROUGÉ** (vicomte Emmanuel DE) 葵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller d'État, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, rue de Babylone, 53 (10 mars 1851).
27. **BRUNET DE PRÉSLE** (Wladimir) 葵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Tarranne, 23 (9 avril 1851).

MM.

28. **VINET** (Ernest), *auxiliaire de l'Institut* (Académie des beaux-arts), rue Hauteville, 44 (9 avril 1851).
29. **HUILLARD-BATTEOLLES** (Alphonse) ✱, archiviste aux archives de l'Empire, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Honoré, 362 (9 avril 1851).
30. **LASTEWIER** (Ferdinand DE), rue du Bac, 32 (9 avril 1851).
31. **BORDIER** (Henri), *auxiliaire de l'Institut* (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue d'Amsterdam, 6 (9 avril 1851).
32. **RENAN** (Ernest), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Casimir-Perrier, 27 (9 avril 1851).
33. **NICARD** (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).
34. **SAULCY** (F. DE) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Cirque, 5 (6 juin 1851).
35. **MICHELANT**, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Percier, 6 (19 décembre 1853).
36. **WADDINGTON** (William-Henri), rue Fortin, 14 (19 décembre 1853).
37. **BEULÉ** (Ernest) ✱, ancien membre de l'École d'Athènes, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale, rue Miromesnil, 19 (9 mai 1854).
38. **DEVÉRIA** (Théodule), attaché au Musée égyptien du Louvre, quai de Béthune, 36 (8 novembre 1854).
39. **COCHERIS** (Hippolyte), archiviste-paléographe, biblio-

MM.www.libtool.com.cn

thécaire à la Bibliothèque Mazarine, rue Saint-Jacques, 161 (8 novembre 1854).

40. DELISLE (Léopold), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, place La Fayette, 20 (9 juillet 1855).
 41. VALLET DE VIRIVILLE (Auguste), professeur adjoint à l'École impériale des chartes, boulevard Beaumarchais, 96 (9 décembre 1855).
 42. MARIETTE (Auguste) ✱, conservateur adjoint des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, rue de Constantin, 24 (9 janvier 1856).
 43. DELOCHE (Jules-Edmond-Maximin) ✱, chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, rue Montholon, 14 (16 avril 1856).
 44. DES VINGENS (Marie-Joseph-Adolphe-Noël) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Jacob, 54 (4 février 1857).
 45.
-

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux.

Ain.

MM.

SIRAND (Alexandre), juge au tribunal de première instance,
à Bourg (9 avril 1846).

Aisne.

PÉCHEUR (l'abbé), à Fontenoy, près Soissons (4 mars 1837).

Bouches-du-Rhône.

ROUARD ✱, conservateur de la Bibliothèque de la ville,
correspondant du ministère de l'instruction publique,
à Aix (9 novembre 1834).

Calvados.

LEMAISTRE, à Saint-Martin de la Lieue, près Lisieux (9 fé-
vrier 1821).

CAUMONT (DE) O. ✱, correspondant de l'Institut (Acadé-
mie des inscriptions et belles-lettres), membre non ré-
sidant du comité des travaux historiques et des socié-
tés savantes, à Caen (9 mars 1826).

Charente-Inférieure.

DUBOIS ✱, ancien recteur, à la Rochelle (19 décembre 1840).

Creuse.

DUGENEST, à Guéret (9 décembre 1837).

MM.

MERLEIAC (GILBERT DE), ancien officier de marine, à la Treille, commune de la Feuillade (9 novembre 1829).

DESSALLES (Léon), correspondant du ministère de l'instruction publique, au Bugue, et à Paris, rue Amelot, 46 (29 mars 1834).

Eure.

LE PRÉVOST (Auguste) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Saint-Martin du Tilleul, et à Paris, rue Jacob, 44 (19 février 1820).

Eure-et-Loir.

DOUBLET DE BOISTREBAULT ✱, avocat, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Chartres (19 février 1829).

BOISVILLETTE (GUÉRINEAU DE) ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Chartres (29 avril 1835).

ROUSSEL, dit Roux, ancien professeur de rhétorique, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Chartres (9 décembre 1843).

Gard.

PELET (Auguste) ✱, inspecteur des monuments historiques du département et conservateur du Musée, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nîmes (19 mars 1834).

Garonne (Haute-).

CARTIER (Étienne), à Toulouse (9 décembre 1853).

Gironde.

MOULINS (Charles DES), à Bordeaux (29 août 1851).

BAUNET (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

www.libtool.com. *Hérault.*

MM.

RENOUVIER (Jules), à Montpellier (29 juin 1838).

RECARD (Adolphe), à Montpellier (9 octobre 1832).

Indre-et-Loire.

JEFFRAIS (André), à Tours (19 août 1833).

CARTIER ✕, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Amboise (29 avril 1834).

Isère.

PILOT, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Jura.

MOUREAU (Désiré), correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, à Lons-le-Saulnier (9 juin 1821).

Loir-et-Cher.

DUPLESSIS, à Loches.

Loire (Haute-).

ATMARD, correspondant du ministère de l'instruction publique, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Loire-Inférieure.

CAILLIAUD (Frédéric) ✕, conservateur du Muséum, à Nantes (29 mai 1830).

BIEZUL, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Blain (19 août 1841).

GIRARDOT (baron DE) ✕, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire général de la préfecture, à Nantes (9 avril 1847).

GUÉRAUD (Armand), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nantes (10 janvier 1853).

MM.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, à Orléans (9 juin 1826).

MANTELLIER, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Orléans (10 février 1845).

Lot-et-Garonne.

BARREAU (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Agen (9 janvier 1851).

Marne.

DUQUENELLE, à Reims (9 janvier 1856).

Marne (Haute-).

PISTOLLET DE SAINT-PERJEUX, à Langres (10 avril 1837).

Meurthe.

GUILLAUME (l'abbé), chanoine honoraire, à Nancy (10 avril 1843).

BRAUPRÉ, conseiller à la cour impériale, à Nancy (9 avril 1844).

LEPAGE (H.), archiviste du dép., correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nancy (9 janvier 1845).

DIGOT (A.), avocat, à Nancy (18 janvier 1846).

Meuse.

DUMONT, substitut du procureur impérial, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

WIDRANGE (comte DE), à Bar-le-Duc (9 juin 1855).

Moselle.

ATTEL DE LUTTANGES (D'), à Metz (9 mars 1829).

DUPRESNE, conseiller de préfecture, à Metz (19 juin 1841).

MM.
www.libtool.com.cn
SIMON (Victor) 黎, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Metz (9 novembre 1841).

ROBERT (Charles) 黎, sous-intendant militaire, à Metz, et à Paris, à l'École militaire (9 mai 1848).

BOULANGER, ingénieur des ponts et chaussées, à Metz (9 février 1853).

Nord.

LE GLAY 黎, archiviste du département, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (9 octobre 1824).

COUSSEMAKER (Edmond DE) 黎, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Dunkerque (19 mai 1851).

GODEFROY-MÉNILGLAISE (marquis DE) 黎, à Lille, et à Paris, rue Vanneau, 24 (9 mai 1855).

Oise.

COLSON (le docteur) 黎, à Noyon (9 juillet 1852).

LONGPÉRIER-GRIMOARD (Alfred DE), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (3 mars 1856).

PEIGNÉ-DELA COURT 黎, à Ourscamp, près Carlepont, et à Paris, rue de Cléry, 23 (16 avril 1856).

Pas-de-Calais.

DESCRAMPS DE PAS (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Omer (19 février 1839).

HÉRICOURT (comte Achmet D') 黎, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Arras (9 décembre 1846).

VANDRIVAL (l'abbé), à Arras (9 janvier 1854).

MM.

BOUILLET (J. B.) ✱, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

LAGRÈZE (BASCLE DE) ✱, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Pau (9 août 1847).

Rhin (Bas-).

LEVRAULT (Louis), receveur des contributions directes, à Obernay (9 décembre 1843).

MATTEI (Jacques) O. ✱, ancien inspecteur général de l'Université, à Bergheim, au Charac, par Wasselonne (9 mai 1854).

Rhin (Haut-).

BARTHELEMY (Anatole DE), sous-préfet, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Belfort (9 mai 1846).

Rhône.

REY (Étienne), peintre et architecte, à Lyon (9 mars 1834).

Saône-et-Loire.

FOUQUE (Victor), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Chalon-sur-Saône (9 avril 1853).

CHABAS, à Chalon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Seine-Inférieure.

DELAQUERRÈRE, à Rouen (29 mars 1823).

COCHET (l'abbé) ✱, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Dieppe (9 août 1853).

MM.

BOUCHIRÉ (H.) ✻, ancien recteur, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Versailles (9 novembre 1842).

MICHEL (Emmanuel) ✻, ancien conseiller à la cour impériale de Metz, à Versailles (19 mai 1846).

MOUÏÉ (Auguste), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Rambouillet (9 mars 1849).

CHEMNEVIERES-POINTEL (Ph. DE) ✻, inspecteur des Musées des départements, chargé des expositions, à Versailles (9 avril 1854).

Somme.

DUSEVEL (H.), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

GARNIER (Jean), correspondant du ministère de l'instruction publique, bibliothécaire de la ville, à Amiens (9 mai 1831).

Tarn.

CLAUSADE (Gustave DE), avocat, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Rabastens (9 juin 1847).

CROZES (Hippolyte), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Albi. (9 avril 1831).

Tarn-et-Garonne.

CHAUDRUC DE CRAZANES (le baron) O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Castel-Sarrasin (9 mars 1808).

MARCELLIN (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

MARY-LAFON, à Montauban (9 mars 1833).

Vendée.

FILLON (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

MM.

LECOINTRE-DUPONT (G.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Poitiers (9 janvier 1844).

AUXER (l'abbé), chanoine honoraire, à Poitiers (9 janvier 1854).

Vienne (Haute-).

ARDANT (Maurice), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Limoges (9 février 1838).

Yonne.

BENOÎT ✱, procureur impérial, à Auxerre (9 août 1845).

SALMON (Philippe), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Cerisiers, près Sens et à Paris, rue de Lyon, 1 (9 mai 1855).

Algérie.

ANDRÉ, à Oran (30 septembre 1829).

LECLERC (Lucien), médecin militaire, à Fort-Napoléon (20 novembre 1851).

**Associés correspondants nationaux, résidant
à l'étranger.**

Bade (Grand-duché de).

WIRTH ✱, agent consulaire de France, à Manheim (9 juillet 1851).

Espagne.

TIRAN (Melchior) ✱, consul de France et chancelier de l'ambassade de France, à Madrid (29 décembre 1845).

Angleterre.

MM.

ELLIS (Sir Henry), ancien directeur du Musée britannique, à Londres (19 décembre 1829).

AKKEMAN (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 novembre 1841).

HALLIWEL (James Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

BIRCH (Samuel), conservateur adjoint des antiques au Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

ROACH SMITH (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 avril 1851).

WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

PETRIE (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

COLLINGWOOD BRUCE (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

LOFTUS, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

Autriche.

WOLF (Ferdinand), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), l'un des directeurs de la Bibliothèque impériale, à Vienne (9 janvier 1834).

ARNETH (J.), membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Vienne, conservateur des médailles du cabinet impérial, à Vienne (9 janvier 1852).

Bavière.

THIERSCH, membre de l'Académie des sciences de Bavière, à Munich (9 janvier 1852).

MM.

MARCHAL ✱, conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles (9 avril 1836).

SCHAYES, membre de l'Académie de Belgique, conservateur des antiques aux archives, à Bruxelles (9 mars 1842).

VAN DER MEERSCH, archiviste de la Flandre, à Gand (9 mars 1843).

ROULEZ (J.) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université de Gand, à Gand (19 mai 1846).

WITTE (J. DE) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers; à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 32 (19 mai 1846).

GEALON (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

POLAIN (Matthieu-Lambert) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, administrateur de l'université de Liège, à Liège (9 mai 1853).

SCHAEPEKENS (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Danemark.

RAFN, secrétaire de la Société des antiquaires du Nord, à Copenhague (9 décembre 1829).

WORSAAE, inspecteur des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

MULLER, inspecteur du cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Espagne.

CASTELLANOS DE LOSADA (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, conservateur des médailles de la Bibliothèque nationale, à Madrid (9 avril 1851).

DELGADO (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire, et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1832).

États-Unis.

SQUER (E. G.), à New-York (9 juillet 1834).

EVERETT (Edward), à Boston (9 juillet 1834).

Francfort.

DIEFFENBACH (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1832).

Grèce.

RANGARÉ (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ministre des affaires étrangères du royaume de Grèce, à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

JANSSEN, conservateur du Musée d'antiquités, à Leyde (10 décembre 1849).

WALL (J. DE), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

LEEMANS (Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1832).

Italie.

CIBBARIO ✱, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de l'Académie royale, à Turin (20 août 1832).

GARNIERA (Costanzo), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Turin, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Turin (25 mars 1838).

MORBIO (le comte Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

BONNEFOY (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

QUARANTA (Bernard) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Naples, à Naples (10 décembre 1849).

MM.

SAN-GIORSIO-SPINELLI (le prince), président de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

FUSCO (Joseph-Marie), membre de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

CAVEDONI (l'abbé), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du cabinet grand-ducal des médailles, à Modène (9 décembre 1850).

MARCHI (le P. Joseph), membre de la commission des antiquités chrétiennes, et du collège philologique de l'université, professeur au collège romain, à Rome (9 janvier 1852).

ROSSI (le chevalier J. B. DE), interprète des manuscrits à la bibliothèque du Vatican, membre de la commission des antiquités chrétiennes, et du collège philologique de l'université, à Rome (10 janvier 1853).

GARUCCI (le P.), membre de l'Académie Ercolanese, à Rome (9 juillet 1854).

MINERVINI (Giulio), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Naples (9 août 1854).

Luxembourg (grand-duché de).

NAMUR (A.), à Luxembourg (29 août 1850).

Portugal.

MACEDO (le conseiller commandeur DE), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

GERHARD (Édouard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Berlin, à Berlin (9 décembre 1850).

- MM.
www.abtool.com.cn
PANOFFA (Théodore), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Berlin, à Berlin (9 décembre 1850).
FRIEDLAENDER (Julius), à Berlin (9 décembre 1850).
ZUMPT (A. W.), à Berlin (9 janvier 1852).
MOMMSEN (Théodore), membre de l'Académie de Berlin, à Berlin (9 janvier 1852).

Russie.

- LARANOFF (le prince A. DE), à Saint-Petersbourg (9 février 1827).
KORNE (DE), à Saint-Petersbourg (10 décembre 1849).
BARTHOLOMEI (DE), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Saint-Petersbourg (9 décembre 1850).
SARATIER, membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Saint-Petersbourg (29 août 1851).
ONWAROFF (le comte), ancien ministre de l'Instruction publique, à Moscou (4 novembre 1857).

Saxe.

- JAHN (Otto), à Dresde (10 janvier 1853).

Suisse.

- QUIQUERÈS, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).
TRUYON, à Bel-Air près Cheseaux, canton de Vaud (10 décembre 1849).
VULLIEMIN (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).
SCHENKLER, à Lucerne (1^{er} juillet 1857).

Wurtemberg.

- WARNKÖNIG, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur de droit à l'université, à Tübingue (9 août 1834).
-

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France.

AISNE, *Saint-Quentin*. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture.

AUBE, *Troyes*. Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— Académie de Caen.

— *Bayeux*. Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

CHER, *Bourges*. Société Historique du Cher.

CORREZE, *Tulle*. Société Historique et Littéraire du Bas-Limousin.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des Sciences naturelles et d'Antiquités de la Creuse.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

GIROUDE, *Bordeaux*. Commission des Monuments Historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société Archéologique de Montpellier.

— *Béziers*. Société Archéologique de Béziers.

INDRE-ET-LOIRE, Tours. Société Archéologique.

LOIRE (HAUTE-), Le Puy. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

LOIRET, Orléans. Société Archéologique de l'Orléanais.

LOIR-ET-CHER, Blois. Société des Sciences et des Lettres.

MARNE, Reims. Académie de Reims.

MARNE (HAUTE-), Langres. Société Historique et Archéologique.

MEURTHE, Nancy. Académie Stanislas.

MOSELLE, Metz. Académie des Sciences, Lettres et Arts.

NORD, Lille. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

— *Cambrai.* Société d'Émulation.

— *Douai.* Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

— *Dunkerque.* Société Dunkerquoise.

OISE, Beauvais. Athénée du Beauvoisis.

PAS-DE-CALAIS, Arras. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer.* Société des Antiquaires de la Morinie.

RHÔNE, Lyon. Académie de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE, Autun. Société Éduenne.

SEINE, Paris. Société de l'Histoire de France. — Institut Historique. — Société Philotechnique.

SEINE-ET-OISE, Rambouillet. Société archéologique.

— *Versailles.* Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts.

SEINE-INFÉRIEURE, Rouen. Académie de Rouen.

SÈVRES (DEUX-), Niort. Société de Statistique du département des Deux-Sèvres.

SOMME, Amiens. Société des Antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

VAR, *Toulon*. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var.

VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société Archéologique et Historique du Limousin.

VOSGES, *Épinal*. Société d'Émulation du département des Vosges.

YONNE, *Auxerre*. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

— *Sens*. Société Archéologique de Sens.

ALGÉRIE, *Constantine*. Société Archéologique de la province de Constantine.

Sociétés Étrangères.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des Sciences.

— *Laybach*. Société Historique de la Carniole.

— *Graz*. Société Historique de Styrie.

BADE, *Manheim*. Société Historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des Sciences.

— *Bamberg*. Société Historique.

— *Ratisbonne*. Société Historique du Haut-Palatina.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

— *Liège*. Académie d'Archéologie.

— *Mons*. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société Littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'Histoire.

ÉTATS-UNIS, *Boston*. Société des Antiquaires.

— *New-York*. Société Ethnologique.

— *Philadelphie*. Société Philosophique américaine.

— *Washington*. Institut Smithsonian.

GRÈCE, Athènes. Société Archéologique.

HESSE-CASSEL, Mayence. Société des Antiquaires.

ITALIE, Turin. Académie royale des Sciences.

— **Chambéry,** Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

LUXEMBOURG, Luxembourg. Société Archéologique.

NASSAU, Wiesbaden. Société des Antiquaires.

PORTUGAL, Lisbonne. Académie royale des Sciences.

RUSSIE, Saint-Petersbourg. Académie impériale des Sciences.

SUEDE, Stockholm. Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

SUISSE, Bâle. Société nationale des Antiquaires.

— **Zurich.** Société des Antiquaires.

— **Lausanne.** Société d'Histoire de la Suisse Romande.

— **Lucerne.** Société Historique des Cinq Cantons.

TURQUIE, Constantinople. Société Centrale.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. PHILIPPE DE GOLBÉRY,

Par M. MATTER, associé correspondant.

Lue dans les séances des 6 et 13 janvier 1888.

MARIE-PHILIPPE-ANRÉ DE GOLBÉRY, ancien député, premier président honoraire de la Cour impériale de Besançon, correspondant de l'Institut et de la Société des Antiquaires de France, était né à Colmar, le 1^{er} mai 1786.

Sa famille, d'origine irlandaise, était venue en France à la suite de la reine Henriette, fille de Henri IV, et s'était établie d'abord dans la Marche.

Sur la fin du xvii^e siècle, le bisaïeul de Philippe, Sylvain de Golbéry, se rendit en Alsace en qualité d'inspecteur général des eaux et forêts, place qu'il échangea au commencement du xviii^e siècle contre celle de greffier en chef au conseil souverain de Colmar.

Un autre Sylvain de Golbéry, oncle de notre confrère,

accompagna M. de Boufflers au Sénégal, et publia sur ce voyage une relation qu'on lit encore avec intérêt.

Le père de Philippe, conseiller à la cour de Colmar, destinait son fils à la magistrature, lorsque la révolution vint briser, avec les parlements du royaume, le conseil souverain d'Alsace. Toutefois, cette catastrophe n'eut sur l'éducation du jeune Golbéry d'autre effet que de la rendre plus simple et plus forte. Sa studieuse enfance présagea un homme supérieur, servi par une mémoire extraordinaire. Elle fut précoce, si tout n'est pas illusion dans ce qu'il en dit lui-même, un peu gaiement, ce semble, dans ses Notes. « Personne, dans ma famille, y affirme-t-il, n'a jamais pu me croire ni me détromper quand je prétendais de bonne foi que la cérémonie de mon baptême était restée dans ma mémoire, ayant été différée de trois mois pour attendre ma marraine. » Le fait est que, dès le début, il apporta à ses études une grande facilité et un goût très-vif. Passant rapidement de l'école primaire au collège, il joignit aux leçons de ses maîtres des lectures choisies par sa mère, femme distinguée par son esprit et par sa piété.

A l'âge de onze ans, un voyage qu'il fit avec elle auprès de son oncle le général Schérer, alors ministre de la guerre, lui fournit la double occasion de montrer toute la vivacité de ses affections d'étudiant et un peu de cette hardiesse qui sied si bien à ceux qui savent la justifier. Lecteur enthousiaste du *Courrier des Enfants*, que publiait Jauffret, il se fit présenter à cet écrivain pour lui témoigner de vive voix toute l'admiration qu'il professait pour son journal.

Ce voyage ayant amené la nomination du père de M. de Golbéry à la place de directeur des domaines du département de Rhin et Moselle, sa famille alla demeurer à Colblentz. Les études eussent été moins calmes dans cette ville de garnison qu'à l'ancienne abbaye de Munster-Meyenfels, située dans le voisinage et devenue un pensionnat renommé. On plaça dans cette maison le jeune Golbéry, qui y passa plusieurs années, s'y éprit d'une véritable passion pour l'é-

tude de la langue grecque et y reçut ces profondes impressions de religion qui devaient se réveiller si vives au déclin de sa carrière.

Rappelé dans la maison paternelle, Golbéry suivit, à l'école secondaire de Coblenz, les leçons d'histoire d'un des écrivains les plus célèbres de l'Allemagne, Joseph Goerres, qui l'initia, dès cette époque, à la mythologie et au symbolisme de l'antiquité grecque et orientale, à l'étude de laquelle ce maître apportait une capacité éminente. Un premier prix de mathématiques remporté à quinze ans, joint aux fascinations de l'époque, fit naître dans l'esprit du studieux écolier l'ambition d'entrer dans la carrière des armes par l'École polytechnique. Mais sa famille préférait pour lui la magistrature, et sa mère le conduisit à Paris dans ces vues. Il suivit, pour se préparer à l'école de droit, les cours de l'école centrale des Quatre-Nations.

Les leçons de Villoison, aidées de celles de Gail, achevèrent de développer, dans l'esprit du jeune Golbéry, ce goût des lettres anciennes que lui avaient donné ses professeurs allemands. L'illustre d'Ansse de Villoison l'initia à la science de la critique érudite. Gail le mit en rapport avec le jeune Letronne, pour lequel il conçut dès lors un vif attachement, et dont il demeura l'ami, le correspondant et l'émule dans toutes les phases de sa carrière, le visitant, l'attirant chez lui, le consultant sur tous ses travaux, suivant et admirant toutes les publications du célèbre antiquaire.

Entré à l'école de droit, Golbéry se lia avec les plus studieux de ses camarades, Hennequin, Dunoyer, Dupont-Delporte, de Stassart, et surtout Blondeau, qui devait plus tard diriger cette école.

Toutefois, dès 1806, un enseignement de droit ayant été donné à la ville de Coblenz, Mme de Golbéry y retourna avec son fils, qui y fit sa troisième année et y passa ses examens. Sachant les codes à peu près par cœur, il répondit de manière à laisser au baron de Beyts, inspecteur général des écoles de droit, qui présidait les épreuves, des

souvenirs qui devaient amener bientôt sa première nomination dans l'ordre judiciaire.

Ses études terminées et son diplôme obtenu, M. de Golbéry essaya d'abord de la profession d'avocat. Il se fit inscrire au tableau du ressort de Colmar dès 1808, à peine âgé de vingt-deux ans. Toutefois le barreau d'une petite ville n'offrait point des avantages suffisants à sa légitime ambition. Il tenta de se faire attacher au conseil d'État. Mais, ayant rencontré des lenteurs qu'il ne s'expliquait pas, il accepta des mains de M. de Beyts, chargé d'organiser la justice en Hollande, la place de substitut au tribunal d'Aurich.

C'était en 1811. Dès le mois de novembre de la même année, le jeune magistrat, qui avait eu occasion de se distinguer dans une affaire de conscrits récalcitrants soutenus par la population, fut nommé procureur impérial à Stade, département des Bouches de l'Elbe. Il fut renvoyé à Aurich dans la même qualité dès le mois de janvier suivant, et y resta peu. Impatient d'obtenir un poste à l'intérieur et de réaliser son mariage avec Mlle Merlin (de Thionville), arrêté depuis 1808, il sollicita la place de procureur impérial à la résidence de Colmar. Ses vœux furent exaucés le 29 janvier 1813, peu de jours après la célébration de l'union qui devait répandre tant de charmes sur sa vie.

Les événements de 1814, auxquels il prit une part incompatible avec la qualité de chef de parquet, l'ayant amené à se démettre de son emploi, il se fit reporter au tableau des avocats et essaya de se plier aux habitudes et aux devoirs du barreau. Il les embellissait par ces études de philologie et d'archéologie qui lui offraient des attraits irrésistibles. Au fond du cœur, il regrettait les travaux du parquet, mais en aspirant à la magistrature *assise*. Le moment d'y arriver n'était pas venu. Toutefois grâce à M. de Serre, premier président de la cour de Colmar, qui l'avait connu à Stade, il fut nommé en 1818 substitut du procureur général de cette cour. Deux ans après, il obtint

la place de conseiller, devenue vacante par la retraite de son père.

M. de Golbéry garda cette douce position jusqu'en 1845. Ses meilleurs écrits sont de cette période de sa vie, pendant laquelle il fut nommé successivement correspondant de plusieurs compagnies savantes et des plus illustres.

Il commença sa carrière littéraire par les journaux. La *Revue encyclopédique* de M. Jullien, le *Bulletin* de M. de Férussac, le *Courrier littéraire de Strasbourg*, firent ouvrir à sa plume facile et féconde les colonnes de la *Revue germanique*, des *Annales de Heidelberg*, de l'*Univers religieux*, du *Moniteur*, du *Journal des Savants*. Il y écrivait sur toutes sortes de questions, mais préférant toujours celles d'histoire, de philologie et d'archéologie. Les articles qu'il consacra aux *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, au principal ouvrage de M. Daunou, et aux *Inscriptions grecques et latines de l'Égypte* de M. Letronne, sont de véritables traités.

Des écrivains d'un esprit moins prompt se feraient difficilement une idée du nombre et de la variété de ses articles. Le laborieux auteur nous en a laissé lui-même le catalogue, et la substance s'en retrouve en partie dans les Recueils auxquels il donna plus tard son concours, le *Dictionnaire de la Conversation*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, les *Mémoires* de plusieurs corps savants.

Dès 1821, il publia un écrit spécial qui signala son nom à ces corps et dessina sa position d'historien archéologue. J'entends le Mémoire intitulé : *Les villes de la Gaule rasées par M. A. Dulaure, et rebâties par P.-A. de Golbéry*. Paris, in-8°.

Dulaure avait soutenu, d'abord dans une dissertation savante¹, puis dans son *Histoire de Paris*, non-seulement

¹. Voy. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, vol. II, pag. 82-143.

qu'à l'arrivée des Romains Paris n'était pas une ville, mais encore qu'à cette époque les Gaulois n'avaient point de villes proprement dites; que les mots *civitas*, *urbs* et *oppidum*, dont se servent les historiens latins et que nous traduisons par ceux de *ville* et de *cité*, ont pour eux un autre sens que celui que nous y attachons aujourd'hui; que le mot *urbs* se rencontre peu dans César; que *civitas* signifie république, *oppidum* retranchement.

C'est à cette série d'assertions, les unes fondées, les autres exagérées, que s'attacha M. de Golbéry, les combattant, après de vives protestations de déférence pour leur auteur, avec une pétulance d'ailleurs annoncée dans son titre et qui n'ôta rien à la solidité de son traité. En effet, si fondées que paraissent quelques-unes des remarques de Du-laure, le sens des mots *civitas*, *urbs*, *oppidum*, *vicus*, est mieux défini par son jeune adversaire. Golbéry n'a point de système fait à soutenir, de prétendue découverte à défendre, et il se laisse tout simplement guider par les textes. Il ne se fait pas d'ailleurs illusion sur la véritable portée de son travail, et exprime sincèrement le regret d'avoir écrit à la campagne, privé des ressources d'une bibliothèque spéciale et particulièrement des lumières que lui auraient fournies la *Géographie* de Ptolémée et la *Table* de Peutinger.

En supprimant dans la forme de ce traité, qui a été traduit en latin par l'auteur et inséré par MM. Lemaire et Achaintre dans leur édition de César, ce qui n'a pas trait au fond de la question, on en ferait un excellent morceau de critique historique.

De ce travail sur la Gaule en général, Golbéry passa à l'étude spéciale de l'histoire de sa province, l'Alsace, dont les annales, la géographie et les monuments avaient été si bien indiqués par le savant Schœpflin (*Alsatia illustrata* et *Alsatia diplomatica*).

L'Alsace, et surtout le département du Haut-Rhin, qu'il habitait, devint, à partir de cette époque, l'objet essentiel

des recherches assidues, des explorations personnelles de M. de Golbéry. Il n'est point, dans cette contrée, si extraordinairement riche en monuments, de vieux château, d'église, de chapelle, de mur païen, d'ancien monastère, de ruine quelconque qu'il n'ait visitée, mesurée, refaite en idée, soit à lui seul, soit de compagnie avec un ami. J'entends M. Schweighaeuser, fils de l'helléniste, et lui-même helléniste, antiquaire et poète distingué, qui explorait le Bas-Rhin dans le même but, avec une vaste érudition et une ardeur infatigable.

Golbéry rédigea d'abord une suite de mémoires détachés, parmi lesquels je signale ceux qui ont pour objet : *Les anciennes fortifications qu'on voit au sommet des Vosges*, inséré au tome V (p. 106) de nos *Mémoires* ; *Argentuaris, ville des Séquaniens* ; *La patrie primitive des Germains* ; un *Extrait des réglemens concernant le service des châteaux forts en Alsace*, publié au tome XIII (p. 252) de nos *Mémoires* ; *L'Analyse d'un Mémoire de M. Max. de Ring sur les tombes celtiques de l'Allemagne* (t. XIV, p. 104 et suiv.).

Il entreprit ensuite, avec son savant ami, la description générale de tous les monuments de sa province, qu'il publia en 1828, sous ce titre : *Antiquités de l'Alsace ; châteaux, églises et autres monuments des départements du Haut et Bas-Rhin*. Strasbourg, 2 volumes in-folio.

Cet ouvrage, qui résumait un assez grand nombre de mémoires présentés antérieurement aux concours de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et honorés par elle de diverses récompenses, sur le rapport de sa commission des Antiquités nationales, est encore, malgré d'inévitables lacunes et une tendance trop descriptive, une des meilleures publications dont les monuments historiques de la France ont été l'objet depuis trente ans. Il fut fort apprécié et, malgré l'absence regrettable de ces indications auxquelles l'historien attache tant de prix, celles des sources et des documents, il inspire une grande confiance.

L'un des deux auteurs, Schweighaeuser, était corres-

pendant de l'Institut depuis quelques années ; M. de Golbéry obtint cette distinction pendant l'impression du travail. Il était devenu associé correspondant de la Société des Antiquaires de France à la suite de la publication de son Mémoire sur les villes de l'ancienne Gaule. Sa vocation d'antiquaire était désormais décidée. L'Académie de Toulouse se l'associa à ce titre. La Société pour la conservation des monuments de France, fondée à Caen par l'honorable M. de Caumont, le nomma un de ses inspecteurs divisionnaires. D'autres sociétés savantes suivirent cet exemple.

Loin de se reposer après la publication de son principal ouvrage, la *Description du Haut-Rhin*, dont nous venons de parler, notre laborieux confrère regarda ce travail même comme un point de départ pour une histoire spéciale de l'Alsace. Cette composition, il n'a cessé de la rêver pendant toute sa vie, et pour la réaliser il a fait transcrire nombre de documents et laissé de belles notes, les unes écrites encore dans les dernières années de sa trop courte carrière.

Une grande variété d'autres travaux, joints à ses fonctions judiciaires, mais surtout son entrée dans les corps administratifs et politiques et une correspondance trop étendue peut-être, ont absorbé le temps et les facultés qu'il eût été heureux de consacrer à cette généreuse entreprise. Ces honorables distractions n'étaient d'ailleurs que les conséquences naturelles de ses goûts si vifs, de sa capacité si grande, de son activité si générale.

J'ai parlé d'abord de la variété de ses travaux. Elle fut telle qu'elle nous étonne encore. Aux simples mémoires, aux dissertations archéologiques et au grand volume in-folio qui en fut comme le résumé, mais qui néanmoins avait demandé un temps considérable, il ajouta successivement toutes sortes de travaux de philologie et d'histoire.

En philologie, il s'attacha tour à tour à l'interprétation de deux poètes éminents, d'un orateur du premier rang et d'un célèbre historien : Virgile, Tibulle, Cicéron, Suétone.

Son Tibulle, arrangé pour la collection Lemaire, est le principal de ses travaux. C'est un texte revu d'après les meilleures éditions, précédé d'une biographie du poète et annoté avec le secours des plus sages commentaires. Publiée à la même époque que celle de Dissen (1835), qui avait pour objet essentiel la révision critique des variantes, l'édition de Golbéry avait pour but principal l'intelligence plus complète du célèbre élégiaque. Elle fut d'autant plus priseée des véritables amateurs qu'elle se tenait mieux à distance des extrêmes, rejetant les interprètes trop frivoles et les interprètes trop graves, qui cherchent les uns et les autres des pensées que n'avait pas l'auteur.

Après Tibulle M. de Golbéry aborda Virgile. Il traduisit en latin, pour la collection Lemaire encore, des notes choisies dans deux volumes, que le célèbre Voss avait publiés en allemand sur les *Géorgiques*.

Puis il traduisit pour la collection Panckoucke les *Lettres* de Cicéron, pour l'intelligence desquelles il trouvait un guide si sûr dans les textes allemands de Wieland.

Enfin il traduisit pour la même collection les *Œuvres* de Suétone, si dignes d'occuper les loisirs d'un magistrat lettré.

A ces travaux de philologie, qui étaient en partie des traductions, se mêlaient naturellement des travaux d'histoire. C'étaient des traductions aussi en majeure partie.

Le plus illustre des professeurs de Golbéry, Goerres, lui avait signalé trois historiens éminents de l'Allemagne contemporaine, Schlosser, Niebuhr et Creuzer, dont le premier et le dernier vivent encore ¹.

En 1828, et concurremment avec sa publication sur l'Alsace, M. de Golbéry publia sa traduction de *l'Histoire universelle de l'antiquité* de Schlosser (3 vol. in-8°).

Dès la même époque, il corrigeait les épreuves de sa tra-

1. Le baron Frédéric de Creuzer vient de terminer aussi sa belle carrière, à l'âge de 86 ans.

duction de l'*Histoire romaine* de Niebuhr, sept volumes in-8°, dont les premiers parurent en 1830.

Il allait, au milieu de la traduction de tant de volumes, de la correction de tant d'épreuves et de l'élucidation de tant de questions, qu'un traducteur consciencieux est obligé d'examiner par lui-même, sous peine de ne faire que des contre-sens, aborder hardiment la traduction de la *Symbolik* de Creuzer; et déjà la main était mise à l'œuvre quand il apprit qu'il était prévenu par M. Guigniaut.

D'ailleurs, le traducteur de Suétone, de Cicéron, de Schlosser et de Niebuhr pouvait se consoler : il avait donné des preuves suffisantes de l'étendue de son érudition, de la rapidité de sa plume et de l'élégance de son style.

Il en donna une preuve de plus dans une composition, moins grave et plus originale, son *Histoire de la Suisse*, écrite pour l'*Univers pittoresque* de MM. Didot, à titre de distraction.

Les fonctions judiciaires d'un conseiller de cour, fort douces à l'ordinaire, l'étaient peu pour M. de Golbéry. Il présidait les assises du ressort avec une aisance et une distinction qui portaient la cour à l'en charger sans cesse. Elle savait d'ailleurs qu'elle l'obligeait, surtout en l'envoyant au milieu des savants et des bibliothèques de Strasbourg, qu'il ne cessait d'y rechercher, je le sais.

Toutefois, ce furent bientôt d'autres honneurs qui absorbèrent les plus belles heures et les plus nobles facultés de Golbéry, je parle de son entrée dans les corps administratifs et politiques. C'est d'ordinaire ce que l'homme recherche le plus qui le prive et l'afflige le plus. En effet, cette vie si calme, consacrée aux douces émotions des lettres et aux saints devoirs de la magistrature, se trouva tout à coup engagée dans les soucis de l'administration, qu'elle avait ignorés, et dans les débats politiques, où elle n'avait figuré encore qu'à sa grande confusion. Mais ces charges offraient à cette époque ce qu'elles offrent à toutes, de brillantes sé-

ductions mêlées à d'amers désillusionnements, et on se flatte toujours d'échapper à ceux-ci.

M. de Golbéry entra au conseil général de son département en 1833, et remplit jusqu'en 1847 les fonctions de secrétaire de ce corps. Il s'y occupait surtout, outre le surcroît de travail que lui donnaient les procès-verbaux, des questions d'instruction primaire et de conservation des monuments historiques. Ces questions, si importantes alors dans le Haut-Rhin, où il y avait beaucoup à faire sous les deux rapports, ne pouvaient avoir un avocat plus habile.

En 1834, il entra aussi à la Chambre des députés, arène de luttes aussi vives que celles qui en ouvraient les portes. Nous avons rappelé ailleurs les agitations que les affaires politiques ont jetées dans cette carrière, qu'elles ont abrégée peut-être¹ : ici nous ne parlerons que du temps qu'elles ont ravi à de belles et graves études. Chacun sait ce que, sous le régime parlementaire, les brigues électorales, les lettres de candidature et les tournées d'élu, les questions de banquet ou de cabinet, et enfin les affaires réelles, celles de l'arrondissement ou celles du pays, consommaient d'heures et de forces.

M. de Golbéry, qui fut député jusqu'en février 1848, apporta dans l'accomplissement de ses devoirs publics toute l'activité de son esprit, tout le feu de son âme. Il prenait part aux discussions toutes les fois qu'il se présentait des affaires de sa compétence spéciale ou dignes de son affection particulière. Il portait la parole avec autant d'aisance que de courtoisie. Il allait voter, le cas échéant, malgré les plus grandes souffrances, et ne négligeait aucun intérêt de son pays, pas plus celui du vignoble que celui du chemin vicinal.

Député actif, zélé pour l'une des plus grandes gloires de la France, celle des lettres, il prit un intérêt profond et une large part aux travaux des comités historiques établis auprès du ministère de l'Instruction publique.

1. Dans la *Revue d'Alsace*, mois de janvier, février et mars 1887.

Il exerça une influence marquée pour la création d'une de nos plus jeunes et de nos plus heureuses institutions, l'*École des Chartes*.

Quand on considère qu'à ces fatigants honneurs étaient venues se joindre les fatigantes fonctions de procureur général de la Cour de Besançon, auxquelles M. de Golbéry fut nommé en 1845, et qu'il tenait à remplir avec tout l'éclat qu'elles demandaient, on comprend à peine comment son activité a pu suffire à tout.

Elle a même suffi pour continuer, pour étendre encore une correspondance déjà si étendue.

La sienne l'était singulièrement. Elle embrassait, outre plusieurs membres de l'Académie des inscriptions, beaucoup d'antiquaires, de philologues et d'historiens de France, d'Allemagne et d'Italie, et quelques-uns des hommes politiques les plus distingués du temps, M. Molé, M. Guizot, M. de Salvandy, M. de Montalembert à leur tête, sans compter les amis, la famille, les clients ou les correspondants officiels, et dans les derniers temps, les conseillers spirituels.

Ce qui distingue sa correspondance, c'est ce qui distinguait sa parole, sa personne : une profonde bonté de cœur, une parfaite obligeance, et par-dessus tout beaucoup d'esprit, une gaieté inaltérable éclatant volontiers en saillies, une extrême facilité en tout.

Toutefois, les dernières pages de la main affaiblie de Golbéry sont empreintes d'une douce et profonde gravité.

Rendu à la vie privée par la révolution de 1848, il se retira à la campagne, le cœur brisé ainsi que le corps. Son âme, prenant possession d'elle-même dans ce repos entouré de dignité et se préoccupant de son avenir, ne voulut plus vivre désormais que pour elle, c'est-à-dire pour Dieu, sa famille et les lettres. Déjà les impressions religieuses de son enfance avaient été profondément réveillées par les prédications de l'orateur célèbre, qui vient d'achever sa carrière apostolique, le P. de Ravignan. Elles se développèrent ra-

pidement et prirent une grande place dans ses dernières années, adoucissant toutes ses souffrances, même celles du souvenir, et lui donnant des joies nouvelles.

A ces douceurs se joignaient toujours les consolations des lettres, et Golbéry put élaborer encore quelques-unes de ces compositions qui conviennent aux jours du déclin : l'éloge d'un académicien de Besançon, quelques articles de journaux, quelques pages touchantes et graves sur la carrière qu'il avait parcourue.

Et ce n'était pas même là assez pour cet esprit jadis si ardent. Le goût du travail étant toujours vif, M. de Golbéry reprit son projet d'écrire l'histoire de l'Alsace et d'y expliquer l'origine, la splendeur, toute la destinée de ses monuments. Mais la politique l'enleva encore une fois à l'histoire et à l'archéologie. Plusieurs défaillances l'ayant averti qu'au temps allait pour lui succéder l'éternité, il prit le *Moniteur* des quinze années de sa vie de député, et traça d'après ces pages la revue de sa carrière parlementaire. Il n'avait pas achevé ce pénible travail lorsque la mort vint l'appeler. Le 5 juin 1854, entouré de sa famille, pour laquelle il était un objet de culte, il expira doucement à son château de Kientzheim, près de Colmar.

Il ne laisse point de fils. A ses neveux est confié le grave mandat de maintenir l'honneur de son nom.

Peu de carrières sont aussi riches en travaux, aussi chères aux lettres, aussi dignes de mémoire que celle de Philippe de Golbéry.

Et puisqu'on aime à connaître les rapports du biographe avec celui dont il nous parle, j'ajouterai qu'en écrivant sur sa vie et ses travaux la notice plus étendue qui a paru dans la *Revue d'Alsace*, j'ai voulu accomplir une promesse faite à mon illustre ami lors de notre dernière entrevue dans ce monde.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 6 janvier 1858.

Présidence de M. BRAUNET DE PRESLE, président, et de
M. HUIILLARD-BREHOLLES, vice-président.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 1857 est lu et adopté.

L'ordre du jour appelant ensuite l'installation du nouveau bureau, M. Brunet de Presle, président sortant, après avoir remercié la compagnie du concours bienveillant qu'elle lui a prêté dans l'exercice des fonctions qu'elle lui avait confiées, invite son successeur et les autres officiers de la Société, élus dans la dernière séance, à venir prendre place au bureau.

M. le comte de Nieuwerkerke, n'ayant pu assister à la séance, M. Huillard-Breholles, premier vice-président, s'assied au fauteuil de la présidence.

Il demande que des remerciements soient votés au bureau sortant. Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. le président présente les ouvrages offerts depuis la dernière séance, et, sur sa proposition, la Société décide que ces ouvrages seront déposés dans sa Bibliothèque, et que des remerciements seront adressés, en son nom, aux donateurs ¹.

Correspondance.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui réclame, pour la Bibliothèque des sociétés savantes, deux exemplaires du Bulletin de la Société, 3^e trimestre. Il sera fait droit à cette réclamation.

M. d'Otreppe-de-Bouvette, de Liège, demande le titre d'associé correspondant étranger. MM. de Longpérier et de l'Escalopier se portent ses présentateurs; MM. Nicard, Maufras et Bordier sont chargés de présenter un rapport sur sa candidature.

La Société archéologique du midi de la France, en envoyant la II^e livraison du VII^e volume de ses publications, annonce qu'elle a reçu deux exemplaires du XX^e volume des Mémoires de la Compagnie, et qu'elle a décidé qu'un de ces exemplaires serait détruit, si dans un délai de quinze jours, la Compagnie ne l'avait fait retirer.

Après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres, il est décidé que le nom de la Société archéologique du midi de la France sera rayé de la liste des Sociétés avec lesquelles la Compagnie est en correspondance, et qu'il lui sera donné avis de cette décision.

1. Le même fait se présentant au commencement de chaque séance, il n'en sera plus fait mention dans ces extraits. On trouvera, après le compte rendu de la dernière séance du trimestre, la liste détaillée de tous les ouvrages offerts dans les différentes séances.

Travaux.

M. le président annonce à la Société qu'elle vient de perdre un de ses membres honoraires, M. Gilbert. La Compagnie s'associe aux regrets exprimés à cette occasion par M. le président, et émet le vœu qu'une notice sur la vie et les travaux de ce savant soit insérée dans un des prochains numéros du Bulletin. M. de Martonne, répondant à l'invitation qui lui en est faite par M. le président, veut bien se charger de rédiger cette notice.

M. le président annonce ensuite que par deux décisions récentes de M. le Ministre de l'Instruction publique, M. Lacabane a été nommé directeur de l'Ecole impériale des Chartes, et M. Cocheris, bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine.

M. Peigné-Delacourt, associé correspondant, qui assiste à la séance, présente à la Société trois statuettes antiques, qui ont été récemment découvertes dans le département de l'Oise, à Pierrefonds, à Brouchy et à Goulencourt. La première est en pierre tendre et d'un travail très-grossier; la seconde est en pierre dure et d'une époque plus ancienne; enfin la troisième, qui est en terre cuite vernissée et d'un travail beaucoup plus barbare encore, pourrait, suivant l'opinion d'un certain nombre de membres, être attribuée à l'époque celtique.

M. le secrétaire donne lecture d'une notice de M. Matter, associé correspondant à Bergheim (Bas-Rhin), *sur la vie et les travaux de M. de Golbéry*. La Société décide qu'elle en entendra une deuxième lecture.

Séance du 13 janvier.

Présidence de M. HUILLARD-BREHOLLES, vice-président

Correspondance.

La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, réclame quelques-unes des publications de la Compagnie, qu'elle n'a pas reçues, et offre les volumes de ses mémoires qui pourraient manquer à la collection de la Compagnie. Renvoi à M. l'archiviste bibliothécaire.

Travaux.

M. le président exprime le regret que le nom de M. l'abbé Barrère ait été omis dans la liste des membres et associés correspondants de la Société, auxquels des récompenses ont été décernées dans la dernière séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, liste qui a été publiée dans le bulletin de l'année dernière, 2^e trimestre, p. 135. M. l'abbé Barrère a obtenu dans cette séance, une mention honorable au concours des antiquités nationales, pour son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agén, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*; 2 vol. in-4^o.

M. Bourquelot lit, à titre de communication, une notice sur la chancellerie des comtes de Champagne.

M. le secrétaire fait une deuxième lecture de la notice de M. Matter, sur la vie et les travaux de M. de Golbéry. Cette notice est renvoyée à la commission des impressions.

Séance du 20 janvier.

Présidence de M. MARION, vice-président.

Correspondance.

Lettre du secrétaire général de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, qui annonce l'envoi des publications de cette académie, et accuse réception du XXII^e volume des Mémoires de la Société.

Travaux.

M. Vallet de Virville entretient la Société des découvertes d'estampes, faites à la bibliothèque royale de Belgique, par M. Alvin, directeur de cet établissement.

« En procédant à une sorte de récolement *ad hoc* de cette bibliothèque, M. Alvin y a découvert un volume manuscrit qui renfermait accessoirement un certain nombre d'estampes. Ce volume est intitulé *Gerardi Corselii ad institutiones Justiniani auctarium*. Il contient le cours d'*Institutiones* professé à l'université de Louvain en 1600, par Gérard de Coursèles, célèbre professeur de droit, recueilli par Van Sestich, l'un de ses auditeurs. Van Sestich fut à son tour docteur renommé, professeur de droit, et mourut en 1634. Les marges et les blancs de ce manuscrit ont été décorés, par lui, selon toute apparence, de nombreuses estampes consistant en portraits, culs-de-lampe, vignettes et empreintes de nielles italiens. Les portraits, entremêlés sans aucun ordre apparent, appartiennent à quatre séries, et sont de quatre graveurs différents. Ils représentent tous des jurisconsultes antérieurs au dix-septième siècle. Vingt-huit ont été gravés en France par Thomas de Leu. Cent deux autres pièces paraissent dénoter des graveurs italiens. La

portion la plus intéressante de cette collection consiste dans les nielles. Ils forment en tout 29 pièces, qui comprennent seulement quatorze sujets différents. En effet, plusieurs de ces pièces ou sujets se répètent au nombre de deux, trois et même quatre épreuves. Cette circonstance ne s'était jamais rencontrée jusqu'ici, et l'existence de quatre épreuves d'une même nielle paraissait impossible à Duchesne aîné, notre compatriote, l'historien des nielles. Sur ces quatorze sujets, onze étaient connus et avaient été décrits par Duchesne. Les trois pièces dont les titres suivent sont inédites : 1° *La Femme aux cinq Génies* (3 épreuves); 2° *le Triomphe de l'Amour* (1 épreuve); 3° *le Tireur d'Épine* (1 épreuve). Aucune de ces pièces n'est datée; mais elles paraissent, d'après le style, d'après les variations des costumes, du goût et de la manière, embrasser une période chronologique assez grande. Cette période pourrait s'étendre depuis la seconde moitié du xv^e siècle, jusqu'à l'époque de Marc-Antoine : c'est-à-dire vers 1520. M. Alvin a publié récemment sur ces nielles et sur quelques autres monuments de ce genre, que possédait antérieurement la bibliothèque royale de Belgique, une notice intéressante dont voici le titre :

« LES NIELLES de la Bibliothèque royale de Belgique. Notice lue à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, par M. Alvin, membre de l'Académie et conservateur en chef de la Bibliothèque royale. Bruxelles, 1857, in-8°.

« L'auteur a joint au texte une suite de photographies, qui reproduisent chacun des sujets de nielles.

« Au mois d'août 1857, ajoute M. Vallet de Viriville, M. Alvin a bien voulu me communiquer les originaux sur place, c'est-à-dire à la bibliothèque royale de Bruxelles. En les comparant aux reproductions photographiques, j'ai pu m'assurer de l'exactitude et de l'intérêt que présentent ces reproductions. A cette même époque, M. Alvin a bien voulu me communiquer une autre découverte analogue qu'il venait de faire.

« Dans un recueil généalogique manuscrit, assez moderne, de la bibliothèque royale de Bourgogne, se trouvait une estampe, haute d'environ 30 centimètres, sur 20 ou 25. Cette pièce est une espèce de frontispice. Au milieu d'un porche ou arcade en ogive se voient les armes du duc de Bourgogne, *Charles le Téméraire*. La devise de ce prince, *je l'ai emprunté*, est gravée au-dessous de l'écu. Autour de l'écu principal, sont rangées *en orle* les blasons des diverses provinces et seigneuries appartenant au duc. La Gueldre, acquise par le Téméraire, en 1472, ne s'y trouve pas. C'est donc de 1467 à 1472 que cette pièce a été gravée. La manière rappelle tout à fait le maître de 1466. M. Alvin se propose de consacrer à cette nouvelle découverte une de ces notices que lisent avec tant d'intérêt tous les amis des arts et de l'archéologie. »

M. Noël des Vergers donne quelques détails sur les travaux exécutés par M. Pietro Rosa, ingénieur géographe romain, pour la carte du *Latium*. Cette carte, dit-il, est dressée à l'échelle de un vingt millième, et l'on y a indiqué, avec une scrupuleuse exactitude, tous les vestiges de l'antiquité qui subsistent encore dans cette partie de l'Italie.

Séance du 3 février.

Présidence de M. HUILLARD-BREHOLLES, vice-président.

Travaux.

M. de Longpérier lit, à titre de communication, une *Notice sur un médaillon inédit de Grazia Nasi, œuvre du graveur Jean-Paul Poggini*.

Le médaillon décrit et expliqué dans cette notice a été acquis à Florence, en 1838, par M. Lenormant. Il est conservé à la Bibliothèque impériale, où il est resté sans attri-

bution. La légende, qui est bilingue, latine et hébraïque, donne le nom et l'âge de la personne représentée. M. de Longpérier s'est demandé d'abord si cette légende désignait une femme chrétienne ou une juive, et un passage d'un rabbin espagnol lui a fourni la réponse à cette question. Dans ce passage figure une riche juive nommée Grazia Nasi, qui maria sa fille unique à don Joseph Nasi, duc de Naxia. M. de Longpérier ayant trouvé dans quelques anciens écrivains des renseignements sur ce juif, desquels il résulte que sa famille habitait Ferrare vers la moitié du xvi^e siècle, ayant en outre remarqué sur le médaillon la signature P, qui se retrouve sur des médaillons de même style représentant Hercule II, duc de Ferrare et presque tous les personnages de sa famille, avec des dates (de 1552 à 1558), en a conclu que ce médaillon a bien réellement été modelé à Ferrare pour la tante du duc de Naxia, et cela vers 1552. Il donne à cette occasion des détails intéressants sur les médailles et médaillons exécutés tant en Italie qu'en Espagne par le graveur J. P. Poggini, dont la lettre P est la signature. Il rappelle ensuite un certain nombre de faits relatifs à don Joseph Nasi, personnage connu aussi, dans l'histoire des Turcs, sous le nom de *Jean Miguez*, et qui a joué un rôle considérable dans la politique du xvi^e siècle. Enfin, il termine en faisant remarquer que le médaillon de Grazia Nasi, qui présentait une sorte de problème numismatique, se trouve complètement expliqué; on sait maintenant, dit-il, pour quelle personne et par quel artiste, en quel pays et en quel temps il a été exécuté.

M. Bordier lit, également à titre de communication, une notice sur une pièce de vers latins, qu'il a découverte à Soissons, dans un manuscrit du xiii^e siècle. C'est une satire contre un jeune prince, dans lequel M. Bordier reconnaît Philippe le Bel, et qui y est représenté comme s'occupant uniquement de ses plaisirs, ce qui contredit l'opinion qu'on a généralement du caractère de ce prince.

M. le président remercie MM. de Longpérier et Bordier,

de leurs intéressantes communications, et exprime le regret qu'ils ne puissent pas en disposer pour les publications de la Société.

Séance du 10 février.

Présidence de M. HULLARD-BREHOLLES, vice-président

Correspondance.

M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. le président de la Société des antiquaires de la Morinie et M. le président de l'Académie Stanislas accusent réception du XXIII^e volume des Mémoires de la Société.

Travaux.

M. Michéant fait, au nom de la commission des impressions, deux rapports dans lesquels il propose l'impression de la notice de M. Matter, *Sur la vie et les travaux de M. de Golbéry*, et du mémoire de M. Vailet de Viriville, *sur l'ancien monument de Jeanne d'Arc*.

On passe au scrutin sur les conclusions de ces deux rapports, qui sont successivement adoptées.

M. L. Renier entretient la Société de deux inscriptions qui viennent d'être découvertes, la première à Lyon, dans le lit de la Saône, la seconde à Lambase en Afrique.

Il pense que la première, qui n'est qu'un fragment fort court, a servi à décorer un arc de triomphe élevé par les ordres de l'assemblée des députés des trois provinces de la Gaule (Lyonnaise, Aquitaine et Belgique), en l'honneur de Septime Sévère, pour perpétuer le souvenir de son administration de la Lyonnaise, en qualité de *légal impérial propra-*

teur ; et il expose les différentes raisons sur lesquelles il appuie cette conjecture.

Quant à l'inscription de Lambèse, elle nous apprend que la légion troisième Augusta, licenciée, ainsi que M. Renier l'a démontré ailleurs, à l'avènement de Gordien III, fut réorganisée au commencement du règne de Valérien, et c'est en outre un document d'un grand intérêt pour l'histoire, jusqu'ici si obscure, du règne de ce dernier empereur.

M. Vallet de Viriville lit une note sur un exemplaire de la *Pragmaticque Sanction*, imprimé en 1517, par Guillaume Eustache, et relié par Georges de Gavres, relieur à Gand. La Société décide qu'elle en entendra une deuxième lecture.

Séance du 17 février.

Présidence de M. MAISON, vice-président.

Travaux.

M. Bourquelet fait, au nom de la commission de publication, un rapport dans lequel il propose l'impression du mémoire de M. le commandant de La Mare, intitulé : *Étude sur Stora, port de Philippeville*. On passe au scrutin sur les conclusions de ce rapport, qui sont adoptées.

M. de Longpérier communique divers objets antiques recueillis dans la Sierra-Nevada de Sainte-Marthe à la Nouvelle-Grenade, par M. Schlim, naturaliste. Ces objets sont :

- Un vase de terre noire en forme de quadrupède ;
- Quatre cylindres en jaspé et en agate ;
- Trois pierres oblongues ayant plus ou moins la forme de baril, en pierre ollaire ;
- Un grain d'agate poli et percé ;
- Un baril de *tombago*, métal composé de cuivre et d'un

peu d'or. Ce dernier objet, long de deux centimètres, est formé de spirales serrées et soudées, arrêtées aux deux extrémités par des tresses en fil de métal.

A environ 3000 mètres de hauteur dans la montagne, M. Schlim a trouvé les villages de San-Miguel et de San-Antonio habités par les Indiens Arruacos. C'est près de San-Miguel qu'il a observé de grandes pierres plates (schistes) posées à quelque distance les unes des autres et parallèlement. A la tête de chacune, une pierre fichée un peu obliquement, s'élève de terre à la hauteur d'un mètre environ.

Ces monuments, dont les Indiens actuels ignorent la destination, paraissent avoir recouvert des sépultures très-antiques. En fouillant sous quelques-uns on a recueilli les cylindres en pierres dures que M. de Longpérier présente à la Société, en faisant remarquer leur identité pour la forme et pour la matière avec les cylindres assyriens et babyloniens. Dans l'Asie occidentale, en effet, on a découvert non-seulement des cylindres gravés et couverts d'inscriptions, mais d'autres encore qui sont, comme ceux de la Sierra-Nevada de Sainte-Marthe, entièrement lisses.

La forme de baril a été aussi très-souvent donnée soit à des ornements assyriens, soit à des briques recouvertes d'inscriptions cunéiformes contenant des textes historiques du plus grand intérêt.

M. Noël des Vergers entretient la société des fouilles récemment exécutées à Luni, dans l'Etrurie septentrionale, et il fait connaître sommairement les importants résultats qu'elles ont produits.

M. Vallet de Viriville fait une deuxième lecture de sa *Note sur un exemplaire de la Pragmatique Sanction*, imprimé en 1507, par Guillaume Eustache, et relié à Gand par Georges de Gavres, relieur de cette ville. Renvoi à la commission des impressions.

Séance du 3 mars.

Présidence de M. HUILLARD-BREHOLLES, vice-président.

Travaux.

M. Peigné-Delacourt, associé correspondant, présente quelques observations sur le théâtre antique de Champlieu, arrondissement de Compiègne (Oise). Il rappelle, pour la combattre, l'opinion récemment émise par M. de Saulcy, qui regarde ce théâtre comme un monument mérovingien. Il faut, suivant lui, reporter à une époque beaucoup plus ancienne l'élévation de ce monument, dans lequel il a cru reconnaître tous les caractères des constructions romaines.

Cette communication donne lieu à une discussion, à laquelle prennent part MM. Maury, Bourquelot, Nicard et Brunet de Presle.

M. Aymard, associé correspondant, donne lecture d'une notice sur les résultats des fouilles exécutées sous sa direction, dans la ville du Puy. Il décrit avec détail les nombreux monuments, tels qu'inscriptions, bas-reliefs, fragments de frises, colonnes, chapiteaux, sarcophages, tombeaux, etc., qui ont été successivement découverts, et il expose les conséquences qu'on est en droit d'en tirer pour l'histoire ancienne de cette ville. L'une de ces conséquences, la principale, est dès aujourd'hui acquise à la science; c'est que la ville du Puy occupe l'emplacement d'une ville romaine, qui avait probablement succédé à une ville gauloise, et qui est désignée dans l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, de Grégoire de Tours, sous le nom d'*Anicium*.

M. le président remercie M. Aymard de cette communication, que la Société a écoutée avec le plus grand intérêt, et il exprime, au nom de la Compagnie, l'espoir que

l'administration et la Société académique du Puy continueront à lui fournir les moyens de pratiquer des recherches, qui dès leur début, ont produit de si heureux et de si importants résultats.

La Société décide qu'elle entendra une deuxième lecture de la notice de M. Aymard.

Séance du 10 mars.

Présidence de M. HUILLARD-BRENNOLLES, vice-président.

Correspondance.

Lettre du président de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, qui envoie le premier volume des mémoires de cette Société, et demande l'échange avec les publications de la Compagnie. M. Vallet de Viriville est prié d'examiner cette demande et d'en faire un rapport à la Société.

Lettre de M. Alfred Maury, qui demande à passer dans la classe des membres honoraires. Cette demande est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Renier, de l'Escalopier et Bourquelot.

Travaux.

M. le secrétaire donne une deuxième lecture de la notice de M. Aymard, sur les résultats des fouilles exécutées sous sa direction dans la ville du Puy.

Après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres, la Société exprime le regret que, cette notice ayant déjà été en grande partie publiée dans le compte rendu des séances du congrès scientifique du Puy, en 1855, et dans divers numéros du *Journal de la*

Haute-Loire, le règlement ne lui permette pas de la reproduire dans ses Mémoires ou dans son Bulletin.

M. Vallet de Viriville fait un rapport verbal sur le premier volume des Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, et propose à la Compagnie d'inscrire cette Société sur la liste de celles avec lesquelles elle est en correspondance. Après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres, cette proposition est adoptée.

Séance du 25 mars.

Présidence de M. HULLARD-BARNOLLES, vice-président.

Correspondance.

Lettre de M. le ministre de l'Instruction publique, annonçant que Son Excellence a souscrit pour douze exemplaires au dernier volume des Mémoires de la Société.

Travaux.

M. de Longpérier fait, au nom des deux commissions chargées d'examiner les titres de M. Costanzo Gassera de Turin, et de M. Muller de Copenhague, deux rapports, dans lesquels il conclut pour l'admission de ces savants parmi les associés correspondants étrangers de la Société.

Ces conclusions sont adoptées à la suite de deux scrutins successifs; en conséquence, MM. Gassera et Muller sont proclamés associés correspondants étrangers de la Société.

M. Peigné-Delacourt, associé correspondant, présente à la Société un très-beau vase de bronze antique, trouvé à Coulvisy, département de l'Aisne.

M. ~~Anatole de~~ Montaignon fait la communication suivante :

« Pendant les quelques jours que je viens de passer à Soissons, j'ai désiré examiner quatre manuscrits indiqués par Hænel (n° 187-190), sous le titre de *Recueils de poésies françaises des XII^e et XIII^e siècles, écrits sur parchemin*. Cette indication, prise évidemment dans une note communiquée à ce savant, est complètement faussée. En lui annonçant que ces manuscrits contenaient des poésies du XII^e et du XIII^e siècle, on aura négligé de lui dire sur quelle matière ils sont écrits, et de la date attribuée aux poésies il aura conclu que cette matière était du parchemin. Le fait est que ces manuscrits sont sur papier et qu'ils contiennent des recueils de pièces diverses du temps de François I^{er} et de Henri II, des *collectanea* composés de pièces de vers de tout genre entremêlées de quelques pièces de prose, des recueils enfin analogues à tous ceux de cette époque, qu'on trouve en si grand nombre dans toutes les grandes collections de manuscrits. La copie n'en a pas été exécutée avec soin : elle est de cette mauvaise écriture rapide du XVI^e siècle que l'on connaît ; l'un de ces manuscrits surtout est très-difficile à lire, aussi est-ce celui que l'ancien catalogue avait naïvement attribué au XI^e siècle.

« Tous quatre, ainsi que la plupart des manuscrits de la Bibliothèque de Soissons, proviennent de la Bibliothèque de l'abbaye de Prémontré. L'un, le n° 190, contient entre autres choses une transcription de l'entreprise des Vénitiens, faite d'après l'imprimé que je viens de reproduire dans le premier volume des œuvres de Pierre Gringore ; je ferai seulement remarquer que dans la copie du privilège cet auteur est appelé *Grigour*, au lieu de *Gringore*, ce qui prouverait qu'au milieu du XVI^e siècle, les deux formes passaient pour identiques.

« Le n° 188 est plus curieux ; outre quelques poésies de François I^{er}, de Brodeau, de Marot, de Mellin de Saint-Gelais, il en contient un très-grand nombre, qui sont indi-

quées en marge ou entre les lignes comme étant de *Chapuis*, c'est-à-dire de Claude Chappuis, bibliothécaire de François I^{er}. Il serait bon d'examiner de près ce manuscrit, et de voir si, comme cela est probable, un bon nombre de ces pièces ne sont pas inédites; elles auraient alors quelque intérêt, parce qu'elles sont en général adressées à des personnages du temps.

« Mais je vous demanderai la permission de vous entretenir un peu plus longuement du n° 187, dont l'importance est plus grande. Les feuilles en sont remontées, et c'est la seconde partie d'un manuscrit plus considérable, puisque le premier feuillet porte d'une main ancienne le n° 76 comme chiffre de pagination. Les six premiers feuillets contiennent des rondeaux, dizains, quatrains, distiques et énigmes; les sept suivants une pièce de prose, *la reconnaissance faite, en la court du Parlement à Paris, au Roy François I^{er}, à son retour d'Espagne (1526)*, par M. Gaillard, second président de Paris; les douze suivants une pièce intitulée : *Pour le Roy de la Basoche, es jours gras, 1548*. Cette farce, qui est inédite et n'a pas encore été signalée, est un curieux exemple des libertés de paroles de la Basoche parisienne. La pièce, qui est complètement dépourvue d'action, et qui n'a de dramatique que sa forme dialoguée, se passe entre la Basoche, ses trois suppôts et *M. Rien*; avec quelques allusions politiques, c'est surtout une vraie chronique des scandales de l'année, racontée de la façon la plus transparente, puisque sauf les noms, rien n'y manque, ni la profession du héros de l'aventure, ni la rue où les choses s'étaient passées. Du reste on en pourra bientôt juger, car j'en fais une copie et elle figurera prochainement dans le recueil général des anciennes farces françaises, que je prépare depuis longtemps.

« Cette pièce est suivie d'un dizain et de la mention de l'entrée de Henri II à Paris, le 15 juin 1549, puis on trouve les lignes suivantes :

« Le xx^e juing, audit an 1549, Jacques de Coussy, es-

« cuyer, seigneur de Vervain, eut la teste tranchée aux halles
 « de Paris et son corps mis en quatre quartiers, la teste por-
 « tée au fort de Picardie, sur les rampars d'icelluy, et près
 « la ville de Boulongne sur la mer, et illec fichée sur ung po-
 « teau ayant le visaige vers Boulongne, ses quartiers mis et
 « affigez aux portes des quatre maistresses villes de Picar-
 « die, c'est assavoir ung à Ardres, l'autre à Corbie, le tiers
 « à Dourlan, et le quart à Monstreul sur la mer, et ce pour
 « la rendition par luy perditionement faicte de la ville et
 « chasteau de Boulongne sur la mer au Roy d'Angleterre,
 « tous et ung chacun ses biens confisquez et redigez à la
 « couronne de France, et de rechef Nicolas de Saint-Lie-
 « hault, chevalier, pour ce qu'il estoit mort durant le pro-
 « cès, fut par les juges deleguez par le Roy; sa mémoire et
 « de sa postérité *usque ad quartam generationem* condamné,
 « et tous ses biens confisquez et réduits à la couronne de
 « France, et de rechef Tromoy Daronty fut par lesdicts
 « juges deleguez condamné, luy estant absent, à avoir,
 « esdictes halles de Paris, la teste tranchée en figure et son
 « corps mis en quatre quartiers et penduz aux quatre
 « maistresses portes de cette ville; ce fut faict et exécuté
 « par ung nommé Trentecostes, exécuteur de haulte jus-
 « tice de cette ville le susdict jour. »

« Ces détails complètent ce que dit Martin, auquel nous renvoyons (*Collection Michaud et Poujoulat*, 1^{re} série, tome V, pages 540 et 550), sur la reddition honteuse que le seigneur de Vervins, gendre du maréchal de Biez, fit en 1544, au roi d'Angleterre de la ville dont son beau-père, qui en était gouverneur, lui avait confié la garde. Le maréchal de Biez paya cher cette confiance, car il fut emprisonné, condamné, et, après avoir enfin recouvré sa liberté, mourut de chagrin, en 1551 (Voy. le P. Anselme, VII, 180-184). De Thou nous apprend dans son *Histoire* (livre VI, § IV, Londres, in-8°, tome I, 1723, p. 20), qu'en 1575 le fils de Jacques de Coucy obtint de Henri III la réhabilitation de son père et de son grand-père.

« Ensuite, après des recettes et des prières contre la fièvre, qu'on pourrait comparer avec celles qui ont été recueillies par Thiers, dans son traité des superstitions, on lit un épithalame pour Henry de Nesme et Jane Hennequin, des chansons, et enfin cette autre mention historique, sous le titre de *Arrest notable contre les ribaudes marides* :

« Le mercredi, dernier jour d'aoust mil cinq cents cinquante deux, fut donné arrest contre Anthoine Le Verrier, dict le Fourrier, pour raison de l'adultère, par luy commis en violation du liet marital avec Martine d'Angleberme¹, femme de M. Jehan Galiot, examinateur et commissaire au Chastellet de Paris, par lequel ledict Le Verrier fut condamné pour ledict cas par luy perpétré et commis, à faire amende honorable tout nud en sa chemise, teste et pieds nuds, une torche ardente en sa main, premièrement sur la pierre de marbre qui est au bout des grands degrez du pallais à Paris, en la court; secondement en l'auditoire du Chastellet où seroyt ledict Galiot; tiercement devant la grande porte de l'église de Paris, et illec dire et proférer la corde au col que meschamment et témérairement il avoyt commis ledict péché avec ladicte dame d'Angleberme, blasphémé le nom de Dieu et faïct plusieurs menaces audict Galiot, et à crier mercy à Dieu, au Roy, à justice et audict Galiot; condamné oultre en deux cens livres parisis envers le Roy, et en quatre cens livres parisis envers ledict Galiot, et à tenir prison jusques à fin de paiement, et à estre de ses biens confisqués au Roy ladicte somme de IIII^e livres valablement prise, et banny hors du royaume de France à jamais sous peine de la hart; ladicte d'Angleberme condamnée à estre mise et enmenée en une religion l'espace de deux ans, condamné ledict Galiot son mary luy payer par chacun an pour son vivre

1. Ce nom ne se trouve dans le P. Anselme qu'une fois (III, 406), pour une maîtresse de Charles III, duc d'Elbeuf, qui en eut deux filles en 1683 et en 1688.

« la somme de soixante livres tournois, pendant lequel
« temps de deux ans ledict Galiot la pourroyt reprendre, et
« si, ledict temps expiré, ledict Galiot ne vouldroyt repren-
« dre la dicte Martine d'Angleberme sa femme, elle seroyt
« tondue et vestue comme religieuse, pour illec user et vivre
« le demourant de sa vie, par chacune sepmaine ayant des
« verges par l'abbesse supérieure, et cedict jour fut exécuté
« ledict arrest en la forme que dessus. Pleust à Dieu qu'il
« fut bien observé! »

« On trouve ensuite des chansons, puis le 86^e sonnet des
Regrets de Du Bellay :

Marches d'un grave pas et d'un grave conseil....

« Un certain nombre de pièces qui ont le mérite d'être
accompagnées de leur date; un dialogue entre Pasquin et
Marforis, que le manuscrit appelle *Morphire et Pasquil*,
avec cette date : De Rome le VII^e novembre mil V^e xliii, et
qui commence ainsi :

Pasquil, à qui Nature favorable
A plus c'ouvert ses secretz infiniz....

« On trouve ensuite la *Vision de saint Gilles* :

Jà commençoit la vermeille compaignie
Le vieil Titon à faire espanouir....

« Des pièces diverses; un *Pater noster* et un *Ave Maria*
glosés d'une façon assez impie; une pièce en vers de dix
pieds, intitulée : *la Vision de David*; un document historique
en prose : *Composition faicte par M. d'Anguyen à ceulx*
estant dedans la ville de Ravignan, le dimanche XXII^e jour
de juing mil V^e xliiiij; une longue pièce de vers de huit
pieds, de *Lizet et de Thibault* :

Monsieur Lizet dit qu'il est saige
Et maistre Jehan Thibault aussi....

« *Le grand Hercules Gallique qui combat contre deux* (8 ff);
Le Da pacem du laboureur faict l'an mil V^e xlv; une mau-

vaie et incomplète copie de la ballade sur la venue de l'Antechrist, qu'on peut voir dans nos anciennes poésies françaises des xv^e et xvi^e siècles (tome V, pages 319-20); *le coq aux asnes et aux veaulx, fait l'an mil V^e xlvii* (3 ff) :

Amy et frères, je pensoys

Avec la mort du Roy Francoys....

« *Regrets que fait une dame de la mort de son amy là où respond Echo, fait l'an mil V^e xlvii; Apocalypse de Pasquille faict l'an mil V^e xlviii, pièce en quatrains; Pasquille faict l'an mil V^e xlviii, pièce en quatrains adressés chacun à un personnage de la cour de France (4 ff); Pasquil faict l'an mil V^e xlix; pièce latine, relative à la cour de Rome; enfin un grand nombre de pièces diverses, qu'on ne pourrait indiquer sans faire une table complète du manuscrit. »*

LISTE

BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le premier trimestre de l'année 1858.

I. — Journaux et revues.

Archives de l'art français, dirigées par M. A. de Montaiglon.
Janvier 1858 in-8°.

Le cabinet historique, dirigé par M. Louis Pâris. Décembre 1857, in-8°.

Journal des savants, décembre 1857, janvier et février 1858, in-4°.

Revue de l'art chrétien, dirigée par M. l'abbé Corblet, décembre 1857, janvier, février et mars 1858; in-8°.

II. — Publications des Sociétés savantes.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 2^e série, tome I, feuilles 11, 12 et 13; in-8°.

L'investigateur, journal de l'institut historique, 3^e série, tome VI, 276^e et 277^e livr., novembre et décembre 1857; in-8°.

Annuaire de l'institut des provinces et des congrès scientifiques. Tome X, 1858; in-12.

AURE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences,*

arts et belles-lettres du département de l'Aube. Tome XXI de la collection, tome VIII de la 2^e série, n^{os} 43 et 44, 3^e et 4^e trimestres de l'année 1857. Troyes; in-8°, p. 365-579.

CHARENTE. — *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente*. Tome XXIX, n^{os} 1 à 4, janvier à octobre 1857; in-8°.

CREUSE. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*. Tome II, p. 330-452.

GARONNE (HAUTE). — *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*, 4^e série, tome VII, 4^e livraison, in-4°.

Monographie de l'abbaye de Grandelve, par M. Jonglar.

VIENNE. — *Mémoires de la Société des antiquaires de l'ouest*. Tome XV, année 1852. Poitiers, 1857; in-8°.

Documents pour l'histoire de Saint-Hilaire de Poitiers, CCXCIX à CCCCXLI, 1303 à 1790.

Tome XXIII, année 1856. Poitiers, 1857.

Essai historique sur l'église collégiale de Saint-Hilaire de Poitiers, par M. de Longuemar.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest*, 4^e trimestre de 1857; in-8°.

VIENNE (HAUTE). — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*. Tome VII, 3^e livr., p. 109-156.

Nobiliaire, feuilles 11 et 12.

CANADA. — *The Canadian journal of industry, science and art, conducted by the editing committ. of the Canadian Institute*. Toronto, 1857, n^{os} XI et XII.

ÉTATS SARDES. — *Mémoires et documents publiés par la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie*. Tome I; Chambéry, 1856; in-8°.

Documents relatifs au couvent de Saint-Dominique de Chambéry, par M. F. Rabut, p. 1-72.

Notice de M. de Conzié des Charmettes sur Mme de Warrens et J. J. Rousseau, publiée par M. Guillermin, p. 73-90.

Liste des hameaux, châteaux, fermes et autres lieux habités portant un nom particulier, de la province de Savoie propre, par M. F. Rabut, p. 91-170.

La Savoie, poème de Jacques Pelletier du Mars, réimprimé sur l'édition d'Anecy, 1572, p. 197-299.

HESSE-CASSEL. — *Jahresbericht des Roemisch-germanischen central Museums zu Mainz*, 1857; in-4°.

NASSAU. — *Denkmaler aus Nassau*. II heft. Die abter Eberbuch in Rheigau. Im Auftrag, des Vereins fur Nassauische Alterthumskunde und Geschichte Forschung herausgegeben von Dr Karl Rossel. Erst Lieferung. Das Refectorium; texte, 1-15, planches I-VII; 1857, in-f°.

PORTUGAL. — *Memorias da Academia real das sciencias de Lisboa*. Classe de sciencias moraes. Seconde série, tome III, part. II, 1856, in-f°. — Nouv. série, tome II, part. I, 1857, in-4°.

— *Annaes das sciencias e lettras publicadas de brixo dos auspicios da Academia real das sciencias de Lisboa*. — Sciencias moraes e politicas, etc. Tome I, première année, mars, avril, mai, juin, juillet 1857; 5 feuilles. — Sciencias mathematicas, physicas, etc. Tome I, première année, mars, avril, mai, juin, juillet 1857; 5 feuilles.

— *Portugalix monumenta historica a sæculo octavo post Christum usque ad quintum decimum, jussu Academix scientiarum Olisiponensis edita*. — Leges et consuetudines. Volumen I, fasciculus 1, 1857; in-f°. — Monumenta, volumen I, fasciculus 1, 1857; in-f°.

— *Noticias para historia et geografia das nasoes ultramarinas*. Tomes V, VI, VII; Lisbonne, 1857; in-8°.

AUDIKANE (l'abbé). — *Les Thermes de Vesone, ou la description des substructions récemment mises à découvert à Périgueux*. Périgueux, décembre 1857 ; broch. in-8°.

AYMARD. — *Rapport à M. le préfet du département de la Haute-Loire sur la situation des archives départementales, communales et hospitalières, de la bibliothèque de la préfecture et des monuments historiques*. Août 1857 ; in-8°.

AZAÏS père. — *Dieu, l'homme et la parole, ou la langue primitive*. Béziers, 1853 ; broch. in-8°.

BOUCHITTÉ (H.). — *Le Poussin, sa vie et son œuvre, suivi d'une notice sur la vie et les ouvrages de Philippe de Champagne*. Paris ; in-8°.

BOURQUELOT (Félix). — *Notice sur le cartulaire des Templiers de Provins* ; brochure in-8°. Extrait de la *bibliothèque de l'école des Chartes*.

CHAUDRUC DE CRAZANNES (le baron). — *Un dernier mot sur la médaille gauloise inédite, décrite et gravée dans la Revue numismatique belge*. Extrait de la *Revue numismatique belge*, 3^e série, tome I.

CORBIET (l'abbé). — *Tombeau de Monseigneur Cart, érigé à Nîmes sur les plans de M. H. Revoil*. Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*. Paris, 1857 ; broch. in-8°.

COUSSEMAKER (R. de). — *Délimitation du flamand et du français dans le nord de la France*. Dunkerque, 1857 ; broch. in-8°.

— *Office du Sépulcre selon l'usage de l'abbaye d'Origny, Sainte-Benoîte*. Rapport fait à la section d'archéologie des comités. Paris, impr. impériale, 1858, broch. in-8°.

DOUBLET DE BOISTREBULT. — *La crypte de saint Martin au Val (Eure-et-Loir)*. Paris, 1858 ; broch. in-8°. Extrait de la *Revue archéologique*.

FRÉVILLE (Ernest de). — *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin*

- du *xv^e siècle*. *Ouvrage couronné et publié par l'Académie des sciences et des arts de Rouen*. Rouen, 1857; 2 vol. in-8°.
- JOURDAIN (Charles). — *Un ouvrage inédit de Gilles de Rome, en faveur de la papauté*. Paris, 1858; broch. in-8°. Extrait du *Journal général de l'Instruction publique*.
- LAQUEURRIÈRE (E. de) — *Rénovation des différents styles d'architecture*. Rouen, 1858; in-8°.
- LASTEYRIE (Ferdinand de). — *L'électrum des anciens était-il de l'émail? Dissertation sous forme de réponse à M. Jules Labarte*. Paris, 1857; broch. in-8°.
- LECLERC (le docteur). — *Les oasis de la province d'Oran, ou les Oulad Sidi-Cheikh*. Alger, 1858. Extrait de la *Gazette médicale de l'Algérie*. Broch. in-8°.
- LONGPÉRIER-GRIMOARD (Alfred de) — *Notice historique sur l'abbaye de Chaaly*. Senlis, 1857; in-8°.
- MARTONNE (A. de) fils. — *Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher, à M. le préfet du département, pour l'année 1857*. Blois, 1857; broch. in-8°.
- *Le grand cartulaire de Blois; prospectus* in-8°.
- MAURY (Alfred). — *Rapport fait le 27 novembre 1857 à la Société de géographie, sur ses travaux et sur les progrès des sciences géographiques, depuis le 19 décembre 1856*. Paris, 1857; broch. in-8°.
- MÉNAULT (E.). — *Souvenirs historiques du Gatinais*. Pithiviers, 1857; broch. in-12. Extrait du *Courrier du Loiret*.
- MONTAIGLON (A. de) — *Recueil de poésies françaises des xv^e et xvi^e siècles, réunies et annotées*. Paris, Jannet, 1857; in-16. Tome VII.
- MONTAIGLON (A. de) et CHARLES D'HÉRICHAULT. — *Œuvres complètes de Pierre Gringore, réunies pour la première fois*. Tome I. Œuvres politiques. Paris, Jannet, 1858; in-16.
- OTREFFE DE BOUVETTE (Alf.) — *Causeries d'un antiquaire*,

- suite à : *Lettres à mes amis et à mes collègues sur l'archéologie*. (Septembre 1850).
- *Recherches et fouilles dans le but de former un musée provincial à Liège*. (Mars 1851.) Liège, 1852; in-12.
- *Discours d'inauguration de la nouvelle salle de la Société libre d'émulation de Liège*. Liège, février 1854; in-12.
- *Où est le bonheur? Essai de tablettes liégeoises*. 18° liv. Liège, mars 1856; in-12.
- *Impressions d'un touriste dans le monde idéal. Essai de tablettes liégeoises*. 19° liv. Liège, 1857; in-12.
- PEIGNÉ-DELLACOURT. — *La chasse à la haie*. Paris, 1858; in-4°.
- PILOT (J. J. A.). — *Recherches sur les inondations dans la vallée de l'Isère, depuis 1219 jusqu'à nos jours*. Grenoble, 1857; in-8°.
- SIMON (Victor). — *De l'art chez les anciens et au moyen âge*. Metz, 1857; broch. in-8°.
-

www.libtool.com.cn

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 7 avril 1858.

Présidence de M. DE L'ESCALOPIER.

Correspondance.

Lettre de S. Ex. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui accuse réception des exemplaires du dernier numéro du Bulletin, destinés aux Sociétés françaises avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres accuse réception du même numéro du Bulletin.

Le Secrétaire de l'Académie de Metz annonce l'envoi d'un nouveau volume des mémoires de cette Académie.

Le Secrétaire de la Société littéraire et scientifique de Castres (départ. du Tarn), adresse le premier volume du compte rendu des travaux de cette Société, et demande l'échange avec les publications de la Compagnie.

M. Vergnaud-Romagnési adresse une notice manuscrite sur un émail byzantin conservé au musée d'Orléans.

M. Thaurin de Rouen adresse un travail manuscrit intitulé : *Notice historique et archéologique sur le cippe funéraire antique du batelier Aprius, originaire de la cité des Veliocasses, trouvé à Vaise en 1846, et conservé dans le musée lapidaire de Lyon.*

M. l'abbé Jules Corblet, directeur de la *Revue de l'art chrétien*, à Amiens, demande le titre d'associé correspondant de la Société.

Il a pour présentateurs MM. Grézy et de l'Escalopier ; la commission chargée de faire à la Compagnie un rapport sur sa candidature, sera composée de MM. Cocheris, Renier et de La Villegille.

Travaux.

M. le Secrétaire communique une lettre que lui a écrite M. Aymard, en lui envoyant deux articles, publiés dans le *Journal de la Haute-Loire*, sur les fouilles qui s'exécutent actuellement au Puy, sous sa direction.

Après avoir pris connaissance du premier volume du compte rendu des travaux de la *Société littéraire et scientifique de Castres*, la Compagnie décide que cette Société sera inscrite parmi celles avec lesquelles elle est en correspondance.

M. de Longpérier communique la traduction d'une lettre écrite en Arabe, qu'il vient de recevoir d'Égypte, et qui contient d'intéressants détails sur les travaux et les découvertes de M. Mariette.

Séance du 14 avril.

Présidence de M. HUYLLARD-BARSOULES, vice-président.

Correspondance.

M. Foulon, gendre de feu M. Gilbert, adresse un certain nombre d'exemplaires de la notice nécrologique⁹ rédigée sur ce savant, par M. Dusevel, et exprime le désir que ces exemplaires soient distribués aux membres de la Société.

Travaux.

M. Renier fait, au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Alfred Maury au titre de membre honoraire, un rapport dans lequel il conclut pour l'admission.

On passe au scrutin sur les conclusions de ce rapport, qui sont adoptées. En conséquence M. Alfred Maury est proclamé membre honoraire de la Société.

M. Théodule Devéria communique les procédés qu'il emploie pour dérouler les papyrus et particulièrement ceux qui sont imprégnés de bitume.

« Le déroulage des manuscrits antiques écrits sur papyrus, qui nous sont parvenus sous forme de *volumen*, est, dit-il, une opération fort délicate, qui, faute d'avoir toujours été faite avec les soins nécessaires, a déjà occasionné la perte d'un grand nombre de textes importants. La sécheresse du papyrus, en effet, le rend souvent si cassant qu'à la première tentative il se brise en petits fragments qu'il est impossible de rassembler ensuite dans leur ordre primitif. On emploie généralement la vapeur d'eau chaude pour

éviter cet accident, mais ce moyen nécessite un appareil assez compliqué et ne donne parfois que des résultats peu satisfaisants ; je préfère me servir, dans les cas ordinaires, d'un procédé beaucoup plus simple, qui consiste à envelopper le volumen dans plusieurs feuilles de papier buvard bien également humectées, et à le laisser ainsi un temps plus ou moins long, suivant l'épaisseur du rouleau. Après cette préparation, qui doit durer vingt-quatre heures au moins pour les grands manuscrits, le papyrus a repris toute sa flexibilité, et on le déroule sur des feuilles sèches du même papier, en plaçant des bandes de verre sur la partie déroulée à mesure qu'on avance dans l'opération ; puis, lorsque l'humidité a été complètement absorbée, on coupe le manuscrit par pages avec une règle et un canif, et on le colle sur des cartons minces, au moyen d'amidon additionné d'un peu d'acide arsénieux ou de bichlorure de mercure, ou bien, s'il est opisthographe, on le place entre des glaces.

« Pour coller le papyrus, il faut avoir une feuille de papier fort de la même grandeur que le carton sur lequel on veut le fixer ; on place le papyrus à l'envers, c'est-à-dire le revers en dessus, sur cette feuille de papier, de manière qu'il soit convenablement emmargé ; puis on l'enduit de colle avec un pinceau doux, sans dépasser les bords, et on applique dessus la feuille de carton, puis on y passe plusieurs fois la main en tous sens pour y faire adhérer la colle ; enfin on retourne le tout ; on enlève doucement la feuille de papier ; on la remplace par une feuille de papier buvard bien propre que l'on frotte et tamponne fortement afin de compléter l'adhérence du papyrus avec le carton ; enfin, pour terminer l'opération, après avoir enlevé cette nouvelle feuille, on la remplace par un morceau d'étoffe de laine blanche, puis on laisse sécher le tout en presse pendant une huitaine de jours. Voilà pour les cas ordinaires.

« Mais il arrive souvent que les manuscrits funéraires,

placés dans les cercueils ou sous les bandelettes des momies¹, ont été plongés, avec les corps qu'ils accompagnent, dans la matière bitumineuse en fusion que les Égyptiens employaient pour préserver ces corps de la destruction ; cette matière s'est quelquefois introduite par les extrémités du rouleau et en a pénétré les différents tours plus ou moins complètement et presque jusqu'à réduire le manuscrit à l'état de masse bitumineuse noire et compacte. Il va sans dire que cet état n'a rien de commun avec celui des manuscrits carbonisés de Pompéi et d'Herculanum.

« Dans ce cas la difficulté est double ; car, outre que le papyrus résiste aux moyens de déroulage connus jusqu'ici, quand bien même on arriverait à le dérouler, le bitume cacherait entièrement ou en partie l'écriture. Aussi a-t-on jusqu'à présent considéré comme perdus pour la science les manuscrits qu'on a trouvés dans cet état. Ces manuscrits pourront désormais être sauvés à l'aide du procédé fort simple que je vais indiquer.

• Il fallait seulement obtenir un dissolvant du bitume qui n'attaquât ni le papyrus ni l'encre de l'écriture. Après quelques essais, faits d'abord sur des morceaux de toile de momie, puis sur des fragments de papyrus sans importance, j'ai reconnu que l'éther sulfurique était le seul agent chimique qui réunit toutes les conditions désirables.

• La manière d'opérer est très-simple : il suffit de plonger le volumen dans un bain abondant d'éther et de l'y laisser pendant douze ou quinze heures, après avoir couvert la bassine qui le contient, aussi hermétiquement que possible ; puis de renouveler plusieurs fois ce bain, de deux heures en deux heures, jusqu'à ce que le liquide ne se colore plus. On peut alors dérouler le manuscrit sans difficulté et le disposer comme je l'ai indiqué. Il est assez décoloré pour que le texte soit devenu parfaitement lisible. Si pendant l'opération préparatoire on s'aperçoit que la disso-

1. Champollion, *Notice du musée Charles X*, p. 144.

lution se fait rapidement, il ne faut pas hésiter à abréger le temps que j'indique pour l'immersion, un trop long séjour dans l'éther ayant l'inconvénient de faciliter le dédoublement du papyrus.

« J'ai déjà appliqué avec succès ce procédé sur l'extrémité d'un manuscrit funéraire, longue d'un mètre environ et qu'il eût été impossible de dérouler autrement. Ce premier résultat nous a rendu un texte encore inconnu.

« Une particularité curieuse à observer, c'est que quand le papyrus n'a pas été entièrement débarrassé de la matière bitumineuse, il répand une odeur délicieuse après l'évaporation de l'éther; cette odeur, qui se conserve pendant quelques heures, provient sans doute des aromates qui entraient dans la composition de la substance conservatrice rendue presque inodore par le temps, et elle doit être analogue à l'excellent parfum qui, au dire des voyageurs, s'échappe des tombeaux égyptiens lorsqu'on les ouvre pour la première fois. »

M. Th. Devéria met ensuite sous les yeux des membres présents à la séance des spécimens de rouleaux de papyrus imprégnés de bitume, et une partie de celui qui a été déroulé par son procédé.

M. Renier communique le calque sur papier huilé d'une inscription latine récemment découverte à Zraïa, l'ancienne COLONIA JULIA ZARAI¹, située sur le territoire de la province de Numidie, près de la frontière de cette province et de la Mauritanie Césarienne, entre *Lambase* et *Sitafis*, à 76 milles romains de la première de ces villes et à 37 de la seconde, suivant les indications des Itinéraires².

« Cette inscription, dit M. Renier, est datée du troisième consulat de Septime-Sévère (202 de notre ère); c'est le tarif

1. Cette ville est ainsi désignée dans une inscription de Lambase; *Inscrip. rom. de l'Algérie*, n. 6, F. Les Itinéraires ne lui donnent que le nom de *Zarai*, sans y joindre le titre de colonie.

2. *Voy. l'Itinéraire d'Antonin*, p. 35, ed. Wessel., et la carte de Peutinger, segm. 2, E, F; segm. 2, D.

des droits de douane qui se payaient à l'importation dans la Numidie pour un certain nombre de marchandises, et c'est le premier et le seul document de ce genre que l'on ait découvert jusqu'ici.

« Ce tarif est divisé en quatre chapitres; dans le premier, intitulé *lex capitularis*, sont énumérées les marchandises pour lesquelles le droit était perçu par tête, comme les esclaves, les chevaux, les mulets, les ânes, les bœufs, les moutons, etc., etc. Ce droit était moins élevé qu'on ne le croit généralement, et il n'atteignait certainement pas le quarantième de la valeur, comme dans les autres provinces de l'empire : on ne payait pour un esclave qu'un denier et demi; le droit était le même pour un cheval ou une jument, un mulet ou une mule; il n'était que d'un demi denier pour un âne, une ânesse ou un bœuf. Le deuxième chapitre, qui est intitulé *lex vestis peregrinæ*, comprend un certain nombre de vêtements et d'étoffes parmi lesquelles on en reconnaît quelques-unes qui se fabriquent encore aujourd'hui dans les oasis du Sahara algérien et dans celles du Djerid, au sud de la régence de Tunis, par exemple les *tunicæ tenuariæ*, qui doivent répondre à ces *haïcs* si fins, qui forment une partie du luxe des riches Arabes et que l'on apporte depuis quelques années en Europe, pour en faire des châles d'été. Le troisième chapitre, intitulé *lex coriaria*, comprend, ainsi que ce titre l'indique, des cuirs et des peaux de différentes espèces, travaillés et non travaillés, et l'on y trouve aussi des marchandises qui semblent n'avoir aucun rapport avec le cuir, comme, par exemple, des éponges; enfin dans le quatrième chapitre, intitulé *lex portus maxima*, sont énumérées les marchandises sur lesquelles les droits étaient perçus au poids ou à la mesure, comme les dattes, les figues, les noix, le vin, le vin de dattes, etc.

« Ce dernier chapitre contient en outre une disposition ainsi conçue : *pecuaria, jumenta immunia*, « les animaux « de pâturage et les bêtes de somme ne payent pas de

« droit. » L'immunité accordée aux bêtes de somme se conçoit facilement : on ne pouvait faire payer à la fois et la marchandise et la bête de somme qui servait à l'apporter ; quant aux animaux de pâturage, c'était, comme ce serait encore aujourd'hui, une nécessité dans un pays où les troupeaux passent et repassent nécessairement, à chaque changement de saison, les frontières de la province.

« Le calque que j'ai l'honneur de présenter à la Société, ajoute M. Renier, a été fait par un maçon italien, qui travaille à Zraïa, pour le caïd Si-Moktar. Envoyé par ce caïd au capitaine Payen, chef du bureau arabe de Batna, il a été transmis par cet officier à M. Cherbonneau, qui l'a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, pour le Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie. C'est donc, en définitive, au zèle éclairé du capitaine Payen que l'on devra la connaissance de ce curieux document, car on ne peut douter que ce ne soit pour se conformer à ses recommandations que l'ouvrier italien dont il vient d'être question en a fait un calque, et que le caïd s'est empressé de le lui envoyer. »

M. Noël des Vergers annonce que des fouilles, qui s'exécutent actuellement à Rome, viennent de faire découvrir une crypte décorée de fort belles sculptures, représentant des sujets empruntés aux poèmes homériques. On y a trouvé un grand nombre de sarcophages, dont un, contenant quatre squelettes, porte sur sa face antérieure un bas-relief représentant le triomphe du Bacchus indien ; le dieu est sur son char, traîné par des éléphants que conduisent des satyres. Ces sculptures sont considérées par les antiquaires romains comme un des plus beaux spécimens que l'on ait encore découverts de l'art à l'époque des Antonins.

M. de Longpérier communique le dessin d'une matrice de sceau du ^{xii}^e siècle, trouvée dans les environs de Toulouse, et portant une inscription bilingue, hébraïque et française.

Séance du 21 avril.

Présidence de M. MARION, vice-président.

Correspondance.

M. Egger, membre de l'Institut, demande à être admis au nombre des membres résidants, en remplacement de M. Alfred Maury, nommé membre honoraire.

MM. Bourquelot et Renier se portent ses présentateurs ; M. le Président désigne pour composer la commission chargée de faire un rapport sur sa candidature, MM. Brunet de Presle, de Lasteyrie et de Longpérier.

M. Parker, d'Oxford, demande le titre d'associé étranger.

Il a pour présentateurs MM. de Longpérier et Cocheris ; la commission sera composée de MM. Quicherat, Vallet de Viriville et Bourquelot.

Travaux.

M. Bourquelot communique le dessin d'une plaque et d'une boucle de ceinturon, qu'il attribue à l'art pratiqué par les peuplades germaniques établies dans la Gaule. Ce monument a été trouvé dans un tombeau à Trencot (arrondissement de Nogent-sur-Seine, département de l'Aube) ; il appartient à M. Deschamps, propriétaire à Nogent-sur-Seine. La plaque et la boucle sont en cuivre ; la plaque présente en divers endroits, et disposés symétriquement, des enfoncements arrondis, carrés, rectangulaires, qui renfermaient et renferment encore sur certains points des émaux de différentes couleurs.

M. de Longpérier-Grimoard communique le dessin colo-

rié d'une agrafe de bronze trouvée à Nanteuil-le-Haudouin (département de l'Oise). Cette fibule, qui a une grande analogie avec celle dont M. Bourquelot vient d'entretenir la Société, est de forme carrée et divisée en compartiments réguliers ornés encore à plusieurs places de morceaux de verre rouge, vert et jaune, séparés par de délicates cloisons de cuivre ; la plaque du milieu est taillée à pans coupés et forme saillie. Sur la boucle et son ardillon, qui est recourbé en forme de tête d'aigle, des parties dorées donnent parfaitement l'idée de la couleur générale que devait avoir l'agrafe entière, laquelle semble appartenir à l'époque mérovingienne.

M. de Lasteyrie fait remarquer qu'un assez grand nombre de monuments de ce genre ont été trouvés dans cette partie de la France ; il pense qu'un catalogue méthodique de ces monuments, accompagné de dessins, et dans lequel les provenances seraient soigneusement indiquées, serait d'une grande utilité, puisqu'il permettrait d'en établir la classification chronologique et ethnographique, et de suivre sur le sol de la Gaule la trace des Germains qui s'y sont établis.

M. Peigné-Delacourt donne la description d'un ossuaire gaulois, qu'il a visité au commencement de ce mois avec M. l'abbé Pécheur, correspondant de la Société à Fontenoy, près Soissons. Cet ossuaire a été découvert à la fin de février dernier, près de Vic-sur-Aisne, au revers de la montagne du Soissonnais. Il se composait d'une fosse de 4 mètres de longueur, sur 1 m. 30 c. de largeur et 1 mètre de profondeur, entièrement revêtue de plaques de pierre calcaire non taillées, et couverte de deux grandes plaques semblables. On y a compté quinze squelettes d'adultes, et on y a recueilli un vase en terre cuite grossièrement travaillée à la main, quatre haches en silex, et cinq ou six pointes de flèches, aussi en silex, taillées à facettes. La dalle placée à l'extrémité de la fosse, du côté de l'Aisne, présente une large échancrure. Le propriétaire du terrain

où a été découvert ce monument a pris des mesures pour en assurer la conservation.

M. Renier présente à la Société l'estampage d'une double inscription funéraire latine, qui vient de lui être adressé par M. Cherbonneau, secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine, et que nous reproduisons ici aussi exactement que peuvent nous le permettre les ressources de la typographie ordinaire.

D M	S D S M S
MMVNDICIVS	V M B R I A S M A
SATVRNINVS	T R O N I C A
V A L X X X X V	MATVRITASHOMINVMFVI
H S E O T B Q	AMESERVITVSLONGINQVA
	TIMORISNVMINIHVIVSET
	RELIGIONISCVIEGOANNIS
	OCTOGINTASERVIVIETIAM
	NVDOPEDECASTEETPV DICE
	INSTANTERVNIVERSAETERRAE
	CIVITATESAPPARVIETIDEO
	ABEASICMERITAPERTVLI
	VTBENIGNEME
	TERRARECIPERET
	V · A S C X V S
	H · S · E S O · T · B S Q S

Les lettres VA, qui terminent la cinquième ligne de l'inscription de droite, forment un monogramme; les lignes 4 à 12 de la même inscription contiennent, en acrostiche, le mot MATRONICA.

« Ce document, dit M. Renier, a été publié dans le dernier numéro de la *Revue de l'instruction publique*; mais le style en est si bizarre et si obscur, que quelques personnes ont cru pouvoir, sinon en contester l'authenticité, du moins élever des doutes sur l'exactitude du texte qui en a été donné. L'estampage que j'ai l'honneur de faire passer sous

les yeux de mes confrères, leur fera voir combien ces soupçons étaient peu fondés. Le monument est parfaitement conservé ; il n'y manque pas une seule lettre, et son authenticité est incontestable. Il a été découvert tout récemment au pied de la colline du Coudiat-Ati, près de Constantine, et il est aujourd'hui déposé au musée de cette ville.

« Il doit se lire ainsi, en commençant par l'inscription de gauche :

D(iis) M(anibus).

M(arcus) Mundicius Saturninus. V(ixit) a(nnis) LXXXV.
H(ic) s(itus) e(st). O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant)!

D(iis) M(anibus).

Umbria Matronica.

Maturitas hominum fui ; a me (perlata est) servitus longinquæ timoris numini(s) hujus et religionis, cui ego annis octoginta servivi, etiam nudo pede caste et pudice instanter (per) universas terræ civitates apparui, et ideo ab ea sic merita pertuli ut benigne me Terra reciperet.

V(ixit) (annis) CXV. (Hic) s(ita) e(st). O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant)!

« La forme des lettres, l'acrostiche, le mysticisme des idées et la manière obscure dont elles sont rendues, sont autant d'indices qui permettent d'attribuer avec certitude la date de ces deux inscriptions au III^e siècle de notre ère. Je pense que celle de droite est l'épithaphe d'une prêtresse de Cérès, divinité qui, à cette époque, était souvent identifiée avec la Terre, et dont le culte mystérieux explique suffisamment l'obscurité étudiée du style de ce document. Il est même possible que quelques-unes des expressions les plus extraordinaires qu'on y rencontre, celle-ci par exemple : *maturitas hominum fui*, n'aient eu aucune obscurité pour les initiés, au langage desquels elles avaient peut-être été empruntées. Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien cette hypothèse, si elle était admise, ajouterait d'intérêt à ce document.

« La longévité extraordinaire des personnages mentionnés dans ces deux inscriptions n'est point un fait sans exemple dans l'ancienne Numidie ; les épitaphes de centenaires n'y sont pas rares, et j'ai même publié, dans mes *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 1802, l'inscription funéraire d'une femme qui avait vécu 132 ans. »

M. Cocheris présente à la Société un album composé par M. Louis Prou, notaire à Sens et membre de la Société archéologique de cette ville. Cet album renferme une série de dessins représentant des fragments de sculptures et d'inscriptions latines découverts dans la démolition des murailles romaines, et aujourd'hui conservés à la mairie de Sens. M. le Président remercie M. Cocheris pour cette communication, qui a vivement intéressé la Société.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture de la notice de M. Vergniaud-Romagnési sur un émail byzantin conservé au musée d'Orléans. Un membre croit se rappeler que ce travail a déjà été imprimé. La seconde lecture en sera ajournée jusqu'à ce que cette assertion ait pu être vérifiée.

Séance du 5 mai.

Présidence de M. MARION, vice-président.

Correspondance.

Le Secrétaire général de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne envoie la liste des volumes de la Société qui manquent à la collection de cette Académie, et transmet les remerciements de ses confrères pour l'offre que la Société a faite de compléter cette collection.

Le Secrétaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève demande l'échange des publications de la Compagnie contre celles de cette Société.

M. l'abbé Cochet écrit qu'en faisant dernièrement des recherches sur les salines de Bouteilles, dans un cartulaire de l'abbaye de Beaubec, ancien monastère de l'ordre de Cîteaux, situé près de Neufchâtel-en-Bray, il a découvert un texte intéressant pour l'histoire de l'Angleterre et de la Normandie. « Ce texte, ajoute l'honorable correspondant, ne se compose que d'une ligne ; mais cette ligne nous révèle le nom de la nourrice du roi Jean-sans-Terre. Cette dame, qui habitait Dieppe en 1208, devait être originaire du village de Canville-les-deux-Églises (arrondissement d'Yvetot) dont elle porte le nom, car elle s'appelle *Agnes de Canvilla*. Retirée à Dieppe après la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, et déjà sans doute fort âgée, elle faisait alors pour le salut de son âme une donation aux moines de Beaubec. Cette donation consistait en un tènement et des terres qu'elle possédait à Dieppe :

« Agnes de Canvilla de donatione totius tenamenti sui quod habebat apud Deppam in masuris, terris, redditibus et omnibus aliis rebus liberis ab omnibus serviciis, exigenciis et querelis, preter III solidos in mense Marcio reddendos domino dicti feodi. 1208.

« Quelques lignes plus bas le scribe laisse échapper le détail historique suivant, fort inusité dans ces sortes de recueils :

« Agnes de Canvilla nutritiv regem J. (*Johannem*) ducem Normannie, ut dicitur a senioribus.

« Cette observation est-elle contemporaine de l'acte de 1208, ou bien appartient-elle à la rédaction du cartulaire, qui a été écrit dans la seconde moitié du xiv^e siècle ? Je l'ignore ; mais à coup sûr elle est précieuse, puisqu'elle nous fait connaître le nom de la nourrice du dernier duc-roi des Anglo-Normands. Les termes mêmes de l'assertion (*ut dicitur a senioribus*) prouvent que c'était encore une tradition fort répandue en Normandie.

« Le cartulaire manuscrit d'où j'ai extrait ce passage a

été écrit, ainsi que je l'ai dit, au xiv^e siècle. Il est sur parchemin, et se compose de 110 feuillets non numérotés. Il appartient à M. de Blangermont, propriétaire à Martigny, près Arques, arrondissement de Dieppe. »

Travaux.

Après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres, il est décidé que la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* sera inscrite sur la liste de celles avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

M. Cocheris fait, au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Decagny, curé d'Ennemain, près Péronne, un rapport dans lequel il conclut à l'admission de ce savant parmi les associés correspondants.

On passe au scrutin sur ces conclusions, qui sont adoptées. En conséquence M. l'abbé DECAGNY est proclamé associé correspondant de la Société.

M. Brunet de Presle, rapporteur de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Egger, annonce que son rapport est rédigé et qu'il est prêt à le lire à la Société. Quelques membres pensent que la demande de M. Egger étant parvenue à la Société dans sa dernière séance seulement, il y aurait lieu, pour se conformer au règlement, de renvoyer la lecture de ce rapport et le vote, par conséquent, à la première séance du mois de juin. D'autres membres font remarquer que le règlement dit seulement que les rapports sur les demandes d'admission seront faits « dans un mois à partir de la présentation, » et qu'il ne dit pas qu'ils ne pourront être faits avant l'expiration de ce mois; que cette prescription a pour objet d'empêcher la trop grande lenteur des commissions, plutôt que leur excessif empressement; qu'il a été d'ailleurs pourvu à ce dernier inconvénient par la disposition du règlement intérieur suivant laquelle les élections ne peuvent avoir lieu que dans

les séances administratives, disposition qui a pour effet d'établir un délai ordinaire d'un mois entre la présentation et le vote dont elle doit être l'objet, et d'empêcher que ce délai puisse jamais être moindre de quinze jours. M. de Lasteyrie propose une disposition interprétative du règlement ainsi conçue :

Les commissions chargées d'examiner les candidatures aux titres de membre résidant, de membre honoraire et d'associé correspondant feront leur rapport dans la première séance du mois qui suivra celui pendant lequel la présentation aura été faite, et le vote pourra avoir lieu dans la même séance.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Beaulieu, Bourquelot, Brunet de Presle, Delisle, de Longpérier, Quicherat, Renier, Vallet de Viriville, cette proposition est mise aux voix et adoptée.

La parole est ensuite donnée à M. Brunet de Presle pour la lecture de son rapport, dont les conclusions sont favorables à la demande de M. Egger, et l'on passe au scrutin sur ces conclusions, qui sont adoptées. En conséquence M. Egger est proclamé membre résidant de la Société.

M. Peigné-Delacourt communique à la Société un écrin renfermant des bijoux en or massif, qui, par leur forme et leur ornementation en pierres et en verres de couleur rouge sur paillon d'or, rappellent ceux qui ont été trouvés à Tournay, en 1653, dans le tombeau du roi Chilpéric et sont aujourd'hui conservés au Musée des Souverains. Parmi ces bijoux, dont S. M. l'Empereur vient de faire l'acquisition, on remarque une poignée et les deux extrémités d'un fourreau de sabre, un manche de poignard, des boucles de ceinturon, un anneau sur lequel se lit le mot HEVA, etc., etc.

Ces bijoux, d'une magnificence vraiment royale, ayant été découverts à Poan, entre Méry et Arcis-sur-Aube, l'honorable correspondant pense qu'ils ont pu appartenir au roi Théodoric, tué en 481, à la bataille de Châlons, et qu'en conséquence le lieu de cette célèbre bataille, qui n'a

pas encore été rigoureusement déterminé, devrait être placé dans la contrée où ces bijoux ont été découverts.

M. le Président remercie M. Peigné-Delacourt pour cette communication, qui a excité au plus haut degré l'intérêt de la Société.

Séance du 12 mai.

Présidence de M. HULLARD-BREHOLLES, Vice-Président.

Travaux.

M. Egger, membre résidant, élu le 5 mai, assiste à la séance.

M. Renier fait, au nom de la commission des impressions, un rapport sur le travail de M. Vallet de Viriville, relatif à un exemplaire relié de la *Pragmatique Sanction*, imprimé à Paris en 1507, in-8°. La commission propose l'insertion de ce travail dans le *Bulletin*. Cette proposition est adoptée¹.

M. Cocheris fait, au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. l'abbé JULES CORBLET, un rapport dans lequel il conclut pour l'admission de ce savant au nombre des associés correspondants de la Société. On passe au scrutin sur ces conclusions, qui sont adoptées. En conséquence, M. l'abbé Jules Corblet est proclamé associé correspondant de la Société, à Amiens.

M. le Président rappelle que d'autres demandes d'admissions ont été adressées à la Société, et il invite les commissions auxquelles ces demandes ont été renvoyées, à présenter leurs rapports dans la prochaine séance.

M. Vallet de Viriville lit à titre de communication, une notice sur un *ex-voto* offert par le roi Charles V à Saint-Pierre de Luxembourg.

1. Voyez ce travail à la fin du compte rendu de la séance.

M. de Longpérier communique divers monuments qui ont été découverts sur les bords de l'Euphrate, près de Babylone. L'un de ces monuments est une petite plaque de pierre dure, sur laquelle se lit une inscription en caractères cunéiformes du xvi^e siècle avant notre ère. La gravure de cette inscription, qui est parfaitement conservée, est très-pure et très-nette, et elle suffirait à elle seule pour donner une idée très-satisfaisante de l'état des arts, dans la Babylonie, à cette époque reculée.

M. Devéria communique un papyrus égyptien récemment déployé au moyen de son procédé. Ce papyrus était replié un grand nombre de fois sur lui-même, et dur comme un morceau de bois. Il était imprégné d'une matière qui n'était pas du bitume, et dans laquelle M. Devéria a reconnu, à l'odeur, le vernis jaune égyptien. Cette matière, poissante et presque insoluble dans l'éther, rendait l'opération extrêmement difficile, et ce n'est qu'en immergeant ce papyrus dans de l'alcool pur, que M. Devéria est parvenu à l'étendre. Le manuscrit avait été plié six fois sur lui-même, ou en soixante-quatre parties, chaque pli étant fait à angle droit sur le précédent. Au centre du dernier pli, se trouvait un petit paquet de cheveux.

M. Bourquelot fait passer sous les yeux des membres présents une boucle et une plaque de ceinturon, qui offrent les particularités suivantes. La plaque est en fer et de forme circulaire; trois boutons ou clous en cuivre, hémisphériques et entourés d'une étroite rayure, sont fixés sur la face et se terminent du côté opposé en trois anneaux destinés à être attachés au cuir du ceinturon. Le diamètre de la plaque est de 6 centimètres $1/2$; celui des têtes de clous de 2 centimètres. A l'une des extrémités de la plaque est fixée une plaque plus petite, également en fer, qui se termine en un ardillon. La boucle en fer, de forme elliptique, est mobile et tourne dans un anneau particulier. M. Bourquelot fait remarquer dans ce petit monument le mélange du fer et du cuivre, et la disposition de la boucle, qui est mobile

tandis que l'ardillon reste fixe, il pense que l'on doit le rapporter aux populations germaniques qui guerroyèrent et finirent par s'établir dans la Gaule.

M. Renier présente à la Société deux copies qu'il vient de recevoir, d'une nouvelle inscription latine découverte dans les ruines de *Zraïa*. L'une de ces copies a été exécutée par le maçon italien auquel on doit déjà le calque sur papier huilé du tarif de douanes, dont M. Renier a entretenu la Société dans une précédente séance ; l'autre a été faite par le khodja (secrétaire indigène) du kaïd Si-Moktar. Ces deux copies ont été envoyées par M. le capitaine Payen à M. Cherbonneau, le savant secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine, et transmises par celui-ci à M. Renier. Elles se complètent l'une l'autre, et fournissent le texte suivant :

FLORENTISSIMO &
 SAECVLO · DD · NN · IMP ·
c a e s · m a x i m i n i ·
 PII · FELICIS · *e t ·*
m a x i m i · n o b i l ·
 CAES · AVGG · HORI
 LEG'VM · QVOD · SVA ·
 EX · PONTE · C · IVLIVS · MAXI
 MI · FILIVS · SATVRNINVS ·
 MESSAPANVS · ET · Q · CAN
 NEIVS · Q · CANNEI · GE
 MELLINI · FILIVS · EME
 RITVS · APEONIANVS ·
 CIVIBVS · SVIS · VO
 VERANT · DE · SVO ·
 DEDERVNT · ET ·
 DEDICAVERVNT ·
 VI · KAL · APRIL · PER
 PETVO · ET · CORNELIANO · CONS

Cette inscription, ajoute M. Renier, présente plusieurs

lettres liées, IMP à la 2^e ligne, NT, LI et MA à la 8^e, MI, LI et NI à la 9^e, ME et ET à la 10^e, IL à la 18^e, enfin ET, CO, NE, LI et CO à la 19^e.

La 3^e ligne, la fin de la 4^e et la 5^e tout entière ont été effacées avec intention dans l'antiquité. On devait y lire auparavant les noms des empereurs régnants, et ces empereurs ne peuvent avoir été que *Maximin* et son fils *Maxime*, le consulat dont l'inscription est datée correspondant à l'an 237 de notre ère, c'est-à-dire à la dernière année de leur règne. Cette inscription doit donc se lire ainsi :

Florentissimo saeculo d(ominorum) n(ostrorum) Imp(erato-
ris) [Caes(aris) Maximin] Pii Felicis [et Maximi nobil(issim)]
Caes(aris) Aug(ustorum), horilegium, quod sua ex sponte
C(aius) Julius, Maximi filius, Saturninus Messapanus et
Q(uintus) Canneius, Q(uinti) Canneii Gemellini filius, Eme-
ritus Apeonianus civibus suis voverant, de suo dederunt
et dedicaverunt sextum kal(endas) April(es) Perpetuo et
Corneliano cons(ulibus).

On y remarque une expression jusqu'ici sans exemple, *sua ex sponte* pour *sua sponte*, et un mot nouveau, *horilegium*, qui semble de meilleur latin que *horologium*, et dont la composition est plus régulière que celle de *horologium*, que l'on avait déjà rencontré dans une inscription publiée par Gruter, p. 237, n. 6, et plus exactement par Fabretti, p. 684, n. 80.

Note sur un exemplaire relié de la PRAGMATIQUE SANCTION, imprimé à Paris, par André Bocard, pour Guill. Eustace, libraire; 1507, in-8. — Par M. VALLET DE VIRIVILLE.

« Ce volume, qui fait partie de ma bibliothèque, est également curieux sous le rapport typographique ou bibliographique et sous le rapport de la reliure ou archéologique. Je me placerai exclusivement ici à ce dernier point de vue. Cette reliure consiste dans des ais de bois, qui recouvrent les plats et qui sont eux-mêmes revêtus de veau brun gaufré. Lorsque j'acquis ce livre, en 1846, le dos de la couver-

ture était complètement enlevé, de manière qu'on voyait à nu les nerfs et la couture des cahiers. Sur la tranche, l'un des fermoirs seul subsistait¹. Mais je crois pouvoir affirmer que ce dos, lorsqu'il existait, devait être tout uni, sans ornement ni inscription. On peut distinguer en effet à certains égards dans l'histoire de la reliure deux périodes. Je vais essayer de tracer les caractères de cette distinction, en l'appliquant à cet exemplaire de la Pragmatique et en m'appuyant sur ce spécimen.

« La première période, à laquelle je fais allusion, est antérieure à l'invention de l'imprimerie et remonte indéfiniment dans le passé. Elle se continue jusqu'à l'extrême fin du xv^e siècle et comprend même, si je ne me trompe, le règne entier de Louis XII². Pendant le cours de cette période, les livres, surtout les manuscrits, sont lourds, peu portatifs, variant pour le format d'exemplaire à exemplaire. Ils sont presque toujours couverts, sur les plats, d'ais en bois ; sauf à revêtir ces plats, soit de peaux, soit d'étoffes plus ou moins riches, soit enfin de la plus somptueuse orfèvrerie. De plus, ils sont, en général, hérissés de clous et de fermoirs. Ces circonstances réunies, aussi bien que la rareté des livres, permettaient difficilement alors de rassembler les volumes reliés, de les placer debout et de les aligner par rangs de taille, tout en les groupant par espèces, offrant seulement le dos à la vue ; en un mot de les disposer comme nous le faisons sur les tablettes de nos bibliothèques modernes.

« Ces circonstances se modifièrent peu à peu à partir de l'invention de l'imprimerie. Les exemplaires, mécaniquement confectionnés, à l'aide d'éléments similaires, par des

1. J'ai fait restaurer depuis, ce volume qui a été communiqué à la Société dans sa séance du 10 février 1858.

2. Les *Aldes*, il est vrai, constituent dès 1501, par le Virgile in-8°, une innovation éclatante, qui déroge complètement aux principes que nous posons. Mais nous parlons principalement des livres français. Les *Aldes* ouvrent, en Italie, la deuxième période moderne.

procédés uniformes, devinrent conséquemment uniformes et semblables entre eux. Les formats se constituèrent et les éditions elles-mêmes purent devenir semblables entre elles. L'imprimerie, d'un autre côté, multiplia progressivement les livres. Il fut dès lors de plus en plus possible, il devint chaque jour plus nécessaire de les grouper par classe et de les réunir debout, le dos en vue, c'est-à-dire dans la disposition la plus économique sous le rapport de l'espace et la plus commode. Il fallut alors écrire sur le dos de chaque volume le titre de ce volume. L'art de la dorure s'employait de toute antiquité sur la *tranche* des manuscrits. La dorure prit ensuite possession du plat et décora de ses riches ornements les mosaïques de peau de diverses couleurs. Ce procédé fut imaginé par les relieurs de la Renaissance. La dorure enfin triompha sur le dos des volumes. Elle détrôna, pour ce dernier emploi, tout autre genre d'inscription à l'encre ou en couleurs. Elle imprima le titre des livres sur le dos en lettres d'or, c'est-à-dire en traits beaucoup plus durables, beaucoup plus lisibles et beaucoup plus beaux que n'avait pu le faire tout autre procédé calligraphique.

« Ainsi, dans la première période, les titres *extérieurs* des ouvrages, lorsqu'on en trouve, sont placés ou inscrits, tantôt sur les plats, tantôt sur la tranche, mais très-rarement, presque jamais, sur le dos des volumes. En effet, l'exemplaire de ma *Pragmatique* présente cette inscription : *Pragma* (avec l'abréviation, pour *pragmatica*) *Sanctis*, tracée à l'encre, sur la tranche entre les deux fermoirs, en caractères du *xvi^e* siècle, qui paraissent à peu près contemporains de l'édition du livre. Cette inscription, vue dans le sens naturel ou ordinaire, indique également le sens dans lequel était habituellement posé ou placé le volume. C'est ce que l'on constate en comparant le relief de la gaufrure, sur l'un et l'autre plat. La face adhérente à celui des deux plats qui était *inférieur* par rapport au titre placé sur la tranche, a subi l'effet du poids du volume et du frottement.

www.libtool.com.cn



De ce côté, le relief a été aplati et comme écrasé ou effacé. L'autre face étant plus souvent libre, le relief de la gaufrure y a conservé plus d'arête et de saillie¹.

« La décoration que présente cette gaufrure, uniformément répétée sur chacun des deux plats, ne manque ni d'élégance ni d'intérêt. Elle se compose de deux rectangles ou carrés séparés par un entre-deux. L'entre-deux placé au beau milieu du plat représente un sanglier, une licorne, un lion-griffon tournés à droite; puis, un griffon ailé et un cerf tournés à gauche ou affrontés par rapport aux trois premiers. Les deux rectangles de chaque plat se ressemblent, de sorte que chacun d'eux se trouve répété quatre fois en tout, sur les deux plats du volume. Le sujet se compose de deux rinceaux élégamment enroulés. Ces deux rinceaux forment six lobes ou emplacements arrondis, où se voient six anges jouant de divers instruments de musique. Autour de chaque rectangle on lit cette inscription :

Omnes sancti angeli et archangeli Dei orate pro nobis.

Toris de Gavre me ligavit in Gandavo.

« Tous les saints anges et archanges de Dieu, priez pour nous !

« Georges de Gávre m'a relié à Gand. »

« Guillaume Eustache, le premier connu des *imprimeurs du roi*, fut en même temps libraire et *reliieur*². Il apparaît en 1507, dans cette édition, non pas comme imprimeur, puisque le livre fut imprimé par Bocard, mais exclusivement comme libraire. Or, à cette époque, les libraires réunissaient d'ordinaire entre leurs mains toutes les attributions qui se rapportent à la confection des livres, y compris la reliure; et beaucoup d'indices nous montrent que les livres

1. Un grand nombre de monuments figurés du moyen âge, qui représentent des intérieurs, nous montrent des livres disposés à plat et offrant à la vue non pas le dos, mais l'une des tranches.

2. Voy. Aug. Bernard, *Geoffroy Tory*, 1857, in-8°, p. 53.

sortaient le plus souvent tout reliés de leurs boutiques pour passer aux mains des acheteurs. On voit cependant, par cet exemple, que dès le commencement du xvi^e siècle vraisemblablement, les livres imprimés à Paris pour certains libraires étaient vendus par ces derniers, *non reliés*, ou *en blanc*, comme les appelle Gabriel Naudé, en parlant, un siècle plus tard, de la même espèce de livres. Le style de cette reliure, datée de Gand, paraît en effet dénoter une époque très-voisine de 1507. Georges de Gávre, qui travaillait à Gand, appartenait à une famille répandue dans ces contrées et qui exerçait la même profession. En 1470, Théodore *van Gavere*, fils de Jacques, enlumineur, fut inscrit à Bruges, sur le livre du métier des libraires, copistes et enlumineurs de Bruges¹. J'ai vu à la bibliothèque royale de la Haye, un manuscrit (n° 9) qui paraît avoir été relié vers le même temps que ma Pragmatique². La décoration de ce manuscrit est analogue à celle du livre dont nous nous occupons, sauf la légende, qui est ainsi conçue :

Ob laudem Christi librum hunc recte ligavi.
Anthonius de Gavere.

« Je serais disposé à croire que mon exemplaire de la Pragmatique fut dans le principe à l'usage de quelque écolier en droit de l'université de Louvain, école fondée en 1426 par Philippe le Bon, et qui devint surtout célèbre par ses professeurs en droit civil et canonique. Cette conjecture m'est principalement suggérée par le contenu même de l'ouvrage. Plusieurs possesseurs ont écrit successivement leur nom sur ce volume. La première page de garde porte celui-ci : *Joannes de Beveré*, qui, d'après l'écriture, paraît être du xvi^e siècle et qui appartient évidemment aux provinces bel-

1. De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, preuves, t. I, 1849, in-8°; pages ci et 556.

2. Voy. Achille Jubinal, *Lettres à M. le comte de Salvandy sur quelques mss. de la biblioth. de la Haye*. Paris, 1846, in-8°, p. 7.

giques. On lit avec peine cette autre signature au frontispice : « *Joannes Eich* (?).... 1689. »

« Il existe à la bibliothèque royale de la Haye un *Fasciculus temporum* in-folio, imprimé et publié à Louvain par *Johannes Valdener* (xv^e siècle). Cet exemplaire, que l'on m'a montré en 1850, porte sur les plats, qui sont recouverts de cuir, ce même nom de *Joannes Valdener*, gaufré en lettres gothiques. J'ai vu, la même année, à la bibliothèque de Bruges, un livre d'heures du xv^e siècle, qui présente des particularités analogues. Ce manuscrit, qui porte le n° 163, provient des Carmélites d'Ypres. Le plat de gauche manque. Sur le plat de droite, il y a l'empreinte gaufrée de deux rectangles, composés chacun de deux rinceaux d'ornements qui présentent quatre animaux dans des volutes ou enroulements. La légende est ainsi conçue :

Ludovicus Flor.

Ob laudem Christi librum hunc recte ligavi.

« Le manuscrit n° 164 de la même bibliothèque, *Flores Augustini*, paraît être de la même époque. On y voit des cartouches gaufrés dans le goût des précédents. Ces figures sont accompagnées de légendes tirées des psaumes, et dont l'une est ainsi conçue : *De profundis clamavi ad te Domine : Domine exaudi vocem meam.*

« Notre confrère, M. Théodule Devéria, a bien voulu me communiquer un volume relié pour un célèbre imprimeur de Paris, vers la même époque que ma Pragmatique et qui mérite d'être ici mentionné. Ce volume a pour titre : *Militia Francorum regum pro re christiana*, in-8° de 12 feuillets, imprimé en 1548, chez Josse Bade d'Aasche (*sub prælo Ascensiano*) ; la marque de Bade, *Prælum Ascensianum*, est gravée au frontispice. Les plats sont couverts en cuir fauve gaufré à l'aide d'un fer ou plaque rectangulaire, encadré dans une bordure fleuronnée. Le sujet, qui est répété sur les deux plats, représente une figure allégorique sous les traits

d'une femme vêtue et drapée à l'antique. Elle marche d'un pas ferme, les yeux dirigés vers le ciel, où apparaît la croix des chrétiens. Ses pieds portent sur une pierre plate et taillée en forme de table. L'un des côtés de cette pierre offre à la vue le mot *Fides*. Auprès de cette figure, à droite, on lit ces noms : *Spes et Charitas*; à côté de la croix, cette inscription : *Meritum Christi*, et au-dessous : *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum; in justitia tua libera me et eripe me* (PSAL. 70). La légende suivante se dessine sur la bordure du rectangle : *Quoniam in me speravit, liberabo eum; protegam eum, quo, etc.* (PSAL. 90). On remarque enfin, à gauche et en bas dans l'angle de la composition, le monogramme de Josse Bade, répété d'après l'impression en noir du frontispice. Il est de toute évidence, par conséquent, que ce petit volume fut relié pour le célèbre imprimeur Josse Bade, natif d'Aasche près Bruxelles, qui exerçait à Paris vers 1518.

• Je dois citer également, par analogie, un manuscrit que j'ai vu et consulté au mois d'août 1857, à la bibliothèque grand-ducale de Darmstadt. Ce manuscrit a été exécuté dans les états de Bourgogne et probablement, comme pour quelques-unes des reliures précédentes, dans les provinces belgiques. Il porte les armes¹ d'un seigneur flamand ou bourguignon, pour lequel il fut écrit sous le règne de Charles le Téméraire, vers l'an 1470. Ce volume in-folio, coté n° 133, contient la *Chronique des Pisans*. Les plats, composés d'ais de bois, sont recouverts de cuir brun gaufré. Il est garni de coins en cuivre gravés, où sont répétées les armes du propriétaire, peintes dans l'intérieur du volume au frontispice. Ce livre est lourdement cloué, sur chaque face, de cinq gros cabochons de cuivre, l'un au centre et les autres aux quatre

1. En voici le signalement héraldique. Écartelé : 1 et 3 d'or à la fasces de gueules; 2 et 4 d'azur diapré au chevron d'or. Sommé d'un casque de face à 7 grilles, surmonté d'une couronne d'or (de marquis? fleur d'ache et perles); cimier : une tête d'ours. Lambrequins d'or, de gueules et d'azur, aux émaux de l'écu.

angles du volume. Le titre est placé sur l'un des plats, en haut, entre les deux coins de cuivre supérieurs. Une étiquette incrustée dans un cadre spécial porte ces mots, écrits sur parchemin à l'encre noire : *les croniques de Disc*. Cette étiquette est placée dans une petite *fenêtre*, ou cadre composé d'un emplacement circonscrit par des baguettes de cuivre moulé et ciselé. Ces baguettes sont assemblées en forme de rectangle et clouées sur les ais de bois. Le cadre est en outre vitré par une substance flexible et transparente, qui est évidemment de la corne. Le cadre et l'inscription sont du *xv^e* siècle. Je croirais volontiers que le *vitrage* est également de la même époque que le manuscrit. Enfin on remarque sur l'estampage de la reliure ce nom inscrit en lettres gothiques dans un petit rectangle : *Gohon*. Ce nom, qui paraît être celui du relieur, encadré dans un petit carré ou cartouche, sert à la décoration des *plats* estampés. Il est semé ou répété sur toute la surface du côté qui porte le titre ci-dessus décrit. On le trouve six fois reproduit dans le sens de la hauteur du plat du volume, et quatre fois dans le sens de la largeur.

« Nous avons à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, un manuscrit tout à fait comparable, pour ce qui est de l'exécution matérielle, au manuscrit de Darmstadt. Il est de la dimension d'un in-4° ordinaire et porte pour titre : *le Livre des Angèles* (T. F. [Théologie ; français,] n° 46). Il contient une traduction, écrite en français du nord ou picard, vers 1470, de l'ouvrage original composé par François Ximenès, évêque d'Elne, en 1409. Un *ex libris*, placé en tête du volume, indique que ce manuscrit fut donné, pour ainsi dire dès le principe, à une communauté religieuse située dans les provinces flamandes ou belgiques. La reliure est toute pareille à celle du manuscrit de Darmstadt. Seulement, au lieu de *Gohon*, le nom gravé dans un petit cartouche et qui est semé sur les plats du volume se lit ainsi : *A. Sierlin*. Le titre de l'ouvrage, *C'est le livre des Angèles*, est semblablement écrit sur une étiquette. Cette étiquette se

voit, de même, à travers une feuille légère de corne, encadrée dans une petite fenêtre ou bordure de cuivre ¹.

« Je terminerai cette énumération de faits par une observation générale. Ainsi que le montrent ces divers exemples, les relieurs, aux xv^e et xvi^e siècles, *imprimaient* leurs propres noms dans la gaufrure même, qui formait le principal ornement de leurs ouvrages. Or, comme on a pu le remarquer, toutes les reliures que nous avons citées, y compris les deux volumes sortis de la librairie parisienne, étaient l'œuvre d'ouvriers ou d'artistes appartenant aux provinces belgiques. C'est là, en effet, que florissait, depuis une époque reculée, l'industrie de ces *printers* ou dominotiers, qui embrassait toutes les attributions les plus étendues de l'imprimerie et de la librairie au moyen âge : entrepôt, puis fabrique du papier ; estampes sur bois ; cartes à jouer, livres xylographiques, puis typographiques ; reliure, gaufrure, etc. Ces reliures à *inscriptions* gaufrées ou imprimées (abstraction faite des noms des relieurs), remontent au xiv^e siècle au moins, époque où on les employait également en France. On voit donc que les *printers* belges, spécialement, *imprimaient à sec* dès le xiv^e siècle. Or, de l'impression à sec à l'impression humide ou encrée, la transition était en quelque sorte inévitable. C'est ainsi que l'imprimerie xylographique est née, tout concourt à démontrer cette vérité, sur le sol des provinces belgiques et hollandaises. Sous ce rapport, les faits que nous avons rappelés peuvent servir à éclairer l'histoire de l'une des branches originaires d'où est sortie l'Imprimerie. »

¹. Je dois la connaissance et la communication de ce manuscrit à notre confrère, M. A. de Montaiglon, qui compte en faire le sujet d'une dissertation spéciale.

Séance du 19 mai.

Présidence de M. MARION, Vice-Président.

Travaux.

M. Egger offre à la Société deux ouvrages qu'il a publiés, l'un en 1844, l'autre en 1855. Le premier est intitulé : *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste* ; le second, *Observations sur quelques fragments de poterie antique provenant d'Égypte, et qui portent des inscriptions grecques*. M. le Président adresse à M. Egger les remerciements de la Société.

Le même membre, dans une communication verbale, propose une addition et une correction au catalogue des anciens artistes grecs.

1° *Une addition.* — Dans la liste des ouvrages de Phidias, on a omis jusqu'ici de comprendre un *Alcibiade en Esculape*, statue de bronze qui ornait un temple de la ville de Bœœa, en Cyrrestide. Ce chef-d'œuvre, qui fut détruit par les chrétiens sous le règne de Théodose, est signalé par Libanius dans un passage de son discours *pour les Temples*, passage qui est demeuré inédit jusqu'en 1823. C'est le célèbre A. Maï qui, à la suite de sa seconde édition de Fronton, a publié pour la première fois les pages où se trouve cet intéressant témoignage. Elles ont été depuis reproduites par M. L. de Sinner dans son *Delectus Patrum græcorum*,¹ et elles comblent, dans le discours de Libanius, une lacune que Reiske avait reconnue sans pouvoir la remplir². Malheureusement, le sophiste n'exprime que par

1. Paris, 1842, p. 237 et suiv.

2. T. II, p. 476 des *Libanii orationes et declamationes*, Altenbourg, 1793, in-8.

des phrases banales l'admiration qu'inspirait le chef-d'œuvre de Phidias ; il ne le décrit pas avec cette précision qui seule semble pouvoir nous mettre sur la voie d'en reconnaître, s'il s'en trouvait, quelque copie ou quelque imitation dans nos Musées.

2° Une correction. — Le nom de *Metichus* donné, d'après Pollux¹, comme nom d'un architecte dans le catalogue de Sillig, ne semble pas correct. Au moins est-il difficile de le rattacher régulièrement à l'analogie des dérivés ou des composés dans lesquels se reconnaît le mot *μητις*. Mais un grammairien publié par Bekker², semble en fournir la vraie leçon, *Μητιόχος*, mot très-bien formé de *μητις* et de *έχω*. Ce *Metiochus* était, suivant le grammairien cité, un architecte ou un orateur, qui avait attaché son nom à une localité d'Athènes. C'était peut-être à la fois un architecte et un orateur. L'union des arts et des lettres n'était pas rare chez les Athéniens. Par exemple, Hippodamus de Milet, l'architecte qui réduisit à un juste alignement les rues du Pirée, fut aussi l'auteur d'une utopie politique qui témoignait de sa familiarité avec les études purement spéculatives³. Peut-être encore, mais M. Egger ne présente cette conjecture qu'avec une extrême réserve, peut-être le nom de l'orateur *Metiochus* serait-il à bon droit rétabli, au lieu de celui d'*Archilochus*, dans un passage de Plutarque⁴, où le poète Archiloque figure assez singulièrement au milieu d'autres personnages qui sont tous des orateurs.

M. Peigné-Delacourt fait passer sous les yeux des membres présents divers objets trouvés récemment dans un sarcophage. Ces objets sont un vase en terre cuite du IV^e ou du V^e siècle, et des boucles d'oreilles en or, avec des ornements en verre de couleur exactement semblables à ceux qui décorent les bijoux trouvés à Tournay et à Poan.

1. *Onomasticon*, VIII, 424.

2. *Anecdota græca*, p. 309.

3. Voyez C. F. Hermann, de *Hippodamo Milesio*, Marbourg, 1844, in-4.

4. *Præceptes politiques*, chap. VI.

M. Bourquelot présente des objets antiques en bronze, qui ont été découverts, il y a quelques années, dans un champ du territoire de Grisy, village situé à peu de distance de Provins, Seine-et-Marne (route de Provins à Nogent-sur-Seine). Ces objets, au nombre d'une trentaine, étaient renfermés dans un vase de terre rouge assez belle, qui a été brisé par le soc de la charrue. Ils étaient de quatre espèces différentes :

1° Des styles ou *graphia*, à tête légèrement arrondie, ayant environ 10 centimètres de longueur, les uns plus, les autres moins. La tête est ornée de cercles concentriques gravés, entre lesquels s'allongent des espèces de rayons.

2° Des bracelets d'environ 8 centimètres de diamètre, formés d'une lame de cuivre renflée au milieu sur un de ses côtés. La hauteur de cette lame est de 12 à 14 millimètres; son épaisseur de 4 à 5 au point le plus renflé. La partie extérieure est arrondie et présente pour ornements des filets triples ou quadruples tracés de distance en distance, perpendiculairement à la hauteur ou dans un sens oblique. Chaque bracelet est coupé, et sa flexibilité est suffisante pour qu'on puisse l'ouvrir ou le resserrer au moyen d'un léger effort.

3° Des bracelets ou anneaux d'environ 5 centimètres de diamètre, formés d'une simple tige cylindrique de métal, de 5 millimètres d'épaisseur. Ces anneaux sont coupés, comme les précédents.

4° Des objets dont voici la description : une série de boules ou perles creuses, réunies sur un de leurs côtés, et formant un anneau ellipsoïde, dont le grand diamètre extérieur est de 14 à 15 centimètres, le petit, de 12 à 13; le grand diamètre intérieur de 11 centimètres environ, le petit, de 9. A l'intérieur, les perles perdent leur sphéricité et se confondent en une seule face ellipsoïde, qui est coupée dans toute l'étendue de l'ellipse par une échancrure de 5 millimètres de largeur, communiquant avec la partie creuse des boules. Le nombre des perles est de 17; elles

www.libtool.com.cn
sont loin, même en dehors du point où elles se soudent, d'avoir une sphéricité régulière : sur un des côtés, leur diamètre est de 26 millimètres ; sur l'autre, de 20 seulement. On y remarque en outre des facettes planes, sur les points qui se rapprochent du cercle intérieur.

Deux boules sont traversées de part en part par des trous qui, dans un des échantillons, présentent des débris de goupillon métallique. Les boules percées sont situées vers les extrémités du grand diamètre ; elles sont séparées l'une de l'autre par huit perles d'un côté, par sept de l'autre. Elles ne sont donc pas exactement opposées.

M. Bourquelot ajoute que lors de la découverte, les échantillons existaient en nombre à peu près égal pour chacune des espèces. Ils ont été disséminés ou détruits ; M. Naudot, médecin à Provins, chez lequel le vase et le trésor ont été portés, a conservé un échantillon de chacun des quatre genres d'objets. M. Bourquelot lui-même possède un graphium, un grand et un petit anneau, et un disque orné de perles. Un de ces disques a été acquis par le Musée de Cluny.

Quelle était la destination de ces objets, et comment se sont-ils trouvés réunis ? L'usage du graphium et du grand bracelet ne peut faire de doute. Le petit anneau offre plus de difficulté : il est trop grand pour un doigt, et trop petit pour un bras, à moins qu'il ne s'agisse d'un bras de jeune enfant. Servait-il à suspendre quelques instruments usuels ? M. Bourquelot n'ose décider. Quant au disque orné de perles, il émet l'opinion que c'était un bracelet qui se plaçait à la partie supérieure du bras, et qui s'attachait au vêtement un peu au-dessous de l'épaule.

M. Renier propose une autre explication. Suivant lui, c'était un ornement, un signe de distinction militaire, qui se plaçait sur la poitrine au-dessus des *phalères*, et il cite à l'appui de cette opinion deux monuments funéraires représentant des officiers romains qui portent de semblables ornements. Le premier est conservé au musée de Bonn, et

Laurenz Lersch en a donné un bon dessin lithographié, dans son *Centralmuseum*, 2^e part., p. 1. Le second est au musée de Vérone et a été publié par Maffei, *Museum Veronense*, p. 122, n^o 4¹.

M. le secrétaire lit un mémoire de M. Menault, sur un monument druidique situé près de Champbaudoin (Loiret), et connu, dans le pays, sous le nom de *Pierre clouée*. La Société décide qu'elle en entendra une deuxième lecture.

M. Vallet de Viriville communique un dessin et divers spécimens de filigrane de papier ancien², qui lui ont été adressés par M. le baron de Girardot, correspondant de la Société. Le dessin reproduit le filigrane³ d'un registre, qui contient un compte du duc Jean de Berry, daté de 1404. Les spécimens sont des fragments de papier en original. Trois sont datés par des inscriptions authentiques, de 1664, 1665 et 1745; les huit autres sont datés dans la pâte même, par le filigrane, des années 1769, 1776, 1785, 1787, 1789, 1790 et 1791.

M. le comte de Laborde, ajoute M. Vallet de Viriville, a bien voulu, sur sa demande, décider qu'une série chronologique de spécimens de ce genre, empruntés à la direction générale des archives, serait formée pour le service et l'enseignement public de l'École des chartes. Cette série embrasserait les principaux spécimens du papier de chiffé employé en France, depuis le xiv^e ou xiii^e siècle jusqu'à nos jours. M. Quicherat rappelle à cette occasion que le regrettable Achille Devéria, conservateur du Cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, avait commencé une collection de ce genre, qui est aujourd'hui conservée au Cabinet des estampes.

1. Quatre anneaux du même genre sont encore représentés au-dessus des *phalères* figurées dans le célèbre monument du *pullarius*, publié par Marini, *Iscrizioni Albane*, p. 120.

2. Voyez le *Bulletin*, 1857, p. 145, et le *Journal général de l'instruction publique* du 14 avril 1858, p. 237, et du 2 juin, p. 350 et 351.

3. On y voit un P surmonté d'une croix.

Séance du 2 juin.

Présidence de M. HUIILLARD-BREHOLLES, vice-président.

M. Morlet, colonel du génie en retraite, assiste à la séance.

Correspondance.

Lettre de S. Ex. M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui accuse réception des exemplaires du premier numéro du Bulletin 1858, destinés aux sociétés françaises avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

M. Eugène Arnoult, rédacteur en chef du journal l'*Institut*, demande l'échange des publications de la Société contre un exemplaire de ce journal.

M. de La Querrière, associé correspondant à Rouen, adresse un exemplaire de sa *Notice nécrologique sur M. Gilbert*.

Le secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève annonce l'envoi des publications de cette Société et accuse réception de celles de la Compagnie.

M. de Mardigny, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bar-le-Duc, demande le titre d'associé correspondant.

MM. de La Mare et Vallet de Viriville se portent ses présentateurs. La commission sera composée de MM. Michelant, de l'Escalopier et de Montaignon.

M. l'abbé Jules Corblet remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses associés correspondants.

Travaux.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Egger, Brunet de Presle et Vallet de Viriville, la proposition d'échange faite par M. Arnoult est acceptée, du moins pour l'année 1858.

M. Quicherat fait, au nom de la Commission chargée

d'examiner la candidature de M. PARKER, un rapport dans lequel il conclut pour l'admission de ce savant au nombre des associés correspondants étrangers de la Société. On passe au scrutin sur les conclusions de ce rapport, qui sont adoptées. En conséquence, M. Parker est proclamé associé correspondant de la Société à Oxford.

M. de Beaulieu dépose sur le bureau le manuscrit d'une table alphabétique et raisonnée des mémoires de l'Académie Celtique et des deux premières séries des mémoires de la Société, table qu'il a rédigée et qu'il offre à la Compagnie.

Sur la proposition de M. le président, des remerciements sont votés à M. de Beaulieu, et cette table est renvoyée à l'examen de la commission des impressions.

M. Cocheris relève une erreur bibliographique qui a été commise par Dom Brial, dans l'article de l'*Histoire littéraire de France*¹, consacré à Alain de l'Isle, *Alanus de Insula*, surnommé le docteur universel. Suivant le savant bénédictin et tous ceux qui l'ont copié, le traité de ce docteur, intitulé *de Maximis Theologiæ* devrait être regardé comme inédit. Or, ce livre a été imprimé deux fois, la première à Cologne en 1500, par H. Quentel, la seconde sans lieu ni date d'impression et sans nom d'imprimeur. Cette seconde édition, qui est excessivement rare, mais dont il existe cependant un exemplaire à la bibliothèque Mazarine, forme une petite plaquette in-4° de 41 feuillets. Elle est imprimée en caractères gothiques; le premier feuillet porte le titre suivant :

Alanus, de maximis theologic,

et on lit en tête du second :

*Incipiunt regule celestis juris, vel maxime theologie
magistri Alani Porretani.*

L'absence, dans le premier de ces titres, du surnom de

1. Tome XVI, p. 396 et suiv.

de *Insula*, qui est remplacé, dans le second, par celui de *Porretanus*, est probablement ce qui a causé l'erreur de Dom Brial.

Quant à ce surnom de *Porretanus*, on ne peut s'expliquer comment il est donné ici à Alain, qu'en supposant une erreur de l'éditeur, lequel aura copié l'opuscule dont il s'agit dans un manuscrit contenant plusieurs ouvrages de Gilbert de la Porrée, et donné à l'auteur de cet opuscule, un surnom qui ne devait appartenir qu'à celui-ci.

M. Vallet de Viriville entretient la Société d'une peinture qui lui paraît se rapporter au monument de la Pucelle, placé autrefois sur le pont d'Orléans. On lit dans le catalogue de l'exposition archéologique et d'objets d'art qui a eu lieu à Chartres du 10 au 31 mai 1858¹, n° 352 : « Notre-Dame de Pitié, accompagnée d'un côté par Charles VII et de l'autre par Jeanne d'Arc. Tableau sur bois par Quesnel ; XVII^e siècle. Appartient à M. Courtois de Chartres. » M. Paul Mantz, critique distingué en matière d'art, a vu récemment ce tableau et il confirme de son témoignage la justesse des appréciations énoncées dans cet article. « Ce tableau, continue M. Vallet de Viriville, paraît avoir été peint vers 1640. A cette époque, les écrits de Charles du Lys célébraient de leur côté et sous une autre forme le monument de la Pucelle, restauré depuis un certain nombre d'années, et qu'un retour de l'opinion, ou de la préoccupation publique, avait remis naguères ou remettait en honneur. Ce tableau doit être ajouté en tête de la liste des monuments figurés qui représentent le groupe de bronze d'Orléans, et que j'ai mentionnés accessivement dans mes *Observations sur ce monument* ². »

1. Chartres, 1858, in-16.

2. Voy. les *Mémoires de la Société*, tome XXIII.

Séance du 9 juin.

Présidence de M. HUIILLARD-BREHOLLES, vice-président.

Correspondance.

Lettre de M. Nicard, qui adresse à la Société des renseignements détaillés sur des fresques exécutées en 1605, et qui subsistent encore dans la chapelle du château des Granges, commune de Sully-la-Tour (dép. de la Nièvre).

Travaux.

M. Renier demande, au nom de la Commission des impressions, l'autorisation de faire réimprimer le règlement, dont il n'existe plus d'exemplaires tirés à part.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. Quicherat soumet à la Société le dessin de quelques objets de fer qui viennent d'être recueillis par MM. Delacroix et Castan, de Besançon, dans un tumulus ouvert à Sarraz, sur le massif d'Alaise (Doubs). Sarraz est un hameau établi sur l'emplacement qui répond, selon M. Quicherat, au camp où les Gaulois se retranchèrent lors de leur arrivée à Alesia. Les objets en question sont les ferrements d'une roue de char, qui fut posée sur la poitrine du personnage inhumé sous le tumulus. Ils consistent en deux boîtes de fer qui ont revêtu par dedans et par dehors le moyeu de la roue, et en un fragment de cercle armé de broches qui servait à la garniture extérieure des jantes. L'opinion des archéologues qui ont relevé ces débris est que la roue à laquelle ils appartiennent fut mise dans le tumulus comme attribut du défunt, lequel par conséquent aurait été un *essedarius*, ou conducteur de chars de guerre.

M. Egger fait la communication suivante :

« Les critiques autorisés en matière de beaux-arts reprochent quelquefois à Plin^e son admiration un peu naïve pour certains effets que les peintres modernes appellent vulgairement des *trompe-l'œil*, et qui, en général, ne sont guère estimés des connaisseurs. Comment s'appelaient chez les anciens ces sortes d'illusions produites par l'art du peintre? Je ne crois pas qu'on l'ait fait voir jusqu'ici.

« Quintilien ¹, dans sa rapide revue des peintres grecs les plus illustres, signale Théon de Samos comme ayant excellé *concipiendis visionibus quas PHANTASIAS vocant*. Or, une anecdote racontée parmi les *Histoires variées* d'Élien² semble commenter le trop bref témoignage de Quintilien, et démontrer que *visio* en latin, *φαντασία* en grec, exprimaient précisément l'illusion produite par une heureuse combinaison d'ombres et de couleur. Selon Élien, Théon de Samos avait peint *un guerrier courant au secours* (d'une ville ou d'un camp attaqué), et cette figure unique était si pleine d'expression, qu'elle valait à elle seule la peinture d'une armée tout entière. Pour en augmenter l'effet sur les spectateurs, Théon ne montra pas d'abord son tableau, mais il le couvrit d'un voile, et derrière il cacha un musicien chargé de sonner du clairon. Quand la trompette sonna, il fit tomber le voile, et alors l'hoplite apparut avec tout l'éclat d'une réalité vivante. Peut-on demander une description plus saisissante de ce que nous appelons aujourd'hui un *trompe-l'œil*?

« A ce propos, je ferai remarquer que M. Sillig, à l'article *Théon* de son *Catalogus artificum*, dédaigne sans raison le témoignage d'un traité de Plutarque³ sur un tableau de Théon, et que ce tableau représentant le *meurtre de Clytemnestre* différerait sans doute d'un autre tableau attribué par

¹. XII, 40.

². II, 44.

³. *De la manière de lire les poètes*.

Pline ¹ au même peintre et qui représentait la folie d'Oreste. »

M. Renier communique une inscription latine, depuis longtemps publiée, mais dont on n'avait point encore donné une explication satisfaisante. « Cette inscription, dit-il, a été découverte à *Petronell*, l'ancien *Carnuntum*, près de Vienne en Autriche. Elle a été publiée pour la première fois en 1829, dans un journal de Vienne. Elle a été reproduite depuis, par Kellermann, dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, 1833, p. 48; par Cardinali, dans ses *Diplomi imperiali*, p. 144, n° 279, et par M. Henzen, dans le supplément au recueil d'Orelli, n° 5253. Elle est ainsi conçue :

T F L A V I V S
C R E N S C E S
E Q A L E T A M V E
XBRITANNXXXSTIPXV
DOMDVROCORREM
HSEFLAVIVSSILVA
NV S D E C A F V S D
H . F . F

« Elle doit se lire ainsi :

T(itus) Flavius Crescens, eq(ues) ale Tam(piane), vex(illatione) Brit(annica), ann(or)um triginta, stip(endiorum) quindecim, dom(o) Durocor(toro) Rem(or)um, h(ic) s(itus) e(st). Flavius Silvanus, dec(urio) a[le ei]us(dem), h(eres) [e(ius)], f(ecit).

« La lettre *n* du mot *Crescens* a été transposée, par une de ces erreurs de graveur, dont Marini a cité dans ses *Iscrizioni Albane* ² de si nombreux exemples, relevés sur des monuments de Rome, où cependant on devrait s'attendre à plus de correction.

1. *Hist. Nat.*, XXXV, 40, § 49, éd. et trad. Littré.

2. P. 30 et suiv.

« L'aile *Tampiana* est mentionnée dans une autre inscription découverte dans le Norique, et ainsi conçue :

HERCVLI · AVG · N · PRVDENTIVS
MAXIMVS · VET · EX · DEC · ALAE
TAMP
V, · S · L · M

Heroull Aug(usto), N(umerius) Prudentius Maximus, vet(eranus), ex dec(urione) alae Tamp(ianae), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« Au lieu de TAMP, on lit TAM I dans le recueil d'Apianus, f° 410, où cette inscription a été publiée pour la première fois, et dont le texte a été reproduit par Gruter, p. 43, n° 4; mais c'est une erreur évidente et que l'on s'explique facilement.

« Enfin, le nom de cette aile se trouve écrit en toutes lettres, ALA I PANNONIORUM TAMPIANA, dans un diplôme militaire de l'empereur Trajan, daté du 17 janvier de l'an 104 de notre ère¹, et où nous voyons qu'elle servait alors en Bretagne. On peut, de notre inscription, tirer une conclusion importante, c'est que ce corps de cavalerie ne se trouvait pas tout entier dans cette province, qu'il n'y avait envoyé qu'une *vezillatio*, et que son dépôt était resté dans la province où il avait été formé, c'est-à-dire en Pannonie. Peut-être le soldat auquel cette inscription a été consacrée s'était-il engagé dans un détachement de l'aile *Tampiana*, pendant un séjour que ce détachement avait fait à *Durocor-torum* en se rendant en Bretagne, pour y rejoindre la *vezil-latio* dont il s'agit. On sait en effet que cette ville était une des principales étapes de la grande voie militaire, qui conduisait des bords du Danube à *Gessoriacum* (Boulogne), en passant soit par Mayence et Trèves, soit par Strasbourg et Metz. Quoi qu'il en soit, il y a une chose certaine, c'est que

¹. Cardinali, *Dipl.* XI, p. 31.

ce soldat était de *Durocororum Remorum* et que l'inscription qui nous l'a fait connaître est jusqu'à présent, avec l'inscription géographique de Tongres¹, la seule où le nom de cette ville soit mentionné; c'est là le motif qui m'a engagé à en entretenir la Société. »

Séance du 16 juin.

Présidence de M. HULLARD-BREHOLLES, vice-président.

Correspondance.

M. Th. Wright, associé étranger de la Société à Londres, demande que M. Jos. Mayer, de Liverpool, soit admis au même titre dans la Compagnie.

MM. de Montaiglon et Michelant se portent les présentateurs de M. Mayer; la commission chargée de faire un rapport sur sa candidature sera composée de MM. de Lasteyrie, Bourquelot et Delisle.

Travaux.

M. Renier demande, au nom de la Commission des impressions, qu'il soit accordé un tirage à part aux auteurs des communications insérées dans le Bulletin et dont l'étendue dépassera une demi-feuille. — Accordé.

M. J. Quicherat entretient la Société des découvertes archéologiques produites par les fouilles pratiquées dans divers quartiers de Paris, et des monuments qui doivent être démolis pour le percement de la rue des Écoles et du boulevard Saint-Germain.

1. Voyez l'*Annuaire* de la Société, pour 1850, p. 230.

LISTE

BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le deuxième trimestre de l'année 1858.

I. — Journaux et revues.

Archives de l'art français, dirigées par M. A. de Montaiglon.
8^e année, 2^e et 3^e livraisons. 15 mars et 15 mai 1858,
in-8°.

Journal des Savants. Avril, mai 1858, in-4°.

L'Institut. N° de janvier 1858, in-f°.

Revue de l'Art chrétien, dirigée par l'abbé J. Corblet. 2^e année, n^{os} 4, 5, avril, mai 1858, in-8°.

Revue de la Numismatique Belge, 3^e série, tome II. 1^{re} livraison. Bruxelles, 1858, in-8°.

II. — Publications des Sociétés savantes.

Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, tome IV, n^{os} 5, 6, 7 et 8. Année 1857. Paris, Imprimerie impériale, 1858, in-8°.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France. II^e série, tome I, feuilles 14 et 15, in-8°.

Annuaire historique pour l'année 1858, publié par la Société de l'Histoire de France. Paris 1857, in-18.

Mémoires de MATHIEU MOLÉ, revus par M. ADÉ CHAMPOLLION-FIGÉAC, et publiés par la Société de l'Histoire de France. Tome IV. Paris, 1857, in-8°.

— *Le livre des miracles et autres opuscules de GEORGES FLORENT GRÉGOIRE*, évêque de Tours, revus sur les manuscrits et traduits par M. H. L. BORDIER, pour la Société de l'Histoire de France. Paris, 1857, in-8°.

— *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, par THOMAS BASIN, publiée par M. J. QUICHERAT pour la Société de l'Histoire de France. Paris, 1857, in-8°.

AUBE. — *Organisation de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*. Troyes, 1858, brochure in-8°.

CALVADOS. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*. Caen, Hardel, 1858, in-8°.

EURE-et-LOIR. — *Société archéologique d'Eure-et-Loir. Exposition archéologique et d'objets d'art à Chartres, du 10 mai au 10 juin 1858*, 3^e édition, Chartres, 1858, in-12.

GARONNE (HAUTE-). — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*. 3^e série, tome I^{er}. Toulouse, 1857, in-8°.

MAINE-et-LOIRE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*. 2^e série, tomes V (1854), VI (1855), VII (1856), VIII (1857), in-8°.

— *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire*. 17^e et 18^e années, 2^e série, tomes VII et VIII, Angers, 1856 et 1857, in-8°.

MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*. Année 1857, Châlons, in-8°.

MOSELLE. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*,

38^e année, 1856-1857. (2^e série, 3^e année.) Metz, 1857, in-8°.

PAS-DE-CALAIS. — *Société des Antiquaires de la Morinie*. 7^e année, 25^e livraison; janvier, février et mars 1858. St-Omer, 1858, in-8°.

SOMME. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*. Année 1858, n° 1, p. 457-92, in-8°.

TARN. — *Société littéraire et scientifique de Castres* (Tarn). Procès-verbaux des séances de la Société. Castres, novembre 1857, in-8°.

VENDÉE. — *Société d'émulation de la Vendée*. Annuaire départemental, 1857, 4^e année. Napoléon, 1858, in-8°.

VIENNE (HAUTE-). — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*. Tome VII, p. 157-212; tome VIII, 1^{re} livraison, feuilles 1 à 13. Nobiliaire, feuilles 13 à 14.

IRLANDE. — *Catalogue of the antiquities of shone, earthen, and vegetable materials in the museum of the royal Irish Academy*, by W. R. Wilde. Dublin, printed for the Academy, 1857, in-8°.

CANADA. — *The Canadian journal of industry, science and art conducted by the editing committee of the Canadian institute*. New series, number XIV, March 1858. Toronto, broch. in-8°.

SUISSE. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*. Genève, 1842 à 1855, 10 vol. in-8°.

— *Œuvres historiques et littéraires de L. BAULACHE, ancien bibliothécaire de la république de Genève* (1728 à 1756), recueillies, mises en ordre par ÉDOUARD MALLET, et publiées par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Genève, 1857, 2 vol. in-8°.

III. Ouvrages divers.

ALVIN. — *Les commencements de la gravure aux Pays-Bas. Rapport fait à la classe des beaux-arts de l'académie royale de Belgique sur le concours de 1857.* Bruxelles 1857, in-8°. Avec six fac-simile. Extrait des *Bulletins de l'Académie*, 2^e série, tome III, n^o 9 et 10.

AUCAPITAINE (LE BARON HENRI). — *Les confins militaires de la grande Kabylie sous la domination turque* (provinced'Alger). Paris, Moquet, 1857, broch. in-12.

CAUMONT (De). — *Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques.* Extrait du *Bulletin monumental*. Paris, 1857, broch. in-8°.

CHALON (RENIE). — *Quelques médailles satiriques de la révolution des patriotes.* Extrait de la *Revue de la numismatique belge*. Bruxelles, 1858, broch. in-8°.

COCHET (L'ABBÉ). — *Note sur la sépulture d'un jeune guerrier franc découverte à Envermeu le 10 septembre 1856.* Extrait du *Précis de l'Académie de Rouen*, années 1856-57; broch. in-8°.

COLSON (A). — *Médailles d'argent du César Constantius Gallus frappées à Lyon.* (Extrait de la *Revue numismatique*.) Paris, 1857, broch. in-8°.

CORBLET (L'ABBÉ JULES). — *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne.* (Extrait du tome XI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*.) Paris, 1851, in-8°.

— *Des progrès de l'archéologie religieuse en France et à l'étranger depuis 1848.* Discours de réception prononcé à la séance du 18 janvier 1853 de la Société des Antiquaires de Picardie. Amiens, 1855, broch. in-8°.

— *Notice historique sur le culte de St-Médard, lue au congrès archéologique de Noyon, le 11 septembre 1856.* Amiens, 1856, broch. in-8°. (Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.*)

— *Notice historique sur la foire de St-Jean à Amiens.* Amiens 1856, broch. in-8°. (Extrait du tome XIV des *Mémoires de la même Société.*)

— *Notice historique et liturgique sur les cloches.* Paris, Pringuet, 1857, broch. in-8°. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien.*)

— *Compte rendu des congrès archéologiques de Mende et de Valence et du congrès scientifique de Grenoble.* Paris, Pringuet, septembre 1857, in-8°. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien.*)

DUSEVEL (M. H.) — *Notice biographique sur M. Gilbert (Antoine-Pierre-Marie), membre de la Société impériale des Antiquaires de France.* Amiens, 1858, broch. in-8°.

EGGER (E.). — *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste*, mémoire couronné en 1839 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1844, in-8°.

— *Observations sur quelques fragments de poterie antique provenant d'Égypte et qui portent des inscriptions grecques.* Paris, Imprimerie impériale, 1857, in-4°. (Extrait du tome XXI, 1^{re} partie, des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

FORGEAIS (ARTHUR). — *Notice sur les plombs historiés, trouvés dans la Seine, et recueillis par A. Forgeais.* Paris, 1858.

LONGPÉRIER-GRIMOARD (ALFRED de). — *Précis historique sur le château de Nantouillet.* Meaux, 1858, broch. in-8°.

MARDIGNY (PAUL de). — *Notice sur les voitures publiques de Metz à Paris.* Metz, broch. in-8°.

— *Notice sur la collégiale de Mars-la-Tour,* broch. in-8°.

MONTAIGLON (ANATOLI de). — *Catalogue raisonné de l'œuvre gravé de Claude Mellan d'Abbeville*, précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de Mellan, par Pierre Jean Mariette. Abbeville, 1856-1857, in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*.)

PARKER (JOHN-HENRI). — *On choirs and chancels particularly or to their use in the south of Europe*, by Arthur Ashpitel, with additional observations communicated by John-Henri Parker. London, 1857, broch. in-4° avec une planche. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Londres*.)

— *A glossary of terms used in grecian, roman, italian and gothic architecture; the fifth edition enlarged, exemplified by seventeen hundred woodcuts*. Oxford, John-Henri Parker, 1850, 3 vol. in-8°.

— *An introduction to the study of gothic architecture*. Oxford and London, John-Henri Parker, 1849, 1 vol. in-24.

— *A manual of gothic stone carving, forming n° 1 of a series of manuals of gothic ornament*. Oxford and London, John-Henri Parker, in-16.

— *A manual of gothic mouldings, forming n° 2 of a series of manuals of gothic ornament*. Oxford and London, John-Henri Parker, in-16.

— *A manual of surface ornament, forming n° 3 of a series of manuals of gothic ornament*. London, John-Henri and James Parker, in-16.

PEIGNÉ-DELACOURT. — *Charte de donation et confirmation de dons faits à l'abbaye de St-Lucien de Beauvais en 1109 par Henri, comte d'Eu*. Beauvais, 1858, broch. in-8° avec un fac-simile.

QUICHERAT (JULES). — *L'opinion de M. de Saulcy sur la bataille entre Labienus et les Parisiens*. (Extrait de la *Revue archéologique*, 1858, broch. in-8°.)

www.libtool.com.cn

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 7 juillet 1858.

Présidence de M. HUIILLARD-BREHOLLES, vice-président.

Correspondance.

M. de Martonne informe la Société qu'il ne pourra s'occuper de sa notice sur feu M. Gilbert, qu'après son retour de la campagne, au mois de novembre prochain.

M. l'abbé Decagny remercie la Société de l'avoir admis au nombre des associés correspondants.

M. J. Parker, d'Oxford, remercie la Société de l'avoir admis au nombre des associés étrangers.

Lettre de M. Vergnaud Romagnesi, contenant des observations sur le mémoire de M. Vallet de Viriville, relatif au monument de la Pucelle.

La Société, après avoir entendu la lecture de cette lettre, la renvoie à M. Vallet de Viriville, qui examinera à loisir les observations de M. Vergnaud Romagnesi, et présentera son rapport à la Compagnie dans une prochaine séance.

Travaux.

M. Renier dépose sur le bureau un mémoire de M. De-loche, intitulé : *De la forêt royale de Ligurium, mentionnée dans le capitulaire de Kiersi, en 877.*

La Société entend une deuxième lecture de la notice de M. E. Menault, sur le monument druidique de Champbeaudoin; après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres, elle décide que cette notice sera insérée dans le Bulletin, à la suite du compte rendu de la séance.

M. Quicherat complète, d'après de nouveaux renseignements qu'il a reçus d'Alaise, sa communication du 9 juin¹, au sujet du tumulus ouvert sur le territoire de Sarraz, sur le massif d'Alaise (Doubs). La sépulture a été entièrement fouillée. Son pourtour était d'environ 60 mètres et sa hauteur de 2 mètres 60 centimètres. Après le squelette accompagné d'une roue, dont il a été parlé, on en a déterré trois autres sur lesquels se trouvaient des ferrements pareils; de sorte que le nombre des roues enfouies dans le tumulus s'élève à quatre. Huit squelettes de guerriers, tournés chacun dans un sens différent, ont été rencontrés dans la couche inférieure. Celui du milieu paraissait avoir été inhumé assis sur son séant et il avait la tête tournée vers le nord, en vue de l'oppidum. Tous ces corps ont fourni des objets d'ornement, à savoir des bracelets en bois adhérant au radius, et d'autres bracelets de bronze passés dans le gros os du bras et dans les tibias. On a recueilli aussi des fibules, des épingles, des colliers et une lame garnie de boutons à l'une de ses extrémités, qui paraît avoir servi de diadème. Tous ces objets sont en bronze. Mais la pièce la plus précieuse de la découverte est une épée de fer avec toutes ses garnitures de bronze, produit de l'art celtique le plus

1. Voy. le Bulletin du 2^e trimestre, p. 402.

avancé. La poignée, la plus grande partie du fourreau et sa bouterolle sont dans un état de parfaite conservation. En arrivant au fond de la sépulture, on n'a plus trouvé qu'un pêle-mêle effroyable d'ossements d'hommes et de chevaux, réduits à ce qu'il y a de plus résistant dans la charpente animale. Ces débris, entre lesquels on a pu recueillir quelques morceaux de fer oxydé, étaient en quantité suffisante pour remplir deux sacs de six mesures. C'est tout un peloton de cavalerie qui semble avoir été entassé là sans ordre et dans la plus grande précipitation.

*Notice sur la PIERRE CLOUÉE, près de Champbeaudoin
(Loiret), par M. ERNEST MENAULT.*

A six kilomètres S. E. environ d'Angerville-la-Gâte, sur la route de Pithiviers, entre les deux villages d'Andonville et de Champbeaudoin, le sol, inégal et pierreux, s'élève et forme une sorte d'amphithéâtre, que couronne un petit bois. Ce bois cache sous ses ombrages un beau dolmen, connu dans le pays sous le nom de *la pierre clouée*¹. D'où vient ce nom ? Peut-être de l'inébranlable solidité du monument, de l'impuissance des efforts que l'on a faits pour le détruire.

La pierre clouée forme une espèce de grotte rectangulaire ; elle est orientée du nord au sud, et composée de cinq pierres de grès très-pur. Les deux pierres latérales ont chacune un mètre en hauteur ; en largeur celle de droite à un mètre, celle de gauche en a deux et débordé en avant et en arrière, de telle sorte que la paroi antérieure appuyée contre elle reste séparée par une distance d'un mètre de la pierre latérale droite. Cette séparation sert d'entrée à la grotte, qui se trouve ouverte au nord ; c'est donc à tort qu'on a affirmé que les entrées de ce genre regardent toujours le levant. Ici l'ouverture paraît avoir été taillée après coup aux dépens de l'extrémité antérieure de la face la-

1. Voy. la planche ci-contre.

Travaux.

M. Renier dépose sur le bureau une brochure intitulée : *De la forêt royale dans le capitulaire de Kiers*.

La Société entend une

M. E. Menault, sur le dolmen de Kiers, après une discussion sur le nombre de monuments insérés dans le capitulaire.

M. Quicherat présente quelques documents qu'il a recueillis

au sujet

de la

de parties

marbrées

analogues

à certaines

pierr-

re-

elles

ont

été

produites.

« Nous

avons

interrogé

les gens

du pays,

pour

savoir

si la

pi-

erre

clouée

était

l'objet

de

quel-

que

sou-

venir

popu-

laire

est

une preuve de l'antique origine du monument. Les villages entre lesquels se trouve ce dolmen n'existaient pas lorsqu'il a été érigé. La forêt de Rouvray *Roboretum*, forêt de chêne, indique lui-même un lieu d'élection pour un autel druidique, le culte des Celtes s'exerçant dans les forêts, au pied des arbres et principalement des chênes, qui étaient pour eux des arbres sacrés. »

g re-
ament
semble

d'épais-
extérieur.
et longues

an autre grès

te. Nous pensons

ut sur les parois laté-

rait complète et pouvait lui

elle sorte que la grotte se trou-

mée. Cette dernière pierre est elle-

d'une autre moins volumineuse, composée

de parties marbrées analogues à certaines pier-

re-fou". Le pays. La circonférence totale du monument est de

2 mètres.

Séance du 14 juillet.

HUILLARD-BRÉHOLLES, vice-président.

Travaux.

Communication suivante :

du roi An, de la XIII^e ou de
r le musée du Louvre, en

ouvre vient d'acquérir, à la vente de
un scarabée égyptien¹ qui appartient à l'é-
plus obscure de l'histoire de l'Égypte, c'est-à-dire
ne qui sépare la XII^e dynastie de la XVII^e, et pendant
laquelle les *Hik-s'os* ou rois pasteurs gouvernèrent la Basse-
Égypte, tandis que des rois d'origine égyptienne s'oppo-
saient à grand'peine à leur domination dans les autres par-
ties de la vallée du Nil.

• Ce petit monument nous apprend le nom d'un des rois
égyptiens de cette période, dont on ne connaissait que le
prénom officiel ou nom d'intronisation.

« On sait que toute légende royale complète contient
deux noms entourés chacun d'un cartouche royal ; le premier, celui que recevait le pharaon à titre de déifica-
tion en montant sur le trône, et qui pour cela est souvent
précédé du titre  NTR-NFR *dieu bon*, est plus ordinaire-

ment accompagné des signes  SUT[N]-H'B, qui sont
traduits dans le texte grec de l'inscription de Rosette par
les mots μέγας βασιλεὺς τῶν τε ἄνω καὶ τῶν κάτω χωρῶν, ou
d'un titre équivalent, tel que  NB TR-TI (?), seigneur

1. N° 23 du catalogue de vente, n° d'acquisition 3340; ce scarabée est
maintenant exposé dans la salle des objets historiques du Musée égyptien.

des deux mondes, et quelquefois de deux ou trois de ces épithètes réunies. L'autre cartouche est le plus souvent accompagné du groupe  *sk aa'*, *fils du soleil*, et c'est

ce dernier qui contient le nom propre du roi. Malheureusement les listes royales, telles que le canon hiératique de Turin, la chambre de Karnak et la table d'Abydos, ne mentionnent presque jamais les rois que par leur prénom ou nom sacerdotal, tandis que les écrivains de l'antiquité classique leur donnent toujours leur nom propre ou nom vulgaire. De là résulte une grande difficulté pour établir dans les listes égyptiennes et grecques la concordance de certains pharaons dont on n'a pas la légende complète : or celui qui est nommé sur le scarabée qui nous occupe était de ce nombre.

« Ce scarabée est en schiste émaillé vert ; il est long de 23 millimètres, large de 28, épais de 14, et porte sous sa base deux colonnes d'hieroglyphes assez grossièrement gravées en creux, et qui se lisent de droite à gauche. Nous les reproduisons en sens inverse et dans une forme plus allongée que sur l'original, par suite de difficultés typographiques :



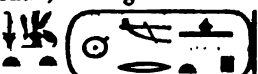
« Cette légende se lit de la manière suivante :

1. Le dieu bon, le seigneur des deux mondes

RA'-MER-HETP SE RA'
RA'-mer-hotep, le fils du soleil,

AN TA (?) A'NE T'NE
2. An' doué de la vie à toujours.

« Le prénom royal RA'-mer-hotep était déjà connu ; il est écrit  au troisième rang de la paroi

droite de la chambre de Karnak, et il figure sous la forme hiératique, que je transcris , dans

le fragment n° 81 du canon des rois de Turin. Par malheur les deux listes ne paraissent pas s'accorder en cet endroit ; mais on sait que Toutmès III n'avait inscrit dans la chambre de Karnak qu'un certain nombre de noms choisis parmi ceux de ses prédécesseurs, sans tenir compte des successions immédiates. Il est donc probable que ces deux cartouches désignent le même roi que la légende de notre scarabée, c'est-à-dire, le pharaon An, dont il ne faut pas confondre le nom avec celui d'un roi beaucoup plus ancien, qui s'écrivait différemment , bien qu'il dût se prononcer de même ².

1. Le signe déterminatif des noms propres ordinaires, représentant un homme assis, est, contre l'usage, placé ici dans le cartouche royal : c'est probablement pour occuper l'espace, trop grand pour les trois caractères qui forment le nom du roi.

2. M. Priese ne connaissant pas la valeur syllabique du poisson , AN, quand il a publié ce cartouche dans la *Revue archéologique*, a proposé les lectures Aon ou Ahen, de plus, ne tenant pas compte du groupe  qui le précède sur la statue de granit que possède M. de Bunsen, il a cru

« Dans la chambre des rois, le prénom de notre pharaon est placé entre ceux de Râ-h'u-te-ti et S-ueh-n-râ. Dans le papyrus de Turin, il est entre Râ-mer-nefer, qui selon M. de Bunsen répond peut-être au Râ-s-nefru de Karnak, et Râ-s-ânh'-nshektu. Mais le premier prénom de ce fragment du papyrus royal nous fournit une indication plus précise pour la place de notre roi An; c'est celui de Sebek'hotep V, suivant M. de Bunsen, qui se lit Râ-s'â-hotep. Or, comme le prénom Râ-mer-hotep se trouve inscrit le quatrième dans ce fragment, il paraît évident que notre roi An (Râ-mer-hotep) est le troisième successeur de Sebek'hotep V (Râ-s'â-hotep.) Cependant, si le prénom n° 10 de la chambre des rois, dont la fin est en partie effacée, est bien celui de Sebek'hotep V de M. de Bunsen, cette liste placerait dix règnes entre Sebek'hotep V et An. Mais, dans la chambre des rois, le cartouche n° 18, c'est-à-dire celui du troisième prédécesseur d'An (Râ-mer-hotep), qui d'après le fragment du papyrus chronologique répondrait à la place de Sebek'hotep V (Râ-s'â-hotep), est entièrement détruit ainsi que le suivant, en sorte que, si au contraire le cartouche incomplet n° 10 ne répondait pas au prénom de Sebek'hotep V, on pourrait supposer ce prénom à la place du cartouche effacé n° 18, et il se trouverait ainsi en rapport avec la place qu'il occupe dans le papyrus. Cependant il resterait toujours une grave difficulté, c'est que le prédécesseur immédiat d'An (Râ-mer-hotep) aurait pour prénom Râ-h'u-teti dans la chambre de Karnak, et Râ-mer-nefer dans la liste de Turin. Il n'est donc pas possible, quant à présent, d'avoir l'indication précise de la place chronologique du roi An; néanmoins les deux listes s'accordent sur un point très-important, c'est qu'elles le placent parmi les successeurs de Sebek'hotep V, c'est-à-dire, du dernier des rois de ce nom, et qu'il doit conséquemment être classé à la

pouvoir le joindre comme nom propre au prénom User-en-râ, qui doit appartenir à un autre roi.

fin de la xiii^e dynastie ou au commencement de la xiv^e. Le papyrus de Turin nous donne de plus, une indication précieuse, c'est que ce pharaon régna 2 ans, 2 mois et 9 jours¹. »

La Société entend une première lecture du mémoire de M. Deloche, intitulé : *de la forêt de Ligurium, mentionnée dans le capitulaire de Kiersi, en 877*. Elle décide qu'elle en entendra une deuxième lecture.

Séance du 21 juillet.

Présidence de M. MAISON, vice-président.

Travaux.

La Société entend une deuxième lecture du mémoire de M. Deloche, *sur la forêt de Ligurium*, et renvoie ce mémoire à la commission des impressions.

M. Bourquelot lit, à titre de communication, le commencement d'un travail *sur les foires de Champagne, au moyen âge*.

M. de Longpérier a ensuite la parole pour une communication. Dans une visite récente qu'il a faite à Limoges, il s'est occupé des inscriptions antiques et du moyen âge conservées dans cette ville. Une inscription, encadrée dans le mur d'une maison de la rue des Allois, près de la cathédrale, a surtout excité son attention; cette inscription a été diversement interprétée par les écrivains qui l'ont relevée. Elle se trouve déjà dans le manuscrit de l'abbé Legros, intitulé : *Essai historique sur Limoges, 1773*, et dans le recueil également manuscrit de Beaumesnil; enfin dans la *Feuille hebdomadaire de la généralité de Limoges*, année 1781. Elle a été depuis reproduite par M. Allou dans sa *Description des monuments de la Haute-Vienne* (1821), et par M. l'abbé

1. Par suite d'une erreur de déchiffrement, ce règne n'est porté qu'à 2 ans, 2 mois et 7 jours, dans le livre de M. de Bunsen.

Texier dans son *Manuel d'épigraphie*. Le texte en a toujours été donné ainsi :

IAESV
ORIGANI
ONIS

On a cru y trouver une inscription en langue gauloise. Un savant antiquaire, M. l'abbé Arbellot, pense que c'est une inscription chrétienne des premiers siècles, en se fondant sur la présence du mot IAESV qu'il suppose être le nom de Jésus-Christ¹. M. l'abbé Texier, étonné de « la tournure inusitée de cette inscription inintelligible, » avait proposé de lire MANIBVS, au lieu de IAESV.

Le bloc de granit qui porte cette inscription vient d'être transporté de la rue dans l'intérieur de la maison, dont le propriétaire a accueilli notre confrère avec la plus grande obligeance. L'inscription avait autrefois quatre lignes. La première a été détruite par le temps, qui a délité le granit, mais on peut encore reconnaître la place des lettres qui la composaient. A la seconde ligne l'I est évidemment précédé d'un R, et notre confrère a encore reconnu l'existence d'un trait horizontal à la base de l'V qui termine cette ligne, en sorte qu'il y a là une sigle composée des caractères VL; en conséquence, il restitue ainsi l'inscription :

D·M·E·MEMO
RIA·S·V
ORIGANI
ONIS

C'est-à-dire, *D(is) M(anibus) et memoriae Sul(picii) Origanonis*.

La formule *Dis Manibus et memoriae* est très-fréquente

¹. *Guide du voyageur en Limousin*, 1854, p. 56.

dans les inscriptions de Limoges et des environs ; on peut dire que c'est la formule propre à ce pays.

Quant au nom *Sulpicius*, M. de Longpérier fait observer qu'il se lit déjà plusieurs fois dans des inscriptions de Limoges, et il cite *Sul. Augilo*, — *C. Sulpi. Fidus*, — *Sulpi. Regenus*, — et *Sulpic. Regena*. La ligature VL se présente également dans une inscription du musée de Limoges.

On a aussi lu dans l'inscription de la rue des Allois *Origan*, comme génitif d'*Origanus*, sans tenir compte de la dernière ligne ; et c'est même sous le nom de *Monument d'Origanus* que cette épitaphe est connue dans le pays. Mais, il faut observer que les noms gaulois terminés en *o*, *onis*, sont fort nombreux : *Gobanitio*, *Divico*, *Vassedo*, *Virillio*, *Brigio*, *Senicio*, *Sapalio*, *Surillio*, *Casibratio*, *Satotogio*, *Flaniggo*, *Bilcaisio*, *Bolmio*, *Magio*, *Gobannilno*, *Atimitio*, etc. M. de Longpérier en citerait cent, au besoin, pris tant dans les textes que sur des monuments. C'est donc le nom *Origanio* au génitif qui termine l'inscription limousine.

Séance du 4 août.

Présidence de M. BRUNET DE PRESLE.

Correspondance.

Le président de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace demande l'échange des publications de cette Société contre celles de la Compagnie.

Le secrétaire du Musée national germanique de Nuremberg adresse une demande semblable.

Après une discussion, la Compagnie accepte les échanges proposés, et décide que la *Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, et le *Musée national germanique de Nuremberg*, seront inscrits sur la liste des Sociétés avec lesquelles elle est en correspondance.

La Société décide que le nom de la *Société archéologique du midi de la France*, qui avait été effacé de la liste dont il vient d'être question¹, y sera établi.

M. Michelant fait, au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. P. de Mardigny, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bar-le-Duc, un rapport dans lequel il conclut pour l'admission de ce savant au nombre des associés correspondants de la Société. On passe au scrutin sur ces conclusions, qui sont adoptées; en conséquence, M. DE MARDIGNY est proclamé associé correspondant de la Société, pour le département de la Meuse.

M. de Longpérier entretient la Société de divers articles qui viennent de paraître dans les journaux, au sujet de la *cassette de saint Louis*, monument dont l'empereur a fait récemment l'acquisition, et qui, il y a lieu de l'espérer, sera bientôt déposé au Musée des Souverains. Il rappelle à cette occasion, que c'est un membre de la Société, M. Eugène Grézy, qui le premier a fait connaître l'importance archéologique de ce monument, et démontré par des preuves certaines et concluantes, dans le *Moniteur universel*, en 1853, d'abord, puis dans l'*Indicateur de Seine-et-Marne*, au mois de décembre de la même année, et enfin dans la *Revue archéologique*, en février 1854, que c'est la cassette même qui a servi à contenir le cilice de saint Louis.

M. Bordier met sous les yeux de la Société une monnaie celtique en bronze, au type des Santons, trouvée à Arlay (Jura), et une mâchoire humaine provenant des fouilles exécutées dernièrement à Alaise (Doubs). Il tient ces antiquités d'une personne qui vient de visiter les lieux sur les-

1. Voir le Bulletin du 4^{er} trimestre, p. 29. Cette Société a renvoyé, par l'entremise de S. Ex. M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes, le volume des *Mémoires de la Compagnie*, qu'elle avait annoncé l'intention de détruire.

quels M. Delacroix a appelé d'une manière si vive l'attention publique. M. Bórdier a appris qu'un nouveau *tumulus* a été ouvert, après celui dont l'exploration a fait l'objet d'une communication récente de M. J. Quicherat.

M. J. Quicherat prend la parole pour communiquer à la Société, d'après les renseignements qui lui ont été envoyés de Besançon, le résultat de cette nouvelle fouille. Elle a eu lieu sur un tumulus voisin du premier, mais de dimensions un peu moindres. La pioche a d'abord fait sortir du sol des ossements brûlés, des fragments de terre cuite et de verre, un coutelas de fer et des clous, toutes choses qui étaient l'indice d'une sépulture romaine. Trois monnaies de bronze d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle n'ont pas tardé à donner la date de cette inhumation, au-dessous de laquelle ont commencé à apparaître des antiquités gauloises. La superposition d'objets romains à ceux de l'époque celtique, dans les tombelles, est un fait qu'ont fréquemment signalé les archéologues de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. La première pièce de la sépulture primitive qui s'est présentée a été un large vase en argile, d'une fabrication grossière, brisé en une infinité de morceaux, mais qu'il a été possible de recomposer en entier. Il avait été posé sur une pierre. Tout autour la terre était onctueuse et noirâtre. Cette terre, soumise à l'analyse chimique, a révélé la présence d'un liquide oléagineux, qui s'était répandu par la fracture du vase. Sous la pierre qui supportait le vase ont été trouvés les débris d'un squelette humain, qui paraissait avoir été inhumé assis ou à genoux ; et sous le squelette était une petite hache celtique en marbre, la première arme de pierre qui ait été trouvée depuis qu'on explore la contrée. Les autres parties du tumulus ne recelaient que trois autres squelettes, l'un avec des bracelets en bois et des armilles de bronze, l'autre avec des boucles d'oreilles en bronze creux et une dent de sanglier percée à sa racine, le troisième sans ornement d'aucune sorte. Le caractère tout différent de cette sépulture relativement à celle

qui avait été visitée en premier lieu, mais en même temps l'identité des objets de parure, quant à leur style et à leur mode de fabrication, ont fait conjecturer à MM. les commissaires délégués par la Société d'émulation du Doubs, que le second tumulus, quoique de la même époque, avait été érigé dans un tout autre moment.

M. Quicherat communique ensuite à la Société une photographie exécutée d'après une tapisserie récemment découverte à Lucerne et acquise par M. le marquis d'Azeglio, ministre de Sardaigne en Angleterre. Cette tapisserie représente l'arrivée de Jeanne d'Arc auprès de Charles VII. Elle porte une légende en vieil allemand, qui se lit ainsi : *Vie kunt die Juckfrow von Got gesant dem Delphin in sin Land.* En corrigeant, d'après l'opinion de M. Michelant, le mot *kunt* par *kunt*, le sens est : « Comment vient la Pucelle envoyée de Dieu, au dauphin, dans sa terre. » Le titre de dauphin donné à Charles VII, l'épithète d'envoyée de Dieu, accolée au nom de la Pucelle, sont des indices que le tableau fut exécuté du vivant même de celle-ci, en 1429 ou en 1430. Cette présomption est confirmée par le costume des personnages, qui est celui des miniatures de la fin du règne de Charles VI, et surtout par la parfaite conformité de l'habit porté par la Pucelle avec ce qu'on lit à cet égard dans son procès. La tapisserie de M. le marquis d'Azeglio est donc un monument contemporain, et le seul qui soit jusqu'à présent dans ce cas parmi ceux qui composent pour nous l'iconographie de Jeanne d'Arc.

Séance du 11 août.

Présidence de M. BRUNET DE PRESLE.

Correspondance.

La Société des Antiquaires de Picardie annonce qu'elle va tenir à Laon, avec le concours de la Société académique

de cette ville, un congrès archéologique, qui commencera le 31 août et finira le 3 septembre, et elle invite la Compagnie à s'y faire représenter par quelques-uns de ses membres.

Travaux.

M. Delisle fait, au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Mayer de Liverpool, un rapport dans lequel il conclut pour l'admission de ce savant au nombre des associés étrangers de la Société. On passe au scrutin sur ces conclusions qui sont adoptées. En conséquence, M. Mayer est proclamé associé correspondant de la Société en Angleterre.

M. de Montaiglon lit à titre de communication, un document inédit relatif à la chute du *Pont-aux-Meuniers* de Paris, en 1596.

M. de Longpérier entretient la Société de la continuation de ses recherches sur la numismatique Carlovingienne. En 1847 il avait, dans la *Notice des monnaies françaises de M. J. Rousseau*, montré l'existence des quatre noms d'homme *Gaddo*, *Odalricus*, *Adradis* et *Walacarius* sur des deniers de Pépin et de Charlemagne. Tout récemment, en publiant dans la *Revue numismatique* cent deniers carlovingiens découverts à Imphy, en Nivernais, il a encore relevé dix noms d'homme : *Ardis*, *Had*, *Audomundus*, *Gervasius*, *Leuthrannus*, *Rodlannus*, *Metthadolus*, *Auttrannus*, *Sperandus*, *Duodiwig*. Cela montre que les deux premiers Carlovingiens ont continué le système des Mérovingiens. Sur la monnaie de ceux-ci, en effet, on a recueilli environ douze cents noms de monétaires, le plus souvent accompagnés de la qualification *monetarius*. Cependant quelques antiquaires ont pensé que les noms d'hommes inscrits sur les deniers carlovingiens devraient être plutôt attribués à des comtes. M. de Longpérier n'est pas de cet avis, qui ne s'appuie sur aucune preuve. Jusqu'à présent, à la vérité, il ne pouvait baser son opinion que sur l'usage constant adopté par les

Mérovingiens et les Saxons d'Angleterre qui, à l'époque même de Charlemagne, faisaient signer leurs deniers royaux par les officiers monétaires. Mais il peut maintenant citer un denier de Pépin, de la collection du marquis Trivulzio, sur lequel on lit le nom du monétaire *Novinus*, NOVINO. MO. Ici, il n'y a plus de doute. Ce nom se trouve à l'ablatif comme le plus grand nombre des noms de monétaires mérovingiens et comme ceux d'*Autrāmnus*, de *Walacarius*, d'*Audomundus*, de *Metthadotus* sur la monnaie de Pépin et de Charlemagne. Ce cas ne conviendrait pas au nom d'un comte. M. de Longpérier cite en outre les monnaies de Waïfre, duc d'Aquitaine, qu'il a retrouvées, et au revers desquelles il lit le nom d'homme *Flauifes*. Ici il faudrait, si ce n'était pas la marque d'un monétaire, admettre la présence du nom d'un comte au revers de la monnaie d'un autre seigneur. Cette circonstance serait en contradiction avec toutes les notions de la numismatique. M. de Longpérier va publier dans la *Revue numismatique* le denier du monétaire *Novinus*, et un autre denier de Charlemagne portant le nom de *Fiufar*. Cela fait un total de dix-huit noms d'officiers monétaires sur des deniers français du VIII^e siècle, en comptant celui d'*Adalbertus* (AD'ALBERTO aussi à l'ablatif) déjà publié par Schœpflin, dans l'*Alsatia illustrata*.

Séance du 18 août.

Présidence de M. HUILLARD-BREHOLLES, vice-président.

Correspondance.

M. le président annonce à la Société la mort d'un de ses associés correspondants étrangers, M. MARCHAL, conservateur honoraire des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique.

M. S. Ex. M. le Ministre de l'Instruction publique annonce

à la Société qu'il vient de lui accorder une somme de trois cents francs à titre d'encouragement.

M. de Mardigny remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses associés correspondants.

La Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle demande l'échange de ses publications contre celles de la Compagnie. Il sera statué sur cette proposition quand la Société de la Moselle aura fait parvenir à la Compagnie ses premières publications.

Travaux.

M. Renier fait, au nom de la commission des impressions, un rapport sur le travail de M. Deloche, relatif à la forêt de *Ligurium*, et il en propose l'insertion dans le volume des Mémoires de la Compagnie, actuellement sous presse. Adopté.

La Société fixe au premier mercredi d'octobre le jour de la séance administrative, qui a lieu chaque année pendant les vacances.

M. Th. Devéria rappelle à la Société qu'il a eu l'honneur de lui communiquer, il y a environ deux ans, l'analyse du texte hiéroglyphique d'une belle stèle égyptienne¹ de la XVIII^e dynastie, dont une partie se rapporte d'une manière frappante à quelques passages du traité de Plutarque, *De Iside et Osiride*.

Il signale aujourd'hui un monument² sur lequel est représenté l'arbuste au pied duquel, suivant le même traité, la mer apporta près de Biblos, en Phénicie, le coffre dans lequel Typhon, aidé de ses complices³, avait traîtreusement enfermé son frère Osiris. « Le sujet de ce bas-relief, qui était

1. Bibliothèque impériale, stèle n° 44; cette belle inscription a été, depuis, traduite et publiée dans la *Revue archéologique*, par M. Chabas.

2. Prisse, *Monuments*, pl. XXX.

3. Le Papyrus anaglyphique de Londres (sakt. 825), donne sur leurs châtimens de curieux détails qu'il serait trop long de rapporter ici.

resté inexplicable, a été sculpté sous le règne de Teherak, l'un des rois de la xxx^e dynastie. A gauche, Isis sous les traits de l'épouse de ce pharaon, est armée d'un arc et lance des flèches sur le symbole des villes plusieurs fois répété, avec des légendes en grande partie effacées. Au-dessus d'elle, cinq colonnes d'hieroglyphes se lisent de la manière suivante :

NTA HM-T S'P-N-S A'N-Ti(?)

La divine épouse (Isis) s'est emparée des (territoires?) de

PT MN A RSU(?) MH AMNT ABT
la Libye et de l'Asie, au sud, au nord, à l'ouest et à l'est,

R H'E(?)=F RTA^c-N-F-N-S.
à cause de son corps (?), qu'il (Osiris) lui avait donné.

« Cette légende fait allusion aux vengeances qu'Isis exerça partout contre les persécuteurs de son frère.

« Au milieu du bas-relief, on voit l'arbuste, au pied duquel le coffre contenant le corps d'Osiris vient d'être déposé par les flots. Auprès de cet arbuste, on lit une autre colonne d'hieroglyphes :

S'NT N HENU.

L'arbuste du coffre.

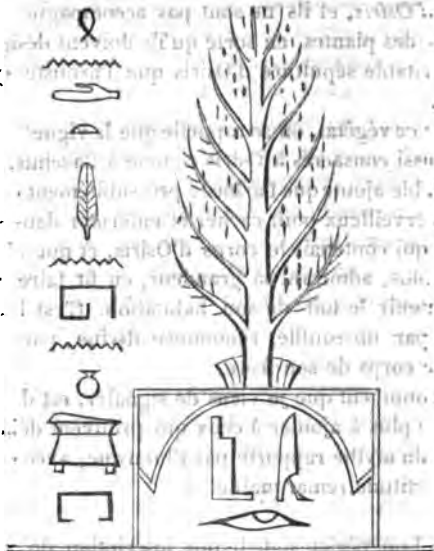
et sur le coffre lui-même, les mots : AI UES-AR, *arrivée d'Opiris.*

« A droite, le roi, dans l'attitude du combat, tient une masse d'arme d'une main et lance des projectiles de l'autre. Il symbolise Horus qui seconda Isis dans les guerres typhoniennes.

« Les autres inscriptions du même monument n'ajoutent aucun renseignement sur cette curieuse représentation ; leur mauvaise conservation et les fautes du copiste les rendent d'ailleurs presque inintelligibles ; je remarque seulement qu'une d'elles est divisée en quatre parties, précédées chacune d'un des quatre groupes qui veulent dire *la première fois, la seconde fois, la troisième fois et la quatrième fois.* Je

distingue aussi le nom de la localité appelée (r.) $\alpha\kappa\tau\alpha\kappa\alpha$ Πασμικ, qui est probablement celui de l'endroit où l'édifice subsiste encore (voir Brugsch, *Géographie*, p. 185).

L'arbuste, dont nous donnons la figure, est appelé



ἐραχνη, bruyère, dans le *De Iside*, mais les Grecs l'ont aussi connu sous les noms de κυνοκέφαλος βοτάνη, plante cynocéphale, ou Οσίριος ταφή, TOMBE D'OSIRIS¹.

« On doit peut-être en reconnaître la mention dans un passage du manuscrit magique de Leide (Leemans, *Monuments*, Pap. A. n° 65, pl. D. (iv.) col. viii. l. 25-34), dont le texte démotique est traduit en grec par ces mots : Μη-με διοικω ο δε ανωχ² Παπιπστου Μετουβανες βασταζω την ταφην του

1. Voir Doernge, *Gloss. med. et inf. gr.*, p. 1060; Plin., *lib. XXX* cap. ii; Goodwin, *Fragment*, p. 44.

2. Ce mot ανωχ est le pronom égyptien de la première personne $\alpha\kappa\kappa$, moi; il est ici transcrit et non traduit.

*Οσίριδος καὶ Ὀυράου καταστήσεται εἰς Ἀβύδος, κατιστήσεται εἰς
Τύστα, καὶ καταβιβασθῆναι εἰς ἄβυς, ἐάν μοι ὁ θεὸς κορούς παρασχῇ
προσπεῖω αὐτὴν αὐτοῦ.* Mais les mots démotiques qui répon-
dent à τὴν τύπην τοῦ Οὔσιριδος, se lisent τὰ καὶ ἡ υἱὸς-αὐ, *le*
tombeau d'Osiris, et ils ne sont pas accompagnés du signe
générique des plantes, en sorte qu'ils doivent désigner plu-
tôt la véritable sépulture d'Osiris que l'arbuste qui porte
son nom.

« Outre ce végétal, on se rappelle que la vigne¹ et le lierre
étaient aussi consacrés à Osiris comme à Bacchus.

« La fable ajoute que l'arbuste prit subitement un accrois-
sement merveilleux pour cacher et enfermer dans son tronc
le coffre qui contenait le corps d'Osiris, et que Malcander,
roi de Biblos, admirant sa grandeur, en fit faire un pilier
pour soutenir le toit de son habitation. C'est là, qu'Isis,
instruite par un souffle, renommée divine, parvint à dé-
couvrir le corps de son frère.

« Le monument que je viens de signaler, est donc un do-
cument de plus à ajouter à ceux qui prouvent déjà la haute
antiquité du mythe rapporté par Plutarque, avec des détails
d'une exactitude remarquable. »

M. de Longpérier signale une inscription du ^{xr} siècle,
qu'il a examinée récemment au musée de Limoges.



« Cette inscription, dit-il, est tracée sur un fragment
de serpentine verte, qui a été apporté d'Uzerche, et
qui paraît avoir appartenu à un couvercle de tombeau

¹. Voir ma *Notice des antiquités égyptiennes du musée de Lyon*, p. 18,
note 37.

à peu près semblable à celui du chantre Roger, oncle d'Adhémar de Chabannais, qui se voit dans le même musée. M. l'abbé Texier a publié cette inscription dans son *Manuel d'épigraphie*, p. 165 ; mais il se borne à dire que « le nom de Satrape qui s'y lit n'est pas commun. » En cela, ajoute M. de Longpérier, M. l'abbé Texier a raison, car *Satrapes* employé comme nom propre est sans exemple ; mais il ne s'agit pas ici d'un nom propre : au x^e et au xi^e siècles la lecture de la Bible, probablement, avait donné aux princes de l'Occident l'idée assez singulière de faire usage du titre perse que nous lisons sur le tombeau d'Userche¹.

« Dans une charte de Hugues Capet (en 991) on trouve ce passage : « Accersitis, qui tunc forte aderant, episcopis « *satrapisque* quam plurimis, etc². »

« Un acte d'Æthelred, roi d'Angleterre est souscrit par plusieurs personnages qui prennent le titre de *Satrapæ regis*.

« Saint Bernard s'exprime ainsi : « Quid illud sit dicam et « non proderit. Cur? quia non placebit *Satrapis* plus ma-
« jestati quam veritati faventibus³. »

« Les seigneurs de la maison d'Anduse prenaient le titre de princes et de *satrapes* de Sauves, précisément à l'époque à laquelle appartient l'inscription d'Userche. »

Quant au mot MORIBVS suivi d'un E, qui se lisent sur le rebord de la pierre, ils peuvent avoir fait partie de ce vers léonin

MORIBVS ET VITA VERVS FVIT ISRAELITA,

que notre confrère a déjà remarqué dans deux épitaphes du xii^e siècle, l'une à Grenade, en Espagne, l'autre à Saint-Augustin-lès-Limoges, épitaphes sur lesquelles il se propose de publier une notice.

La singulière locution signalée par M. de Longpérier, dans la communication dont nous venons de donner l'ana-

1. *Esther*, VI, 4. — *Daniel*, III, 2, VI, 4, 2, etc.

2. *Gall. Christ.* XII, instrum. col. 43.

3. *De Considerat*, lib. 4.

lyse, fournit à M. de Montaiglon l'occasion de rappeler les recherches qu'il a faites sur un certain nombre de mots orientaux, que l'on rencontre chez les écrivains du moyen âge et de la renaissance.

M. Egger annonce que des fouilles intéressantes ont été faites récemment près de Melle, département des Deux-Sèvres, par M. le docteur Bordier. Il espère pouvoir en faire connaître prochainement les résultats à la Société. Tout ce qu'il peut dire aujourd'hui, c'est que ces fouilles ont fait découvrir un grand nombre d'objets antiques, notamment des vases en terre et en verre, dont quelques-uns sont extrêmement remarquables par leur forme et par les dessins dont ils sont ornés. Il signale particulièrement un beau vase en terre rouge orné de dessins en relief et sur le flanc duquel on lit le nom du potier INVLVVS ; des cruches en grès très-fin ; de petites assiettes en terre rouge, avec estampille (on y a lu les noms MAIAGNI et DIVICATVS : deux autres noms n'ont pas encore été déchiffrés) ; des urnes en verre blanc, de toutes formes et de toutes dimensions, contenant des ossements humains calcinés ; d'autres petits vases aussi en verre, d'un gracieux travail, mais ne renfermant que du sulfate de chaux ; une petite clochette en bronze et de gros clous rouillés ; enfin, une médaille de bronze à l'effigie de *Faustine*, probablement la femme de Marc-Aurèle.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le troisième trimestre de l'année 1858.

I. — Journaux et revues.

Archives de l'art français, dirigées par M. A. de Montaiglon.
8^e année, 4^e livraison. 13 juillet 1858, in-8°.

Journal des Savants, juin, juillet 1858, in-4°.

Revue de l'Art chrétien, dirigée par l'abbé J. Corblet. 2^e année, n° 8, août 1858, in-8°.

Revue de la Numismatique Belge, 3^e série, tome II, 2^e livraison. Bruxelles, 1858, in-8°.

II. — Publications des Sociétés savantes.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France. II^e série, tome I, feuilles 16-19, in-8°.

L'investigateur, journal de l'Institut historique, 3^e série, tome VII, n^{os} 278, 279 et 281; janvier, février et mai 1858, in-8°.

CALVADOS. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de*

Normandie, 3^e série, II^e volume, XXIII^e de la collection.
Juin 1858, in-4°.

CORREZE. — *Bulletin de la Société Archéologique du Bas-Limousin*, tome VIII, 2^e livraison, feuilles 4-6. — Nobiliaire, feuilles 16, 17. Tulle, 1858, in-8°.

LOIRET. — *Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais*, premier trimestre de 1858, n° 29. Orléans, 1858, broch. in-8.

MARNE (HAUTE-). — *Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Langres*. N° 10, feuilles 29-34, avec pl. — Chronique, pages 15-22. Langres, 1858, in-4°.

NORD. — *Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord*. 2^e série, tome IV, 1856-7. Douai, 1858, in-8°.

SAÔNE-ET-LOIRE. — *Annales de la Société Éduenne*, 1853, 1854, 1855, 1856, 1857. Autun, 1858, in-8°.

SOMME. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*. Année 1858, n° 2. Amiens, 1858, in-8°.

VIENNE. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Premier et deuxième trimestres de 1858, feuilles 38-46. Poitiers, 1858, in-8°.

YONNE. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. XI^e volume, n° 1 à 3, p. 1-395. Auxerre, 1857, in-8°.

ANGLETERRE. — *Memoirs of the Society of Antiquaries of London*. Volume XXXVII, partie 2, pages 315-507.

— *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*. Volume IV, 1857, n° 47, pages 49-115.

— *List of the Society of Antiquaries of London*. On the 23 april 1858, broch. in-8°.

BAVIÈRE. — *Vierte Jahres-bericht des germanischen National-Museums zu Nurnberg*. Vom 1ten october 1856 bis Ende 1857. Nuremberg et Leipzig, 1858, broch. in-4°.

— *Verhandlungen des historischen Vereines von Oberpfalz und Regensburg*. Achtzehnter Band der gesammten Verhandlungen und zehnter Band der neuen Folge. Regensburg, 1858.

BELGIÛ.—*Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*. Bruxelles, tome XXIII, 2^e partie, 1856. 26^e année, 2^e série, tomes I, II, III, 1857. 4 vol. in-8^o avec planches.

— *Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*. 23^e année, 1857, 24^e année, 1858. Bruxelles, 2 vol. in-18, avec portraits.

— *Rymbybel van JACOB VAN MAERLANT met voorrede, varianten van Hss. aenteekeningen en glossarium op last van het gouvernement en in naem der koninglike akademie van wetenschappen, letteren en fræije kunsten voor de eerste mael uitgegeven door J. DAVID, Pr. Eerste deel. Brussel, 1858, in-8, avec fac simile. (C'est le commencement d'une traduction de la Bible en vers de huit pieds).*

— *Der naturen bloeme van JACOB VAN MAERLANT met inleiding, varianten van Hss. aenteekenigen en Glossarium op gezag van het gouvernement en in naem der koninglike akademie van wetenschappen letteren en fraye kunsten voor de eerste mael uitgegeven door J. H. BOORMANS. Eerste deel, Brussel, 1857, in-8, avec fac-simile. (C'est une sorte de dictionnaire en vers, disposé par ordre alphabétique, des animaux, des plantes, des termes de philosophie, des noms de livres et de personnes, etc.)*

CANADA. — *The Canadian journal of industry, science and art, conducted by the editing committee of the Canadian Institute*. New series, numbers XV, XVI. Toronto, May and July, 1858, in-8.

SUISSE.—*Beiträge zur vaterländischen Geschichte herausgegeben von der historischen Gesellschaft zu Basel*. Sechster Band. Basel, 1857, in-8.

Mittheilungen des historischen Vereins der geschichtsfreund der fünf Orte Uri, Schwyz, Unterwälden und Zug. Vierzehnter Band. Einsiedeln, 1858, in-8.

III. Ouvrages divers.

KORLAKI. — *Monumenti storico-diplomatici degli archivi Ferrero-Ponziglione*. Turin, 1858, petit in-8.

ALLMER (A.). — *Sur quelques inscriptions antiques*. Vienne, 1858, broch. in-8.

BARTHELEMY (A. D.). — *Lettre à M. Hucher sur l'iconographie de quelques saints de Bretagne*, broch. in-8; extrait de la Revue de l'art chrétien.

BASILE DE LAGRÈZE. — *Le château de Pau. Souvenirs historiques, son histoire et sa description*. Deuxième édition, Paris, 1857, in-12.

BOURQUELOT (Félix). — *Jean des Mares, avocat général au Parlement de Paris au XIV^e siècle. Notice biographique*. Extrait de la Revue historique du droit français et étranger, mai-juin 1858. — *De la chancellerie des comtes de Champagne*, broch. in-8. Extrait de la Revue des Sociétés savantes).

DÉRIQUE (F.). — *Hypéride. Oraison funèbre de Léosthène*. Texte et traduction. Paris, 1858, broch. in-8.

DUSKVELL (H.). — *Recherches historiques sur les ouvrages exécutés dans la ville d'Amiens, par des maîtres de l'œuvre, maçons, entailleurs, peintres verriers, brodeurs, orfèvres, serruriers et fondeurs, pendant les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*. Amiens, 1858, broch. in-8.

EGGER. — *De quelques textes inédits récemment trouvés sur des papyrus grecs qui proviennent de l'Égypte*, broch. in-8.

FOURNALÈS (F.). — *Description des médailles grecques et latines du musée de la ville de Tolouse, par M. Casimir*

Roumeguère. Article bibliographique extrait du journal l'Aigle, du 22 juillet 1858. 1 feuille in-4.

JACOBS (Alfred).—*Géographie de Grégoire de Tours ; le Pagus et l'administration en Gaule*. Paris, 1858, in-8.

— *Gallia ab anonymo Ravennate descripta. E codd. mss. recognovit commentariisque et tabula illustravit A. Jacobs*. Parisiis, 1858, in-8.

MAIGNEN (L.). — *Quid de signis tabulisque pictis senserit Marcus Tullius*. Paris, 1856, broch. in-8.

MAYER (Joseph) esq.—Voyez Roach-Smith et Wright.

PRIGNÉ-DELA COURT. — *Le théâtre de Champlicu*. Noyon, 1858, broch. in-8 avec 8 planches.

ROACH-SMITH (C.). — *Inventorium sepulcrale, an account of some antiquities dug up at Gilton, etc., from 1757 to 1773 by the Rev. Bryan Fausset, edited from the original manuscript in the possession of JOSEPH MAYER esq., by CHARLES ROACH-SMITH*. Printed for the subscribers only, 1856, in-4, avec planches.

UGOLINI (Filippo). — Article sur les *Memorie della vita e dei tempi di Mgr Ferrero-Ponziglione*, publiés en septembre 1856, par M. Adriani. Extrait de l'*Archivio storico*, 1857, broch. in-8.

WRIGHT (Thomas).—*Library of national antiquities, a series of volumes illustrating the general archeology and history of our country published under the direction and the expenses of Joseph Mayer*. I. *A volume of vocabularies illustrating the condition and manners of our forefathers, as well as the history of the forms of elementary education and of the languages spoken in this island from the 10th to the*

18th edited from ms. by Thomas Wright. Privately printed, 1857, grand in-8.

On trouvera une table détaillée et raisonnée de tout ce qui est contenu dans ce volume, dans un article donné par notre confrère, M. Léopold Delisle, à la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, n° de mai-juin 1858, pages 489-494.

Ch. Lahure et C^{ie}, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 6 octobre 1858.

Présidence de M. HUILLARD-BREHOLLES, vice-président.

Correspondance.

Lettre de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, qui accuse réception des exemplaires du dernier numéro du Bulletin, destinés aux sociétés françaises correspondantes.

Travaux.

M. le président annonce à la Société qu'un de ses membres résidents, M. Félix Bourquelot, a été récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. de Beaulieu fait hommage de la deuxième édition de son ouvrage intitulé : *Le comté de Dagsbourg, aujourd'hui Dabo (ancienne Alsace). Archéologie et Histoire*. M. le président lui adresse les remerciements de la Compagnie, et désigne M. Renier pour faire un rapport sur cet ouvrage.

M. Huillard-Breholles revient sur le prénom *Iodino* at-

tribué dans plusieurs actes au banquier italien *Rapondi*, et signalé par M. Vallet de Viriville dans une des dernières séances. S'appuyant sur une quittance de l'année 1396 conservée aux archives de l'Empire, parmi les titres du Bourbonnais, laquelle, commençant par la formule *le Dyne Raponde marchant et bourgeois de Paris*, est signée *Iodino Rapondi*, M. Huillard-Breholles pense que Rapondi a traduit ici en italien la formule française, mais que son vrai prénom était *Dino*. Toutefois, comme il n'y a pas d'intervalle sensible entre la syllabe *Io* et le nom *Dino*, la question n'est pas résolue et ne pourra être décidée que si l'on trouve dans quelque texte authentique le prénom *Iodino* en un seul mot, attribué à un autre personnage. Cette petite difficulté n'est pas indifférente, eu égard au rôle financier très-important que joua Rapondi dans la seconde moitié du *xiv^e* siècle.

Séance du 3 novembre.

Présidence de M. HUILLARD-BREHOLLES, vice-président.

Travaux.

FOUILLES D'ALAISE.

M. J. Quicherat a la parole pour rendre compte des fouilles qui viennent d'être exécutées à *Alaise* (département du Doubs), les unes en sa présence, les autres sous sa direction, aux frais de la Société d'émulation du Doubs.

« Les travaux, dit-il, se sont poursuivis pendant toute la durée du mois de septembre; ils ont porté sur le territoire même d'Alaise et sur celui de cinq communes environnantes, dont les noms sont : Sarraz, Myon, Refranche, Lizines et Eternoz. On peut estimer à vingt mille le nombre des tumulus disséminés sur les friches ou dans les bois de ces diverses localités. L'expérience des fouilles antérieures

ayant démontré que les antiquités ne se trouvent que dans ceux qui atteignent de grandes dimensions, on n'en a point attaqué qui eût moins de dix mètres de diamètre. Une cinquantaine ont été ouverts. Ils ont fourni généralement des débris de poterie et des ossements d'hommes et d'animaux. Dix-huit ont donné en outre des objets de toilette ou d'équipement.

« Les fragments de poterie sont de diverses sortes : ou bien ils appartiennent à des vases d'une terre mal cuite, qui tire plus ou moins sur le noir, et analogues en tout aux produits de la céramique celtique à l'époque où l'usage du tour fut connu dans les Gaules ; ou bien ils sont les débris d'une vaisselle commune qu'on dirait romaine par la matière et par la cuisson, les uns étant d'une argile jaune, fine et mince, les autres d'une terre rouge, rugueuse et très-épaisse.

« En fait de débris humains, on a trouvé principalement les pièces les plus résistantes du squelette, telles que les mâchoires, les fémurs, tibias et autres os des gros membres. Ces restes étaient presque toujours accompagnés d'os et surtout de dents de chevaux. Beaucoup de sépultures renfermaient aussi des os de chiens et de sangliers ; dans deux on a rencontré des os d'ours.

« Les antiquités recueillies consistent en bracelets de bronze, de bois et de verre, en bagues et pendants d'oreilles, en plaques de bronze qui semblent avoir garni sur tout le devant du corps de larges ceinturons ou plastrons de cuir. Toutes ces pièces avaient déjà leurs analogues dans celles qui furent transportées, il y a vingt ans, d'Amancey à Besançon. Mais un tumulus de Refranche a fourni ce qui ne s'était pas encore rencontré, un peigne et un rasoir de bronze. La présence du fer a été constatée dans toutes les sépultures. Les objets de ce métal qui se sont le mieux conservés sont des lames de couteau, des outils de forge, des haches celtiques, une épée courte, absolument semblable par la forme à celle dont le dessin a été mis sous les

yeux de la Société dans sa séance du 14 juillet dernier. Les armes sont rares, ce qui s'explique par la circonstance que la plupart des victimes, avant de recevoir les honneurs funèbres, avaient été dépouillées par le vainqueur. Il y en a plusieurs dont on n'a trouvé que les pointes rompues dans le corps de ceux dont elles avaient occasionné la mort. Au point de vue de la question qui s'agite, rien n'a paru plus important que des pierres étrangères à la constitution géologique du pays, qui se sont trouvées avec les ossements dans un certain nombre de tumulus. Ces pierres, quelquefois polissées par l'usure, quelquefois brutes, paraissent avoir servi, les unes de projectiles, les autres de molettes à broyer le grain, d'autres enfin d'amulettes. Il y a dans le nombre de la lave et du basalte d'Auvergne, du grès des Vosges, du porphyre vert des Pyrénées ou des Alpes, du granit, du marbre. On dirait que ces objets ont été enfouis avec ceux qui les avaient apportés, comme un symbole destiné à représenter pour chacun le sol de la patrie. Les pierres d'Auvergne offrent cette singularité qu'elles proviennent toutes de tumulus situés dans l'enceinte de l'ancien oppidum, et l'on sait que l'armée qui s'enferma dans Alesia était en partie composée d'Arvernes.

« La différence d'origine des peuples qui prirent part à la lutte est encore démontrée par la diversité des rites qui ont présidé aux inhumations. Ici on a trouvé la trace d'une combustion opérée seulement au centre du tumulus; là, des cendres mêlées à de la terre brûlée formaient un vaste cercle autour de la sépulture; ailleurs, les squelettes de chiens et de sangliers reposaient sur une couche continue de cendres où se trouvaient des esquilles d'os humains et de dents de cheval calcinés. A cette dernière espèce se rapportait un entassement de pierres de trente-cinq mètres de diamètre, élevé sur le bord d'un précipice à l'extrémité septentrionale d'Alaise. L'objet déposé comme symbole au fond de la sépulture était un énorme marteau de forge.

Sur la limite des communes de Refranche et de Lizines,

à environ trois cents pas d'un camp romain encore très-reconnaissable et le long d'un vieux chemin, s'élèvent cinq tumulus différents de tous les autres par leur proéminence. Une tranchée pratiquée dans le plus petit (il a vingt mètres de diamètre) a permis de constater qu'il est composé uniquement de terre et de cendre entremêlées, la terre si complètement dégagée de toute pierre et même de gravier, qu'il faut qu'elle ait été passée à la claie. Je considère ces tumulus comme des sépultures romaines.

« Enfin, on a trouvé la preuve que le nom de l'Alaise actuelle était *Alesia* dans l'antiquité aussi bien qu'au moyen âge. Le mot *ALESI* se lit comme marque de fabrique au fond d'un vase rouge déposé avec d'autres débris de l'époque gallo-romaine sur un tumulus gaulois qui a été ouvert à l'entrée du village.

« Tous les objets recueillis ont été transportés au musée de Besançon, où ils sont déjà classés et livrés à l'étude des archéologues. »

A propos du passage de cette communication, où il est question des os d'ours découverts dans deux des tumulus du massif d'Alaise, M. Renier rappelle une inscription latine qui a été trouvée à Xanten, sur l'emplacement des anciens *Castra Vetera* de la Germanie inférieure, et dans laquelle il est question d'un *ursarius* de la légion *xxx^o Ulpia Victrix*. Cette inscription est ainsi conçue:

DE OSILVANO
CESSORINIVS
AMMAVSIVS
VR SARIVSLEG
XXXVVSAVSLM

Deo Silvano.

Cessorinius Ammausius, ursarius legionis tricesimae Ulpiae Victricis Severianae Alexandrianae, votum solvit libens merito.

Elle a été publiée par Fiedler, qui a donné un dessin du

monument sur lequel elle se lit¹. On y voit, au-dessus de l'inscription, une niche contenant un personnage debout et sans armes, et à sa droite un animal, qui ressemble en effet à un ours.

M. Borghesi pense² que, sur ce monument, le mot *ursarius* ne désigne pas un officier ou un sous-officier de la légion, mais le gardien des ours que l'on entretenait pour les jeux qui se donnaient dans les camps.

On sait en effet que les *castra stativa* établis sur les frontières de l'empire possédaient, comme ceux des cohortes prétoriennes à Rome, des amphithéâtres³, où se donnaient des jeux, notamment des chasses, *venationes*. Mais les ours n'étaient pas les seuls animaux qu'on fit paraître dans ces jeux, et il n'est pas probable qu'eux seuls aient eu un gardien spécial. « Je pense, ajoute M. Renier, que le personnage ici désigné par le titre d'*ursarius* était un simple conducteur d'ours comme ceux qui parcourent encore aujourd'hui nos campagnes. Il n'est pas impossible que les légions des bords du Rhin aient eu chacune leur ours, destiné à amuser par ses tours grotesques les loisirs des camps; n'avons-nous pas vu, pendant la guerre d'Orient, les Highlanders conduire jusque sous les murs de Sébastopol le bouc du régiment? On conçoit maintenant pourquoi le titre d'*ursarius* s'est trouvé sur les bords du Rhin, et le fait mentionné par notre savant confrère nous apprend probablement pourquoi ce titre ne s'est encore trouvé que là. C'est que l'usage qu'il rappelle était un usage local, qui existait depuis longtemps chez les populations du nord-est de la Gaule, et que les légions des bords du Rhin avaient pu leur emprunter. L'inscription dont il s'agit a été gravée sous le règne

1. *Geschichten und Alterthumer des untern Germaniens*; Essen, 1824, p. 149 et pl. II, fig. 7. cf. Steiner, *Cod. Inscriptionum Rom. Rheni*, n. 635, et Orelli, n. 3395.

2. *Iscrizioni Romane del Reno*, p. 8.

3. L'amphithéâtre de la légion m^e Augusta, à Lambase, existait encore en 1853.

d'Alexandre Sévère, entre les années 221 et 235 de notre ère. La légion xxx^e Ulpia Victrix avait été formée sous le règne de Trajan, dans la Germanie, et elle y était toujours restée. Elle avait donc eu le temps d'adopter, du moins en partie, les mœurs et les usages de cette contrée et des contrées voisines. »

M. le président demande, pour un savant étranger à la Société, M. Edmond Le Blant, auteur du beau *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, l'autorisation de venir lire dans une prochaine séance, un mémoire dont il lui a communiqué le manuscrit. — Accordé.

M. Quicherat annonce qu'il a reçu de M. d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube, un mémoire manuscrit sur les voies romaines de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube, et il demande également l'autorisation de le lire à la société dans une prochaine séance. — Accordé.

M. de Longpérier fait passer sous les yeux de la compagnie un petit plat en argent qui a été trouvé à Nogent-sur-Seine. Ce plat est marqué sur le bord d'un contrôle représentant une fleur de lis, et on lit sur le revers les mots *J. de Newis. B.* en caractères du xiv^e siècle.

M. Vallet de Viriville donne lecture de ses *Observations complémentaires sur le monument de la Pacelle*. La Société décide qu'elle en entendra une deuxième lecture.

Séance du 10 novembre.

Présidence de M. HUILLARD-BREHOLLES, vice-président.

Correspondance.

M. Vergnaud-Romagnesi adresse à la Société un travail manuscrit intitulé : *Examen d'un mémoire de M. Baucher de Molandon sur une bastille anglaise du xv^e siècle, retrouvée dans la commune de Heury, près Orléans.*

M. Victor Cauvel de Beauvillé demande le titre d'associé correspondant, et il envoie à l'appui de cette demande un ouvrage intitulé : *Histoire de la ville de Montdidier* (3 vol. in-4, Paris, 1857-1858). MM. Huillard-Breholles et Vallet de Viriville se portent présentateurs de M. de Beauvillé ; la commission chargée de faire un rapport sur sa candidature sera composée de MM. Delisle, de Montaiglon et Cocheris.

Travaux.

M. Brunet de Presle, au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. le docteur Lepsius de Berlin, proposé pour une place d'associé étranger, fait un rapport dans lequel il conclut à l'adoption de cette proposition. On passe au scrutin sur ces conclusions, qui sont adoptées ; en conséquence, M. le docteur Lepsius est proclamé associé étranger de la Société, à Berlin.

M. de Beaulieu fait passer sous les yeux des membres présents trois fibules, dont deux en or et une en fer, qui ont été trouvées en Lorraine. Une discussion s'élève sur l'âge de ces monuments, qu'un certain nombre de membres, notamment M. de Longpérier, attribuent à l'époque mérovingienne, tandis que d'autres croient y reconnaître tous les caractères de l'art des ^xⁱ et ^{xii}^e siècles.

M. Delisle fait la communication suivante :

LES ARÈNES DE PARIS.

• Plus d'une fois les textes du moyen âge ont jeté de la lumière sur les monuments de l'antiquité. Pour n'en citer qu'un exemple assez récent, ce fut avec des diplômes carlovingiens que M. André Salmon détermina, à Tours, l'emplacement d'un amphithéâtre romain, dont les traces ont depuis été reconnues sur le sol.

« La communication que j'ai l'honneur de faire à la Société n'aura pas de pareils résultats; mais le texte sur lequel j'appellerai l'attention de nos confrères n'en a pas moins une certaine importance, puisqu'il indique, à Paris, la place d'un amphithéâtre romain, dont il existait encore des ruines considérables à la fin du ^{xii}^e siècle. Ce texte est emprunté aux œuvres d'Alexandre Neckam.

« Alexandre Neckam, né à Saint-Alban en 1157, mourut en 1217; il professait à Paris vers l'année 1180¹. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, et qui, pour la plupart, sont inédits, on remarque une sorte d'encyclopédie ou de miroir, en vers latins, qui se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, sous ce titre : *Liber magistri Alexandri, canonici Cyrecestrie, qui inscribitur LAUS SAPIENTIE DIVINÆ*². Dans cet ouvrage, il revient à deux reprises sur l'éloge de Paris. La première fois, c'est dans la troisième distinction du poème, à l'endroit où il parle du cours de la Seine. Il y vante la beauté du site, la religion, la science, la richesse, l'habileté, la bravoure et l'hospitalité des habitants :

Secana Parisius geminos divisus in arcus
Ambit et in medio stat mediamna decens.
Hanc munit situs, ars ornat, quam Secana ditat,
Sed clerus munit, ditat et ornat eam;
Consilio munit, re ditat, moribus ornat.
Hanc ego majorem Palladis urbe reor.
Pagina celestis munit, ditat Galienus
Et leges. Pallas artibus ornat eam.
Ingenuas tradit locus ille fideliter artes.
Dii bene, si semper floreat ille locus.
Quicquid Caldei, quicquid docuistis, Athene,
Quicquid Roma potens tradidit atque Pharus
Accepit, docuit, urbs hec feliciter auxit.
Hic fons doctrine semper habundat aquis.

1. Wright, *A volume of vocabularies*, p. 26.

2. Ms. lat. 376 de Saint-Germain, fol. 189 v°.

Secunda gens armis promptissima fulminat ense.

Nunc hastis hostes impetit arte potens.

In giro agili motu cito flectere lora

Novit gens pollens moribus, arte, fide;

Naufragis portus, fugitivis porta salutis

Exemplar terris nobile semper erit.

Religionis amans, gens prudens, orbis asilum,

Gens pia, gens comis, bellica, docta, potens¹.

« Dans la cinquième distinction du poëme, l'auteur chante avec plus de détails les merveilles de Paris, *ce paradis de délices*, comme il l'appelle. Voici les principaux traits du tableau. Mercure était jadis adoré à Paris. Maintenant on y voit fleurir la science de la médecine et des lois; on y étudie avec éclat la philosophie et la théologie. L'église a été fondée par saint Denis, que l'auteur confond avec l'aréopagite, bien que ce ne fût pas l'opinion de tous ses compatriotes. Saint Marcel, sainte Geneviève et sainte Aure partagent avec saint Denis le patronage de la cité. Un temple de Junon a été remplacé par une église dédiée à saint Vincent : c'est celle de Saint-Germain. Des ruines considérables attestent l'existence d'un cirque, que la foi des chrétiens a détruit. Près de ces ruines s'élève la maison de Saint-Victor. L'immense palais des Thermes correspondait jadis avec Montmartre (*Mons Martis*) par un chemin couvert qui passait sous la Seine. Les philosophes vont goûter les douceurs du repos dans les délicieuses promenades d'une île que les exploits d'Artur ont rendue célèbre² :

Parisius quidam paradisus deliciarum

Est major, cum sit maxima, laude mea.

Mercurium coluit error gentilis ibidem.

Roseos et legum gloria floret ibi.

Hic exercitium logices preludit amice,

Cum rerum causis, pagina sacra, tibi.

1. Ms. précité, fol. 499 v°.

2. Voy. le septième livre de l'*Histoire des Bretons*, dédiée à Cadior, évêque de Vannes. Bibl. imp., ms. lat. 3464.

Hic florent artes, celestis pagina regnat.
Stant leges, lucet jus, medicina viget.
Quem Martis pagus genuit, Dyonisius urbem
Convertit, ritus instituendo novos,
Ecclesiamque novam gaudens construxit ibidem,
In qua virtutum lucida signa micant.
Lamine doctrine fulsit subtilis aperte,
Res nimis obscuras explicuisse potens;
Angelicos cetus distinxit limite certo,
Effectu, gradibus, muneribusque suis.
Quod tamen in Latio magnus Dyonisius hospes
Exutus fuerit carne probare volunt.
Sed quid ? Nota sequor fame vestigia note,
Quamvis id Bede displicuisse sciam.
Quid quod, me recreant urbis preconia diote,
Cum Marcello tu quam Genovefa regia ?
Urbe data, fulgens meritis, rutilans velut aurum,
Aureolam meruit Aurea, virgo decens.
Junonis templum Vincentius obtinet illud;
Presul Germanus vendicat esse suum.
Indicat et circi descriptio magna theatrum
Cipridis; illud idem vasta ruina docet;
Diruit illud opus fidei devotio; Sancti
Victoris prope stat relligiosa domus.
Est ibi Termarum municio maxima quondam
Que Monti Martis ferre solebat opem;
A quo sub terris ad Termas ars iter apertum
Duxerat atque tuas, Secana, subtus aquas.
Insula que melius dici Mediamana videtur,
Perpetuo placide leta decore nitet.
Illic se recreant spaciando philosophorum
Agmina; grandis amat ocia leta labor.
Inclitus Arturus Follone(m) vicit ibidem;
Arpennus fertur consocius esse necis¹.

« Le poëme d'Alexandre Neckam n'est pas le seul document qui mentionne les arènes de Paris : il en est encore question dans un acte du mois de novembre 1284, dont

1. Ms. lat. de Saint-Germain, n. 376, f. 208.

Valois¹ a donné un passage, et que du Boulay² a publié en entier. On lit dans cet acte : *Item tria quarteria vineæ sita in loco qui dicitur les Arennes ante Sanctum Victorem.*

« Il est permis de se demander si ces arènes, dont il sera peut-être facile un jour de fixer rigoureusement la place, ne sont pas celles auxquelles Grégoire de Tours fait allusion quand il parle d'un cirque dans lequel Chilpéric donna des jeux à Paris³. »

ANTIQUITÉS DE CHATEAUBLEAU.

M. F. Bourquelot communique à la Société les estampages de deux inscriptions antiques trouvées au village de Châteaubleau, canton de Nangis, arrondissement de Provins, département de Seine-et-Marne, et conservés à la bibliothèque publique de Provins.

« Châteaubleau, dit-il, est une localité qui, dans les premières années du XIII^e siècle, appartenait aux religieux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem; elle occupe un plateau étendu, sur un coude que fait une voie romaine dont les restes, faciles à suivre en plusieurs endroits, sont désignés dans le pays sous le nom de *Perré* ou *chemin ferré*. On s'accorde à reconnaître dans cette route la voie qui, sur la carte de Peutinger, va de *Calugum* (Chailly en Brie, selon Danville et M. Walckenaer; Coulommiers, suivant Lapie), à *Agetincum* ou *Agedincum* (Sens). Une seule station figure sur la carte entre *Calugum* et *Agetincum*, en un point où la route se brise brusquement; et cette station s'appelle *Riobe*. La critique a proposé pour l'emplacement de *Riobe* divers lieux : Provins (c'est l'opinion de Bergier, dans ses *Grands chemins de l'Empire romain*, de M. Grillon, dans ses mémoires manuscrits sur Provins, et du géographe

1. *Notitia*, préface.

2. *Hist. Universit. Paris.*, III, 238.

3. « Apud Suessiones atque Parisios circos edificare præcepit. » *Hist. Franc.*, V, xviii.

Lapie); Orbais, village du département de la Marne, arrondissement d'Épernay, canton de Montmort (adopté par MM. Achaintre, Barbié du Bocage, etc.); Orby ou les Orbies, hameau dépendant de la commune de Jouy-le-Châtel, canton de Nangis, département de Seine-et-Marne (préféré par Danville et par M. Walckenaer). Mais ces trois points conviennent imparfaitement ou manquent tout à fait aux conditions du problème. Châteaubleau ne serait-il pas *Riobe*?

« Je n'ai pas à examiner et à discuter ici cette question de géographie antique; je ferai seulement remarquer que :

« 1° A Châteaubleau, le *Perré* fait un coude très-prononcé, comme dans la table de Peutinger; cette brisure semble même indiquer, pour le village, une existence antérieure à celle de la voie romaine, et l'on a constaté, lors de la confection de la route actuelle tracée en partie sur la ligne du *Perré*, que, sous les empièvements de la voie, passait une muraille antique que l'on suit jusqu'à une certaine distance au delà de Châteaubleau.

« 2° Une quantité considérable de restes incontestablement romains, médailles, substructions, tuiles à rebords, bronzes, poteries, ont été trouvés sur l'emplacement de Châteaubleau. J'ai moi-même visité ce village il y a quelques mois, et je suis convaincu qu'il a été le siège d'un établissement romain.

« L'attention ayant été éveillée dans ces derniers temps par quelques découvertes d'antiquités, les ruines de Châteaubleau ont été l'objet de plusieurs articles dans les journaux de Provins, de Melun, de Meaux, de Paris, et même de communications au comité des travaux historiques et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Je n'ai pas d'autre intention, pour ma part, que de rapporter fidèlement ce que j'ai vu à Châteaubleau, et ce qui m'a été indiqué par les habitants, spécialement par M. Burin, instituteur à Saint-Just, qui, le premier, a étudié les lieux avec un soin intelligent, et qui a fait une précieuse collection de mé-

daïlles et autres objets antiques. J'ai enfin à parler des deux inscriptions sur argile, dont j'ai l'honneur de mettre les estampages sous les yeux de mes confrères.

« Je signalerai, au village de Châteaublean :

« 1° Une quantité considérable de tuiles à rebords, de briques et de fragments de vases antiques. Les tuiles sont semées en abondance dans les rues et les champs; l'une d'elles, dans un état parfait de conservation, a été transportée à la bibliothèque de Provins. La plupart des restes de poterie sont en terre grise et grossière; cependant j'ai recueilli et je conserve un fragment de vase en terre rouge à coverte, d'une très-grande finesse.

« 2° Des puits, au nombre d'environ soixante, disposés, dans une étendue d'un kilomètre, sur deux lignes parallèles distantes entre elles de cinquante mètres. Ces puits, peu profonds, construits soigneusement en pierre sèche, sont quelquefois très-rapprochés les uns des autres et disséminés au milieu des champs; on en a retiré des bois de cerf et des meules de moulin à bras.

« 3° Les traces d'une très-longue muraille à peu près en ligne droite, terminée d'un côté par un massif de maçonnerie (peut-être une tour?), de l'autre, passant sous le *Perré*, et continuant au delà à quelque distance. Cette muraille paraît rejoindre une fontaine à chacune de ses extrémités, ce qui a fait penser à quelques personnes qu'elle servait, non pas de fortification, mais d'aqueduc. Une seconde muraille parallèle, construite à vingt-cinq pieds de distance, s'arrête un peu avant le *Perré*.

« 4° Une construction en fer à cheval, dont l'enceinte est aujourd'hui occupée par un petit bois. Elle est connue dans le pays sous le nom de *Château* ou *Château de la Vigne*, et on la regarde comme une ancienne résidence militaire des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Les champs voisins s'appellent *champ de l'Aumône*, *champ de la Justice*. Les fondations de l'édifice ne subsistent plus qu'en partie. Cependant, deux archéologues y ont reconnu sans hésiter

un théâtre romain, de 80 mètres de façade à l'est, sur 60 de rayon, avec cinq entrées donnant accès par des escaliers aux vomitoires. On a même affirmé qu'une fouille, dont on ne cite du reste ni la date ni l'auteur, *a permis* de reconnaître dans le taillis des gradins en pierre destinés aux spectateurs. Ces assertions auraient besoin d'être contrôlées par un examen attentif.

« 5° Des bases de murailles en pierres de grandes dimensions, qui soutiennent les murs de l'église actuelle, et qui paraissent avoir appartenu à un édifice antique. Je n'ose me prononcer sur la destination de cet édifice.

« 6° Une statue en pierre, aujourd'hui perdue.

« 7° Plusieurs meules de moulins à bras. Il y en a dans le village qui servent de marches ; d'autres ont été transportées à Provins, et se trouvent à la bibliothèque, chez M. le docteur Michelin, chez M. Frisson.

« 8° Des haches celtiques en silex, que j'ai vues chez M. Burin.

« 9° De nombreuses médailles romaines, dont M. Burin possède une collection s'étendant des premiers temps de l'empire jusqu'au commencement du *v^e* siècle. Le catalogue de cette collection, dressé par M. Burin, a été communiqué à la Société.

« 10° Divers restes de fondations qui se montrent dans le village de Châteaublanc et dans les champs environnants.

« 11° Un petit cylindre en bronze, long d'un peu plus de quatre centimètres, piqué sur ses faces extrêmes (dont le diamètre est de six millimètres) de six et sept points. Est-ce un poids ? Cet objet a été trouvé avec un fer de lance, une médaille de Caligula et des ossements humains.

« 12° Des tuiles marquées, à ce qu'il semble, avec l'ongle, avant la cuisson, d'une espèce de V.

« 13° Des tuiles ou carreaux rayés de stries circulaires, ou de lignes droites qui se croisent pour former des dessins réguliers.

« 14° Une rigole creusée avec beaucoup de régularité.

dans une grande pierre calcaire, et que je signale sans y attacher l'importance que lui ont donnée des antiquaires à l'imagination trop vive.

« 15° Deux morceaux d'argile portant des inscriptions : le premier est une brique provenant d'un endroit dit *la Tannerie*, et qui gisait à la surface d'un champ, près d'un tas de pierres extraites par la charrue. Ce n'est du reste qu'un fragment de trois centimètres d'épaisseur, de onze centimètres de largeur, de dix à douze et demi de longueur.



J'estime que ce fragment n'a guère que le tiers de la grandeur totale. La brique, d'une argile fine, mais mélangée de sable, est très-cuite et très-dure. L'écriture, creusée rapidement sur une face imparfaitement plane, est une capitale rendue, si l'on peut le dire, cursive par l'allongement et l'arrondissement de certains traits ; on voit qu'elle a été tracée pendant que l'argile était molle encore, et les renflements occasionnés par le passage de la pointe ont cuit avec la pièce et subsistent encore.

« Voici, en lettres ordinaires, ce qui reste de l'inscription :

.... VS FILIV DODRANTI
 TOCVINC VAGES
 AVO SATVRNI
 ODA GO

« Il est difficile, avec des fragments aussi imparfaits, de donner un sens à cette inscription. L'idée la plus naturelle qui se présente serait d'y voir un testament, si la partie que je suppose absente, ajoutée à ce qui reste de la brique, paraissait suffisante pour contenir des dispositions, même très-simples. Les premières lettres de la première ligne sont douteuses; j'en donne la lecture avec réserve : au lieu de VS FILIV, peut-être doit-on lire NIS FILIV, pour *filius* ou *filium*, et alors le mot en partie perdu serait un nom propre, et le mot *dodranti* aurait le sens de neuf onces que lui donnent les anciens. — Quant à la seconde ligne, c'est encore un nombre qui s'y trouve exprimé dans le mot CVINC VAGES [*im.*]; il n'est pas probable que les lettres TO soient la terminaison de *quarto*, *quinto* ou *sexto*. L'ensemble de la ligne ne serait-il pas *acto quinquagesimo anno*? Notons la présence des C dans le mot dont il s'agit. — La troisième ligne commence par les lettres AVO, précédées d'un signe incomplet qui ne paraît pas pouvoir être autre chose qu'un I, un N ou un V; puis vient le mot SATVRNI, peut-être *Saturnin.* à un cas impossible à déterminer. — La dernière ligne est très-fruste; on n'y lit distinctement que les lettres ODAGO, précédées de deux signes incomplets, dont le second pourrait être une S ou un C. Je ne connais pas de mots latins autres que des noms propres commençant par *Dago*. Pourrait-on, en complétant la lacune probable, lire *Dagomerus*, *um*, *i*, *o*, que l'on rencontre quelquefois dans l'antiquité? Une inscription publiée par Gruter ¹, commence par les mots : *D. M. Daguo Dag...*

1. P. 968, n. 9.

De plus nobles que moi pousseront, j'espère, cette analyse plus loin, et arriveront à déterminer l'objet et le sens de cette inscription. Mais, inexpliquée, elle conserve encore un vif intérêt par la matière sur laquelle elle est tracée, par la nature des lettres et les formes de l'écriture qui y sont employées; enfin, par les mots même isolés qu'elle renferme. J'avais cru un instant, en considérant *Dago* comme le commencement d'un nom germanique, et en comparant les caractères avec certains monuments de capitale rustique, pouvoir rapporter la brique de Châteaubleau aux époques qui se rapprochent de la grande invasion des barbares et de la chute de l'empire d'Occident. Mais plusieurs de nos confrères, plus expérimentés que moi dans les matières d'épigraphie, sont d'avis que sa date doit être reculée jusqu'au ix^e siècle et même au delà, et je n'ai rien de mieux à faire que de me ranger à leur opinion. Mes recherches personnelles m'ont d'ailleurs fourni pour l'écriture des points de comparaison qui la confirment. Je puis citer, pour la forme de l'*a*, de l'*e*, de l'*n*, de l'*m*, de l'*u* et du *t*, plusieurs inscriptions gravées à la pointe sur les murailles de Pompéi, une inscription peinte de la même ville (*M. Holconium Priscum juri dicundo....*) publiée par M. Massmann, *Libellus aurarius*, p. 66, — une brique trouvée à Sabaria de Hongrie, conservée au musée de Pesth, et publiée dans le même ouvrage, p. 56; — enfin, les poteries et les moules en argile, trouvés en 1857 aux environs de Moulins, et sur lesquels on a relevé de nombreux noms de potiers tracés à la pointe avant la cuisson. Je regrette de ne pouvoir, dans une note comme celle-ci, donner à ces rapprochements tous les développements qu'ils comporteraient. Je compte y revenir plus tard, et pouvoir suivre, dans les temps romains, à côté de la capitale régulière que nous offre la plupart des inscriptions, une minuscule et une cursive qui formeraient la transition avec les écritures mérovingiennes, et dont on trouve la trace, non-seulement sur l'argile et sur les enduits des murailles, mais même sur les

monnaies, de pierre dure ou la matière a été entaillée avec effort et par le ciseau.

« Je passe à la seconde inscription trouvée à Châteaubelan. Nous l'avons découverte, mes compagnons et moi, chez un paysan qui a consenti volontiers à s'en dessaisir au faveur de la bibliothèque de Provins. Comme la précédente, elle est tracée à main libre sur une tuile à rebords. Les traits sont profonds et on ne peut douter qu'ils aient été creusés à la pointe au moment où l'argile était encore molle.



« Quel est le mot tracé sur notre brique, et qui se trouve interrompu par une brisure? Les quatre premières lettres ne font point de doute SABI. Au premier abord, on prendrait la lettre suivante pour un N; mais en y regardant de près, on reconnaît que le premier jambage est plus incliné qu'il ne conviendrait dans ce cas, et que le troisième trait ne peut avoir eu de liaison avec les deux autres. Serait-ce un A? Mais la lettre manque de ce petit trait vertical, qui distingue le premier A.

« Quelle que soit sa forme, c'est un nom propre qui a été écrit sur la brique de Châteaubelan en capitales de 7 centimètres de hauteur. Il n'y a guère lieu de penser que ce soit le nom du fabricant; peut-être est-ce une enseigne, quoiqu'il soit étonnant, dans ce cas, que la tuile ait reçu son rebord ordinaire. Quant à la date, la forme des caractères, la présence du petit trait vertical que j'ai signalé dans l'intérieur du premier A, me font penser qu'elle peut être reculée jusqu'aux premiers siècles de la possession de la Gaule par les Romains.

« D'après une lettre de M. l'instituteur Burin, que je

www.libtool.com.cn
me plaît à remercier ici; une dernière découverte a été faite dans un puits de grande dimension situé près de l'église et qu'un habitant a mis à nu en cherchant des pierres à bâtir. Les premières couches de terre dont ce puits était rempli, ont donné, outre de grosses pierres, des débris nombreux de tuiles et de briques romaines, un petit bronze de Constantin, des dalles en moellon, polies d'un côté, et recouvertes, à ce qu'il paraît, d'un enduit noirâtre. En fouillant plus profondément, on a trouvé une statuette sans tête, en pierre grossièrement sculptée, de 0^m35 de hauteur, un fragment de colonne, qui paraît avoir servi de piédestal à cette statuette, plusieurs autres fragments de colonnes, un morceau de pierre sculptée, et une feuille de plomb à toiture. Arrivé à 6 mètres de profondeur, le propriétaire, ne trouvant plus que de petites pierres, des cendres et des clous, a cessé la fouille, ce que l'on doit vivement regretter.

« Tel est l'état des découvertes faites jusqu'ici à Châteaubleau. Espérons que des recherches entreprises avec méthode, des fouilles surtout, donneront des lumières sur divers points encore obscurs, et feront apparaître de nouvelles inscriptions. Je ne crois pas, du reste, que la localité romaine qui existait sur l'emplacement que Châteaubleau occupe aujourd'hui, ait jamais été bien considérable. »

M. Vallet de Virville fait passer sous les yeux des membres présents une tapisserie fabriquée en Allemagne, au xv^e siècle, comme celle dont M. Quicherat a entretenu la Société dans une précédente séance.

Séance du 17 novembre.

Présidence de M. HUILLARD-BREHOLLES, vice-président.

Correspondance.

Le secrétaire perpétuel de la Société philotechnique

adresse quelques billets pour la séance publique de cette Société, séance qui aura lieu le 28 novembre.

Travaux.

M. de Longpérier apporte, à l'appui de l'opinion qu'il avait émise sur l'âge des fibules apportées à la Société par M. de Beaulieu dans la séance précédente, une collection de fibules de bronze appartenant au Musée; il montre comment la forme des fibules en croix s'est altérée, et comment ces ornements ont pris sous les mérovingiens une tournure qui rappelle la patte de nos épaulettes modernes¹.

La fibule cruciforme est bien celle dont les Romains faisaient usage à la fin du IV^e siècle et au commencement du V^e. A cet égard, M. de Longpérier montre un bel et curieux exemple de la manière dont cette fibule s'attachait. Il présente le moulage du magnifique diptyque d'ivoire conservé dans le trésor de la cathédrale de Monza, monument qui représente suivant les uns Gratien, Valentinien II et Justine, suivant d'autres Galla Placidia, Valentinien III et l'un des deux généraux rivaux Aëtius ou Bonifacius. Dans le premier cas le diptyque aurait été sculpté vers 380, dans le second cas avant 429. Les fibules cruciformes qui attachent le manteau des deux personnages masculins se dressent sur leur épaule, le croisillon et la boule supérieure étant tournés en bas. La partie allongée est décorée des deux côtés de cet ornement découpé qui se remarque dans la fibule de M. de Beaulieu et qui avait paru à un membre de la Société être un détail propre au XI^e siècle. M. de Longpérier montre que ce détail, bien caractérisé sur le diptyque de Monza, se retrouve encore sur divers objets du V^e et du

1. Voy. Lindenschmit *Ueber eine besondere Gattung von Eisenfibeln aus deutschen Gräbern des V und VI Jahrhunderts*, publ. par la Société arch. de Mayence, 1851, in-4°, III^e livr. Voir aussi l'abbé Cochet, *la Normandie souterraine*, p. 49, 41, pl. XI, n. 22; pl. XIII, n. 21; pl. XV, n. 3; pl. XVII, n. 2.

sa cloison. C'est un ornement qui se compose la galerie découpée qui supporte le plateau d'or trouvé à Gourdon avec des monnaies des rois bourguignons Gondebaud et Sigismond.

La fibule présentée par M. de Beaulieu offre encore une particularité curieuse : le croisillon de droite se dévisse et permet de retirer l'aiguille centrale de la gaine où elle est engagée par le bas. Cette disposition se retrouve identiquement dans la fibule d'or recueillie dans le tombeau de Childéric à Tournay², objet antérieur à l'an 481.

Quant aux deux fibules d'or en forme de disques, communiquées également par M. de Beaulieu, elles sont aussi mérovingiennes. L'une, ornée de petits anneaux de filigrane, est semblable à celle que M. l'abbé Cochet a publiée dans sa *Normandie souterraine*, 2^e éd. pl. XIII, n° 1, et l'autre, qui est décorée de verre rouge, offre l'analogie la plus frappante avec un bijou d'or mérovingien trouvé par le même antiquaire et figuré à la page 121 de la *Normandie souterraine*, première édition³.

M. Peigné-Delacour annonce qu'il a visité tous les lieux des départements de l'Oise et de l'Aisne, qui sont considérés comme ayant été occupés, à l'époque mérovingienne, par des métairies ou *villas* royales, et que dans tous ces lieux il a constaté l'existence d'un emplacement considérable, de forme rectangulaire, entouré d'un fossé fort large et encore parfaitement visible. Ces lieux sont *Les Ageux*, près de Verberie; *Mauindagues*, près du Plessis-Briotti; *Loire*, au centre d'une section de la forêt de Coucy que l'honorable correspondant regarde comme étant la forêt de *Ligulim* mentionnée dans le capitulaire de Kiersy; enfin, *Breigny*, *Servais*, *Rouy* (*Rusiacum*), *Versigny* et *Lantruy*.

M. Huillard-Breholles fait la communication suivante :

¹ 4. Voy. Chibot *Anatomie Childerici Regis*, p. 162.

² Conf. Lindenschmit, *ibid.* cit., p. 4.

« Les détails intéressants que nous a fait connaître M. Deffle, dans la dernière séance, m'ont inspiré le désir de chercher sur quel point était situé le *situs* des *Arènes*, qui devait évidemment son nom à cet ancien amphithéâtre. Je crois que Sauval, Félibien et Jaillot se sont mépris en circonscrivant cet emplacement dans l'espace compris entre les rues Saint-Victor, des Boulangers, des Fossés-Saint-Victor et Neuve-Saint-Etienne, emplacement qui portait, il est vrai, le nom de *clos des Arènes* au xv^e et au xvi^e siècle; mais en conférant les anciens titres de Sainte-Genève et de la Sorbonne, qui se partageaient la censive du lieu dit *les Arènes*, il devient évident qu'il faut placer ce lieu au-dessus de la rue des Fossés-Saint-Victor, dans le périmètre compris entre les anciennes rues Clopin et Bordelles. Ce lieu était coupé par l'enceinte de Philippe-Auguste, et dominait Saint-Victor à une époque où tout le versant de la montagne qui regarde l'est était encore planté de vignes. Un acte de 1307, qui n'a été cité nulle part, est très-précis à cet égard. On y lit : *tria quarteria vinearum desuper sanctum Victorem juxta muros ville Parisiensis. In loco qui dicitur AD ARENAS*. Au xiii^e et au xiv^e siècle, le *clos des Arènes* dépendait de Sainte-Genève et était parfaitement distinct du *clos* de Saint-Victor, avec lequel il se confondit plus tard, à mesure que les constructions bestiales envahirent l'espace consacré à la culture de la vigne. C'est, selon nous, vers l'emplacement de l'ancien collège de Boncourt, et à la même hauteur que le palais des Thermes, qu'il faudrait chercher les traces des anciennes *arènes* de Paris. »

M. Peigné-Delacour rappelle à la Société qu'il a découvert, il y a plusieurs années, près du Port à l'Anglais, canton de Villejuif, les traces d'un ancien lit de la Seine,

depuis longtemps desséché, et qu'il y a trouvé en nombre assez considérable des haches celtiques, des défenses de sanglier, des glands de chêne, objets qui sont aujourd'hui conservés au musée de Sèvres.

M. Quicherat donne une première lecture du mémoire de M. d'Arbois de Jubainville, *sur les voies romaines de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube*. La Compagnie décide qu'elle en entendra une deuxième lecture.

Séance du 1^{er} décembre.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE, ancien président.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le renouveau du bureau; sont élus dans autant de scrutins successifs :

Président, M. HUILLARD-BRÉHOLLES.

Premier vice-président, M. JULES MARION.

Deuxième vice-président, M. EUGÈNE GRÉSY.

Secrétaire, M. COCHERIS.

Secrétaire adjoint, M. EGGER.

Trésorier, M. le commandant DE LA MARE.

Bibliothécaire archiviste, M. DE MONTAIGLON.

Membres de la commission des impressions, MM. MICHELANT, BOURQUELOT et RENIER.

Membres de la commission des fonds, MM. BEULÉ, MAURY, et VALLET DE VIRVILLE.

M. Grézy remercie la Société de l'honneur qu'elle vient de lui faire en le nommant l'un de ses vice-présidents.

M. de Longpérier dépose sur le bureau une planche dessinée et gravée par M. C. Sauvageot, pour la note de M. Ernest Menault, sur la *Pierre clouée* de Champbeaudoin, planche dont M. Sauvageot veut bien faire hommage à la Société. M. le président prie M. de Longpérier de trans-

mettre à MM. Sauvages et Michaut les remerciements de la Société.

Séance du 8 décembre.

Présidence de M. HULLAND-BARROLLAS, vice-président.

Correspondance.

M. d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube, demande le titre d'associé correspondant. Il a pour présentateurs MM. de Beaulieu et Bourquelot; MM. Quicherat, L. Delisle et Cocheris sont chargés de faire à la Société un rapport sur sa candidature.

M. Ch. Bataillard demande à passer parmi les membres honoraires. La commission chargée de présenter un rapport sur cette demande sera composée de MM. de Beaulieu, Bourquelot et Nicard.

Travaux.

M. Renier présente à la Société, de la part de M. Edmond Le Blant, un mémoire intitulé : *De la question du vase de sang*. Il fait ressortir l'importance de la question traitée dans ce mémoire, et termine en disant que l'auteur lui paraît l'avoir complètement résolu.

M. Le Blant, qui assiste à la séance, reçoit les remerciements de la Société.

M. Peigné-Delacour présente, de la part de M. de Cagny, une tuile romaine trouvée à une profondeur d'environ 0^m. 20, dans les fondations d'un ancien édifice, au lieu dit *la Justice d'Ennemain*, près de l'ancien chemin de Salvy à Ennemain (Somme, cantons de Nesle et de Ham).

M. Cocheris fait, au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. Cauvel de Beauvillé, un rapport dans lequel il conclut pour l'admission de ce savant au nombre des associés correspondants nationaux. On passe au scrutin sur ces conclusions, qui sont adoptées; en conséquence

M. ~~Cuvier~~ ou ~~Bartholin~~ est présenté, associé correspondant de la Société, à Montdidier, département de la Somme.

M. de Beaulieu dépose sur le bureau un rapport manuscrit adressé au ministre de la guerre, par M. Robert, sur quelques marbres antiques trouvés à Kustendjé, dans la Dobroudja, et apportés en France par les soins de l'intendance militaire. Ce rapport est renvoyé à M. Renier, qui se propose de présenter à la Société un travail sur ces monuments.

M. Nicard informe la Compagnie que M. Bardin, professeur à l'École polytechnique, se fait un plaisir de lui communiquer les plans en relief de la montagne d'Alaise-Sainte-Reine, et du massif d'Alaise, en Franche-Comté, et il pensait que cette communication pût lui être agréable. La Société prie M. Nicard de remercier en son nom M. Bardin, et de lui dire qu'elle reconnaît avec un grand intérêt sa communication.

M. Edmond Le Blant fait une première lecture de son mémoire sur les inscriptions de l'autel du village de Mierbe (Hérault). La Société décide qu'elle en entendra une deuxième lecture.

M. Grévy fait, en son nom de la commission des fonds, un rapport sur la gestion de trésorerie pendant l'année 1887. Conformément à ses conclusions, cette gestion est approuvée, et des remerciements sont votés à M. le gérant de La Mare.

M. Peigné-Delacour annonce qu'il a visité dernièrement, avec M. de Beauvillé, l'emplacement de Gratepance-la-Ferrière, hameau, aujourd'hui détruit, qui était situé à l'extrémité orientale du département de l'Oise, à huit kilomètres de Montdidier; il y a remarqué deux encintes, circonscrites par des vavins, qui lui ont paru être les restes d'un oppidum gaulois, et il n'hésite pas à placer en cet en-

¹ Voy. plus haut, p. 155, le compte rendu de la séance du 3 novembre.

droit la ville de *Brakpan* mentionnée dans les Commentaires.

Séance du 15 décembre.

Présidence de M. HONNAN-BROOKS, vice-président.

Correspondance.

M. le président donne lecture de la lettre suivante, qui vient de lui être remise de la part de M. le comte de Nieuwerkerke :

« Monsieur le président et cher confrère,

« J'ai bien regretté de n'avoir pas été dans la possibilité de me rendre à l'invitation qui m'a été faite d'assister à la séance du 1^{er} décembre, dans laquelle le bureau a dû être renouvelé.

« J'eusse voulu remercier nos confrères de l'honneur qu'ils avaient bien voulu me faire, en me nommant leur président pendant l'année qui vient de s'écouler.

« J'eusse voulu aussi m'excuser auprès d'eux de n'avoir pu, à cause de mes occupations et de mes absences de Paris, user du droit si agréable qu'ils m'avaient confié.

« Veuillez être l'interprète de mes regrets auprès de mes chers confrères, et leur donner l'assurance que je serai toujours heureux de leur offrir l'hospitalité au palais du Louvre. Une Société composée d'hommes aussi distingués me semble y avoir tous les droits possibles, et je regrette que le local que j'ai pu affecter à leurs réunions ne soit pas plus digne d'eux.

« Veuillez agréer, Monsieur le président et cher confrère, l'expression de mes meilleurs et plus dévoués sentiments.

« Comte de NIEUWERKERKE. »

La Société décide que cette lettre sera insérée au procès-verbal de la séance et publiée dans le *Bulletin*.

M. Ferreira-França, dont on sait qu'il est chargé par le gouvernement brésilien d'ouvrir des relations entre les sociétés savantes de la France et celles du Brésil, relations au moyen desquelles ces sociétés pourront échanger régulièrement leurs publications.

Le président du Musée germanique de Nuremberg adresse les publications de cet établissement.

La Société, sur la proposition de M. le président, et après avoir entendu le rapport de M. l'archiviste bibliothécaire, décide qu'elle adressera au Musée germanique de Nuremberg la collection de ses Mémoires à partir du tome I^{er} de la troisième série, et la série complète de ses Annuaires.

M. le secrétaire est chargé d'écrire à M. Ferreira-França, pour lui demander de plus amples renseignements sur la mission qui lui a été confiée par son gouvernement.

M. de Longpérier fait passer sous les yeux des membres présents un aigle de bronze, qui semble avoir fait partie d'une enseigne romaine. Ce précieux monument a été trouvé près du Petit-Pont, dans la Seine, par M. Darcel, ingénieur des ponts et chaussées, qui en a fait don au Musée du Louvre.

Le même membre entretient la Compagnie d'un nouveau procédé de gravure très-économique, et qui pourrait, suivant lui, être employé avantageusement à la reproduction des dessins qui doivent être insérés dans le *Bulletin*. L'inventeur de ce procédé est M. Gillot.

M. Edmond Le Blant commence la deuxième lecture de son *Mémoire sur les inscriptions de l'autel du village de Minerve* (département de l'Hérault).

La Société décide qu'elle en entendra la fin dans sa prochaine séance.

LISTE

BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le quatrième trimestre de l'année 1858.

I. — Journaux et revues.

L'Abbevillois, numéro du 21 septembre 1858, contenant un article sur *les Antiquités celtiques* de M. Boucher de Perthes.

Archives de l'art français, dirigées par M. A. de Montaignon. 8^e année, 5^e livraison. 15 septembre 1858, in-8.

La Gazette de Savoie, numéros des 13 et 14 septembre 1858, contenant un article sur la Société savoisiennne d'histoire et de littérature.

L'Institut, journal des Sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger, 2^e section, *Sciences historiques*, 23^e année, n^{os} 266 à 273, février à septembre 1858.

Journal des Savants, août à novembre 1858, in-4.

Revue de l'Art chrétien, dirigée par M. l'abbé J. Corblet, 2^e année, n^{os} 9 à 11, septembre à novembre 1858, in-8.

Revue numismatique belge, 3^e série, tome II, 3^e livraison. Bruxelles, 1858, in-8.

Table alphabétique des 12 volumes composant les deux premières séries (1842-1856), par M. Alex. Pinchart, in-8.

II. — Publications des Académies savantes.

Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut impérial de France, tome XXIII, II^e partie. Paris, Imprimerie impériale, 1858, in-4.

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 4^{re} série, tome V, II^e partie. Paris, Imprimerie impériale, 1858, in-4.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale, publiés par la même académie, tome XVI, I^{re} partie; tome XVII, I^{re} partie; tome XVIII, I^{re} partie; tome XIX, II^e partie. Paris, Imprimerie impériale, 1858, 4 vol. in-4.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 2^e série, tome I, feuilles 20 et 21, in-8.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, 3^e série, tome VIII, nos 282, 283, 284; mai, juin, juillet 1858, in-8.

Aube. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube,

N^{os} 41 à 64, années 1832-1837.

N^{os} 89 à 100, années 1844-1846.

Table générale des matières contenues dans les nos 1 à 100 de la 1^{re} série, 1832 à 1846.

Tome XX. 2^e série, tome VII. N^{os} 39 et 40, 3^e et 4^e trimestres de 1856.

Tome XXII. 2^e série, tome IX. N^{os} 45 et 46, 1^{re} et 2^e trimestres de 1858.

CALVADOS. — Mémoires de la Société des Antiquaires de

Normandie, 3^e série, III^e volume (XXIII^e volume de la collection), 1^{re} partie. Caen, novembre 1858, in-4.

Ce volume contient les rôles normands et français et autres pièces tirées des Archives de Londres par Bréquigny, en 1784, 1785, 1786.

— Programme du sujet du prix proposé pour 1859 par la Société des Antiquaires de Normandie, feuille in-8.

CHARENTE. — *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente*. Tome XL, N^o 1, janvier, février et mars 1858. N^o 2, avril, mai et juin 1858.

CREUSE. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*. Tome III, 1^{er} bulletin. Guéret, août 1858.

GARONNE (HAUTE-). — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*. 3^e série, tome II. Toulouse, 1858, in-8.

HÉRAULT. — *Publications de la Société archéologique de Montpellier*. N^{os} 24, 25, 26, in-4.

LOIRE. — *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*. Saint-Étienne, 1857, in-8. Tome I, *Annales*, juillet à décembre 1857. *Mémoires*, pages 257-416.

MARNE. — *Travaux de l'Académie impériale de Reims*. XXV^e volume, année 1856-1857. N^{os} 1 à 4, 2 volumes in-8. Reims, P. Begnier, 1857 et 1858.

MEURTHE. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1857. Nancy, 1858, in-8.

MOSELLE. — *Programme des prix à décerner en 1859 par l'Académie impériale de Metz*, feuille in-8.

NORD. — *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1857. 2^e série, IV^e volume. Lille, 1858, in-8.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, in-8. Pages 47-76.

— *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'avancement des sciences*, 1857-1858. Dunkerque, 1858, in-8.

PAS-DE-CALAIS. — *Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie*, 7^e année, 26^e, 27^e et 28^e livraisons, avril à décembre 1858, in-8.

RHIN (HAUT-). — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. II^e volume, 1857-1858, 4 livraisons in-8.

SÈVRES (DEUX-). — *Société de statistique du département des Deux-Sèvres*. 1^{re} livraison, 1858, Niort.

SOMME. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme*. Amiens, année 1858-1859, 1^{re} livraison.

— *Notices et extraits des documents manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris et relatifs à l'histoire de la Picardie*, par M. COCHERIS. Paris, 1858.

Publiés par la Société des Antiquaires de Picardie.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*. Année 1858. N^o 3. Amiens, 1858, in-8.

VAR. — *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon*. 24^e et 25^e années, 1857, 1858. Toulon, 1858, in-8.

— *Séance publique de la Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Var, séant à Toulon*, 1857, 27^e année. Toulon, 1858, in-8.

VIENNE (HAUTE-). — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*. Tome VIII, 3^e livraison. Limoges, 1858, in-8.

Feuilles 7-9. Nobiliaire, feuilles 18, 19.

VOSGES. — *Annales de la Société d'émulation du départe-*

ment des Vosges. Tome IX, 3^e cahier, 1857. Épinal, 1858, in-8.

YONNE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. N^o 1. Auxerre, 1858, in-8.*

BELGIQUE. — *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens, de 1751 à 1794, II^e partie, 1781-1794. Bruxelles, 1858.*

NURNBERG. — *System des deutschen Geschichts- und Alterthumskunde entworfen zum Zwecke der Anordnung der Sammlungen des germanischen Museums von Frh. H. v. u. z. Aufsess., 1853, in-4 de 18 p.*

— *Jahresbericht des Germanischen nationalmuseums in Nurnberg, vom september 1853 bis Ende August 1854, mit Rückblick auf das Jahr 1852 verfasst von dessen I. Secretär Dr W. Harless. 1854, in-4 de 18 p.*

— *... vom september 1854 bis Ende August 1855 verfasst von dessen I. Secretär Dr J. Müller, 1855, in-4 de 28 p.*

— *... vom Anfang September 1855 bis 1. October 1856. 1856 in-4 de 44 p.*

— *... vom 1. October 1856 bis Ende 1857. 1858, in-4 de 40 p.*

— *Anzeiger für Kunde der Deutschen vorzeff. Organ des germanischen Museums, in-4.*

1853. n. 1-6. Juill.-décembr. 135 p.

1854. n. 1-12. 307 p.

1855. n. 1-12. 335 p.

1856. n. 1-12. 399. p.

1857. n. 1-12. 403 p.

1858. n. 1-10. Janvier à octobre, 343 p.

— *Denkschriften des germanischen Nationalmuseums.*

I^{er} volume, I^{re} partie, Nurnberg, 1886, Organismns und literarische sammlungen. 483 p. I^{er} volume, II^{re} partie, 1886. Kunst und alterthums-sammlungen. 382 p.

CANADA. — *The Canadian journal of industry, science and art conducted by the editing committee of the Canadian institute.* New series, september 1888. Toronto, broch. in-8.

III. Ouvrages divers.

BARTHELEMY (Anatole de). — *Tombeau de saint Disier, évêque et martyr.* Paris, 1888, in-4. Extrait des *Annales archéologiques*.

— *La numismatique en 1887.* (Extrait de la Revue d'Alsace).

BEAUVILLEZ (Victor CAUVEL DE). — *Histoire de la ville de Montdidier.* 3 vol. in-4. Paris, 1887-1888.

BERNARD (Auguste). — *Description du pays des Séguisanoes pour servir d'introduction à l'histoire du Lyonnais (Rhône et Loire).* Paris et Lyon, 1888, in-8.

CARNEL (l'abbé de). — *Chants liturgiques d'Adam de La Bassée, chanoine de la collégiale de St-Pierre à Lille.* Gand, 1888, brochure in-8 avec fac-simile.

CASTAN (Auguste). — *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise.* 1888, in-8 avec pl. Extrait des *Mémoires de la société d'émulation du département du Doubs*.

CHALON (Renier). — *Tiers de sol mérovingien.* Bruxelles, 1888, in-8. Extrait de la *Revue numismatique belge*.

— *Nouvelle classification des monnaies de Jeanne, duchesse de Brabant.* Bruxelles, 1888. Extrait de la *Revue numismatique belge*.

— *Une monnaie de Blankenberg.* Bruxelles, 1888. Extrait de la *Revue numismatique belge*.

DESCHAMPS DE PAS (L.) — *Siège de St-Quentin, en 1638. St-Omer, 1858, in-8.*

DEVERIA (Théodule). — *Notice des antiquités égyptiennes du musée de Lyon. Lyon, 1857, in-4.*

— *Spécimen de l'interprétation des écritures de l'ancienne Égypte. Paris, Maisonneuve, 1858, in-4. Extrait des Recherches sur l'écriture des différents peuples, par M. Léon de Rosny.*

DOUBLET DE BOIS-THIBAUT. — *Notice sur un reliquaire donné en 1680 aux Hurons de Lorette, en la nouvelle France, par le chapitre de l'église de Chartres. Paris, Leleux, 1858, in-8. Extrait de la Revue archéologique.*

DUSSIEUX (Louis) et Eudore SOULIÉ. — *Mémoire sur la mort de Louis XIV, par le marquis de Dangeau. Paris, Didot, 1858, in-8. Extrait du tome XVI des Mémoires du marquis de Dangeau.*

EGGER. — *Observations historiques sur la fonction des secrétaires des princes chez les anciens, lues à la séance publique annuelle des cinq académies de l'Institut. Paris, Didot, 1858, in-8.*

GRÉSY (Eugène). — *Catalogue raisonné de l'œuvre de Langot, graveur Melunais. Melun, Michelin, 1858, in-8.*

LE BLANT (Edmond). — *La question du vase de sang. Paris, Durand, 1858, in-8.*

MONNIER (Désiré). — *Annuaire du département du Jura, 1858; seconde série, 19^e année. Lons-le-Saulnier, 1858. in-8.*

MONTAIGLON (Anatole de). — *Le Louis XIV du cavalier Bernin. Bruxelles, septembre 1858, in-8. Extrait de la Revue universelle des arts.*

PRIVOST (F.) — *Recherches sur le blocus d'Alesia. Mémoire en faveur d'Alise. Montpellier, 1858, in-8.*

ROY-PIERREFITTE (l'abbé J. B. L.). — *Histoire de la ville de Bellac (Haute-Vienne), suivie de quelques notes sur le bourg de Rançon*. Limoges, 1831, in-8.

— *Notes historiques sur le culte de la Sainte Vierge dans le diocèse de Limoges*. Limoges, 1858, in-8.

VALLÉ DE VIRAIVILLE. — *Note sur un exemplaire relé de la Pragmatique Sanction, imprimé à Paris en 1507*, br. in-8.
Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 2^e trimestre de 1858.

— *Chronique de Charles VII, roi de France*, par Jean Chartier, nouvelle édition, revue sur les manuscrits. Paris, Jannet, 1858, 3 vol. in-16. (Bibliothèque Elzevirienne).

Am

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

